54e ANNEE—No. 27
MONTREAL, CANADA
Jeudi 6 Mai 1926
LE NUMERO : TROIS CENTS

La Patrie

EDITION HEBDOMADAIRE *(Le Cultivateur)*

L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés.

TOUTE VIE ECONOMIQUE A CESSE DEPUIS MARDI EN GRANDE-BRETAGNE

Mardi, des millions d'ouvriers ont abandonné l'ouvrage et ils se promènent dans les rues, se montrant hostiles à ceux qui vont travailler

"CAMARADES, L'HEURE A SONNE"!

Bien qu'il n'y ait eu aucun désordre grave, la vie industrielle est partout paralysée. – Les buvettes regorgent

LES CHEMINS DE FER EMBARASSES

LONDRES, 6.—(Presse Associée).—La Grande-Bretagne est à même, aujourd'hui, de mesurer la puissance du syndicalisme.

Mardi, des milliers d'ouvriers ont quitté té l'ouvrage, sur l'ordre de leurs chefs, pour appuyer les mineurs dont on veut réduire les salaires et augmenter les heures de travail.

Mardi, les rues de la capitale regorgeaient de piétons et d'autos. Dans certains quartiers, la foule s'est montrée hostile à ceux qui allaient travailler.

Pendant que les députés délibéraient, la foule s'était assemblée autour du parlement et de Whitehall chantant l'Internationale. Dès que l'horloge eut sonné les douze coups de minuit, un homme, juché sur la grille, cria : Camarades, l'heure a sonné".

Alors la foule se mit en mouvement et se dirigea vers l'ouest. A la trésorerie, la police saisit un drapeau rouge et les manifestants essayèrent, mais en vain, de le reprendre. De là le défilé se porta vers Trafalgar square, Regent street, Piccadilly et Hyde Park. Trouvant le parc fermé, il se remit en route. A Eaton square, la police dispersa la foule. Quelques hommes tombèrent dans la mêlée et les autres furent chassés.

L'ancien premier-ministre Ramsay MacDonald, J. H. Thomas, secrétaire de l'union nationale des cheminots, Arthur Henderson, Herbert Smith, vice-président de la Fédération des mineurs, et A. J. Cook, ont pris part à la conférence. Ils ont fait savoir qu'ils n'avaient rien à déclarer avant cet après-midi.

Le comité exécutif de la Fédération des mineurs a été convoqué aux Communes pour assister à l'entrevue.

LA VIE INDUSTRIELLE PARALYSEE

LONDRES, 6. — Le premier effort qu'ait tenté le travail pour paralyser la vie industrielle de la Grande-Bretagne a grandement réussi depuis la déclaration de la grève générale, lundi soir.

Jusqu'à cette heure, on ne signale aucun désordre. Les services d'urgence de l'Etat pour approvisionner la population fonctionnent et des volontaires ont réussi à faire circuler quelques trains, quelque trams et autobus, mais excepté ces cas exceptionnels tous les transports sont immobilisés.

Comme il n'y a pas de journaux, des rumeurs de toutes sortes circulent par le pays. Mais les gens ne se laissent pas émouvoir et discutent la situation avec beaucoup de sang-froid.

"Cela aurait dû arriver il y a quelques années", entend-on dire par nombre d'ouvriers.

"Combien de temps la grève durera-t-elle ?" est la question que tout le monde se pose.

Les uns parlent de trois jours; les autres de trois mois et personne naturellement, ne peut dire sur quoi il s'appuie pour parler ainsi.

"Personne ne voulait se mettre en grève" disent les employés des transports en commun. Il faut entendre par là que la grève était inévitable et qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour en arriver à une meilleure entente entre les classes.

Les buvettes sont tellement fréquentées qu'il est question que le gouvernement en ordonne la fermeture. Dans plusieurs endroits les "bar maids" ne peuvent servir les clients qui sont si nombreux qu'ils ne peuvent même pas remuer. Dans les rues congestionnées au possible, on voit plus de camions des brasseries que de toute autre industrie.

La Tamise, d'ordinaire, l'une des voies de communications les plus vivantes, est déserte. Les barges sont à l'ancre, les dragues inactives et les bateaux d'excursion sont à leurs quais. Les seules embarcations en service sont les canots automobiles du maître du hâvre qui patrouillent les quais du pont de Londres à celui de Westminster.

* * *

LONDRES, 5. — (Presse Associée). — Les deux partis tiennent bon. Si bien que le public commence à se préparer à ce qui pourrait être une longue guerre.

Les seuls événements à signaler aujourd'hui sont certains désordres à Glasgow, Leeds et dans d'autres centres provinciaux.

Le gouvernement est préparé à faire face à toute éventualité sur la Clyde où il a envoyé trois gros navires de guerre.

Mais, dans l'ensemble, le pays est calme, et la situation n'a guère changé. Les affaires sont plus mortes qu'hier.

LES THESES EN CONFLIT

Les ouvriers : Ils ne veulent pas accepter de réduction de salaire et des heures de travail plus longues tant que le gouvernement n'aura pas donné suite aux recommandations du rapport de la Commission du combustible. A l'heure actuelle, le salaire maximum est de $18 par semaine, en plus de de l'approvisionnement gratuit de charbon.

Les propriétaires : Ils demandent aux mineurs d'accepter une réduction provisoire jusqu'à ce que l'Etat ait réorganisé l'industrie.

Le gouvernement : Jusqu'ici il a promis de donner suite aux recommandations de la Commission du combustible, mais il n'a rien fait. Il était prêt cependant à renouveler sa subvention pour une courte période à condition que le Congrès des trades-unions, retirent son ordre de grève générale.

La Commission: D'après son rapport, de plus longues heures de travail entraîneraient le chômage et forceraient les mineurs du continent à répondre à la concurrence britannique. La seule chose à faire est de réorganiser totalement l'industrie minière.

CE QUE DISENT LES CHEFS

M. Baldwin : En décrétant la grève générale, les ouvriers exposent le pays à la guerre civile plus qu'il ne l'a jamais été jusqu'ici.

M. MacDonald : Il est vrai que le pays fait, aujourd'hui, face à une situation dont l'issue échappe au plus fin observateur et dont on ne peut prévoir la tournure qu'elle prendra.

M. Churchill : Si la lutte doit être livrée jusqu'au bout ou bien elle provoquera la fin du gouvernement parlementaire ou bien elle en assurera le triomphe définitif.

M. J. Cook : Le gouvernement a jusqu'ici pris la défense des propriétaires de mines et il a conclu du rapport de la Commission que les salaires des mineurs devraient être immédiatemetn réduits. Or, nous avons refusé d'accepter cela et nous continuerons à lutter avec l'appui de tous les syndicats ouvriers.

Les seules conditions de paix possibles sont celles qui assureront le statu quo dans les régions minières tant qu'on n'aura pas réorganisé l'industrie.

Les deux parties travaillent chacune de leur côté mais on ne voit pas encore poindre l'aurore d'un règlement. La plupart des gens se sont faits à la grève. Ils doivent cependant se lever plus tôt et marcher longtemps pour se rendre à leur ouvrage. Cet excès d'exercice développe l'appétit et le budget des familles s'en ressent.

Les salles de thé sont maintenant combles dès 9 heures du matin par les banlieusards qui éprouvent le besoin de se restaurer une seconde fois avant de commencer leur travail.

Le croiseur géant "Hood" de la marine britannique est arrivé dans la Clyde et a jeté l'ancre à côté du "Warspie". Le "Comus" est devant cette ville.

* * *

Quels ont été les principaux effets de la grève jusqu'ici

A MIDI. — Par suite de l'enrôlement de volontaires, le service des transports s'est légèrement amélioré, mais, à part cela, il n'y a aucun changement important à signaler. Les directeurs des transports en commun prétendent pouvoir donner un meilleur service encore sous peu.

Les volontaires semblent assez bien se tirer d'affaire. Le Métro aura un service toutes les vingt minutes entre les principaux centres. Le Western Railway couvrira Plymouth et les autres points entre cette ville et Londres toutes les heures. Le Central Tube a un service de toutes les demi-heures. Les vieux omnibus à chevaux ont fait leur réapparition.

Un grand nombre de patrons ont cru bon de se dispenser du service de la moitié de leur personnel, les affaires étant insignifiantes, et par suite les principales routes qui conduisent à Londres n'étaient pas aussi encombrées ce matin. Aux carrefours on ne signale presque ou pas d'embouteillage.

Le temps est aujourd'hui à la pluie; le brouillard enveloppe la ville petit à petit.

Le gérant de la compagnie de tramways de Dundee, Ecosse, a essayé de conduire lui-même une voiture dans la ville, à la place du machiniste, mais il n'était pas rendu loin que la foule se massant sur la voie l'obligea à se retirer.

La ville de Nottingham n'a pas réussi à faire circuler ses autobus avec un personnel de volontaires. La foule s'empara des voitures, enleva les carburateurs et fit couler l'essence. Un autobus fut même renversé.

Après avoir télégraphié aux chefs de leur union qu'ils désapprouvaient la grève, les commis des compagnies de chemins de fer ont repris l'ouvrage hier.

Plusieurs compagnies de chemin de fer ont embauché des briseurs de grèves.

Cinquante pour cent des employés de trams de Plymouth qui étaient en grève depuis hier ont repris leur travail ce matin après qu'on leur eût annoncé qu'ils seraient renvoyés dans le cas contraire.

* * *

Que feront les inscrits maritimes et les chauffeurs? C'est la grande question qu'on se pose. S'ils se mettent en grève, le pays connaitra la disette. On ne croit pas pouvoir trouver un nombre suffisant de volontaires pour assurer le transport des vivres.

Le "Majestic" a quitté Southampton à l'aurore à destination de New-York. La plupart de ses passagers ont dû se loger tout de suite dans le paquebot, les hôtels étant remplis.

Le "Megantic" doit quitter Southampton vendredi pour Montréal avec 1000 passagers.

Toutes les lignes de navigation disent qu'elles pourront faire partir leurs navires aux dates fixées. Les lignes américaines ont pris des dispositions spéciales pour les passagers du "Leviathan" qui est actuellement à Southampton de New-York, jeudi. Des chars à bancs ont été retenus qui transporteront plus de 500 passagers à Londres. Plus des deux-tiers des passagers du Leviathan s'en vont en France.

Le service des traversiers sur la Manche n'est pas interrompu; les navires font la navette entre Douvres et Calais, Douvres et Ostende.

Dublin. — Cent dockers et camionneurs chôment à Dublin. Leur nombre sera porté à 4,000 ce soir.

* * *

Le ravitaillement se fait normalement, les provisions étant en quantités suffisantes.

Le gouvernement de l'Ulster prend toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'accaparement des vivres et du combustible.

Lowestoft, 5. — De 80 à 90 tonnes de poissons ont été expédiées hier à Londres et dans les grands centres. Vingt barques de pêche sont rentrées avec de bonnes prises, mais les prix ont doublé depuis la semaine dernière.

Le Congrès des trades-unions porte à la connaissance du public que les syndicalistes ne refuseront, en aucune circonstance, d'aider au déchargement des vivres, des produits pharmaceutiques dans les ports. Cependant comme il arrive que les vivres soient mêlées à la cargaison générale et qu'il faut enlever celle-ci pour atteindre les autres, il est possible que le déchargement n'en ait pas lieu.

Grâce au concours de la main d'oeuvre volontaire, des centaines de tonnes de poissons ont été déchargées et epxédiées par des camions dans les différentes parties du pays.

* * *

En dépit de la grève, les affaires de finances se poursuivent. Une partie du personnel des banques couche au bureau même et l'autre voyage en chars-à-banc.

Les nouvelles affaires sont maigres à la Bourse et il est difficile d'avoir des cotations. Les journaux financiers paraissent maintenant sur quatre pages écrits au dactylographe.

Le franc français a subi une nouvelle dégringolade. La livre cote 154 francs français et 160 francs belges. La vente semble se faire sur tous les marchés. Le change sur New-York est ferme à $4.85 9-16.

Les affaires dans l'ensemble sont encore plus mauvaises qu'hier. Plusieurs maisons ont pratiquement fermé leurs portes.

* * *

Le New Castle Journal a paru, ce matin, entièrement en photogravure.

La section de New Castle du Syndicat national des journalistes a décidé de rester fidèle aux employeurs et les aider à faire paraitre leurs journaux.

Londres, 5. — Décidé à ne pas se laisser intimider et à faire parvenir à la nation les nouvelles urgentes, le gouvernement a pris sur lui de publier un quotidien, pendant la grève. Ce journal s'intitule "The British Gazette"; il est publié aux ateliers du "Morning Post", auquel il ressemble comme un frère. Son premier tirage a été de 700,000, et c'est le Gouvernement qui paie ses frais. Le Gouvernement déclare que le journal exposera toutes les nouvelles, sans les déguiser, et qu'il tiendra l'opinion nationale au courant des événements. La "Gazette" constate avec joie que la grève est loin d'être aussi générale que l'avaient souhaitée les meneurs et que l'opinion publique désapprouve cette mesure de désordre et d'affaiblissement national.

Le Yorkshire Evening News, de Leeds, ayant renouvelé son personnel publie toutes ses éditions comme d'habitude.

Les typographes des journaux de Rugby sont retournés à l'ouvrage après en être venus à la conclusion que leur grève n'était pas constitutionnelle.

* * *

Le premier service public à souffrir de la grève est celui des postes, et téléphones. On fait savoir ce matin que la congestion est telle que des délais dans le service seront inévitables à moins qu'on ne réduise le nombre de messages et d'appels.

Le public est prié de ne pas envoyer de dépêches et de ne pas faire d'appels téléphoniques si ce n'est en cas d'urgence. Aucun colis postal n'est accepté pour outre-mer et aucune lettre de plus de huit onces n'est livrée à l'intérieur même du pays.

Belfast, 5. — (Presse associée). — La navigation étant suspendue entre Holyhead et Fishguard, le transport des courriers entre l'Etat libre d'Irlande et la Grande-Bretagne est momentanément arrêté. Seul Belfast reçoit les siens.

Durant la nuit, un destroyeur et un sous-marin sont arrivés à New Castle, sur la Tyne. Quatre avions servent au transport des courriers.

CINQ PERSONNES MEURENT PRESQUE SUBITEMENT A LEVIS, APRES AVOIR ABSORBE DE L'ALCOOL FRELATE

L'enquête du coroner révèle toute une tragédie. – Un nommé Rouleau est arrêté comme témoin principal.– Celui-ci dit avoir acheté cette liqueur empoisonnée d'un inconnu

UNE AFFAIRE SENSATIONNELLE

QUEBEC, 5. — (Du correspondant de la "Patrie"). — L'enquête du coroner Jolicoeur sur la mort de M. E.-G. Gagnon, décédé après avoir bu de l'alcool frelaté a révélé, hier matin, une tragédie encore plus tragique que celle que l'on prévoyait M. Gagnon n'a pas été la seule victime de cette liqueur empoisonneuse, mais deux autres citoyens de Lévis, MM. Pierre Gagnon et Frs Poliquin qui sont morts subitement hier, ont aussi été empoisonnés par ce breuvage et trois autres sont gravement malades.

Ce sont les faits qui ont été révélés à l'enquête, ce matin, par L.-P. Rouleau, détenu comme témoin principal dans l'affaire.

M. E.-G. Gagnon s'était senti malade dimanche soir, mais c'est seulement lundi que le Dr J.-E. Bélanger fut appelé à son chevet. La maladie tout d'abord n'avait inspiré aucune crainte. Elle s'aggrava soudain et à 4 heures hier matin, le malheureux marchand expirait, après avoir reçu les secours de la religion.

Une bouteille de liqueur prétendue frelatée qui a été trouvée dans la maison de M. Gagnon et les symptômes étranges de la maladie attirèrent l'attention des autorités. Une autopsie fut ordonnée et eut lieu hier après-midi à la morgue de M. Charles Moisan, à Lévis. Comme la bouteille paraissait contenir de la "bagosse", la police provinciale se mit à la recherche de l'homme qui aurait pu procurer cette boisson à M. Gagnon. Vers cinq heures, hier après-midi, L.-P. Rouleau était arrêté comme témoin dans cette affaire.

Rouleau, qui est âgé de 41 ans et ingénieur-mécanicien, à déclaré qu'il s'était procuré la boisson, un gallon d'alcool, d'un voyageur dont il ne connait pas le nom. Ce voyageur qui parlait anglais lui a dit qu'il faisait le commerce des liqueurs et qu'il vendait de l'alcool pour une distillerie juive de Montréal. Samedi, a ajouté le témoin, E.-G. Gagnon se rendit chez lui et il lui donna deux bouteilles de 6 onces de cet alcool. C'étaient des bouteilles-échantillons.

Gagnon devait en remettre une à ses amis. Le témoin a bu deux verres de cette boisson samedi et il en a pris un autre verre dimanche.

Rouleau raconta de plus qu'il a donné de la boisson à Pierre Gagnon qui a été trouvé mort hier dans la rue Shaw et que l'on croyait avoir succombé à une syncope de coeur, à François Poliquin, mort aussi hier soir après quelques heures de maladei, et à MM. Jos. Bourget, Charles Côté et un nommé Samson qui sont tous trois sérieusement malades.

"Saviez-vous que c'était de la boisson frelatée?" demanda le coroner à Rouleau.

"Non", dit le témoin, je pensais qu'elle venait d'une distillerie de Montréal.

Rouleau ajouta que Côté lui a dit que la boisson n'était pas bonne et qu'il l'a alors jetée et a cassé la cruche.

Sur les déclarations faites par Rouleau, le coroner Jolicoeur a ordonné une autopsie sur les corps de Pierre Gagnon et François Poliquin, dont la mort a évidemment la même cause.

AUTRES VICTIMES

Le nombre des victimes de l'affaire de Lévis vient d'être porté à cinq par la mort d'Arthur Poliquin, fils de M. François Poliquin qui est mort mardi après avoir bu la boisson frelatée obtenue de L.-P. Rouleau. Arthur Poliquin est mort, ce matin, après quelques heures de maladie. On vient aussi d'établir que "Bézeau" Bernier, mort subitement hier, est aussi une victime de cette boisson qu'il avait bue en compagnie d'un des Poliquin.

Un verdict du jury sur la mort de E.-G. Gagnon a été rendu à midi et porte que E.-G. Gagnon est mort empoisonné par suite de l'injection de whisky frelaté remis à lui par Philippe Rouleau. Le jury demande à la justice de faire les recherches nécessaires pour retracer les coupables.

Le coroner a commencé ensuite l'enquête sur la mort de "Bezeau" Bernier. Celui-ci a déclaré avant de mourir qu'il avait bu de la boisson en compagnie de Poliquin. Il présentait tous les symptômes de l'empoisonnement par l'alcool frelaté, notamment la perte de la vue. Le médecin qui l'a soigné a déclaré avant l'enquête qu'il n'avait aucun doute que Bernier avait succombé à la même cause que Gagnon.

Une enquête aura lieu dans chacun de ces cas, mais elle ne sera que la répétition de celle qui vient de se terminer sur le corps de E.-G. Gagnon.

On croit qu'à la suite du verdict que vient de rendre le jury, la Couronne va porter une accusation d'homicide involontaire contre L.-P. Rouleau. Des recherches vont aussi être faites pour retracer le voyageur qui a vendu à Rouleau le poison qui vient de faire ces cinq victimes.

E.-G. Gagnon était marié et père de six enfants. François Poliquin était aussi marié et père de plusieurs enfants. Son fils, Arthur, Pierre Gagnon et Bézeau Bernier étaient célibataires.

L'ETAT VA RECOURIR A LA TROUPE

LONDRES, 5. — Sir William Joynson-Hicks, ministre de l'intérieur, a fait cet après-midi, aux Communes, une déclaration que certains interprètent comme étant la preuve que le gouvernement est préparé à se servir des troupes pour administrer les services publics, comme les chemins de fer, si nécessaire.

Il y a eu débat sur la grève, hier, à la chambre des Lords. Le comte d'Asquith et Oxford a dit que c'était la lutte entre l'ordre et le désordre, et que le Gouvernement aurait derrière lui toute l'opinion sensée. Lord Balfour a dit que toute capitulation du Parlement aurait pour première conséquence de légitimer l'anarchie et d'encourager le premier venu à tenter de chambarder le pays.

Il n'a pas été question de la grève, hier aux Communes, sauf que le premier Baldwin a annoncé qu'on étudient aujourd'hui la loi des pouvoirs d'urgence. Le premier ministre expliqua qu'aucun règlement ne pouvait être imposé en vertu de cette loi, sans le consentement préliminaire du Parlement.

Philip Snowden, au nom du parti travailliste, dti qu'il laisserait passer les résolutions du budget sans trop d'opposition, parce que les travaillistes reconnaissaient qu'il fallait consacrer au gouvernement dans les circonstances exceptionnelles présentes tout le temps que le Parlement a à sa disposition.

M. Lloyd George fit des concessions semblables au nom des libéraux et les résolutions du budget, y compris la taxe sur les paris, franchirent leur première phase, avec l'entente qu'elles seraient débattues à fond devant le comité.

L'archevêque de Cantorbery présidera ce soir à une grande assemblée publique pour la pacification des esprits. Il y adressera la parole. L'assemblée de prière aura lieu au Queen's Hall.

QUATRE MOIS SEUL, BLESSE DANS LE BOIS

La tragique aventure d'un trappeur et comment il fut sauvé

DANS UNE CABANE

WILLIAMSLAKE, 5. (Presse canadienne.) — Après avoir passé quatre mois dans un hôpital improvisé avec son chien comme seul compagnon, Bert Mansfield, un trappeur, vient d'arriver ici. Il doit se rendre à Vancouver pour tâcher de faire soigner les blessures qu'il reçut en tombant d'un précipice de 150 pieds, le 28 décembre dernier, en essayant de capturer une chèvre des montagnes qu'il venait de blesser, à 60 milles au nord de Quesnel.

Vu qu'il était reconnu comme un excellent trappeur, Mansfield n'inquiétait personne lorsqu'il partait pour ses excursions hasardeuses. Mais, il y a deux semaines, on commença à s'inquiéter et des hommes partirent à sa recherche. On le retrouva dans une cabane où il avait eu la sagesse de laisser une cruche d'eau, des remèdes, des vivres et du bois pour chauffer. C'est à cela qu'il doit la vie.

Mansfield avait perdu pied au moment où il allait s'emparer de sa proie. En tombant son pied s'accrocha dans une racine d'arbre et il resta suspendu la tête en bas. En essayant de couper la racine avec la hache qu'il portait à sa ceinture il se blessa à la cheville et se défit une épaule. De peine et de misère il atteignit une cabane à quatre milles de distance. Là, il pansa ses blessures comme il put et se rendit ensuite à son camp où il trouva de la nourriture, du bois et une boîte de remèdes.

Un effet de la grève anglaise

PROVIDENCE, R.I., 5. — Glenna Collett, qui détient le championnat des Etats-Unis, et qui se trouve actuellement en Angleterre, a notifié ses parents par câble aujourd'hui que le tournoi de golf féminin pour le championnat de l'Angleterre, qui devait être débattu à Harlech, a été cancellé à cause de la grève. Mlle Collet devait y prendre part.

Le roi gracie 126 condamnés

SOFIA, 5. (Presse Canadienne) — Le roi Boris a fait grâce à 126 personnes condamnées par les conseils de guerre. Parmi elles s'en trouvaient plusieurs condamnées pour avoir participé à l'explosion d'une bombe dans la cathédrale le 16 avril 1925, où un grand nombre de personnes furent tuées.

POSSIBILITE D'UNE GREVE UNIVERSELLE

PARIS, 5. (Presse associée.) — Deux mille ouvriers d'une usine d'autos de Saint Ouen, banlieue de Paris, se sont mis en grève par sympathie pour leurs camarades britanniques. C'est jusqu'ici le seul appui tangible que le mouvement ouvrier français ait donné aux trades-unions. Les extrémistes n'en essaient pas moins de provoquer d'autres grèves.

Frank Hodges, le secrétaire de l'Internationale des mineurs, a téléphoné de Londres aux secrétariats des fédérations affiliées leur demandant de se tenir prêts à tout mouvement. Il a aussi écrit à M. Vigne, secrétaire de la fédération des mineurs français.

Bien que ce dernier croit à la possibilité d'une grève internationale, on ne s'y attend guère.

M. Vigne dit que M. Hidges convoquera une réunion de l'Internationale soit à Bruxelles, soit à Londres, dans quelques jours, à laquelle de graves décisions seront prises. A ce propos, il rappelle que le comité, à Genève, a décidé que la déclaration d'une grève internationale doit être étudiée pour aider une grève de l'importance de celle qui sévit actuellement en Grande-Bretagne.

(Voir aussi dernière page)

ILS DISENT N'AVOIR PAS EU JUSTICE

Les griefs des ouvriers des fabriques de chaussures à Québec

L'ARBITRAGE

QUEBEC, 5. (Du correspondant de la "Patrie").—La sentence arbitrale rendue la semaine dernière dans l'industrie de la chaussure a soulevé des protestations hier soir, à la réunion du conseil central National des métiers et du travail.

Non seulement les représentants des unions de la chaussure, mais plusieurs délégués de syndicats amis ont critiqué la décision des arbitres et la manière d'agir de certains manufacturiers de chaussures de Québec. On a rappelé les témoignages donnés durant l'enquête, la preuve faite par les ouvriers, le plaidoyer du représentant du comité conjoint des unions, pour en venir finalement à la conclusion que l'industrie québecoise de la chaussure souffrira grandement de l'état de choses créé par l'arbitrage.

Dans un grand discours M. Pierre Beaulé, président de la confédération des travailleurs catholiques du Canada, a énuméré encore une fois les griefs des membres des unions de la cordonnerie de Québec.

M. Beaulé a déclaré que la sentence arbitrale est loin de donner justice aux ouvriers. Plusieurs autres délégués ont parlé dans le même sens.

LES NOMS SUGGERES PAR L'HON. M. KING

Pour faire partie du comité chargé d'étudier nos richesses de charbon.

OTTAWA, 5. (Du correspondant de la "Patrie") — L'hon. Mackenzie King proposera aux Communes que le comité spécial, chargé le lundi 15 mars d'étudier nos ressources actuelles de houille anthracite et bitumineuse, leur sûreté et autres questions différentes soit composé des membres suivants: MM. Armstrong (Lambton) Bury, Campbell, Fafard, Flemming, Garland (Bow River), Gershaw, Howden, Lapierre, McLean (Melfort), Nicholson et Rogers, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

On a planté le Mai sur la rivière Batiscan, samedi

TROIS-RIVIERES, 5. (Du correspondant de la "Patrie"). — Pour la première fois depuis 1885, le mat de mai a été planté sur la rivière Batiscan, à Ste-Geneviève. La couche de glace était encore épaisse et l'opération se fit sans difficulté, tout en prenant cependant des précautions. M. Arnaud St-Arnaud dirigea cette opération. Il était accompagné de MM. Pierre Baribeau, Geo. H. Trépanier, E. Veilleux, E. Brouillette, E. Despins, B. Rivard, H. Moreau, M. Bernier, C. A. Massicotte et J. Hamelin.

"ELLE ME VEND LES OEUFS DIX SOUS PLUS CHER QU'AUX AUTRES"

Un policier accuse sa femme de l'avoir battu à coups de poings. – Il a toujours le nez dans les chaudrons, Votre Honneur

"ELLE A 6 CHAPEAUX, 15 PAIRES DE GANTS"

Une querelle de ménage, hier, devant le juge Amédée Monet.

Une femme était accusée de s'être portée à des voies de fait sur son mari, un policier, en le frappant avec ses poings et avec ses pieds.

—Votre Honneur, déclara le mari, ma femme est devenue insupportable. Depuis que j'ai été malade il y a trois ans et que j'ai subi plusieurs opérations il n'y a plus moyen de la garder à la maison. Elle ne veut pas même me préparer mes repas et elle rentre à n'importe quelle heure la nuit.

—C'est faux, M. le juge, s'écria l'accusée, c'est lui qui est insupportable. Il n'est pas "endurable". Il a le nez partout jusque dans les chaudrons... Ah! mais non, j'en ai assez.

—Votre Honneur, reprit le mari, en crescendo, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour ma femme. Il n'y a pas une femme dans le quartier qui est habillée comme elle. Je lui donne chaque année de $600 à $700 à dépenser pour ses fantaisies et je ne gagne que $1,700. Je lui ai même offert de lui acheter une automobile si elle voulait "faire comme il faut".

—Vous lui en donnez peut-être trop, observa le juge.

—M. le juge, ce que mon mari a dit est faux. Tout l'argent que j'ai reçu je l'ai gagné par mon travail. J'élève des volailles et je vends les oeufs.

—Oui, s'écria le mari, elle me vend les oeufs 10 sous plus cher qu'aux autres et c'est moi qui ai acheté les poules. Elle a tout ce qu'il lui faut, Votre Honneur. Je suis capable de la faire vivre comme une dame. Elle a 6 ou 8 chapeaux, 15 paires de gants, 12 paires de bas... Elle m'a déjà laissé seul malade à la maison. Peu lui importait que je meure...

Finalement les deux époux se prirent de querelle en pleine Cour et échangèrent des mots aigres-doux. Le juge Monet visiblement ennuyé, fixa le procès au 11 courant. "Je crois, déclara-t-il, qu'il n'y aura plus grand'chose à dire le jour du procès."

Comme l'accusée proteste de son innocence, le juge a consenti à la remettre en liberté moyennant un cautionnement de $500.

Téléphones spéciaux pour la police dans les rues de Québec

QUEBEC, 5. (Du correspondant de la Patrie.) — Dans le but d'améliorer le service de la police dans la ville, sept téléphones spéciaux viennent d'être installés aux endroits les plus fréquentés de la ville. Ces appareils sont munis de cloches puissantes qui permettront aux agents en faction dans le voisinage d'entendre facilement les appels et d'y répondre. Les quartiers généraux de la police pourront ainsi communiquer rapidement avec les agents des différentes parties de la ville dans les cas d'urgence. Les téléphones ont été installés à l'angle des rues Saint-Jean et du Palais, à l'angle des rues Saint-Jean et d'Youville, à l'angle du boulevard Langelier et de la rue Saint-Joseph, à l'angle de la rue Saint-Joseph et de la rue Du Pont, à la Traverse de Lévis, à la gare de Sainte Anne et au coin des rues Saint-Pierre et Saint-Paul.

LES CAUSES CÉLÈBRES

UNE AFFAIRE JUDICIAIRE POUR DEUX SOUS

Comment Etienne Déguire marcha deux lieues avec sa femme, sous une pluie battante, plutôt que de payer trois sous de péage

AU PONT VIAU

Les procès compliqués qui suivirent la construction des premiers chemins de macadam sur l'île Jésus

Assis l'un à côté de l'autre sur le dur siège de bois de leur petite charrette sans ressorts, Etienne E. Deguire dit Larose et sa femme, cette fin d'après-midi du 26 avril 1864, roulaient sur la route conduisant de la ville à la Rivière-des-Prairies. Le couple était immobile et taciturne et la pluie, qui n'avait cessé de tomber de toute la journée, faisait prendre aux deux têtes une attitude renfrognée. Il devait être ou serait inévitablement trempé jusqu'aux os, car il avait encore à faire trois bonnes lieues pour arriver à St-Martin, où Deguire cultivait une ferme.

Lorsque la charrette eut passé le Pont-Viau, le cheval stoppa devant deux barrières qui fermaient le chemin conduisant à St-Vincent de Paul et l'autre chemin allant dans la direction de la montée du Moulin-au-Crochet, sur la route de St-Martin et de l'Abord-à-Plouffe.

Deguire héla le péager, qui apparut sur le pas de sa maisonnette:

—Combien dois-je vous payer?

François Lavoie, qui percevait les péages du pont et du chemin de macadam construit depuis peu sur l'île Jésus, répondit:

—C'est treize sols que vous me devez — dix pour le pont et trois pour le chemin.

—Je ne vous paierai pas treize sols, répliqua Deguire. Je vous offre dix sols pour le passage du pont; je refuse de payer les trois autres.

—Si vous ne me payez pas treize sols, vous ne pourrez aller plus loin, déclara froidement Lavoie.

Deguire ne pouvait ignorer le tarif des péages, car ils étaient affichés sur des grandes pancartes clouées à chacune des deux barrières et à la sortie du pont.

Le pont avait été construit une dizaine d'années auparavant, et le passage y coûtait dix sous dans chaque direction. Par une loi de la législature provinciale décrétée en 1862 avait été constituée la Compagnie des Chemins de Péage de l'île Jésus qui avait entrepris de construire des chemins de macadam sur l'île Jésus et avait été autorisée à y prélever des péages à raison d'un demi-denier par mille. La Compagnie avait construit un chemin traversant l'île en ligne droite et ce chemin avait trois milles de longueur: l'autre chemin, qui aboutissait à la montée du Moulin-au-Crochet, n'avait qu'un mille d'étendue. Lorsque les deux chemins avaient été complétés, la Compagnie s'était mise à percevoir le péage au taux de trois sols, en sus du pont où les voitures à un cheval payaient vingt sols pour aller et revenir.

Lavoie n'avait par conséquent pas de discrétion à exercer, et il obéissait à des ordres en réclamant treize sols.

—Si vous ne voulez pas me laisser passer, dit Deguire, je vais tourner bride et rentrer en ville.

—Il vous faudra en ce cas passer de nouveau le pont et vous aurez à me payer vingt sols, fit remarquer Lavoie.

Deguire descendit de sa charrette et alla prendre le cheval à la bride, apparemment dans le dessein de le tourner vers le pont. Mais Lavoie s'était approché de l'autre côté et tenait fermement à la bride.

—Lâchez mon cheval, cria Deguire en colère.

—Je ne le lâcherai pas que vous ne m'ayez payé ce que vous devez. Je ne vous demande rien que ce qui est juste. Si vous ne me croyez pas, allez interroger le maître du pont.

—Je ne m'occupe pas du maître du pont ni de toi. La Compagnie des chemins est une bande de voleurs.

Deguire remonta dans sa charette et, prenant en mains les guides, essaya de faire avancer son cheval — lequel cependant ne put faire un pas, puisque Lavoie continuait de le tenir à la tête.

Le fermier têtu redescendit et se reprit à parlementer:

—Je t'offre encore ton paiement, à dix sols. Si tu ne veux pas me laisser passer, je vais m'en aller.

—Ton cheval ne partira pas d'ici avant que tu aies payé treize sols.

—Je passerai, vociféra Deguire en levant un poing menaçant.

—Tu ne passeras pas, reprit Lavoie sans s'émouvoir.

Deguire fit descendre sa femme et laissant là cheval et voiture, contourna la barrière et s'avança sur le chemin. Le couple marcha quelques instants. Puis Deguire réfléchit sans doute que ce n'était pas une petite affaire que de s'en aller à pied, sous la pluie avec sa femme — du pont à sa ferme, la distance était de deux grandes lieues — de sorte qu'il revint au pont:

—Il faut que tu me donnes mon cheval, dit-il à Lavoie. Tu ne veux pas accepter ton paiement, eh bien! donne-moi mon cheval.

Et la discussion recommença et se prolongea pendant plusieurs minutes, et Deguire, qui était avare de ses sous se montra au moins prodigue d'injures. La scène avait duré assez longtemps pour attirer trois habitants du voisinage, Joseph Gagnon, Louis Monette et Lucien Labelle, qui furent témoins de la querelle, mais se gardèrent de la moindre intervention.

Finalement, Deguire dut se résoudre à partir à pied, puisqu'il était déterminé à ne pas payer les trois sous. Avant de s'éloigner, il dit à Lavoie:

—Il y a des effets dans la voiture; prends garde qu'ils ne soient volés.

Lavoie, accoudé à la barrière, suivit quelque temps des yeux le couple, sur le chemin de macadam qui allait dans la direction de la montée du Moulin-au-Crochet. Puis il alla mettre au courant de l'affaire Fabien Vinet, qui était le secrétaire de la Compagnie des Chemins de Péage, et, sur son conseil, confia cheval et voiture aux soins de Louis Monette, qui tenait un hôtel à une courte distance du pont.

L'affaire n'eut de suite que le surlendemain, lorsqu'un huissier vint signifier à Lavoie un bref de saisie-revendication, ainsi qu'une poursuite en dommages-intérêts. Le péager livra sans hésiter à l'huissier le cheval et la voiture, qui en somme l'encombraient bien plus que pour trois sous.

Et puisque la querelle devait avoir une répercussion devant les cours de justice, Lavoie accepta la lutte sur ce terrain. Il fit émaner un mandat d'arrestation contre Deguire, pour menaces et injures, et le traduisit devant le juge de paix Lahaise. Après un procès sommaire, le paysan fut acquitté, et Lavoie, qui savait aussi faire preuve d'obstination, le fit arrêter de nouveau sur un pareil chef d'accusation, puisqu'il y avait eu multiplicité d'injures et de paroles menaçantes. Cette fois—ô incohérence de la justice! — Deguire fut condamné à l'amende.

Devant la cour de circuit de Montréal, Deguire appuya sa saisie-revendication sur le principe que le préposé de la Compagnie des Chemins de Péage n'avait pas le droit de retenir son cheval et sa voiture, parce qu'il était réglé dans la loi d'incorporaiton de la Compagnie quels recorus il était en son pourvoir d'exercer lorsque des passants refuseraient sans bonne raison de payer les péages. La clause de la loi se rapportant à ce sujet se lisait comme suit:

"Toute personne qui passe ou cherche à passer d'une manière violente une barrière que la Compagnie aura établie saus auparavant payer le péage imposé à chaque barrière par les directeurs de la Compagnie, si elle est convaincue dudit délit après un procès sommaire devant un juge de paix, sera condamnée à payer tous les dommages que la Compagnie aura pu souffrir et sera aussi condamnée à payer une amende qui ne dépassera pas dix piastres, mais ne sera pas inférieure à une piastre, et à défaut de paiement, le contrevenant sera confiné dans la prison commune du district pour un espace de temps n'excédant pas un mois."

D'autre part, Deguire prétendit que la Compagnie n'avait pas le droit de lui réclamer trois sous pour passer sur le chemin conduisant à la montée du Moulin-du-Crochet, puisque ce chemin n'était macadamisé que sur un mille d'étendue, et que le tarif des péages était seulement d'un sou par mille.

Lavoie se défendit qu'il ne faisait qu'obéir aux ordres qu'il avait reçus, et prétendait que, même si, en droit strict, la Compagnie n'avait droit de réclamer qu'un sou, Deguire était en faute, puisqu'il n'avait offert de payer que dix sous, le péage du pont, et rien pour le chemin de macadam.

Le tribunal vint à la conclusion que la Campagnie n'avait aucun droit de réclamer trois sous de péage sur le chemin du Moulin-au-Crochet et que Lavoie, personnellement ou comme agent de la Compagnie, n'avait aucun droit de saisir le cheval et la voiture de Deguire. Ce dernier eut donc la satisfaction de gagner sur tous les points son procès, et celle sans doute encore plus vive de se voir attribuer par la cour dix dollars de dommages-intérêts—somme qui suffirait pour longtemps à payer toutes les barrières et le pont.

Il y avait toutefois encore loin de la coupe aux lèvres, car Lavoie porta la cause en appel.

Les avocats Loranger et Loranger, qui, pour le compte de Deguire, furent chargé de plaider cette cause en appel furent apparemment un peu confus d'avoir à saisir ce haut tribunal de cette affaire de deux sous. Dans le factum qu'ils préparèrent, ils s'appliquèrent en effet à la faire voir comme une affaire de conséquence:

—La cause de la défense qui a donné lieu à ce procès — lisait-on dans le factum — semble au premier abord bien futile, et on a lieu de s'étonner de voir des plaideurs se traduire devant une cour suprême pour deux sous. Mais quand on sait que cette cause de Deguire est celle de toute une localité, que les deux sous dont il est surchargé, on les fait payer chaque jour injustement depuis quatre années à des centaines de personnes, on conçoit toute l'importance de ce litige. La Compagnie de péage n'a fait qu'un mille de chemin macadamisé jusqu'à la monté du Moulin -au-Crochet et par conséquent n'a droit qu'à un sou quoiqu'elle en ait toujours exigé trois. En supposant une moyenne de cinquante voitures par jour, elle aurait réalisé la jolie somme de $1460 au lieu de $486 à laquelle elle avait droit. La Compagnie continue d'exiger encore maintenant trois sous sur cette partie du chemin. C'est une exploitation dont elle retire des bénéfices considérables. C'est pourquoi les intéressés, lassés de cette exaction, ont porté la cause devant les tribunaux par l'intermédiaire de Deguire.

En attendant que la cause fût jugée en appel, Lavoie, pour entretenir les hostillités, exerça le recours que Deguire avait indiqué lui-même en le faisant arrêter pour avoir, suivant les termes de la loi d'incorporation de la Compagnie, tenté à passer une barrière sans payer de péage, et il faut dire que sur cette accusotion Deguire fut condamné à l'amende.

Cependant, lorsque le litige fut définitivement jugé par la cour d'appel, Deguire encore une fois eut gain de cause, et cette fois, Lavoie — ou la Compagnie qui sans doute était au fond de l'affaire — dut lui verser les dix dollars de dommages-intérêts accordés par le tribunal inférieur.

MONTREAL ET LES ENVIRONS VISITES DIMANCHE APRES-MIDI PAR UNE TEMPETE

La pluie, la foudre et le vent causent des dégats un peu partout et causent la noyade de trois personnes à Chambly

TOITS ET POTEAUX ARRACHES ET BRISES

Vers 4.30 heures hier après-midi après une journée exceptionnellement chaude pour la saison, pendant que des milliers de moutréalaises vêtues pour la première fois depuis plusieurs mois de toilettes légères à couleurs pâles se promenaient dans nos rues, les nuages se sont amoncelés et un coup de tonnerre inopiné a dominé les bruits de la ville. Trente secondes plus tard c'étaient des éblouissements d'éclairs, des fracas de tonnerre et une pluie lourde tombait en déluge. Dans la rue c'était un sauve qui peut général. Les hommes prêtaient leurs paletots aux femmes qui tentaient avec peine de sauver leurs chapeaux achetés la veille chez la modiste.

L'électricité fit défaut, le téléphone cessa de fonctionner. Puis dix minutes plus tard la pluie arrêta aussi soudainement qu'elle avait commencé et le vent débarbouilla le soleil de ses nuages. De nouveau c'était le beau temps.

Comme c'était hier la première journée estivale, le parc Lafontaine et le parc Jeanne Mance avaient été envahis par la foule. Au premier coup de tonnerre on imagine le cahut que firent ces milliers de personnes. Les autobus et les tramways furent littéralement pris d'assaut. On voyait des affiches annonçant qu'ils étaient remplis. Il y avait des personnes d'accrochées partout. C'était un spectacle unique.

4 NOYADES

L'été a sauté, hier, par dessus le printemps et s'est installé en maître dans la métropole. En effet nous avons eu tout ce que peut nous donner la température estivale et la journée de dimanche a été un raccourci de l'été avec une chaleur de juin et un orage électrique assez violent.

La preuve que nous sommes bien en été, c'est que les noyades ont commencé. En effet, hier pendant la tempête, il y eut quatre noyades près du vieux fort de Chambly. Les victimes, deux hommes, une femme et un enfant, se sont noyés pendant une partie de pêche, en chaloupe. Ce sont: Max Epstein, 25 ans, 820 Drolet; Michael Astroff, 25 ans, 270 avenue Clarke, Westmount; Margaret Smith, rue Sainte-Catherine ouest. Quant à l'enfant, il n'a pas encore été identifié.

A plusieurs endroits en ville on rapporte que les fils électriques ont été brisés; cependant il n'y a eu aucun accident de personne.

L'OBSERVATOIRE DU McGILL

Tout d'abord il semblait que le vent était d'une extrême violence; mais les chiffres de l'observatoire McGill nous démontrent que la vitesse n'en était que de 20 à 25 milles à l'heure. Il est tombé .06 de pluie en quelques minutes. Puis le beau temps est revenu. Cet orage nous annonce la chaleur.

LA FOUDRE

Au plus fort de la tempête, la foudre toucha une maison de deux étages habitée par M. G. McKilloh et sa famille, au numéro 3591 de la rue Stuart. Une corniche fut arrachée et les plafonds de la maison furent profondément lazardés. Personne ne fut blessé et lorsque les pompiers, sous les ordres du chef de district Dagenais, arrivèrent sur les lieux, tout le monde, fort surexcité, était dans la rue sous la pluie. L'incendie ne fit presque pas de dommages.

LE VENT

A Montréal-Est, 121 rue Laurendeau, sous l'intensité des vents, un toit de garage privé, appartenant à M. Couture, fut arraché et projeté à une cinquantaine de pieds dans dans un champ.

Dans Laval de Montréal, à la Pointe-aux-Trembles, un toit fut aussi arraché par les vents. C'est celui d'un garage attenant à la manufacture Bon-Ami, 147 rue Notre-Dame.

ROUTE DE CHAMBLY

La police de Longueuil rapporte qu'une dizaine de poteaux de téléphone ont été renversés par la force du vent, sur le chemin de Chambly, près de Saint-Lambert.

BOUCHERVILLE

A Boucherville, une grange appartenant à la ferme de M. Gustave Descarries fut touchée par la foudre. Elle fut réduite en cendres par l'incendie qui s'y déclara immédiatement.

A OTTAWA

Ottawa, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — La première tempete de la saison accompagnée de tonnerre est passée sur Ottawa hier après midi mais ne causant aucun dommage. La foudre a désorganisé quelques services d'éclairage surtout dans les environs de Britannia, lesquels furent rétablis dans la soirée.

A Boucherville

Boucherville, 3. (Spécial à la Patrie.) — Une grange a été détruite par un incendie allumé, hier après-midi, au cours de la tempête. Cette grange appartenait à M. Gustave Décary et était située dans le rang 3. Elle contenait trente couches-chaudes, un peu de foin, etc.

Un mal de rein compliqué. Mme Gust. Lind de Edmonton, Alta., écrit: "Mes reins étaient en si mauvais état que je ne sais pas ce que je serais devenue si je n'avais pas fait connaissance du Novoro du Dr. Pierre. Je vais bien maintenant et recommanderai toujours ce remède. Ce vieux et célèbre remède composé d'herbes détient un record imbattable pour le traitement du désordre des fonctions vitales. Des milliers ont attesté ses mérites. Si vous voulez vous intéresser à un bon remède, écrivez au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Ce remède ne peut pas être obtenu dans les pharmacies mais il est envoyé directement.

Livré exempt de douane au Canada.

DE GRANDS TRAVAUX DE LA SHAWINIGAN CO.

Pour sa ligne de transmission entre Québec et le lac Saint-Jean.

QUEBEC, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le gouvernement a autorisé hier la compagnie Shawinigan Power Co. à construire sa ligne de transmission de Québec au Lac Saint-Jean. La nouvelle ligne ira de l'Ile Maligne au Lac Jacques-Cartier, du Lac Jacques-Cartier au Lac Noël, et du Lac Noël à Québec, soit une distance de 120 milles.

En vertu de l'arrêté ministériel, la compagnie devra faire une éclaircie sur une largeur de 200 pieds à travers la forêt, les fondations du chemin, les fossés et les ponts. Ces travaux dureront deux ans, et, y compris la ligne de transmission, coûteront $4,250,000.

Ces travaux serviront probablement de base à la route carrossables Québec Lac Saint-Jean.

En raison de ces préliminaires que la compagnie fera à ces frais, on croit que le gouvernement déclera prochainement la construction de la route en suivant le même tracé que la ligne de transmission de la Shawinigan Power Co.

Le bilan d'une semaine

TORONTO, 3.—Les pertes par le feu au Canada durant la semaine se terminant le 28 avril, sont de $335,280, comparativement à $218-800 pour la semaine précédente et à $470,400 pour la semaine correspondante de l'an dernier.

Questions Légales

QUESTION — Le père de ma femme s'est remarié lorsqu'elle n'avait encore que 5 ans. Vers l'âge de 9 ans elle fut placée chez un parent. Puis elle revint à la maison où on lui fit la vie très dure. A douze ans environ, avec ses soeurs ainées de 14 et 16 ans, elle fut mise presque dehors de chez elle et allèrent se loger en chambre. Dès lors elle n'eut plus rien à faire en fait de logement et nourriture avec son père. A l'âge de 25 ans je fis connaissance de ma femme à un baptême et l'épousai, sans voir le père qui était aux Etats-Unis. Je ne fis connaissance du père et de la belle-mère que plus tard. Le père est mort pendant la guerre. Dois-je assistance à cette femme de mon beau-père? — J. L.

REPONSE — Comme la personne qui créait l'affinité avec votre belle-mère est décédée, vous n'êtes tenu à aucune obligation envers elle.

• • •

QUESTION — Nous avons un lac ici qui a été loué du gouvernement provincial à un particulier, est-ce que je pourrais aller pêcher à la ligne sans risque d'avoir des procédures, nous avons aussi une rivière qui est louée pour la pêche au saumon dont les deux côtés de la Rivière sont patentés au propriétaire, est-ce que je puis faire la pêche à la ligne sans risque d'avoir des procédures, cette rivière est louée depuis 50 ans. — A. G.

REPONSE — Vous avez le droit de prendre de la boitte pour la pêche à la morue ou de pêcher à la canne ou à la ligne dans un lac sous bail pourvu que ce ne soit pas dans un but commercial. Dans le cas d'une rivière dont les terrains adjacents sont loués au propriétaire du droit de pêche, le cas est différent. Le droit de pêche est exclusif et toute personne qui pêche en front de ces terrains, s'expose à l'emprisonnement et à l'amende ainsi qu'à la confiscation du poisson qu'il a ainsi pêché. La même disposition s'applique à ceux qui font pêcher par d'autres.

• • •

QUESTION — A. s'est marié avec B. sous le régime de séparation de biens en mil neuf cent dix-huit. Dans le contrat de mariage il y a la clause suivante savoir: A. le futur époux fait donation à B. la future épouse de la somme de $5,000, payable à la future épouse au décès du futur époux, et pour assurer le paiement de la dite somme le futur époux hypothèque spécialement les lots 4 et 5 de la paroisse de X

En 1924, A. vend ses terrains à C. franc et quitte, C. constate la dite hypothèque de $5,000. en faveur de la ufture épouse B. alors il dépose son argent au greffe et demande que la propriété soit dégrevée de toutes hypothèques.

A. fait signer une renonciation ou mainlevée par B. son épouse, le régistrateur refuse de l'enregistrer disant que ce n'est pas légal.

C. poursuit A. et B. pour qu'ils fassent enregistrer la mainlevée et A. et B. appellent le régistrateur en cause c'est-à-dire en garantie, le régistrateur ne se défend pas, le juge donne gain de cause à A. et B. la mainlevée est enregistrée, la radiation est faite de l'hypothèque de $5,000.

C. l'acquéreur ne veut payer aujourd'hui disant que cette renonciation est d'une nullité absolue et que les héritiers de B. peuvent demander la nullité de la mainlevée donnée par cette dernière. — SAINT-VICTOR.

REPONSE — Je crois qu'en effet une pareille renonciation constitue une renonciation à une succession non-ouverte et une modification des conventions matrimoniales. Je crois que les héritiers de B. pourraient prendre des procédures pour faire annuler une telle renonciation faite au détriment de leurs droits.

• • •

QUESTION — Voulez-vous me dire quel est le nom officiel de l'Angleterre et aussi le titre officiel du roi d'Angleterre? — CURIEUX.

REPONSE — Le titre officiel de l'Angleterre est le suivant: "Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande". Le roi d'Angleterre porte dans les documents publics les titres suivants: "Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Empereur des Indes et de toutes les possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi."

QUESTION — En vertu des articles 726 et suivants du Code Municipal de Québec, des terrains sont vendus par l'entremise du Conseil de Comté, suivant les formalités exigées par la loi. Avis publiés dans la Gazette Officielle, affichés et publiés aux portes des Eglises de chaque paroisse. 2o: Ces terrains étaient hypothéqués par des contrats dûment enregistrés, ou grevés par des rentes annuelles, lesquelles hypothèques et rentes, sont en pleine force et effet si je fait d'être ainsi vendus, ne les annulent; 3o: Est-ce que ces rentes et hypothèques sont recouvrables par les intéressés contre le propriétaire actuel, et qu'en lui payant en vertu des articles 754 et suivant ce qu'il a payé pour l'acquisition toute personne autre que le propriétaire a les mêmes droits de retrait?; 4o: Est-ce que le propriétaire, en retrayant ses terrains, serait tenu au paiement des rentes et hypothèques qui étaient dues par lui?; 5o: Dans le cas de non obligation aux rentes et hypothèques par l'ancien propriétaire, lequel fait le retrait, toute personne peut-elle acheter du dit propriétzire les terrains ainsi retraits, ce sans s'exposer à aucun recours valable?

REPONSE — Les hypothèques sont purgées par la vente pour taxes à l'expiration du délai pour exercer le retrait seulement. Les rentes foncières ne sont pas éteintes par la vente. Ce n'est qu'à l'expiration de ce délai de deux ans que l'acheteur peut obtenir un acte de vente de l'immeuble qui lui donne un titre absolu de propriété. Toute personne autorisée ou non peut exercer le retrait mais au nom et pour le profit seulement du propriétaire lors de l'adjuration. Il peut faire enregistrer la quittance qu'il reçoit du secrétaire-trésorier et cet enregistrement lui donne un privilège qui prend rang immédiatement après les taxes municipales.

• • •

CONSULTATION 11

QUESTION. — Est-ce que la signature d'un contrat de mariage force une personne à se marier?

T. B.

REPONSE. — Un contrat de mariage est un contrat de conventions futures qui ne prennent effet que si le mariage est subséquemment célébré. Il n'est pas en lui-même le mariage. Seulement, si une personne refusait de contracter mariage une fois rendue aussi loin, elle serait certainement passible de dommages-intérêts pour bris de promesse de mariage envers l'autre partie. Ces dommages sont sujets à l'appréciation de la Cour.

QUESTION. — Un locataire peut-il légalement, avec malice ou autrement refuser de remettre avant le premier mai, la clef de son logis qu'il a pratiquement quitté dans le cours d'avril sous prétexte que le loyer est payé au complet jusqu'à mai et que le local renferme encore quelques articles qui n'ont aparemment aucune valeur.

PROPRIETAIRE

REPONSE. — La loi ne reconnait à personne le droit d'agir avec malice. Seulement il ne parait pas y en avoir de la part de votre locataire dans ce cas-ci, puisqu'il a droit d'occuper les lieux loués jusqu'au premier mai et que vous ne pouvez le forcer de partir avant cette date. Si votre logis cependant n'est pas encore loué, votre locataire doit vous donner les moyens de le laisser visiter.

QUESTION. — Lorsqu'une lettre d'avocat est envoyée pour recouvrement d'une dette, qui doit payer la lettre, le débiteur ou le creancier? Je me suis laissé dire que l'envoyeur doit payer les $2.00 ou $1.00 pour la lettre, quand le débiteur paie sa dette. N

REPONSE. — Les frais de lettre d'avocat sont payables par le débiteur.

QUESTION. — L'appelé à une substitution peut-il vendre ses droits avant l'ouverture de la substitution qui sera à son profit définitif, à un parent ou autre? Cependant, je comprends que l'acquéreur ne pourra recueillir qu'après la mort du grevé ou usufruitier.

UN VIEL ABONNE

REPONSE. — L'Appelé peut pendant la substitution disposer par acte entrevifs ou par testament de ses droits éventuels aux biens substitués, sujet cependant au manque d'effet par caducité et aux effets ultérieurs lorsque la substitution se continue après lui. Telle aliénation devient caduque si la substitution le devient. Le cessionnaire n'a pas plus de droits que le cédant et si le cédant décédait avant le grevé, le droit du cessionnaire s'évanouirait, même au cas où il aurait lui-même survécu.

• • •

QUESTION. — Voulez-vous me dire si une donation faite par une personne en danger de mort est valide?

DONATAIRE.

REPONSE. — Une donation faite pendant la maladie réputée mortelle du donateur n'est pas valide si le donateur décède de cette maladie. Si le donateur survit, il peut ratifier cette donation, ce qui la rendrait valide. Il peut aussi la ratifier tacitement, mais il faudrait qu'il n'ait pas été dans un état où il n'aurait pas eu connaissance de cette donation.

• • •

QUESTION. — Un mineur peut-il faire un testament?

MINEUR.

REPONSE. — La loi exige comme première capacité pour faire un testament que le testateur soit majeur. Un mineur ne pourrait pas faire un testament même avec l'assistance de son tuteur. Ceci s'applique au mineur même émancipé.

• • •

QUESTION. — Après quel délai une personne résidant au Canada peut-elle se faire naturaliser?

ETRANGER.

REPONSE. — Une personne peut se faire naturaliser après trois ans de séjour au Canada. La seule formalité à remplir est d'adresser une requête à la Cour de Circuit.

QUESTION. — Les registres de la paroisse où je suis né ont été détruits dans un incendie. Comment puis-je faire maintenant pour me procurer mon acte de naissance dont j'ai absolument besoin pour une transaction importante?

A. G.

REPONSE. — Le greffe de la Cour Supérieure possède un double de tous les registres paroissiaux. Vous pouvez en obtenir là un extrait moyennant le paiement d'un honoraire nominal.

LES HONORAIRES MAINTENANT FIXES

Pour l'approbation des plans soumis à la Commission des services publics.

QUEBEC, 1er—(Du correspondant de la "Patrie")—Comme la "Patrie l'annonçait hier le gouvernement vient de fixer par arrêté en conseil les honoraires que la Commission des Services publics est autorisée de charger aux compagnies d'utilité publique pour l'approbation de leurs plans et de leurs services.

Le tarif des honoarires est en vigueur à compter du 29 avril dernier. Pour les compagnies électriques. Les honoraires pour l'approbation des lignes de transmission sont basés sur la longueur et sur le voltage. Pour chaque mille ou fraction de mille. Ils sont comme suit. 7,500 volts, $15 par mille. 7,500 à 50,000 volts exclusivement $25. 50,000 à 100,000 volts, $50. 100,000 à 200,000 volts, $100. 200,000 volts et plus $1,000.

Pour les compagnies de télégraphe, de téléphone et de signaux, les honoraires seront de $5 par mille.

Toutes les compagnies de transport devront verser un honoraire de $5, par voiture.

SYDNEY CALME LE 1er MAI

SYDNEY, 3. — Le 1er mai a été très calme ici, en dépit des tentatives des communistes, qui avaient annoncé une parade monstre et avaient tenté de faire suspendre tout travail durant la journée. Toutes les mines étaient actives.

UN GROS VOL DE FOURRURES RUE S.-PAUL

Les cambrioleurs donnent eux-mêmes l'alarme en fracturant une porte.—Sonnerie électrique

UN ATTENTAT

Un gros vol de fourrures a été commis samedi soir à l'établissement Jos Livshitz and Company, 310 ouest rue Saint-Paul. D'après un rapport qui a été fait à la police par le propriétaire on aurait volé pour plusieurs milliers de piastres de marchandises. On ne peut préciser cependant, avant d'avoir fait un inventaire complet, le montant exact du vol.

Les cambrioleurs ont dû se hâter car en ouvrant la porte du magasin ils ont donné eux-mêmes l'alarme à la compagnie Dominion Gresham Guarantee and Casualty, 302 rue Saint-Jacques. Une sonnerie électrique communique en effet avec les bureaux de la Dominion Gresham. Des agents de cette compagnie se sont aussitôt transportés sur les lieux. A leur arrivée, ils trouvèrent la porte du magasin entr'ouverte mais les voleurs avaient fui. La porte du coffre-fort était ouverte. Le propriétaire du magasin a déclaré plus tard que le coffre-fort ne contenait pas d'argent mais des fourrures précieuses et les livres de comptabilité.

Constatant qu'il y avait eu vol, les agents de la Dominion Gresham prévinrent le lieutenant Victor Jullen, du poste No 1. Celui-ci communiqua aussitôt avec le capitaine-détective Hector Mercier qui se rendit lui-même sur les lieux avec le sergent Royal.

Si les cambrioleurs n'avaient pas été dérangés par le timbre d'alarme, le vol quelque considérable qu'il soit l'aurait été encore davantage. Le voleurs ont dû fuir en toute hâte après avoir pris chacun une brassée de riches fourrures.

VOL A MAIN ARMEE

Un attentat à main armée a été signalé au bureau de la Sûreté samedi soir.

M. Charles Martin, 6538 rue De Lanaudière, retournait chez lui vers 10 h. 30 lorsqu'il fut assailli près de la rue Beaubien par deux jeunes gens dont l'un lui ordonna sous la menace du revolver de lever les mains.

M. Martin dût obéir. Un des malfaiteurs visita ses goussets et le dépouilla de sa montre, d'un chapelet en or et d'un billet de $5.00.

—Un autre vol. M. John Cambley, de Valois, Qué., employé aux écluses de Lachine, près du tout Noir, a porté plainte à la police disant qu'on lui avait volé un peletot de printemps, un certificat de baptême et un billet de passage pour Valois, alors qu'il était occupé à son travail.

Autre poursuite dans la tragédie de l'"Ocean King"

QUEBEC, 1er. (Du correspondant de la "Patrie"). — La mémorable tragédie de l'"Ocean King", qui a fait neuf victimes dans le port de Québec, vient de donner lieu à deux nouvelles poursuites en dommages devant la cour supérieure. Madame Veuve Samuel Powell, de Halifax, qui perdit son mari et son fils dans ce désastre, réclame de la St-John Drydock une indemnité de $3,000 pour chacun des êtres chers, qu'elle a perdus, ce qui fait en tout $6.000.

MAISONS RECOMMANDABLES

AUX LECTEURS DE

La Patrie

HEBDOMADAIRE

L'Antikor Laurence

Enlève les cors, verrues et durillons. Sûr, efficace, sans douleur. En vente partout, 25c le flacon. Franco par la poste.

Pharmacie LAURENCE

Montréal.

NE CRAIGNONS POINT CETTE CONCURRENCE

Ce que pense Ford de la reduction des droits d'auto

PLUS DE TRAVAIL

DEROIT, 30—"J'ai confiance au libre-échange d'une façon générale", déclare M. Henry Ford, au "Detroit Times". "Le tarif est un embarras pour le commerce. La liberté dans la concurrence améliore les affaires."

Cette déclaration de M. Ford fut faite au retour d'une visite de l'usine Ford au Canada, à la suite de la réduction des droits sur les automobiles.

"Nos ouvriers canadiens devront apporter encore plus de soin à leur travail", ajoute M. Ford, "il faudra une meilleure organisation; c'est une autre raison pour laquelle le budget est avantageux aux manufacturiers.

"On leur a fourni l'occasion d'avoir un meilleur prix au Canada et ils en ont profité. Mais, par contre, des bas prix veulent dire plus d'acheteurs, plus d'acheteurs occasionnent plus de travail, plus de travail est un signe d'augmentation des affaires pour les manufacturiers. Donnez-moi l'usine de Ford City et je parie que je peux la faire rivaliser avantageusement avec l'usine de Highland Park, Détroit, du jour au lendemain. Nous pouvons acheter aussi bon marché au Canada qu'ici. Nous fabriquons toutes les parties de l'auto Ford au Canada et environ 95 p.c. du matériel brut est acheté au Canada. Nous prenons notre acier à Algoma, Ont., notre bois et tout ce dont nous avons besoin.

On prétend en certains milieux parmi les manufacturiers canadiens que la concurrence avec les produits américains n'est pas possible par suite de la production sur une grande échelle telle qu'elle se pratique aux Etats-Unis.

"Je ne le crois pas", dit M. Ford. "Que voulez-vous dire par production sur une grande échelle? Je crois que notre usine au Canada produit sur une grande échelle, avec une production moyenne de 600 automobiles par jour. Il est vrai que nous produisons aux Etats-Unis une moyenne de 7,000 ou 8,000 automobiles, mais je n'en vois pas l'avantage jusqu'à un certain point".

Un Remède Indispensable

Les Pilules Moro sont le dépuratif et le tonique par excellence du sang, et l'homme qui a travaillé durant des années et n'a pas eu soin de sa santé a besoin de les employer pour remonter son système délabré. Les

PILULES MORO

créent du sang nouveau, renforcent les nerfs, aident non seulement la digestion mais assurent aussi le fonctionnement régulier de tous les organes. Les Pilules Moro sont le remède dont tous les hommes ont besoin pour se tenir en bonne santé.

M. E. O. Gauthier

Montréal, 1er décembre 1925.
"Depuis plus d'un an j'avais souvent des indigestions, des maux de tête, des douleurs aux reins, aux jambes et je me sentais bien moins fort. J'attribuais ce dépérissement de ma santé aux émanations de la peinture que je respirais depuis des années au cours de mon métier de peintre. Un médecin, après m'avoir traité un certain temps, me conseilla les Pilules Moro. Je les ai prises et en quelques semaines mon rétablissement était complet. Depuis j'ai toujours des Pilules Moro à la maison, non pour mon usage personnel puisque je n'ai pas cessé de me bien porter depuis que je les employées, mais pour mes fils qui peuvent en avoir besoin".
E.-O. Gauthier, 219a, rue St-Charles, Montréal.

Les hommes devraient employer les Pilules Moro chaque fois qu'ils sont atteints de

Epuisement	Maux de reins
Maux de tête	Douleurs d'estomac
Mauvaise digestion	Gaz et gonflement
Rhumatisme	Manque d'appétit

Les Pilules Moro sont en vente partout ou sont envoyées par la poste sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Compagnie Médicale Moro, 1566, S.-Denis, Montréal.

L'HON. M. FERGUSON APPROUVE L'ATTITUDE DE M. TASCHEREAU

Le premier ministre d'Ontario parle de la censure des films américains, des forces hydrauliques de la rivière Ottawa et du règlement XVII

UNE COMMISSION CONJOINTE D'INGENIEURS

Rencontré vendredi, dans son wagon particulier, le "Whitney", du réseau "Temiskaming and Ontario", arrêté au quai de la gare Windsor, le premier ministre de la province d'Ontario, M. G.-H. Ferguson, a eu de bonnes nouvelles à apprendre aux journalistes, à la suite de l'entrevue qu'il avait eue, hier, à Québec, avec M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec.

M. Ferguson laissa les amis avec qui il causait dans le fumoir pour venir causer avec les journalistes dans la salle à manger très luxueuse de son wagon.

"Je suis fort content de l'entrevue que j'ai eue avec M. Taschereau. Cette entrevue fut très satisfaisante. Elle nous a permis de faire un pas de plus vers un terrain d'entente commun et de resserrer les relations amicales des deux provinces-soeurs.

"Nous avons débattu les grands problèmes qui intéressent les deux provinces et nous nous sommes rendus compte que les limites de nos deux territoires ne sauraient restreindre nos vues et nuire aux questions qui nous touchent l'un et l'autre."

COMMISSION HYDRAULIQUE

Ici, M. Ferguson nous apprend une grande nouvelle.

Il fut entendu entre lui et M. Taschereau qu'une commission conjointe d'ingénieurs serait nommée pour étudier les forces hydrauliques à exploiter sur la rivière Ottawa, laquelle commission fera rapport de ces travaux aux deux législatures de Québec et d'Ontario qui, à leur tour, rédigerait une loi pour l'exploitation de ces forces hydrauliques afin qu'elle soit profitable et avantageuse aux deux provinces.

LES FILMS AMERICAINS

M. Ferguson nous a fait plaisir également quand il nous a dit qu'il avait discuté de la question de la censure des films américains et qu'il était parfaitement d'accord avec M. Taschereau sur ce point. Le grand ennui c'est que, jusqu'ici, le Canada, a subi le contrôle des compagnies de cinéma américain et que, pour remplir les salles de cinéma et attirer le public, il fallait bien avoir recours aux Etats-Unis qui nous fournissent presque exclusivement tous les films qui sont déroulés ici. Mais, si les Etats-nis veulent nous refuser leurs films, ça nous est parfaitement égal nous pourrons toujours avoir les films anglais, français et italiens.

"A ce sujet, je dois vous dire qu'en Ontario, le gouvernement tourne lui-même ses propres films. L'an dernier, nous avons tourné 4,000 films avec des sujets différents, les uns instructifs, les autres récréatifs. Prenant pour fond une intrigue quelconque, un bon sujet et des personnages intéressants, nous en avons profité pour montrer en même temps, dans l'agriculture, la colonisation, les forêts, les mines et les pêcheries. Nous mêlions l'utile à l'agréable. Ces films ont été distribués dans les différentes villes du Canada et même des Etats Unis, par l'entremise du Pacifique Canadien et par d'autres entremises de diffusion.

"En tout cas, je tiens à dire que M. Taschereau a frappé la note juste et a eu la bonne idée, l'idée qu'il fallait. J'approuve entièrement son attitude.

LE REGLEMENT XVII

Interrogé sur le règlement 17, concernant les écoles séparées d'Ontario, M. Ferguson a dit que ce règlement avait été en vigueur depuis 14 ans et avait soulevé un tas de polémiques et soulevé bien des plaintes.

"Pour remédier à cela, dit-il, le gouvernement a nommé une commission d'enquête de trois membres, composée du juge Scott, de Perth, de M. Louis Côté, C.R., avocat, d'Ottawa, et du directeur de l'instruction publique. Ce comité n'a pas fini son enquête; mais nous espérons que le rapport que cette commission nous soumettra rendra justice à tout le monde et aplanira bien des difficultés."

En terminant, M. Ferguson nous dit que le terme d'office du gouvernement actuel d'Ontario n'expire qu'au mois de juin 1927 et qu'il ne s'attend pas à des élections provinciales avant cette date.

"Toutefois, dit-il, s'il survient une question vitale où l'on doit faire appel au vote populaire, nous recourrons au verdict du peuple, s'il le faut."

M. A. SAUVE EST OPPOSE A LA FUSION

Le chef de l'opposition définit l'attitude de son parti à Québec

A OKA

OKA, 4.—Dimanche, notre député provincial, M. Arthur Sauvé, nous a fait sa visite annuelle et après la messe, il a adressé la parole pour nous renseigner sur la dernière session et sur les propositions qui ont été faites au sujet de la fusion des partis fédéral et provincial. Il a répété qu'il était opposé à l'absorption, à la fusion et à l'union législative et qu'il entendait respecter l'autonomie de la législature et de ses partis. Il n'oublie pas d'apprécier toujours l'appui précieux que lui donnent un grand nombre de libéraux, sans pour cela ignorer ce qu'il doit à son propre parti. Il accordera un concours raisonnable suivant les conditions posées devant la convention conservatrice de Toronto en 1924 et récemment devant le club Cartier. Il croit que certaines gens feraient mieux de relire ces conditions afin d'en mieux comprendre et saisir la vérité. C'est toujours surprenant de voir comme il y a des gens qui parlent de choses dont ils ne connaissent pas ou n'ont pas voulu connaître le premier mot.

M. Sauvé a fait un résumé de la session et a quelque peu commenté le récent discours de M. Taschereau au club de Réforme, discours dont le but, dit-il, fut de menacer, d'effrayer et d'intimider ceux qui ont été particulièrement visés. Sans me donner la mission de défendre ceux qui peuvent se défendre eux-mêmes, je dirai que ce discours "effrayant" ne doit pas faire peur à ceux qui y aperçoivent les artifices de l'avocat et qui sont assez renseignés pour y saisir la fausseté de l'argumentation et l'inexactitude des faits rapportés. Je reviendrai prochainement sur ce sujet, ajoute-t-il.

Le chef de l'opposition dit que l'opposition a fait un bon travail à la dernière session, un travail que les journaux ministriels ont caché autant que possible, pour ne pas nuire au gouvernement. Il parle de la motion Renaud en faveur d'un marché public à Montréal, des motions en faveur des élections à date fixes, une meilleure inspection scolaire, des fermes modèles dirigées par des diplômés des écoles d'agriculture, etc.

M. Sauvé dit qu'il est possible qu'il y ait des élections générales dans le cours de l'année. S'il y en avait, on ne pourrait pas dire alors que j'oublie ou ignore mes électeurs, puisque je les visite même avant les élections.

Le chef de l'opposition visitera le Témiscamingue prochainement.

Il a laissé entrevoir que des chefs conservateurs s'occupaient actuellement du règlement de certaines difficultés concernant les droits des Canadiens-français et le règlement XVII d'Ontario. Il a laissé entendre qu'il était certain qu'avant longtemps ces chefs conservateurs pourront montrer le résultat de leur excellent travail et qu'alors ils devront recevoir la reconnaissance qui leur est refusée aujourd'hui.

Il prétend que le parti conservateur du pays pourra faire triompher une politique d'ordre, de progrès et de protection proportionnelle (adéquate) avec l'appui des Canadiens-français, pas autrement. Pour cela, il lui faut rassurer les mères canadiennes sur l'avenir de leur fils et déraciner par des déclarations, des preuves et des garanties sérieuses, cette croyance que le parti conservateur est le parti de la guerre. Il faut une politique canadienne avant tout et nettement définie, puis des journaux pour faire l'éducation politique, pour faire connaître notre programme et la politique de nos adversaires, etc. Le chef de l'opposition affirme que la politique du parti conservateur provincial a toujours préconisé la protection de toutes les classes, du cultivateur qui a besoin d'un bon marché domestique et de l'ouvrier qui a besoin du travail de l'industrie; il préconise la protection du capital canadien dirigé et utilisé pour le développement de nos richesses naturelles à l'avantage de la population canadienne de notre province et elle est opposé au capital étranger qui s'empare de nos principales richesses et qui déjà porte atteinte à l'influence canadienne-française qui doit dominer dans la législation et l'administration de notre province.

LE DEFICIT D'EXPLOITATION DE LA MARINE CANADIENNE A ETE REDUIT DE $492,826,87

Ce que contient le rapport annuel de la marine marchande du gouvernement soumis à la Chambre par l'hon. M. Dunning

STATISTIQUES

OTTAWA, 4. (Spécial à la "Patrie") — Le rapport annuel de la Marine Marchande du Gouvernement Canadien, Limitée, pour 1925 a été déposé en Chambre hier après midi, dans les deux langues, par l'hon. Charles A. Dunning, ministre des Chemins de fer et Canaux. Il accuse une notable amélioration, le déficit d'exploitation comparé avec celui de 1924, ayant été réduit de $492,826 ou de 34.20 pour cent, en déplt, dit le rapport, "d'une sérieuse dépression dans le commerce maritime en 1925'. Comparé aux résultats de l'exploitation en 1923 l'amélioration est encore meilleure étant de 49.15 pour cent." Une vigilante politique d'économie, sur terre et sur mer, a contribué à ces résultats," dit le rapport, qui ajoute: "les navires ont été maintenus dans le meilleur état de service et réparés judicieusement afin qu'ils puissent rester dans la plus haute classification."

Le sommaire du bilan est le suivant:—

Revenus bruts (1925) $9,874,-702.06 (1924) $8,811,038.35 (A) $1,063,633.71; Dépenses d'exploitation (1925) $10,822,755.40, (1924) $10,251,918.56 (A) $570,-836.84; Déficit (1925) $948,053.-34, (1924) $1,440,880.21 (D) $492,826.87.

A-Augmentation; D-Diminution.

Une étude du sommaire révèle que si les recettes brutes n'ont augmenté que de 12.07 pour cent, les dépenses n'ont augmenté que de 5.57 pour cent en dépit de l'augmentation des affaires.

En plus de la diminution du déficit d'exploitataion l'on rapporte une diminution substantielle dans le déficit porté aux livres. Elle s'élève à $1,169,096.43 et est attribuable, dit le rapport "à la diminution du déficit d'exploitation et à la diminution des montants payables au Gouvernement qui furent réduits à la suite de la vente, au cours de l'année, de huit vaisseaux et de la perte d'un autre vaisseau, le "Canadian Navigator".

Le rapport attire aussi l'attention sur le fait que le déficit de $7,667,512.94 comprend aussi plus de $3,600,000 d'intérêts chargés à la compagnie par le Gouvernement du Dominion et plus de $2,600,000 de dépréciation.

"Ces deux items", dit le rapport, "sont calculés sur la base du prix d'achat des vaisseaux qui composent la flotte. Cette somme comprend aussi environ $500,000 d'intérêts sur les avances du Gouvernement, pour fin d'exploitation en grande partie, depuis la formation de la compagnie".

Quant aux intérêts chargés à la compagnie sur le coût d'achat de la flotte durant la guerre, les directeurs font remarquer qu'il est impossible, dans les conditions actuelles, d'acquitter les intérêts sur cette base et qu'ils ont déjà recommandé d'effacer des livres un montant substantiel de la somme des intérêts.

Le rapport déclare que la flotte se compose de 49 vaisseaux représentant un total de 324,986 tonnes. Il a été complété 235 voyages durant l'année. Les chiffres suivants qui donnent le tonnage du fret transporté en 1925 ainsi que le fret en transit le 31 décembre dernier sont une indication de la valeur de la flotte pour les importateurs et exportateurs canadiens.

	Tonnes	Valeur
Trafic d'exportation	820,437	$113,250,847.95
Trafic d'importation	319,137	49,057,293.91
Trafic de côte à côte	113,982	8,609,971.56

"La Compagnie continue de travailler de concert avec le Chemin de Fer National du Canada et le chiffre d'affaires en est sans cesse augmenté au profit mutuel des deux compagnies."

En terminant, les directeurs expriment leur gratitude pour "l'aide loyale apportée au cours de l'année par les hauts fonctionnaires et employés de la Compagnie, sur terre et sur mer."

L'ENTREVUE TASCHEREAU & FERGUSON

Délimitation de la frontière et sage exploitation des communs pouvoirs d'eau

PAS D'EXPORTATION

Assiégé de visiteurs innombrables, M. Taschereau était ce matin d'une bonne grâce charmante. A ce point que les journalistes eurent le pas. Une première délégation venait de passer, une seconde attendait, mais dans l'intermède, le Premier Ministre voulut se changer les idées, et le représentant de la "Patrie" se risqua à lui demander l'entrevue traditionnelle.

M. Ferguson, d'Ontario, et M. Taschereau, de Québec, se sont donc rencontrés, non sur les tréteaux branlants de l'assemblée contradictoire, mais dans l'atmosphère sereine, vibrante du chant des oiseaux, de nos eaux limitrophes. Les deux premiers ministres ont conféré. Les pouvoirs hydrauliques qui sont de commun intérêt aux deux provinces ont été sondés et délimités — provisoirement. On a décidé de nommer de chaque côté un ingénieur compétent. Ces deux experts étudieront de concert le problème. Ils commenceront par délimiter la frontière des deux provinces, qui dans certains cas est mal précisée. Ceci fait, qui sera plus long qu'on ne le croit, les ingénieurs feront le relevé diligent des ressources hydrauliques chevauchant la frontière.

Comme M. Taschereau, M. Ferguson est protectionniste. Il ne veut pas que notre énergie électrique soit exportée aux Etats-Unis. C'est l'un des points que visent de concert les deux chefs: garder au pays le patrimoine commun. Les experts aviseront ensuite au moyen le plus efficace et le plus pratique d'exploiter ces pouvoirs. Ils en confieront l'exécution à des compagnies qualifiées et feront en sorte que chaque province tire tout le rendement possible de sa part de la communauté. En passant, et pour dissiper toute équivoque, M. Taschereau et M. Ferguson n'ont discuté de la canalisation du Haut Saint-Laurent. La question n'est peut-être pas assez mûrie pour qu'on l'aborde encore officiellement. M. Taschereau n'est pas opposé à la canalisation, pourvu qu'on lui prouve que notre province, et particulièrement les ports de Montréal d'abord et de Québec ensuite n'en souffriront pas. Telle qu'elle est actuellement posée, la question est mal définie, trop vague, trop imprécise, pas assez étudiée, mal préparée. "Laissons faire le temps et les experts, conclut sagement notre Premier Ministre. "Nous agirons quand il sera expédient de le faire".

Nous n'aurons pas d'élections provinciales cette année, selon toute probabilité. Sans se commettre à fond, M. Taschereau nous dit qu'il ne voit pas pourquoi nous en aurions. "Je n'ai pas encore eu le temps d'en conférer avec M. Sauvé", nous dit-il en souriant, "mais je ne pense pas qu'il y ait de perspective présentement".

Et M. Médéric Martin ? Et ses déclarations de samedi au club de Réforme ? Le Premier Ministre ne dit rien. Il regarde le coin de son buvard et sourit à peine. Pas un mot. Notre représentant parle représentation "adéquate", de "Ministère du Travail", du désir de M. Martin d'aller rencontrer au conseil des ministres son ami M. Perron: pas un mot, pas un signe. Même l'allusion à la grande science de M. Martin dans l'art de gagner les élections, telle qu'exposée par M. Martin lui-même lors de certain banquet récent, ne réussit pas à faire émettre le moindre son au Premier Ministre.

Si nous ajoutons que M. Taschereau a été vivement frappé de la droiture d'esprit et des intentions bienveillantes — depuis longtemps connues — de M. Ferguson à notre égard, peut-être croirons-nous que le règlement XVII soit à la veille d'être rappelé. Il n'en a point été question entre les deux premiers ministres, mais on sait que la Commission d'enquête nommée par M. Ferguson travaille avec beaucoup de suite et de sérieux. Ses conclusions aboutiront-elles à l'abrogation ? Ou bien, sans susciter d'inutiles polémiques par une abrogation, laissera-t-on tranquillement la justice prendre le pas sur l'intolérance ? Nous n'avons pu en rien savoir de M. Taschereau. Mais il ne semble pas que nous devions désespérer.

POUR LE RELEVEMENT MORAL DE L'ENFANCE A MONTREAL

"C'est une mesure qui s'impose!" déclare Son Honneur le maire en parlant d'une nouvelle Cour Juvénile avec maison de détention attenante

CORRESPONDANCE

"Tous les citoyens de notre ville comprennent aujourd'hui que Montréal, eu égard à son importance, a besoin de plus de terrains de jeux. C'est l'heureux résultat de la campagne de publicité qui a été faite par les journaux.

"Je ne veux nullement critiquer ce mouvement en faveur des terrains de jeux: on a fait là une oeuvre humanitaire; mais il me semble qu'elle en commande une autre: l'axiome latin dit: "Mens sana in corpore sano". Jusqu'ici on s'est occupé du corps, il nous faudrait maintenant nous occuper de l'âme; c'est même par là que nous aurions dû commencer, et pour cause.

"Je suis très au fait de ce qui se passe à la Cour des jeunes délinquants, oeuvre à laquelle j'ai voulu consacrer tout mon temps. Mes études des méthodes employées à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, me disent qu'il y a une grande somme de travail à accomplir dans ce sens, dans notre ville, chez les catholiques comme chez les protestants. Aussi est-ce dans ce noble but que nous venons de faire un nouvel appel, cette fois, au premier magistrat de notre ville."

Telles sont les remarques que nous faisait, il y a quelques heures, le colonel Louis Le Duc, président du comité d'organisation chargé de doter Montréal d'une nouvelle Cour Juvénile et d'une maison de détention, améliorations qui sont au reste jugées de nécessité urgente par notre premier magistrat, comme il vient d'en faire la déclaration aux membres de la presse municipale: C'est une mesure qui s'impose: a-t-il dit en effet.

RELEVEMENT MORAL

Voici la lettre qui a provoqué chez l'honorable Médéric Martin cette expression d'opinion; elle est signée par le colonel Le Duc lui-même ainsi que par Madame Francis A. Hadrill, secrétaire du comité dont nous venons de parler.

"Nos dernières communications avec l'exécutif du dernier conseil étant restées sans réponse, nous venons vous demander de vouloir bien en prendre connaissance; vous vous rendrez compte d'une situation qui exige une action immédiate, pour remédier sans plus de délai à la condition intolérable de l'immeuble actuel, rue du Champ-de-Mars, qui n'est certes pas à l'honneur d'une ville de l'importance de Montréal.

"Vous le savez, la ville a été autorisée de par les bons offices du premier ministre et autres, à la dernière session, à voter une appropriation de $200,000. Il nous tarde donc d'apprendre que cette question d'importance majeure, puisqu'elle concerne le relèvement moral et intellectuel de l'enfance à Montréal, fasse le sujet d'une attention toute spéciale de votre conseil.

"Veuillez ne pas oublier que, si, en certains lieux, on agite tellement les questions du développement physique de l'enfant, les citoyens de notre association représentant toutes les races et les religions sont particulièrement intéressés à son relèvement moral et intellectuel. Nous concluons donc que ce but mérite bien une attention aussi empressés puisqu'il se propose de former de bons citoyens pour l'avenir dignes de la métropole. Nous espérons donc que vous n'hésiterez pas à vous associer à tous ces citoyens bien intentionnés et que vous concourrez à hâter la réalisation d'un voeu ardent, après lequel la population soupire depuis si longtemps."

UNE PROMESSE

Son Honneur le maire, en réponse à ce pressant appel, a fait tenir au comité la lettre suivante:

"Permettez-moi d'accuser réception de votre lettre du 22 avril, en ce qui concerne l'amélioration de la Cour des jeunes délinquants à Montréal, et de vous dire que je me ferai un devoir de la mettre devant le conseil pour considération à sa prochaine assemblée."

L'honorable Médéric Martin a donné des instruction à cette fin au secrétaire de la ville, M. Etienne Gauthier, à qui la lettre de M. Le Duc et de maadue Hadrill a été envoyée.

A LA PEPINIERE PROVINCIALE DE BERTHIERVILLE

Conférence récente de M. J.-H. Ménard sur cet établissement.

La Société Canadienne d'Histoire Naturelle a tenu récemment sa 37e séance régulière, au Laboratoire de Botanique de l'Université de Montréal, sous la présidence du R. F. Marie-Victorin.

Il est décidé tout d'abord que cette assemblée sera la dernière de l'année 1925-26, et que d'ici aux vacances d'été, la Société organisera, pour remplacer ses séances, des excursions d'étude. L'ébauche d'un programme est tracé dans ce sens, puis le président présente M. J.-H. Ménard, du Service Forestier provincial, qui doit parler de "La Pépinière provinciale de Berthierville".

M. Ménard s'attache surtout à tracer un tableau de l'état actuel de cette Pépinière d'arbres forestiers, fondée par le gouvernement provincial en 1907. Le conférencier déplore que cette institution ne soit encore connue que d'une poignée de gens, alors que sensément, c'est toute la classe instruite, tout le monde agricole et industriel, qui devrait ne pas ignorer au moins l'existence de cette oeuvre d'utilité publique.

Située sur la grande route Montréal-Québec, à quatre milles à l'ouest de Berthierville, cette pépinière se divise en deux parties: l'une est affectée aux opérations purement agricole et couvre une aire de 40 arpents; l'autre, réservée aux travaux pépiniéristes, mesure 200 arpents. La pépinière proprement dite comprend: 1. un arboretum, où sont rassemblées les diverses espèces d'arbres capables de résister aux caprices du climat; 2o. un terrain réservé aux opérations purement sylvicoles; 3o. un terrain réservé à l'élevage. Ce dernier est le plus important par son étendue. C'est aussi la source capable de fournir par milliers et par milliers, les jeunes sujets que réclame la politique du reboisement.

Grâce à la politique adoptée par l'Etat et poursuivie sans relâche par le chef du Service Forestier, la Pépinière provinciale de Berthierville, possède un stock, disponible en série, de 18 millions de plants, dont la valeur atteint, au bas mot, la somme de $90,000. Si l'on ajoute à cela le nombre de plants expédiés depuis 1912 pour la fixation des dunes de Lachute et de Berthier Jonction, la mise en valeur des terres minées par l'exploitation imprévoyante ou l'incendie, pour l'ornementation des parcs, des avenues et des jardins, le débit de l'établissement, depuis sa fondation, dépasse sans difficulté 5 millions de plants.

M. Paul Berthiaume, ingénieur-chimiste de l'Université de Montréal, présente ensuite une communication sur "l'Histoire naturelle des schistes bitumineux du Canada".

Nous trouvons des terrains bitumineux dans tous les pays, et dans les différentes époques géologiques, excepté peut-être le pré-cambrien. Beaucoup nous sont inconnus, mais ceux que nous connaissons donnent une idée de ce que contiennent encore les entrailles de la terre. Les Etats-Unis, d'après de sérieux sondages et des essais de rendement, ont une réserve minimum de 200,-000 millions de barils d'huile de schiste. Au taux de production et de consommation actuelles, les Etats-Unis auraient là pour 400 ans d'exploitation.

Au Canada, nous n'avons presque pas de pétrole naturel, si ce n'est que quelques puits de la péninsule sud-ouest de l'Ontario, dont la production maximum fut de 175,000 barils par an. Au contraire, nous avons beaucoup de terrains bitumineux, répartis en trois endroits différents: Terre-Neuve, les Provinces Maritimes et l'Alberta surtout.

Si les terrains bitumineux sont bien connus, d'une manière générale, leur exploitation économique est un problème qui n'est pas encore résolu, et c'est ce qui a arrêté tous les essais tentés de ce côté. Les deux modes d'extraction du bitume de la matière minérale sont basés: l'un sur la solubilité, l'autre sur l'action de la chaleur. Le traitement du schiste bitumineux, après broyage très fin, par un dissolvent énergique, comme le bisulfure de carbone donne de très bons résultats et permet d'extraire presque tout le bitume; mais il ne restera toujours qu'une expérience de laboratoire.

Les douleurs du rhumatisme et le sang pauvre

Les liniments sont inutiles.—Le mal doit être traité par le sang.

Le plus qu'un rhumatisant puisse espérer en frictionnant quelque chose sur la partie enflée, les articulations douloureuses est un peu de soulagement et pendant tout ce temps-là le mal devient plus fortement enraciné. Il est maintenant connu que le rhumatisme a son origine dans le sang et qu'à mesure que le mal continue, le sang devient plus pauvre et aqueux. Pour vous débarrasser du rhumatisme, par conséquent vous devez aller à la racine du mal dans le sang. Voilà pourquoi les Pilules Roses du Dr Williams ont prouvé être si utiles quand elles sont prises pour cette maladie. Elles créent un sang nouveau et riche qui chasse l'acide empoisonné et le rhumatisme disparaît. Il y a des milliers d'anciens rhumatisants au Canada, maintenant en bonne santé et robustes, qui remercient les Pilules Roses de ce qu'ils sont actuellement exempts des douleurs et des maux de cette terrible maladie. L'un de ceux-ci est M. Robt A. Smith, Mersey Point, N.E., qui dit: —Il y a quelques années, je fus attaqué de rhumatisme, lequel devient si grave que je ne pouvais pas marcher et dus m'aliter sous les soins du médecin. Il est inutile de dire que je souffris beaucoup. Les remèdes du médecin ne semblaient pas atteindre le mal, aussi quand on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams je le fis et après les avoir prises pendant quelques semaines j'étais capable de sortir du lit. Je continuai de prendre les pilules et fus bientôt capable de travailler et n'ai plus souffert de rhumatisme depuis. Sous d'autres rapports aussi je retirai un grand bien de ces pilules et je les crois un merveilleux remède."

Les Pilules Roses du Dr Williams sont vendues par tous les marchands de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte de The Dr Williams Medicines Co. Brockville, Ont. (ann

Le feu fait sept victimes

BELLEVILLE, Illinois, (Presse Canadienne). — John Haas, 45 ans, et ses six enfants ont été brûlés à mort dans un incendie qui a détruit leur maison. Mme Haas, un autre de ses fils et son nourrisson de trois mois ont été grièvement brûlés.

LA BENEDICTION DES AUTOS A QUEBEC

Le projet d'un monument à S.-Christophe, patron des automobilistes.

QUEBEC, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — Dimanche prochain aura lieu à Saint-Louis de Courville la bénédiction des automobiles. C'est la seconde année que le club Automobile de Québec organise une manifestation de ce genre. Le succès de la première a engagé le club à établir une fête qui se répètera tous les ans.

Le projet de l'érection d'un monument à Saint-Christophe, patron des automobilistes est en bonne voie de réalisation. Il est question d'ériger d'abord à Saint-Louis de Courville un autel à Saint-Christophe où la messe sera dite une fois la semaine pour les automobilistes et les étrangers, et plus tard, le monument s'élèvera près de l'église paroissiale.

Un nouveau curé à Deschaillons

QUEBEC, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. l'abbé Eugène Maurais, visiteur des Ecoles Ménagères, vient d'être nommé par Sa Grandeur Mgr Langlois, curé de Saint-Jean Deschaillons.

Le maire de S.-Georges de Champlain traverse sur la glace le 1er mai en voiture d'été

GRAND-MERE, 4 (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Henri Parenteau, maire de la paroisse de S.-Georges de Champlain, a gagné, samedi dernier, le premier mai, un pari fort original qu'il avait fait avec un ami de Grandes Piles. M. Parenteau avait gagé il y a quelques semaines qu'il traverserait sur la glace de la rivière S.-Maurice, en voiture d'été, le premier mai.

C'est toujours un événement très rare quand la glace est solide encore à cette date. Malgré le danger auquel il s'exposait, vu que la traverse est condamnée depuis une couple de semaines et qu'il y a beaucoup d'eau sur la glace, M. Parenteau se hasarda quand même en compagnie de son concitoyen, M. Jérôme Dubois, et traversèrent. La pari qui fut gagné était de $50.00.

LIBERATION DE MILLIERS D'ESCLAVES

Mission britannique qui remporte beaucoup de succès aux Indes.

LES SACRIFICES

LONDRES, 30. (Presse associée) — Des dépêches de Alihabad, Inde britannique, mandent que la commission envoyée à Burma pour persuader les tribus Kachin et Naga de renoncer à l'esclavage et aux sacrifices humains, est de retour.

Grâce à l'effort des membres de cette commission, 3,500 esclaves ont été remis en liberté et 34 villages ont abandonné l'usage du sacrifice humain. Un chef de tribu a demandé la permission d'offrir un dernier sacrifice pour apaiser les esprits qui, sans cela ruineraient les récoltes. Ce ne fut pas chose facile que de l'en dissuader mais à la fin on y parvint en lui offrant une compensation de $75.-000.

Les conservateurs et la question des changements au tarif

OTTAWA, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les conservateurs sont convaincus que le gouvernement fera d'autres changements au tarif et c'est pour cela que chaque jour, à l'ajournement de la séance aux Communes, une question en ce sens est posée par l'opposition. Hier, ce fut le tour de l'Hon. Arthur Meighen. Comme il était minuit, l'hon. M. Robb fit observer qu'il était un peu tard pour répondre. "Attendez que cet intéressant débat soit terminé, que le vote soit pris sur le budget et alors je pourrai donner une réponse." Le chef de l'opposition constate par cette réponse que des changements sont à venir, car il croit voir que le ministre faiblit sur cette question.

Un rite juif dans l'église catholique ?

ROME, 4. — (Presse Associée). — D'après le Giornale d'Italia, les milieux ecclésiastiques étudieraient la possibilité de la création d'un rite hébraique dans l'église catholique, ce qui voudrait dire que l'Eglise reconnaîtrait la nation juive. Un institut, ajoute le journal, sera probablement créé en Palestine pour convertir les Juifs tout en respectant leur langue et leurs traditions.

PERSECUTION DES PRETRES AU MEXIQUE

Une quarantaine de religieux sont arrêtés par ordre de l'Etat.

EGLISE FERMEE

MEXICO, 30. — (Presse Associée). — On mande de Zitacuara qu'un prêtre catholique, le P. Luis Cerda, a été arrêté et que son église a été fermée pour avoir refusé d'obéir aux autorité militaires. Ces dernières avaient ordonné la fermeture de l'église parce que le curé avait sonné les cloches au cours d'une bagarre, mais le prêtre passa outre.

Deux personnes blessées dans la bagarre sont mortes. Plusieurs autres sont dans un état critique.

Des dépêches de Colima mandent que quarante prêtres catholiques ont été arrêtés hier au moment où ils tentaient de manifester contre les lois religieuses.

Adalberto Tejda, ministre de l'Intérieur, défend son attitude dans un communiqué remis à la presse. Il dit que la lettre signée par les archevêques et évêques mexicains constitue la preuve que le gouvernement mexicain doit réglementer les activités de l'église catholique.

UNE FILLETTE NOYEE DANS UN RUISSEAU

En arrière de la maison de ses parents à Ste-Emélie de l'Energie.

JOLIETTE, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — Dimanche après-midi à deux heures, le docteur Paul Lamarche, coroner du district, tenait une enquête sur la mort de Claire Belleville, fillette de quatre ans qui fut trouvée noyée dans un ruisseau en arrière de la propriété de M. Belleville, de Ste-Emélie de l'Energie. Un verdict de mort accidentelle fut rendu.

Il appert que la tante de cette fillette avait la garde de sept à huit enfants en remplacement de la maman, sortie pour faire certaines emplettes. Vers les cinq ou cinq heures et demie, samedi, la tante s'apercevant de la disparition de l'enfant, courut au ruisseau et elle ne put que constater la mort de la petite Claire.

M. A. Pettigrew élu président du Jeune Barreau à Québec

QUEBEC, 1er. (Du correpondant de la "Patrie"). — L'association du jeune barreau de Québec a fait vendredi le choix de ses officiers. M. Achille Pettigrew a été élu président, M. Frederic Dorion, vice-président, M. Maurice Boisvert, second vice-président, M. Pierre Deguise, secrétaire, M. Joseph Bilodeau, assistant secrétaire, M. Paul Miquelon, trésorier, M. Ovide Mayrand, Fernand Choquette, Richard Alleyn, Antoine Rivard, Rodolphe Deblois et Gerald Côté, conseillers.

Le barreau de Québec fera, cet après-midi, le choix de ses dignitaires. Le nouveau bâtonnier sera choisi entre M. L.-A. Cannon, sortant de charge, et M. Louis Demers.

COMME QUOI IL FAUT SAVOIR BIEN CHOISIR SES AMIS

—Monsieur le juge, je suis bien mal pris, hi ! hi ! hi !

Et l'accusé se mit à pleurer à chaudes larmes.

—Mais qu'y a-t-il ? questionna le juge Perrault en Cour de police, ce matin.

—J'étais à la gare Bonaventure, Monsieur le juge, hier après-midi. Je viens de la campagne. Vous comprenez, je ne connais pas beaucoup ça, la ville, moi. Alors j'ai rencontré deux jeunes gens "swell". Ils m'ont offert de me payer une bouteille de bière dans une taverne; je voulais voir ça, et j'acceptai. Après avoir bu quelques verres, ils me dirent: "Notre auto est à la porte; c'est une Studebaker. Nous allons te faire voir la ville en automobile". Imaginez ma joie, monsieur le juge. Nous partîmes. Après avoir parcouru plusieurs rues, nous arrivâmes à un grand pont. On me dit que c'était là le pont Victoria. "Il y a un péage, ici, dit l'un de mes nouveaux amis". Alors, vous comprenez, comme ils venaient de me faire bien des politesses, je trouvai que c'était à mon tour de me déboutonner, et je me précipitai pour aller acheter les billets qui nous auraient permis de traverser le pont Victoria. Mais à ce moment un détective me mit la main au collet.

"Qu'y a-t-il ? Qu'y a-t-il ?" fis-je. "Vous êtes accusé d'avoir volé cet automobile Studebaker", répondit le détective. Figurez-vous donc monsieur le juge ! Et moi qui croyais que l'automobile appartenait à mes copains, quelle ne fut pas ma stupéfaction, ho ! ho ! ho !

Et le jeune Thibault, accusé de vol d'auto, de nouveau, éclata en sanglots.

—Alors plaidez-vous coupable ou non coupable ?

—Non coupable, (bis).

Devant un plaidoyer aussi touchant, le juge Perrault réduisit le cautionnement à $500 ou à un dépôt de $200.

Thibault courut téléphoner à son papa à la campagne pour le faire venir dans le but de cautionner.

Le R. P. Voillard est élu général des PP. Blancs d'Afrique

QUEBEC, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — Un câblogramme reçu ce matin, au monastère des Pères Blancs d'Afrique, informe qu'au chapitre qui se tient à Maison-Carrée, Algérie, le Très Révérend Père Paul Voillard, vient d'être promu au généralat de la Société des Pères Blancs. Depuis 1922 alors que décédait le supérieur général, Mgr Livinhaie, le Père Voillard gouvernait l'Institut à titre de vicaire-général. Français d'origine, il est né en 1860.

Un fer à friser lui brûle la bouche

PORT COLBORNE, Ont., 4. — (Presse Associée). — En plaçant son fer à friser dans sa bouche pour s'assurer s'il était chaud, Mlle Stella Rigby, de Toronto, s'est grièvement brûlée. Le fer adhéra à sa langue et à ses gencives et le médecin dut couper une partie de la langue pour l'enlever. La jeune femme a été opérée pour l'appendicite il y a trois semaine

M. L'ABBE E. GAGNON EST NOMME CURE A SAINTE-MARGUERITE

Il succède à M. l'abbé Alphonse-M. Kieffer, nommé à Montréal.

Par décision de S. G. Mgr Georges Gauthier, archevêque administrateur du diocèse de Montréal, M. l'abbé Eusèbe Gagnon, ancien vicaire à la paroisse du Sacré-Coeur et retiré à Sainte-Agathe des Monts,

M. l'abbé EUSEBE GAGNON, ancien vicaire au Sacré-Coeur, successeur de M. l'abbé Alphonse-Marie Kieffer, nommé curé, à Montréal.

depuis quelques mois, pour cause de maladie, vient d'être nommé curé à Sainte-Marguerite du Lac Masson, comté de Terrebonne, en remplacement de M. l'abbé Alphonse-Marie Kieffer, nommé curé à Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus, Montréal.

M. l'abbé Gaznon, est âgé de 43 ans, étant né à Upton, comté de Bagot, en 1883. M. l'abbé Gagnon fit ses études au collège Sainte-Marie de Montréal, sous la direction des révérends pères jésuites. Il y fut ordonné, le 25 mai 1907, par S. G. Mgr Paul Bruchési.

Il enseigna au collège de Montréal pendant quelques années, puis fut nommé vicaire au Sacré-Coeur où il resta jusqu'à ces derniers mois alors qu'il dut se retirer pour cause de maladie.

Une grave maladie causée par la Constipation

Mme Wm. Hill, Wapella, Sask. écrit: — "Je fus, il y a trois ans, affligée d'une très grave maladie, et je souffrais depuis de constipation.

Il y a quelques mois une amie me conseilla d'employer les

LAXA-LIVER PILLS

DE MILBURN

ce que je fis, malgré que je n'en attendais pas de grands résultats, mais je suis heureuse de dire que depuis que j'en fais usage mes intestins sont parfaitement réglés sans aucun malaise ou douleur, et je n'ai jamais eu d'hémorroides saignantes depuis. Maintenant je ne manque jamais de recommander les "Laxa-Liver Pills" à toutes mes amies."

Préparées seulement par The T. Milburn Co. Limited, Toronto, Ont.

La Patrie

L'AVANCE DE L'HEURE

Pour la première fois, cette année, l'avance de l'heure, pendant les mois d'été, a été décrétée sans que le conseil municipal rencontrât de résistance.

Il y a une vingtaine d'années, M. Lewis., député de Huron-Ouest, fut le premier à préconiser une plus ample utilisation de la lumière solaire. Pendant plusieurs années il proposa courageusement à la Chambre des Communes une loi de l'avance de l'heure, sans parvenir à convertir un seul de ses collègues. On le comparait à Josué. On souriait avec indulgence de son attachement à ce que l'on considérait comme sa marotte.

Il a fallu la guerre pour faire réaliser les avantages de l'avance de l'heure, et ensuite des années de discussion et de propagande pour faire comprendre à la masse que l'horloge est un instrument inventé pour nous servir et non pour nous commander, que l'horloge n'est d'ailleurs que fort imparfaitement réglée sur la marche du soleil et que l'heure commune est chose purement conventionnelle.

L'avance de l'heure est maintenant comprise et acceptée par tous. Elle ne modifie sans doute qu'insensiblement la vie rurale. Mais elle est un bienfait pour les populations urbaines.

Quand nous en apprécierons encore mieux toute la valeur, nous serons peut-être tentés de reprendre au soleil, pendant les mois de juillet et d'août, une heure additionnelle que nous perdons actuellement à dormir.

MARINE MARCHANDE

Les administrateurs de la marine marchande du gouvernement canadien viennent de déposer leur rapport des opérations de 1925. Il fait voir que les recettes brutes ont augmenté d'environ un million de dollars, et les frais d'exploitation, d'environ un demi-million de dollars. Le déficit de l'exploitation s'établit à $498,053, comparativement à $1,440,880 en 1924; si l'on ajoute toutefois les charges d'intérêt, le déficit de 1925 monte à $7,667,512 — chiffre qui montre ce que sa flotte marchande a coûté l'année dernière au pays, avec la perspective que le placement de quelque cent millions de dollars qui a été fait par le gouvernement dans cette entreprise sera probablement en majeure partie perdue.

Car, malgré cette légère amélioration qui apparait dans les opérations de l'année dernière, rien dans la situation ne nous justifie de compter sur un relèvement de cette entreprise pareil à celui que nous fait entrevoir dans un avenir proche le Canadien National.

Aussi bien le réseau national et la flotte marchande représentent-ils deux placements fondamentalement différents par leur nature. Les chemins de fer ont été construits avant la guerre, et s'ils ont été construits trop tôt, encore le temps viendra-t-il où, avec l'accroissement de population du Dominion et le développement de ses ressources, ils seront utilisés à leur pleine capacité et par suite deviendront profitables.

La flotte, elle, a été construite pour la guerre. Nous n'en attendions pas de rendement. C'était une contribution du Canada à la défense du Canada et de l'Empire. Nous avons construit cette flotte à une heure de nécessité en vue de la faire réparer les dévastations causées au commerce maritime par les sous-marins allemands. Et si l'on incline à juger que ce fut une grave erreur, rappelons-nous que le gouvernement des Etats-Unis— qui fut assez d'affaires pour rester trois ans étranger au conflit en face d'affronts réitérés de l'Allemagne — a aussi construit une immense flotte qui n'a pour ainsi dire jamais servi.

Notre marine marchande ne représente pas une entreprise commerciale; c'est plutôt du matériel de guerre qui nous est resté sur les bras et dont nous cherchons à tirer un parti utile. Nous serions sans doute enchantés de l'affecter au commerce et d'en retirer des profits; mais c'est une ambition chimérique, considérant que ces vaisseaux ont été bâtis lorsque la construction navale coûtait un prix extravagant. Pour cette raison, une révaluation, qui est contre-indiquée dans le cas du réseau national, serait justifiée dans le cas de la marine marchande de guerre si on veut la convertir en flotte de commerce du temps de paix.

D'un autre côté, le meilleur parti à tirer de cet "éléphant blanc" est sans doute de nous en défaire — à l'exception peut-être de quelques unités que nous pourrons utiliser avantageusement. Le gouvernement a vendu huit de ses vaisseaux l'année dernière, et un neuvième a été perdu dans un naufrage. La flotte est actuellement réduite à 49 unités.

LE PORT EST OUVERT

La tardive ouverture de la route fluviale entre Montréal et Québec peut justement causer un vif désappointement à ceux qui ont foi en la possibilité de tenir le port de Montréal accessible toute l'année aux navires océaniques.

Depuis quelques années, on s'est donné beaucoup de mal pour hâter au printemps le départ des glaces. Ces dernières années, le petit brise-glace "Lady Grey" et le plus gros brise-glace "Mikula" se sont attaqués de bonne heure à cette tâche et y ont travaillé avec tenacité jusqu'à ce que la débâcle fût accomplie. Certaines années, parce que le fleuve était libre un peu plus tôt qu'à l'ordinaire, nous nous flattions que ce travail n'était pas inutile. D'autre fois, il ne paraissait pas donner de résultat pratique.

Cette année, le premier transatlantique fera son apparition dans notre port le 5 ou le 6 mai, malgré que les brise-glace aient cherché depuis le milieu de mars à briser le pont de glace en amont de Québec. Depuis quinze ans, c'est la cinquième fois que le premier arrivage de la mer se présente en mai, tandis que le cas ne s'était présenté que trois fois pendant la précédente période de quinze ans. A la vérité, quand on compare la date de l'arrivée des premiers océaniques, on constate que l'ouverture de la navigation entre Québec et Montréal n'a pas sensiblement avancé depuis 1860. Le port de Montréal s'ouvre aux derniers jours d'avril ou au commencement de mai de nos jours comme il y a soixante ou soixante-quinze ans.

Récemment, nous avons entendu suggérer que les brise-glace, au lieu de chercher vainement à briser l'épaisse carapace du fleuve, s'appliquent tout l'hiver à l'empêcher de se former en y circulant sans cesse. Nous imaginons que cela ne se pourrait. Lorsque la neige tomberait en abondance pendant un grand froid, il ne serait pas possible aux "Mikula" ou au "Lady Grey" d'aller et venir dans l'étroit chenal, et ils courraient un grand danger d'être pris dans la glace et à ne pouvoir plus s'en dépêtrer avant la débâcle.

On pourrait concevoir des moyens de tenir la navigation ouverte toute l'année, s'il ne s'agissait que de gagner, à tout prix, une gageure. Mais il n'en existe pas de pratique. Les forces de la nature continueront de régler la date de l'ouverture et de la clôture annuelles de la navigation entre Québec et Montréal.

REPRESSION DU BRACONNAGE

Chaque année des milliers et des milliers de sportmen viennent d'endroits fort distants des Etats-Unis goûter les délices de la pêche et de la chasse dans la province de Québec et s'en retournent heureux s'ils ont pris quelques poissons ou abattu un chevreuil, quoique poisson ou gibier leur coûte souvent des centaines de dollars.

La conservation de nos chasses et de nos pêcheries se recommande ainsi comme une affaire profitable, outre quelle nous concerne au point de vue de notre propre agrément.

Depuis longtemps, l'Association canadienne de la protection du gibier et du poisson s'est dévouée activement à cette oeuvre de conservation. Outre l'utile propagande qu'elle a poursuivie, elle s'est appliquée à réprimer le braconnage. Elle coopérait avec le gouvernement pour faire observer les règlements de chasse et de pêche. Avec une petite subvention qu'elle reçoit du gouvernement de Québec, mais beaucoup plus avec ses propres ressources provenant de contributions de ses membres, elle appointe des inspecteurs qui jusqu'ici ont déployé un grand zèle à amener les délinquants devant la justice, ce qui est assurément le meilleur mode de répression.

Nous ne croyons pas exagérer en affirmant que les inspecteurs de l'Association ont plus efficacement contribué à la conservation de la faune que maints gardes-chasse rémunérés par le gouvernement. L'Association a ainsi fait un excellent travail, et nous ne sommes pas peu étonné d'apprendre que, depuis quelque temps, elle a été entravée dans l'accomplissement de sa tâche par le gouvernement lui-même, qui a manifesté le désir qu'elle restreigne ses activités aux territoires placés sous la juridiction de clubs de chasse et de pêche.

Dieu sait que ce n'est pas là que trouvera à s'exercer la plus utile répression. Par exemple, tout récemment, quatre cents perdrix ont été servies à un seul dîner, dans un grand hôtel de Montréal. Il se peut que ces perdrix aient été obtenues en contravention de la loi, et nous parierions qu'elles n'ont pas été chassées sur la réserve d'un club. Il est notoire que, hors des réserves des clubs, il s'est fait presque dans tous les bois un véritable massacre des perdrix pour le commerce, au point que l'espèce en est presque complètement détruite. L'Association a recommandé d'en interdire absolument la chasse pendant quelques années, au lieu d'en défendre seulement la vente, mais n'a pu gagner le gouvernement à cette vue. Le gouvernement, d'un autre côté, ne sévit pas toujours avec rigueur, et il arrive même quelquefois que son fusil est rendu au braconnier pris en faute et qu'il n'est pas autrement inquiété.

A l'heure actuelle, une société provinciale de sportsmen est à se former pour aider à la conservation du gibier et du poisson. Elle se propose de tendre à son but en faisant l'éducation du public. Mais à quoi servira cette croisade d'éducation si les moyens essentiels de répression, dont le premier est de punir les délinquants, sont négligés ? Ceux qui ont une longue pratique du braconnage ou y verront une source de profit ne sont pas accessibles à la persuasion; ils ne seront refrénés que par une rigide application de la loi.

LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

La "Gazette" demande de nouveau l'abolition de la Commission du service civil. "Ce rouage, dit-elle, remodelé en 1918 par le gouvernement unioniste, n'est que l'expression des théories impraticables d'un groupe de législateurs pédagogues imbus de l'idée ridicule que la moralité est une affaire de loi et que la perfection peut être obtenue par statut". Il importe à ses yeux de rétablir le système de gouvernement responsable au peuple sous toutes ses formes, afin que l'électorat ait l'occasion de se prononcer sur les abus qui se commettent. Une bureaucratie irresponsable n'a pas sa raison d'être à Ottawa.

Comme il ne reste plus qu'un seul membre de la Commission, l'occasion semble favorable pour la Chambre des Communes et le Sénat de défaire ce qu'ils ont fait en 1918.

$359,000,000 POUR ARMES ET MUNITIONS

D'après une information de source officielle anglaise, les nations ont dépensé, l'année dernière, l'énorme somme de $359,000,000 pour se procurer des armes et des munitions. L'Angleterre en a vendu pour sa part 31.6 pour cent du montant total, la France 20.6 pour cent et les Etats-Unis figurent dans la liste par 23.6 pour cent.

Est-ce pour se livrer impunément à ce dangereux trafic que l'Oncle Sam refuse de faire partie de la Société des Nations et même de participer aux travaux du tribunal international de la paix ?

Le comité préparatoire à la conférence du désarmement se réunira le 10 mai. Jolie perspective, en vérité!

On ne cesse de nous vanter le travail accompli à Genève pour reconcilier les nations et rétablir la paix universelle. La tâche n'est certes pas terminée, puisque les peuples continuent à multiplier les engins de guerre.

UN "BOOM" DE L'HUILE DANS L'OUEST

Les journaux de l'Ouest nous font part des vives espérances que la découverte de nouveaux puits de pétrole a fait naître dans l'Alberta. De nombreux sondages se font un peu partout, pendant que des compagnies plus nombreuses encore s'organisent pour l'exploitation des ressources pétrolières. Deux cents demandes "d'incorporation" sont actuellement devant le gouvernement à Ottawa.

La fièvre de l'huile s'est emparée de tout le monde. L'air est saturé de "Wild-Cat Shemes". C'est dire que beaucoup de gens vont se faire pincer et perdre leur argent.

Il y a longtemps que les premiers puits ont été creusés dans l'Alberta. De fortes sommes ont déjà été englouties dans cette industrie que l'on a tenté de développer et qui n'a jamais donné des résultats fructueux. Les réservoirs d'huile sont d'une très grande profondeur et difficile à atteindre.

Sera-t-on plus heureux aujourd'hui que dans les années passées ? Espérons-le.

La consommation du pétrole et de la gazoline aux Etats-Unis et au Canada prend de telles proportions qu'il importe, en vue de l'avenir, de découvrir de nouvelles sources de production.

Tout de même, gardons-nous des "wind-cat schemes" qui seront jetés à pleines mains dans le public. Soyons prudents. Le nombre des victimes n'est-il pas déjà trop considérable ?

STABILITE DU TARIF

Le "Globe" est de l'avis de M. Beatty, président du Pacifique, qui a déclaré, au banquet de l'association des journaux canadiens, que le pays a besoin avant tout d'un tarif stable. Tous les hommes d'affaires, dit-il, favorables ou non à un tarif protecteur élevé ou modéré, reconnaissent que cela est essentiel. C'est du sens commun, non de la politique.

Il est certain que le monde industriel tient à savoir quelle sera l'intervention de l'Etat avant de lancer une afaire ou de faire des placements. Et lorsque des industries sont établies, ce qui prend du temps et des capitaux considérables, les intéressés ont bien raison de s'attendre à ce que le gouvernement ne vienne pas déranger tous les calculs par des impositions ou des réductions qui changent leur situation du tout au tout.

"Des remaniements périodiques du tarif, écrit le "Globe", ont un effet funeste sur les affaires. Lorsque des changements sont nécessaires, l'on ne devrait les faire qu'après une étude scientifique très sérieuse, en tenant compte des besoins fiscaux du pays, et le moins souvent possible".

LE FRANÇAIS DANS L'OUEST

L'Association Catholique franco-canadienne de la Saskatchewan tiendra un concours de français le 12 juin prochain.

Le but des concours de français établis par les organisations nationales dans les provinces de l'Ouest, n'est pas précisément de préparer à une carrière quelconque et de déterminer par une épreuve si tel ou tel concurrent a les connaissances requises pour l'exercice public de la profession qu'il a choisie. Elles visent plus haut et plus loin. Nos gens veulent assurer la survivance du français dans les paroisses et partant dans tout l'Ouest. Les enfants, s'ils veulent continuer le passé et ne pas laisser périr l'héritage des aïeux, devront être demain et les médecins et les avocats et les prêtres et les propagateurs du sang et de la civilisation qu'ils portent en leurs veines. Les concours de français qui préparent les enfants de nos compatriotes de l'Ouest à leur mission en leur inculquant l'amour, le respect de la connaissance de leur langue ,ont donc une portée immense et elur répercussion se fera sentir bien loin dans l'histoire.

Un grand congrès des Canadiens-français de l'Alberta aura lieu les 15, 16, 17 et 18 juillet, à Edmonton. Les organisateurs comptent sur une nombreuse assistance. Toutes les paroisses franco-canadiennes enverront des délégués.

PULPE ET PAPIER EN NOUVELLE-ECOSSE

Faudra-il qu'on mette toujours des obstacles sur la route du progrès en Nouvelle-Ecosse?

Des démarches sont faites auprès du gouvernement Rhodes pour l'engager à encourager le développement de l'industrie de la pulpe et du papier, soit en mettant l'embargo sur le bois de pulpe, soit en le frappant d'une taxe qui sera remise si la matière première est fabriquée dans les limites de la province.

Il n'existe actuellement que deux moulins à pulpe à la Nouvelle-Ecosse. Et cependant des milliers et des milliers de cordes de bois peuvent être facilement retirées des forêts chaque année, en plus de la quantité qui sert à alimenter les moulins existants.

De nouvelles usines pourraient-elles être opérées à profit? Contribueraient-elles à la prospérité générale? Cela ne semble pas douteux.

Le "Chronicle" d'Halifax pense le contraire. Il prétend que la Nouvelle-Ecosse ne possède pas des pouvoirs d'eau suffisants et que les propriétaires de ces forces hydrauliques demandent des privilèges exorbitants. De plus, il dit que l'imposition d'une taxe ou l'embargo auraient pour effet de réduire le prix du bois de pulpe au détriment des cultivateurs. Le gouvernement Rhodes, s'écrie l'organe libéral, ne veut qu'enrichir les propriétaires d'usines! Bel argument, en vérité, quand on cherche à remettre un pays dans la voie de la prospérité!

Nos concitoyens de la Nouvelle-Ecosse pourraient avantageusement suivre l'exemple de la province de Québec. Ils apprendraient d'abord que les mesures restrictives que le gouvernement Gouin a adoptées au sujet du bois coupé sur les terres de la Couronne n'ont pas nui au développement de l'industrie de la pulpe et du papier, et ensuite que l'exploitation raisonnée de nos forêts et nos pouvoirs d'eau, grâce à la politique progressive de l'hon. M. Taschereau, est devenue la plus grande source de richesses et de prospérité de la province de Québec.

Pourquoi les mêmes résultats ne seraient-ils pas obtenus à la Nouvelle-Ecosse, en suivant les mêmes méthodes et la même politique?

Les Provinces Maritimes sont susceptibles d'un développement industriel plus considérable. Cela est incontestable. Quel est l'obstacle contre lequel leurs énergies et leurs efforts se heurtent depuis trop longtemps? Ne fait-on pas trop de politique à la Nouvelle-Ecosse?

Si, au lieu de se livrer à des luttes stériles et de piétiner sur place, tous les citoyens se donnaient la main pour créer des industries nouvelles et exploiter sur une grande échelle les ressources naturelles que la Providence a répandues abondamment autour d'eux, ne croient-ils pas que la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard ne tarderaient pas à prendre rang parmi les provinces les plus prospères et les plus riches de la Confédération?

GOUVERNEUR-GENERAL

Qui remplacera lord Byng comme gouverneur-général du Canada? Plusieurs noms ont été mentionnés, même celui du duc de York.

On a aussi exprimé l'espoir de voir bientôt un Canadien entrer à Rideau-Hall. Les opinions semblent partagées sur l'opportunité de mettre fin à la tradition qui veut que le représentant du Roi dans les Dominions soit un homme de haute distinction anglaise. L'on ne saurait dire qu'un mouvement sérieux en faveur du changement proposé existe au Canada. Dans le Sud-Africain, les opinions sont peut-être plus prononcées.

Les journaux de Londres ont mentionné les noms du général Smuts et de l'hon. M. Meighen comme futurs gouverneurs-généraux du Sud-Africain et du Canada. Le "Star" de Toronto craint que les feuilles de Londres ne veuillent se moquer des coloniaux, en suggérant d'élever au rang de représentants du Roi deux chefs de l'opposition. Il n'est pas possible, dit-il, que M. Hertsog et M. King recommandent leurs adversaires. "M. Meighen, ajoute-t-il, ferait probablement un excellent gouverneur-général, mais nous préférons qu'il reste à son poste, qui serait d'ailleurs difficile à remplir".

Le journal libéral de Toronto ne paraît pas avoir d'objection à Sir Robert Borden ou au lieutenant-gouverneur Cockshutt, de Toronto.

En attendant que cette question ait été longuement mûrie, préparons-nous à saluer avec respect et confiance le successeur de lord Byng, qui nous viendra bientôt de la Métropole.

LES ATTAQUES DU "STAR"

Les attaques du "Star" de Montréal ont attiré à M. Meighen des sympathies et des témoignages d'estime auxquels l'on ne pouvait s'attendre. Le "Globe" et le "Star" de Toronto, le "Free Press" de Winnipeg, le "Herald" d'Hamilton, et le "Citizen" d'Ottawa, tous organes libéraux, viennent à la rescousse du leader conservateur. Une autre feuille libérale, le "Whig" de Kingston, écrit:

"Le "Whig" approuve cordialement le "Standard" et les autres journaux qui prennent la défense du très hon. Arthur Meighen contre les assauts répétés du "Star" de Montréal. Nous ne pouvons être tous de la même opinion sur les questions politiques. Le pays en souffrirait. Mais nous pouvons tous admirer le désintéressement d'un homme de l'habileté et de la sincérité marquées de M. Meighen, qui le pousse à consacrer les meilleures années du service de son pays."

Cet éloge si sympathique du "Whig" a si fortement touché le "Journal" d'Otatwa qu'il se surprend à réclamer pour l'hon. M. King les mêmes égards de la part de ses adversaires.

"Pourquoi, dit l'organe tory de la Capitale, M. Meighen est-il la bête noire du "Star" de Montréal? Parce qu'il refuse de plier le genoux devant le Baal de la rue St-Jacques, parce qu'il ne veut pas recevoir ses ordres des mandarins de la haute finance qui gouvernent à Montréal, parce qu'il n'est pas l'esclave ou le porte-queue de lord Atholstan."

LE CONCOURS DE L'"AMERICAN GOODWILL ASSOCIATION"

La "Patrie" annonçait, il y a déjà quelque temps, que l'"American Goodwill Association", avait organisé un grand concours oratoire dans plusieurs villes des Etats-Unis.

Le sujet que les concurrents avaient à traiter: "Les pionniers français en Amérique", a permis à plusieurs étudiants et étudiantes de donner la mesure de leurs aptitudes et de leurs connaissances en histoire.

A Fall River, Mass., la palme a été accordée à Mlle Gretchen Buis, "Ad majorem gloriam", tel était le titre ed son discours. Les six premiers concurrents furent: Robert Roy, qui parla de "Robert la Salle"; Mlle Kathleen Winfree, "Des missionnaires pionniers"; George Cook, "La découverte du Mississippi"; Wilfred Biron, "Samuel de Champlain", et Harvard Broadbent, "Samuel de Champlain".

Le concours eut lieu à l'école Supérieure, sous la présidence du Dr J.-Ubalde Paquin. Tous les concurrents ont fait une excellente impression.

A Worcester, c'est une fillette canadienne-française du nom de Rubia Lavigne qui remporta le premier prix. Le concours a eu lieu entre les élèves des écoles primaires supérieures laïques et les élèves des écoles paroissiales où le français et l'anglais sont sur le même pied et d'autres écoles où l'anglais seul est enseigné.

La gagnante, Mlle Rubia Lavigne, est une élève de l'école primaire supérieure de la paroisse Notre-Dame et une ancienne élève de l'école primaire de la paroisse Saint-Joseph. Et c'est haut la main, qu'elle a on levé les honneurs du concours.

Que l'on dise maintenant que l'enseignement de l'anglais dans les écoles paroissiales franco-américaines est inférieur à celui donné dans les autres écoles, paroissiales ou laïques, où l'on n'enseigne que l'anglais.

Les examinateurs du concours étaient cependant tous des Américains de sang anglo-saxon ou celtique; on ne pourra donc pas prétexter qu'il y a eu du favoritisme dans l'attribution du prix.

Nos compatriotes des Etats-Unis ont figuré avec honneur partout où des concours ont été ouverts. Nous les en félicitons.

Bon sang ne saurait mentir.

NOTES

Le sénateur Béland. L'"Eclaireur" de Beauceville se réjouit de la nomination de l'hon. M. Béland au Sénat. Il ne croit pas cependant que la carrière de l'ancien ministre soit finie. "L'avenir lui réserve encore, dit-il, de grandes et belles missions. Il est trop plein de vie, trop ardent, trop versé dans la diplomatie et le parlementarisme pour ne pas atteindre des sphères où se développeront et s'épanouiront pleinement ses brillantes qualités."

* * *

Objets perdus On annonce le décès d'une Anglaise qui était âgée de 109 ans. Cette extraordinaire longévité tentera-t-elle beaucoup de femmes ? On se le demande. Il semble que les hommes ont beaucoup plus de raisons que les femmes d'accepter la vieillesse. Elle met plus de temps à les atteindre et leur confère une sorte de sérénité, de noblesse. Pour une femme, la vieillesse est une double abdication: abdication de coquetterie, abdication d'amour, tout ce qui, paraît-il, est la raison d'être de la compagne de l'homme. Ne plus songer à l'amour, voiler son miroir... "Mon Dieu, écrit une femme d'esprit, je croyais dire du mal de la vieillesse, et je m'aperçois que je fais son éloge!"

* * *

Au pays des soviets Une entreprise cinématographique tourne actuellement à Leningrad un film qui a trait aux événements révolutionnaires de 1905. Elle a choisi comme acteurs des anciens fonctionnaires de l'époque impériale. C'est ainsi qu'un général est incarné par un vrai général, un dignitaire de la Cour par un ancien haut dignitaire. Une scène tournée récemment représentait une réunion de l'état-major : parmi les trente-six figurants, on ne comptait qu'un seul acteur, les autres étaient des généraux authentiques. Le rôle du ministre Plehve, assassiné en 1911, est interprété par une personnalité qui l'a intimement connu. Avec quelle amertume et quelle émotion tous ces figurants de marque ne doivent-ils pas redevenir eux-mêmes pour quelques heures, et vivre comme en un rêve les jours révolus du régime impérial !

Quand vous serez vieille...

Le ruban rouge Une entreprise cinématographique tourne actuellement à Leningrad un film qui a trait aux événements révolutionnaires de 1905. Elle a choisi comme acteurs des anciens fonctionnaires de l'époque impériale. C'est ainsi qu'un général est incarné par un vrai général, un dignitaire de la Cour par un ancien haut dignitaire. Une scène tournée récemment représentait une réunion de l'état-major : parmi les trente-six figurants, on ne comptait qu'un seul acteur, les autres étaient des généraux authentiques. Le rôle du ministre Plehve, assassiné en 1911, est interprété par une personnalité qui l'a intimement connu. Avec quelle amertume et quelle émotion tous ces figurants de marque ne doivent-ils pas redevenir eux-mêmes pour quelques heures, et vivre comme en un rêve les jours révolus du régime impérial !

* * *

Le mal qu'ils faisaient. "En se faisant expédier des caisses de bouteilles de scotch à Ottawa, écrit un confrère, les fonctionnaires incriminés violaient les règlements du département, la loi fédérale, les lois de tempérance des provinces de Québec et d'Ontario. Mais pendant que ces moeurs de carnaval entretenaient la gaieté dans les cercles intimes de ces personnages privilégiés, le bras de la Justice frappait d'humbles contempteurs de ces mêmes lois, jetant les uns en prison, frappant les autres de lourdes amendes, enlevant à d'autres les licences le restaurant pour des offenses moins graves que celles-là."

* * *

Hôteliers américains en Europe On sait que deux cent cinquante propriétaires d'hôtels des Etats-Unis, montés à bord du paquebot "France", sont allés faire la visite de l'ancien continent sur l'invitation de leurs collègues européens de l'Alliance internationale hotelière. Paris est choisi, cette année, pour les assises du Congrès international des hôteliers. Quand il aura pris fin, les représentants des diverses puissances se rendront à Versailles, puis sur certains champs de bataille, et on annonce que le voyage se poursuivra par Deauville, Trouville, Rouen, Vichy, Aix-les-bains, Nice, Marseille, etc. Les hôteliers américains, après leur randonnée en France, visiteront successivement l'Italie, la Suisse, l'Allemagne — la Rhénanie surtout, — la Belgique, la Hollande et l'Angleterre. Partout des préparatifs considérables sont faits, des manifestations enthousiastes s'organisent. Un désir de propagande nationale n'est pas étranger à ces soins, puisque des opérateurs de cinéma font partie de ce voyage d'études et en "tourneront" les principaux épisodes, qui seront projetés ensuite sur les écrans d'Europe et d'Amérique. Les européens n'auront pas la cruauté d'imposer à leurs hôtes, au cours de leur randonnée, les sévérités du régime sec.

* * *

Au pays des soviets Une entreprise cinématographique tourne actuellement à Leningrad un film qui a trait aux événements révolutionnaires de 1905. Elle a choisi comme acteurs des anciens fonctionnaires de l'époque impériale. C'est ainsi qu'un général est incarné par un vrai général, un dignitaire de la Cour par un ancien haut dignitaire. Une scène tournée récemment représentait une réunion de l'état-major : parmi les trente-six figurants, on ne comptait qu'un seul acteur, les autres étaient des généraux authentiques. Le rôle du ministre Plehve, assassiné en 1911, est interprété par une personnalité qui l'a intimement connu. Avec quelle amertume et quelle émotion tous ces figurants de marque ne doivent-ils pas redevenir eux-mêmes pour quelques heures, et vivre comme en un rêve les jours révolus du régime impérial !

POUR ACHETER UNE ROBE NEUVE A SA FIANCEE

Un jeune homme vole $75 la veille de son mariage et se fait arrêter.

—Pourquoi avez-vous volé cet argent?

—Pour acheter une robe à ma fiancée.

—Votre fiancée?

—Oui, Votre Honneur. Nous devions nous marier mercredi dernier et comme sa robe était sale...

—Et le mariage n'a pas eu lieu?

—Non, Votre Honneur, nous avons eu des empêchements...

—Ah! je comprends, vous avez été arrêté! C'est certain que ça dû vous déranger...

—A qui le dites-vous?

—.....

—Votre Honneur, si vous voulez me donner une chance je suis prêt à remettre l'argent. Je ne suis pas mauvais après tout et c'est cette robe qui est la cause de tout mon malheur.

—Alors, je vais ajourner votre sentence à jeudi.

—Ah! non, je vous en prie, pas le lendemain de mon mariage! Je me marie mercredi.

—Mercredi?

—Oui, j'ai même annoncé mon mariage dans les journaux...

Le juge Perrault se laissa attendrir et il relâcha l'accusé sur parole en lui disant de revenir le 12 mai prochain pour recevoir sa sentence. "Vous reviendrez après votre voyage de noces."

Un sourire de béatitude se dessina sur les lèvres de l'accusé qui sortit de la Cour en jetant un sonore "Merci."

Le prévenu avait volé une somme de $75 dans les vêtements d'un autre jeune homme, qui avait loué sa chambre, l'accusé ayant donné son avis à la maîtresse de la maison, pour cause de... mariage.

Pas de découverte de minerai dans le parc National !

QUEBEC 4. (Du correspondant de la "Patrie".) — Le gouvernement a passé dernièrement un arrêté en conseil autorisant les prospecteurs à faire la recherche des minéraux dans le parc National. M. L.-A. Richard sous-ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a déclaré, ce matin, que cela ne signifie aucunement que des découvertes minières aient été faites dans ce territoire. Au contraire, les rapports faits au département jusqu'ici, ne démontrent aucune formation géologique de nature à intéresser les prospecteurs de mines.

A QUOI TIENT LE PROGRES AGRICOLE DE TOUT LE CANADA

Intéressante conférence de M. A. Gosselin, aux agronomes du district de Montréal.

La réunion mensuelle des agronomes du district de Montréal a eu lieu samedi midi au cercle universitaire. Tous les membres présents ont assisté au dîner donné en cette circonstance. Le conférencier à l'ordre du jour était M. A. Gosselin, attaché au ministère de l'Agriculture à Ottawa. Il a développé l'idée de l'importance des recherches économiques dans le développement de l'agriculture. Le conférencier dit qu'un programme agricole bien défini est nécessaire au développement de l'agriculture, pour améliorer la situation économique et sociale de l'agriculteur et lui permettre de vivre selon les coutumes et exigences de son temps.

Un programme agricole comporte une analyse des conditions géographiques et climatériques du genre du sol, du capital et de la main d'oeuvre disponible, des connaissances et de l'esprit d'entreprise des cultivateurs. Le choix des systèmes de culture a aussi son importance, leur amélioration leur changement au besoin, sont aussi des conditions essentielles.

Le conférencier déplore le fait que, en Canada, il n'existe pas de service d'économie rurale.

NOCES D'OR DE M. ET MME WILFRID AUCLAIR CE MATIN

Une belle fête à Saint-Vincent de Paul. Sermon par l'abbé Gravel.

SAINT-VINCENT DE PAUL, 4 — (De notre envoyé spécial). — M. et Mme Wilfrid Auclair ont célébré ce matin, à 10 heures, le 50e anniversaire de leur mariage. La cérémonie religieuse s'est déroulée dans l'église paroissiale qui était remplie de parents, d'amis et de fidèles venus de toutes les parties du comté.

C'est l'abbé Elie Auclair, cousin des jubilaires, qui a dit la messe et leur a souhaité la bienvenue. Le sermon a été prononcé par l'abbé Gravel, neveu de M. et Mme Wilfrid Auclair. Il a rappelé en termes émus la vie exemplaire de M. Wilfrid Auclair et l'exemple qu'il avait donné à tous ses concitoyens. Durant 24 ans il fut conseiller de Saint-Vincent de Paul, il est maire depuis 16 ans et préfet du comté depuis 1924. Il est le président de l'Assurance Mutuelle Paroissiale et marguillier. Son épouse fut pour lui une compagne dévouée.

Avant la cérémonie religieuse, la fanfare du collège avait sérénadé M. et Mme Wilfrid Auclair et avait précédé le cortège jusqu'à l'église paroissiale.

Parmi les personnes présentes on remarquait: M. Liguori Lacombe, député, M. P.-A. Longpré, maire de Ste-Rose, M. H. Desjardins, maire de Terrebonne, l'échevin Magloire Dubreuil, de Montréal; l'hon. juge Calixte Ethier, juge en chef de la Cour de Circuit.

A midi, a eu lieu un grand banquet dans la salle du collège.

Aucun signe de mal de dos depuis

Une dame de la Saskatchewan prit des Pilules de Dodd pour les Reins et sa maladie qui durait depuis trois ans disparut.

Mme R. Kolaso n'eût aucun succès avec tous les autres remèdes.

Willow Brook, Sask., 3 mai—(Spécial). "J'ai été souffrante du mal de reins pendant presque trois ans. J'ai essayé toutes sortes de remèdes qui ne m'aidèrent nullement.

"Je fis demander quelques Pilules de Dodd pour les Reins et elles me firent beaucoup de bien. Je n'ai plus eu un seul signe de mal de reins depuis."

Cette déclaration provient de Mme R. Kolaso, une résidente bien connue de cette localité. Que le mal éprouvé par Mme Kolaso ait été causé par les reins est absolument prouvé par le soulagement qu'elle reçut par l'emploi de ces pilules.

Les reins faibles ne sont pas une particularité des adultes. On les trouve aussi chez les enfants, semant les germes de futures maladies. A moins que les reins ne soient renforcés et mis en état de faire leur devoir entier.

Les Pilules de Dodd pour les Reins ont été expérimentées et on les a trouvé un excellent remède pour les Reins. Elles vous feront du bien immédiatement, et, encore mieux ,le temps prouvera que le bien qu'elles font est durable.

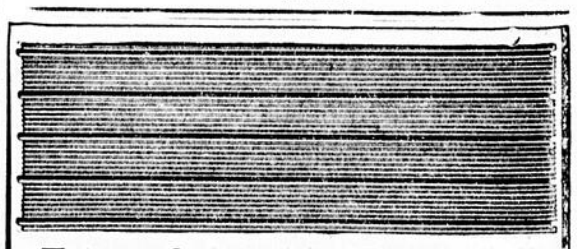

Toiture Galvanisée "ECONOMIE"
Couvre Plus — Coute Moins
Epargnez de l'argent en employant cette nouvelle toiture, fabriquée de tole galvanisée supérieure. Attrayante, durable et facile à poser comme couverture et lambris pour bâtiments de ferme, résidences, garages, édifices industriels, etc. Nous sommes les fabricants et vendeurs exclusifs.
Demandez le circulaire ou envoyez les dimensions de bâtisses à couvrir et nous coterons des prix. Agents demandés dans plusieurs districts.
Adressez Dépt. 3
The METAL SHINGLE & SIDING CO., Limited
Ste-Catherine et Delorimier, MONTREAL
6-13-26

A travers les Centres de notre Province

S.-ANNE DE LA POCATIERE

28 (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Georges Dionne, de Montréal, était en visite ici dernièrement chez des parents.

—Mme Vve Michel Pelletier est actuellement à Québec chez ses fils.

—M. Albert Blanchet, de Québec, a passé quelques jours chez sa mère, Mme Vve Amable Blanchet.

—Mlle Rose-Anne Pelletier, de St-Philippe de Néri, était en promenade la semaine dernière chez sa soeur, Mme Joseph Pelletier.

—M. Joseph Dionne, marchand, gravement malade depuis quelque temps, est en convalescence.

—M. Auguste Lizotte est arrivé parmi nous après un voyage de plusieurs mois dans l'Ontario.

—M. et Mme Alphonse Bélanger et leur famille vont nous quitter sous peu pour aller demeurer à la Rivière du Loup.

—Tous les enfants de dix ans ont depuis quelques semaines commencé à aller au catéchisme préparatoire à la première communion.

SAINTE-GERTRUDE

STE-GERTRUDE, 28 (Du correspondant de la 'Patrie"). — Ces jours derniers ont eu lieu en l'église paroissiale les funérailles de M. Alfred Piché, décédé après une lngue maladie à l'âge de 80 ans.

—Il y a quelques jours, un groupe de villageois s'incorporaient dans le but d'acheter l'aqueduc appartenant à M. Camille Verville.

L'intention de cette compagnie est de faire dès la prochaine saison des travaux importants pour le bon fonctionnement du système d'aqueduc et d'organiser plus tard un moyen de protcetion pour notre village en cas d'incendie.

—M. Eugène Provencher a acheté la terre de M. Adrien Massé.

—M. Adrien Massé a acheté l'emplacement de M. Pierre Poulet, au village.

—M. Paul Genest a acheté la terre de M. Welly Pepin.

—M. Fidèle Pratte a acheté la terre de Mme Vve Edouard Larivière, celle-ci s'en allant demeurer aux Etats-Unis.

ACTON VALE

ACTON VALE, 28 (Du correspondant de la "Patrie"). — Il y eut dernièrement une séance dans la salle de l'hôtel de ville donnée par les élèves du collège d'Acton Vale, à l'occasion de la fête du curé, M. J. A. Roy. In interpréta avec beaucoup de succès un drame en trois actes.

—M. et Mme Jos. Deslandes étaient de passage à Montréal ces jours derniers.

—M. l'abbé R. Vadnais, du séminaire de St-Hyacinthe, était à Acton Vale ces jours derniers.

—Récemment eut lieu le mariage de M. Omer surprenant, de cette ville, avec Mlle Valéda Dupré, de Montréal.

—M. E. Beaudry, de St-Liboire, était de passage à Acton Vale ces jours derniers.

—M. C. Provencher, de St-Liboire, vint ici il y a quelque temps dans l'intention d'acheter un commerce.

—Mlle Marie-Paule Boulay est actuellement organiste à Acton Vale en remplacement de G. Beaudoin, notaire, qui a démissionné.

—Ces jours passés eut lieu le mariage de M. A. Brodeur, de St-Théodore d'Acton avec Mlle C. Houle, d'Acton Vale.

—M. et Mme Théodore Gauthier (Annette Janelle) annoncent la naissance d'un fils qui fut baptisé Joseph-Armand - Charles - Auguste. Parrain et marraine, M. et Mme A. R. Bilodeau, de Montréal, oncle et tante de l'enfant.

S.-JACQUES DES PILES

St-Jacques des Piles, 30. (Du correspondant de la Patrie.) — Mlle Pauline Fontaine s'est rendue à Ottawa la semaine dernière.

—M. G. Boudreault est parti vers Ourtis Dépôt la semaine dernière pour quelques mois.

—M. O. Germain est allé aux Trois-Rivières la semaine dernière.

—M. Léandre Trudel est venu visiter Mlle M.-B. Côté.

—M. et Mme A. Villet sont allés aux Trois-Rivières la semaines dernière.

—Mlle Florentine Côté est allée aux Trois-Rivières la semaine dernière.

—Mlles N. et R. Proulx sont venues en promenade chez des parents et amies.

—Mme Normandeau est allée aux Trois-Rivières la semaine dernière.

NICOLET

NICOLET, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les Soeurs de l'Assomption, ouvrent une procure à Montréal.

—Deux religieuses assistantes, économe, ainsi qu'une religieuse coadjutrice, sont parties, ce matin pour aller ouvr'r une procure à Montréal. Cette procure sera située rue Dorchester Ouest, près Mansfield.

En outre du grand avantage économique et pratique, cette procure sera un pied-à-terre pour les religieuses missionnaires de leur communauté.

—Dernièrement, en la cathédrale de Nicolet, était chanté un libéra pour le repos de l'âme de Mme Adolphe MacKay, née Idah McCaffrey, épouse de M. Adolphe MacKay, de S.-André d'Argenteuil, décédée à l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'âge de 55 ans. Le convoi funèbre arriva lundi soir à la résidence de M. et Mme Bruno Therien. Le libéra fut chanté par M. le chanoine Lucien Hébert, curé d'office à la cathédrale.

Les porteurs étaient MM. John O'Shaughnessy, Charles-M. Beaubien, Hughes Crepeau, Léopold Roy, Raoul Lemire et le notaire J.-W. Denis.

LACHENAIE

LACHENAIE, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — La débâcle sur les rivières du Bout de l'Ile et de Lachenaie s'est opérée sans causer de dommages.

—La saison des sucres tire à sa fin. Le rendement de cette année a été assez abondant.

S.-GERMAIN DE GRANTHAM

S.-GERMAIN. DE. GRATHAM, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — La Rivière Noire a débordée et l'eau a passé sur la ligne du chemin de fer à la station, de sorte qu'il n'y a eu ocun train ces jours derniers.

—Madame Charly Bousquet, de Sherbrooke, a passé quelques jours ici. Elle est venue assister aux funérailles de son oncle M. Williams-James Watkins.

—Le 24 a eu lieu la sépulture de Rodolphe Gauthier, fils de Pierre Gauthier.

—Mlle Aurée Laferté est aller à Montréal la semaine dernière.

—Madame Georges Laferté demeurera désormais à Montréal.

—M. et Mme Josaphat Gauthier, de Drummondville, sont de retour de leur voyage de noces. Il y eut une grande veillée le soir chez le père de madame Gauthier, M. Adolphe Leclair.

—M. Georges S.-Pierre est allé la semaine dernière à Notre-Dame au service le sa nièce, madame Jérôme S.-Pierre, ainsi que M. et madame Honoré Duff et M. J.-B. Rajotte.

GENTILLY

GENTILLY, 1er (Du correspondant de la "Patrie"). — M. et Mme F. Houle sont les heureux parents de deux filles: Marie-Marielle et Marie-Gésanne. Parrains et Marraines: M. et Mme Joseph H. Houle, M. Ernest Houle et Mlle Annette Fournier.

—Mme Hector Chesné, née Lumina Moussette, est décédée le 23 à l'âge de 76 ans. Mme Chesné laisse pour la pleurer trois fils: MM. Adolphe, Ludger et Emile; trois filles: Mme Achille Lavigne, Albert Mailhot et E. Lenneville; une fille adoptive, Mme Joseph F. Lavigne, chez qui elle demeurait.

—Mme Cyrille Fournier, née Elise Poisson est décédée à Hancook, Mich. à l'âge de 84 ans. Elle était la soeur de M. Hector Toisson, de Gentilly.

—M. Oscar Lesieur, fils de M. Georges Lesieur, décédé à S.-Jean d'Iberville à l'âge de 35 ans. M. Lesieur est né à Gentilly.

—M. Conrad Mailhot a vendu sa terre à son frère Robert.

—M. Dolphis Mailhot a vendu sa terre à M. Faida Lavigne.

—M. Dolphis Mailhot a acheté la maison de Mme Eusèbe Houle.

—M. Alfred Trottier a acheté la terre de M. Eddy Beauchesne.

SAINT-ZEPHIRIN

S.-ZEPHIRIN, 1er —(Du correspondant de la "Patrie")—Grâce à l'initiative de M. l'abbé Jean Laperle, vicaire, aidé de quelques jeunes gens, nous aurons cet été dans le village, un superbe jeu de tennis. Ce sera du nouveau pour plusieurs et le jeu promet d'avoir beaucoup d'adeptes.

—M. Ovide Houle nous quitte pour aller demeurer à S.-Cyrille de Wendover.

—M. Fabien Dion partira prochainement pour aller demeurer lui aussi à S.-Cyrille.

—Notre rivière est maintenant libre de glace. L'eau qui était très haute jeudi et vendredi derniers à causé quelques dommages en emportant une couple de ponts dont celui de M. Joseph Biron.

—M. Adolphe Maillette vient d'acheter la terre de Mme Arthur Benoit. Cette dernière s'en vient demeurer au village.

—La saison des sucres semble devoir finir bientôt. Nos producteurs de sucre semblent satisfaits du résultat obtenu cette année.

L'ISLET

L'Islet, 30.(Du correspondant de la "Patrie").—M. et Mme Omer Frèbre, de Rivière du Loup, M. Joseph Hudon, Mmes Jean-Baptiste Dumais, Arthur Caron, Joseph Thibault, Joseph Vaillancourt, Mlle Marie Hudon, de St-Philippe de Néri.

—Mme L.-Thomas Pelletier, de Québec, M. Alexandre Lévesque, de St-Jacôme, étaient de passage chez M. J.-S. Bélanger, à l'occasion des funérailles de M. Luc Vaillancourt.

—Mlle Jeanne Bélanger a passé le jour de Pâques à St-Pascal, chez Mme Philippe Lajoie et a rendu visite à sa soeur Alida, étudiante à l'école Normale.

—M. Albert Dionne, de Chicoutimi, était dans sa famille le 25 avril ainsi que son fils Alberic.

—M. Gourdeau, de Québec, était la semaine dernière, l'hôte de M. Auguste Fafard.

—M. Fernand Fafard, M.P.P., était de passage à L'$slet, le 20 avril.

—Mlle Paméla Fournier, est de retour d'une promenade dans la Beauce.

—M. Lacoursière, de St-Tite, est venu rendre visite à sa soeur Mme Albert Dionne.

—M. et Mme Albéric Bélanger, de Fort Soulange, récemment mariés, étaient en visite chez M. Augiste Bélanger, mercredi, le 21 avril.

—M. Albert Dionne a vendu sa maison à M. Anselme Joumault.

—Mme Albert Dionne et sa famille, doivent nous quitter dans quelques jours pour aller résider à Chicoutimi où M. Dionne est employé depuis un an à la compagnie Price.

—Est décédé après quelques jours de maladie, M. Luc Vaillancourt, à l'âge de 84 ans.

Il en est ainsi de Mme Fridolin Deschène, âgée de 29 ans, qui laisse quatre enfants dont le dernier n'a que trois semaines.

—Mlle Yvonne Bélanger est de retour de Québec o(elle est allée assister aux funérailles de son amie, Mlle McGoff.

MONTMAGNY

Montmagny, 30. (Du correspondant de la "Patrie") — Le euchre organisé par les Dames du Cercle des Fermières, a eu lieu dernièrement et a remporté un beau succès. Plus de 400 personnes ont pris part à cette partie de cartes et de nombreux prix ont été décernés aux gagnants.

—Mme Joseph Coulombe, de Berthier, était, ces jours derniers, en visite chez sa belle-soeur, Mme Arthur Coulombe.

—M. Ulric BBrown, agronome de S.-Raphael, était, au commencement de la semaine en visite chez son ami, M. Paul Carignan.

—MM. Martin, de Montréal, est venu assister aux funérailles de son oncle, M. Moise Dionne.

—Mlle Adrienne Morin, de Causapscall, a passé quelques jours, en visite chez M. Mme Narcisse Proulx

—M. et Mme Philippe Gauy, sont alés jeudi conduire leur fillette Gilberte à l'hôtel Dieu de Québec. Elle est gravement malade.

—Le 28 de ce mois, au soir, avait lieu à la résidence de M. et Mme J.-U. Têtu, une réunion d'intimes, à l'occasion du prochain mariage de leur amie Mlle Yvonne Têtu avec M. Alfred Normand. Y prenaient part: Mlles Angeline Normaanda, Gabrielle Thibault, Annette Paquet, Albertine Lespérance, Juliette Têtu, Bernadette Coulombe, Isabelle Gamache, Antoinette Trebblay, Annette Coullard, Claire Ringuet, Antoinette Gagnon, Léona et Lucienne Normand, Irène Normand, Annie Bernatchez, Marie-Annie Bernatchez, Marie-Jeanne Lemieux, Alberta Normand, Amarilda Thibault, Jeanne-Aimé Côté, Simone Courteau, Elisabeth Côté, Marie-Anne Gaumond, Jeanne Têtu, Lucie et Simone Têtu.

—M. Arthur Marchand, de Détroit, Mich., passe quelque temps, chez son père, M. Louis Marchand.

—Mme Maurice Rousseau accompainée de ses jeunes filles, Mlles Alice et Lucienne Rousseau, est allée à Québec, la semaine dernière, visiter son fils, M. l'abbé Robert Rousseau, eccl.

—Mme Emiel Collin, s'est rendue à Québec, au commencement de la semaine dernière, en visite chez des parents.

—M. Léonidas Gaudreau, qui a passé l'hiver à Montréal, est revenu parmi nous.

—Mme Vve Télesphore Dionne, après avoir passé quelques semaines, à Ottawa, chez M. Léo Laflamme, M.P., est revenue dans sa famille.

—Mme J. Costin, de Québec, a passé quelques jours, chez Mme Alex. Huot.

—M. René Côté, après avoir passé quelque temps, à Québec, est revenue dans sa famille.

Mlle Alma Lessard, de St-Joseph de Beauce, a passé quelques jours, chez son oncle, M. Joseph Proulx.

M. Noé Guilmette, de Québec, a passé quelques jours, dans sa famille.

—M. F.-X. Valois, de Montréal, était de passage dans notre ville, en voyage d'affaires.

—M. E.-A. Messenie, de Québec, était de passage dans notre ville, ces jours derniers et a rendu visite à des amis.

—Mlle Yvonne Bernier, s'est rendue à Québec, au commencement de la semaine.

—Vendredi dernier le 23, est décédé, à l'âge de 29, M. William Guilmette, époux de dame Jeanne Almé Morin?

—Mlle Gabrielle Mercier et son frère Jean-Paul, ont passé quelques jours, à Québec, en visite chez des parents.

—Mlle Elisabeth Nadeau, de Québec, passe quelque temps, chez sa tante, Mme Narcisse Béchard.

—M. Charles-Edouard Roy, de Cap Chat, était de passage dans notre ville, ces jours derniers, et a rnedu visite à son frère, Léopold, étudiant au Collège Doyer.

Mme Alexandre Fournier, s'est rendue à Québec, la semaine dernière, visiter sa soeur, Mlle Bernadette Poirier.

—Le 22, est décédé accidentellement M. Arthur Lemieux, âgé de 36 ans. Outre son épouse, née Delphine Kirouac, M. Lemieux laisse cinq enfants.

—M. Adjutor Rousseau, s'est rendu à Québec, au commencement de la semaine.

—Le 22, a été baptisée Marie-Paule-Irène-Amarilda, enfant de M. et Mme Joseph Bernier. Parrain, M. Diogène Laberge, marraine, Mlle Amarilda Bernier.

—Le 23, a aussi été baptisé Joseph-Ernest-Emile-André, enfant de M. et Mme Emile Boulet. Parrain, M. Ernest Boulet, marraine, Mlle Bernadette Boulet, oncle et tante de l'enfant.

—M. et Mme Joseph Fournier annonce à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Georgette-Germaine. Parrain, M. Thomas Fournier, marraine, Mlle Aurélie Chabot.

—Le 24, l'épouse de M. Adrien Gaudreau, née Anne-Marie Gaudreau, un fils baptisé sous les noms de Joseph-Armand-André-Arthur. Parrain, M. Arthur Coulombe, marraine, Mlle Marie-Anne Gaudreau, tante de l'enfant.

—Le 27, a été béni le mariage de M. Ernest Gaudreau, à Mlle Eva Boulanger dit Lefebvre. M. Joseph Gaudreau servait de témoin à son fils et Mlle Boulanger était accompagnée de son père, M. Louis Boulanger dit Lefebvre.

—M. Philippe Béchard, industriel, et Mme Béchard, née Antoinette Gosselin, annoncent à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Denyse-Germaine. Parrain, M. Alexandre Chouinard, avocat, et Mme Chouinard.

LORETTEVILLE

Lorretteville, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — Deux anciens vicaires de Loretteville viennent de décédés presque subitement en les abbés Auguste Fortin décédé à Laurierville et Ulric Martel décédé à S.-Romuald.

—Les travaux de construction à l'église de la nouvelle paroisse de St-Emile sont terminés. On commencera bientôt la construction d'un presbytère. La bénédiction de l'église aura lieu dans le courant de l'été prochain.

—Le euchre qui a eu lieu dernièrement au profit de la société St-Jean-Baptiste a rapporté la somme de $380.

—M. L.-P. Pleau, dont la manufacture de gants a été incendiée dernièrement, vient d'ouvrir une nouvelle manufacture dans la rue Valcartier. Tous ses employés ont été repris.

—M. Joseph Couture, ex-maire de St-Ambroise, un de nos cultivateurs les plus distingués, un médaillé du mérite agricole, vient d'être nommé commissaire de l'Exposition Provinciale de Québec.

—Le capitaine L.-P.-O. Picard, explorateur minier bien connu vient de partir en voyage d'exploration dans la Baie d'Hudson. Trois guides l'accompagnent, se sont MM. Alex. Picard, Adélard Lareau et Victor Gouin.

—M. J.-R. Simard, vient d'être nommé gérant de la Banque Provinciale, en remplacement du notaire Cyr-Renaud, décédé.

—Le notaire L'Heureux vient de déménager son bureau dans l'ancien bureau de Postes, près de la Banque Provinciale.

M. Désiré Morin de St-Juste vient de se rendre acquéreur de l'épicerie de Messieurs Boutet, coin des rues Valcartier et Principale.

La Banque Canadienne Nationale vient de déménager ses bureaux dans le bloc Auclair, coin des rues Auclair et Principale.

VERCHERES

VERCHERES, 30. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le fleuve est libre deglace. L'eau est basse et débâcle n' acausé aucuns dâgats ici.

Les sucres sont pratiquement finis. La récolte a été beaucop meilleure que l'an dernier.

Mardi avient lieu les funérailles de Mme Télesphore Bissonnet, décédée samedi après une longe maladie. Une foule considérable assistait au service funèbre qui fut chanté par M. J.-B. Charbonneau, vicaire.

Jeudi notre curé recevait la visite de M. l'abbé Labelle, supérieur de S.-Sulpice.

M. Tancrède Bienvenu, Gérant-Général de la banque Provinciale du Canada accompagnait M. Labelle et fit une visite au bureau de la succursale de cette banque, et fut reçu par le gérant M. N. V. Thibaudien.

En visite chez ses parents Mme Pigeon et Dansereau, Monseigneur Ovide Charlebois, évêque du Keewatin, qui doit bientôt repartir pour son diocèse.

Un pénible accident est arrivé à M. Irénée Pigeon, fils de M. Joseph Pigeon, cultivateur de Verchères. En chargeant de lourdes pièces de bois à l'aide de palants, une chaine se brisa et le billot frappa le jeune homme à la figure, lui infligeant des blessures assez graves.

Sous les soins habiles du Dr Henry Lapierre, l'état du patient s'améliore sensiblement et on le considère maintenant en bonne voie de guérison.

Deux familles de Montréal sont arrivées ici pour y demeurer. Ce sont MM. Choquette et Anger.

Aussi M. Wilfrid Bousquet e sa famille qui nous reviennent après avoir passé les mois d'hiver à Montréal.

Attendus aussi d'ici quelques jours: M. D.-A. O'Meara, gérant de la ferme J.-N.-L. Ross, avec sa famille.

M. Wilfrid Larose, avocat, nous est aussi revenu, après un séjour de trois mois en Floride.

Drummondville

DRUMMONDVILLE, 30. — (Du correspondant de la "Patrie").— Mme Hector Rivard et sa fille, Cécile, étaient en visite chez M. Ulric Lemaire.

M. J. L. Brunel, agent d'assurance est de retour d'un voyage d'inspection dans la région du Richelieu.

Mlle Isola Potvin, anciennement sténographe aux bureaux de MM. Garceau et Ringuet vient d'entrer au bureau du département de la "Card Room" à la Jenkes en remplacement de M. Albert Lauzière, qui prend charge du magasin.

M. Albert Manseau est de retour de Bécancour où il a été rendre visite à son frère M. le cué Alfred Manseau.

M. l'abbé Antoine Melançon, curé de St-Edmond est venu rendre visite à son frère M. le Chanoine Georges Mélançon.

Notre vicaire, M. l'abbé Doucet est de retour d'un court voyage à Wickam.

Le chef de police Moquin et M. Moras sont de retour d'un court voyage à Montréal.

Mme Clovis Cardinal de Ste-Brigite des Saults est à Drummondville auprès de sa fille dangereusement malade.

Mme Oscar Chagnon, de Manchester, E.-U., est présentement en promenade chez son père M. Métivier.

De passage à Drummondville, M. Charles Manseau, de Montréal chez son frère M. Albert Manseau.

M. Jules Brunel de Montréal était en visite chez ses cousines Mlles Anne Marie et Lucienne Manseau.

M. A. Jos. Vanasse, voyageur, était de passage à Drummondville ces jours derniers.

M. Bruno Marier, de St-Léonad était en promenade chez son oncle M. John Marier.

M. J. H. Paul est de retour de l'Hôtel-Dieu de Montréal où il a subi un traitement.

Nous sommes heureux d'apprendre que G. E. N. Pépin, victime d'un sérieux accident dans sa boutique s'en est tiré sans de trop graves blessures.

M. Alphonse Fortin était de paage ici dernièrement.

Nous apprenons avec regret le décès de M. Frédéric Noiseux, de St-Césaire. Le défunt était le père de la Rév. Soeur Joséphine, religieuse du pensionnat des Révérendes Soeurs de la Présentation de cette ville.

M. Alfred Bacnand, de North-Stuckly, le père de Mme J. A. Gendron est décédé la semaine dernière.

—A l'occasion de la fête patronnale de M. le chanoine Georges Mélançon, notre curé, les élèves du pensionnat de la Présentation de Marie lui ont offert leurs voeux.

—Samedi, le 24 avril, avaient lieu à l'église anglicane de Drummondville, les funérailles de M. William John Watkins.

Le défunt était un marchand dans Drummondville et les environs. Il était le frère de Mme John Moisan, mère de M. W. A. Moisan, maire de cet endroit.

M. W. John Watkins est décédé à l'âge de 73 ans.

Les porteurs furent MM. W. A. Moisan, neveu, John Marier, neveu, Thomas Hampson, gendre, L. O. Watkins, neveu, C. McVormick et M. Broadman.

La cérémonie funèbre, à l'église anglicane, fut faite par le Rév. Frédéric Scott, de Québec, ancien ministre à Drummondville.

Dans le cortège on remarquait: MM. Jos. Laferté, préfet du comté, Joseph Laferté, de Montréal, Ovide Brouillard, ex-député, J. E. Girouard, shérif, beau-frère, Nap. Garceau, avocat, E. R. Tanner,, gérant de la Banque du Commerce, enfin, un grand nombre de connaissances et d'amis.

JOEVILLE, SASK.

Joeville, Sask., 30. (Du correspondant de la Patrie.) — Notre jeune paroisse est dans la joie d'avoir enfin son curé dans la personne du Rév M. J. A. Ménard, auparavant curé à Verwood, paroisse qu'il a fondée. Notre archevêque de Régina, Mgr Mathieu, l'envoie maintenant organiser Joeville comme paroisse catholique.

—M. et Mme Charbonneau de illow Bunch, M. et Mme Beauchêne, de Verwood, étaient à la messe ici ces jours-ci, aussi M. et Mme Eug. Berthelot, M. et Mme Léon Berger et M. Riel, e Fife Lake.

—Les semences sont assez avancées généralement.

—Plusieurs familles sont nouvellement arrivées, quelques-unes pour louer es fermes prêtes à être ensemencées, 'autres pour acheter.

—Bien que la saison ne fait que commencer, un grand nombre de visiteurs nous arrivent tous les dimanches pourc pêcher le poisson dans le ruisseau qui passe en bas du village, ruisseau qui déboucha du grand lac Fife Lake, où pendant la belle saison de l'été les touristes y viennent sans interruption.

—M. et Mme Georges Préfontaine ont le plaisir d'annoncer la naissance d'une fille.

—M. Chrétien, cousin de M. Willie Chrétien, notre marchand, est ici pour sa santé. Il a l'intention de faire venir sa famille qui est à Montréal.

MATANE

Matane, 30. (Du correspondant de la Patrie.) — L'abbé E. Lepage est actuellement en promenade à Matane.

—L'abbé Ant. Gagnon est chez son père, M. J. E. Gagnon, notaire. Il se rétablit d'une forte attaque de grippe.

—M. Joseph Gagnon, pharmacien d'Amqui, est venu passer quleques jours chez son père, M. J. E. Gagnon.

—Le chanoine V. Côté, curé, était retenu à sa chambre par une forte grippe ces jours derniers.

—M. et Mme Amédée Côté, de Mont-Joli, étaient en promenade chez le Dr V. Lapierre ces jours derniers.

—M. Thos. McKinnon est revenu de Québec où il est aller assister aux funérailles de sa soeur, Mme C. Côté.

—M. Edmond Boutet, de Montréal, était à Matane ces jours derniers.

—M. J. Moreau, de Québec, était dans notre ville ces jours derniers.

Hawkesbury

Hawkesbury, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — Dernièrement est décédé M. Pierre Comtois à l'âge de 72 ans. Le défunt laisse cinq fils: Lucifort, Jules, Fred, Josephas, de Hawkesbury, et Ovila, de Sudbury. Une fille Mme Delphis Perrier, de Hawkesbury. Le chanoine Gascon a chanté le service, assisté des abbés Paquette et Vézina.

—Jeudi dernier est décédée Rose Délima Larivée, épouse de M. Amable Ouellette. La défunte, âgée de 62 ans était née à Rimouski.

—Le chemin Montréal-Ottawa est maintenant ouvert. Les automobilistes s'en donnent.

—M. Louis Proux, est décédé cette semaine à l'âge de 77 ans. Il était un des pionniers de Hawkesbury, ayant vécu continuellement ici.

—Le Dr F. Pattee avait la douleur de prdre sa mère vendredi de la semaine dernière. La défunte était âgée de 96 ans.

BEAUCEVILLE

Beauceville, 30. (Du correspondant de la "Patrie") — La débâcle sur la rivière Chaudière qui traverse notre ville est commencé depuis dimanche dernier.

—Un grand bazar est à s'organiser en faveur de notre Ecole Normale. La date de l'ouverture aura lieu le 24 juin. Déjà l'organisation bat son plein et tout promet un grand succès.

NEUVILLE

NEUVILLE, 3. (Du correspondant de la "Patrie") — Le 23 avril nourait subitement Mme Jean Béland. Elle était âgée de 73 ans.

—Le 19 avait lieu le mariage de M. Ferdinand Turgeon avec Mlle Blanche Gravel tous deux de cette paroisse.

—M. l'abbé Albert Delisle était en visite ces jours derniers chez M. Sam Delisle et M. Eugène Vézina.

S.-JACQUES DES PILES

S.-Jacques des Piles, 3. (Du correspondant de la "Patrie") — Le feu a détruit de fond en comble le moulin à scie de M. Antoine Lambert. Les pertes s'élèvent à $5,000.-00. C'est M. J. Dubé qui a averti le monde. M. Dubé a sorti à travers de la fumée.

—Mme Charette de Québec est venue chez ses parents la semaine dernière.

—Mme S.-Pierre et Mme J. Beaudry sont en promenade chez leur parent, M. C. Dufresne.

THETFORD MINES

Thetford Mines, 3. (Du correspondant de la "Patrie") — Les paroissiens de cette ville ont appris avec regret la mort de M. Louis Philippe Levesque décédé à la suite d'une pneumonie à l'âge de 55 ans. Il laisse pour pleurer son départ outre son épouse trois enfants Arthur Levesque de Pawtucket R.I. Albert Levesque et Mlle Graziella Levesque de cette ville.

Un libéra a été chanté en l'église S.-Alphonse, jeudi matin à 9 heures et les restes mortels ont été transportés à S.-Louis de Kamouraska pour l'inhumation.

—M. Napoléon Mongeau est allé à Sherbrooke.

—M. J.-A. Lamontagne a passé la semaine en ville.

—M. le notaire O. Vachon est allé à Québec.

—Madame A. Bois est de retour d'une promenade à Sherbrooke.

—M. Edouard Bélanger est de retour de S.-Anselme où il a passé quelques jours.

—Mlle Blanche Couture a passé quelques jours à Québec.

—MM. Arthur Béliveau, J.-R. Cartier et J.-Paul Roberge étaient de passage à Ottawa ces jours derniers.

—M. et madame B.-J. Bennett sont de retour d'un voyage de deux mois et demi à Paris et Londres.

MONTMAGNY

Montmagny, 3. (Du correspondant de la Patrie.) — Jeudi, a eu lieu le concours des violoneux. Plus de 400 personnes s'étaient rendues pour entendre nos musiciens canadiens. Ont pris part à ce concours, M. et Mme Labbé, de Québec, Mme Lefrançois, M. Laflamme, Cap St-Ignace, M. Charles Picard, Gagné et Nap. Ouellet, de Montmagny. Le prix a été gagné par M. Laflamme du Cap St-Ignace.

—Mme Baron, mère de M. H. Baron, marchand, et son frère, de Russie, sont en notre ville, chez M. H. Baron.

M. David Morris, de Ste-Perpétue, était de passage dans notre ville, la semaine dernière.

—M. Rolland Rochefort, employé de la Banque Canadienne Nationale, et bien connu dans les cercles sportifs de cette ville, doit nous quitter pour aller s'établir au Cap de la Madeleine, sa ville natale.

Avant d'entrer dans les affaires, M. Rochefort doit faire un voyage d'études à Los Angeles, Hollywood, San Francisco, Mexico, San-Diego et plusieurs autres endroits.

—Mlle Anna Fournier est de retour d'une promenade de quelques jours à Québec chez des parents et amis.

—M. Edmond Gagnon, de Québec, était, à la fin de la semaine, en visite chez sa soeur, Mme Edmond Bernatchez.

—L'agrandissement de l'hôtel de ville sera commencé sous peu. M. Alphonse Cloutier, entrepreneur-maçon, de notre ville, en a obtenu le contrat. Aussitôt l'ouvrage terminé, les Chevaliers de Colomb auront leur salle dans cette bâtisse.

—Mme Ernest Marois s'est rendue à Québec la semaine dernière visiter sa soeur, Mme E. Lamontagne.

S.-GEORGES DE BEAUCE

S.-GEORGES DE BEAUCE, 3.— (Du correspondant de la "Patrie") — La débâcle sur la rivière Chaudière a eu lieu sans causer aucun dommage dans notre paroisse. L'eau étant relativement basse et la glace peu épaisse, il n'y avait aucun danger pour notre localité.

Cérémonie. — Dimanche dernier avait lieu à l'Institut Jeanne d'Arc à Ottawa, une touchante cérémonie. Mlle Irène Boily de S. Georges et Mlle Rita Pomerleau de Beauce Jonction, prenaient l'habit religieux, la première sous le nom de Sr Marie-Georges, la seconde, Sr Jeanne-Marie. Les parents et amis des nouvelles religieuses étaient nombreux. M. et Mme Gédéon Pomerleau d Beauce Jonction et le Rev. Fr. Rodolphe Pomerleau des R. R. P. Oblats d'Ottawa, parents de Sr Jeanne-Marie, Mme Jos. Boily et Mlle Yvonne Boily, mère et soeur de Sr Marie-Georges, Mlle Lilliane Vachon de S.-Joeephet Mlle Cécile Moisan de S.-Georges, amies, assistaient à la cérémonie à la suite de laquelle il y eut réception au parloir. Un magnifique programme de chant et musique fut exécuté par les religieuses et les pensionnaires ainsi que par les amis de la Maison.

Soirées. — Une soirée dramatique et musicale organisée par M. Albert Mercier, aidé de plusieurs amateurs et musiciens du village a eu lieu jeudi, dernier et a remporté un beau succès. Cette séance était donnée au bénéfice du couvent et a produit une belle recette.

—Plusieurs parties de cartes ont été organisées cet hiver au profit du couvent par les dames du village et de la paroisse. La dernière par mesdames (Dr) Georges Cloutier, (notaire) Adélard Gilbert et madame Mathias Dutil a obtenu un succès sans précédent. De magnifiques cadeaux parmi lesquels plusieurs pièces d'or, un délicieux goûter, et pardessus tout une assistance nombreuse et choisie, ont fait que tous se sont retirés enchantés et que la recette a aété des plus fructueuse.

Personnel. — Mademoiselle Cécile Moisan a passé quelques jours à Montréal l'invitée de sa tante, madame mlle Rolland. Elle est actuellement à Ottawa, en visite à l'Institut Jeanne d'Arc, ou sa soeur Marie-Germaine est religieuse.

Naissance. — Le 26 avril, à M. et Mme Delias Méthot, un fils Louis-Georges. Parrain et marraine M. le docteur et madame Georges Cloutier.

Décès. — Le 14 avril, M. Olivier Rodrigue, rentier, 78 ans. Le 16 avril, Mlle Valentine Paquet, 17 ans. Le 23 avril, M. Honoré Gilbert, rentier, 63 ans. Le 23 avril, madame Vve Philippe Maguire, âgée de 71 ans.

Collision d'autos et règlements de rencontre du chemin

TROIS-RIVIERES, 3 (Du correspondant de la "Patrie"). — Quand la collision sur une route ne se produit pas à l'intersection même, les règlements de rencontre du chemin ordinaire sappliquent, a décidé l'honorable juge H. A. Fortier dans la cause en dommages de $10,863 de Hector Toutant, de Ste-Gertrude, contre Camille Verville. Il s'agissait dune collision survenue le 10 août 1925, sur le chemin du rang St-Antoine, à Bécancour, entre la motocyclette de Toutant et l'auto de Verville. Toutant fut si gravement blessé qu'il dut plus tard se faire amputer une jambe. Le tribunal a cru devoir ne lui accorder que $886.09 d'indemnité, bien que les dommages prouvés vinssent séléver à $1,772.18. Et la raison de cette réduction par la moitié des dommages, c'est que d'après le tribunal il y avait eu faute contributoire de la part de Toutant.

Fondation d'une école de philosophie supérieure, à Québec

QUEBEC, 3 (Du correspondant de la "Patrie"). — L'Université Laval vient d'ajouter une nouvelle école à celles nombreuses déjà existantes. Elle vient de décider en effet la création d'une école supérieure de philosophie qui, comme ses aînées, fait partie de la faculté des arts et dont la direction a été confiée à Mgr L. A. Paquet, doyen de la faculté de théologie, protonotaire apostolique, membre de la société royale du Canada et dont la réputation est universelle. Cette nouvelle école supérieure est une des plus importantes fondées à l'Université.

EUGENE BIGAOUETTE SERA PENDU LE 2 JUILLET A QUEBEC

En entendant la sentence, le condamné s'affaisse. - Sir F.-X. Lemieux ne peut retenir son émotion, en prononçant la condamnation à mort.

UNE SCENE EMOUVANTE

QUEBEC, 30. (Du correspondant de la "Patrie"). — A moins qu'une commutation de peine ne lui soit accordée, ce qui est plus que probable ,Eugène Bigaouette sera pendu dans la prison de Québec le 2 juillet prochain. C'est la sentence qui a été prononcée vendredi aux Assises criminelles par le juge en chef sir F.-X. Lemieux. La scène qui s'en suivit fut des plus tragiques. En entendant la sentence, Bigouette s'affaissa dans la boite des accusés, et des constables durent le transporter en dehors de la salle d'audience où il prit plusieurs minutes à se remettre. Il y avait une foule immense dans la salle. Le juge Lemieux en condamnant le prévenu à la potence ne put retenir son émotion qui gagna l'assistance et plusieurs personnes pleuraient. Le juge lui-même avait les yeux rougis et tenait dans sa main son mouchoir. C'était la première condamnation à mort qu'il prononçait dans sa longue carrière judiciaire.

En raison de la divergence d'opinion qui existait parmi les médecins entendus au procès, on croit que Bigaouette obtiendra la commutation de la peine de mort en un emprisonnement à vie. Des requêtes vont être signées pour être présentées à l'hon. M. Lapointe, ministre de la Justice, en faveur de l'accusé.

Le juge Lemieux a aussi condamné vendredi Girard et Duquet à 5 ans de pénitencier pour assaut, Caufield à 10 ans et Fecteau à 6 mois de prison. Girard et Duquet firent une scène en cour en entendant leur sentence et demandèrent au juge en pleurant de les épargner pour leurs petits enfants.

Le terme de la cour criminelle se trouve clôs avec ces sentences.

"COUPABLE"

A quatre heures moins dix jeudi après-midi, le petit jury a trouvé Eugène Bigaouette coupable du meurtre de sa mère, madame veuve Alexandre Bigaouette, assassinée dans son logis le 23 novembre dernier.

Lorsque, à la question du greffier de la cour: "Le prévenu à la barre est-il coupable ou non-coupable du crime dont on l'accuse, le président du jury répondit: "Coupable". Bigaouette fut pris de désespoir. Il pleura abondamment et s'arracha les cheveux, mais la crise fut de courte durée.

Me Valmore Bienvenue, procureur de la Couronne, demanda alors que la sentence fut proocée conformément au verdict, mais Me Ephraim Bédard, défenseur de Bigaouette, demanda à son tour qu'elle fut remise à la fin du terme." Ce n'est pas la coutume, déclara le juge en chef sir F.-X. Lemieux, mais je ne me sens pas le courage de prononcer la sentence maintenant, et je l'ajourne à demain à dix heures et demie."

L'hon. juge Ferguson, de la Cour d'Appel d'Ontario, qui était de passage à Québec, assistait à cette tragique séance et occupait un fauteuil auprès du président du tribunal.

Le jury a délibéré pendant quelques heures avant de tomber d'accord sur le verdict à rendre. Le juge Lemieux termina sa charge vers midi et demie, et ajourna la cour à trois heures, mais ce n'est que quelques minutes avant quatre heures que les jurés lui firent savoir qu'ils étaient prêts à se prononcer.

Elles entrent à l'Institut Jeanne-d'Arc, à Ottawa

OTTAWA, 30 — (Du correspondant de la "Patrie") — Mlles Rita Pomerleau et Irène Boily, ont revêtu l'habit religieux de la Congrégation de l'Institut Jeanne d'Arc. La cérémonie était présidée par le R. P. Etienne, gardien du monastère des Capucins d'Ottawa. Mlle Pomerleau est la fille de M. Gédéon Pomerleau, de Vallée Jonction, et Mlle Boily est la fille de Mme Joseph Boily, de S.-Georges de Beauce. En religion elles portent respectivement les noms de Soeur Jeanne Marie et Soeur Marie de S.-Georges.

M. Louis Demers élu bâtonnier du barreau du district de Québec

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie").—M. Louis Demers, avocat, a été élu samedi après-midi bâtonnier au Barreau de Québec. Monsieur Elzéar Baillargeon a été élu syndic, monsieur Fanning Gosselin, secrétaire et monsieur Antoine Lemieux, trésorier.

LA VIEILLE AMIE

Employez la Lessive Gillett POUR FAIRE VOTRE SAVON et pour tout nettoyage et DESINFECTANT
La Lessive Gillett protège votre santé et économise votre argent.

Après chaque repas
Il ne faut pas grand'chose pour vous maintenir en parfaite santé. Il suffit d'aider un peu la nature.
Mâcher la gomme Wrigley après chaque repas est bon pour les dents, l'haleine, l'appétit et la digestion.
Saveurs pour tous les goûts
CO23

GRATIS
Magnifique service en porcelaine., 14 morceaux (Valeur $4.53). Donné gratis avec
Le THE et CAFE
MIKADO
VERT, NOIR ou JAPON
EN VENTE PARTOUT—DEMANDEZ-LE à Votre FOURNISSEUR
GLOBE TEA CO.
309, Notre-Dame Ouest, Montréa
Tél. MAin 5036.

Bonne ou mauvaise fortune, toujours indispensable au pêcheur pour le protéger contre les fâcheux effets de l'humidité, le
Gin Canadien Melchers Croix d'or
Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.
TROIS GRANDEURS DE FLACONS
Gros : - 40 onces $3.65
Moyens : - 26 onces 2.55
Petits : - 10 onces 1.10
Distillerie à Berthierville
The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montréal

AU PARADIS des ENFANTS

Réponses à notre Concours

Quel est le héros canadien que vous auriez voulu être ?
Quelle est l'héroïne canadienne que vous auriez voulu être?
Quel est le héros favori de vos contes ?
Quelle jolie fée auriez-vous voulu être ?

Tante Suzon.

"J'aurais voulu être l'héroïne canadienne "Magdeleine de Verchères".

Votre nièce,
IRENE BELANGER,
12 ans, 207 Ash Ave., Montréal.

* * *

Chère Tante Suzon,

L'héroïne canadienne que j'aurais voulu être est la noble Magdeleine de Verchères, âgée de quatorze ans, fille du seigneur de Verchères, et qui demeurait dans ce qu'on appelait: "Le château dangereux du Canada, attaqué par les Iroquois".

C'est elle, qui, un matin, lorsque son père était parti pour Québec, resta seule dans le fort avec deux soldats. Et à cette heure sont venus les Iroquois. Les hommes perdirent espoir, mais la fille héroïque les fit réaliser leurs devoirs par des reproches et des menaces. Elle conduisait la défense avec une telle sagacité que les Iroquois furent déjoués pendant une semaine. Ses deux petits frères âgés de douze et dix ans se servirent du fusil avec une adresse et audace surprenante, et par conséquent l'aidèrent considérablement. Lorsque l'assistance arriva de Montréal au lieu des ruines fumantes et des horreurs effroyables ils trouvèrent la garnison en sûreté et une fille en commandement.

Chère tante Suzon, c'est cette héroïne que j'aurais voulu être.

FLEUR DE MAI,
13 ans.

• • •

Chère Tante,

Vous trouverez dans ce concours une nouvelle concurrente qui se fera un plaisir de répondre à votre question. Je voudrais être l'héroïne de Verchères. Oui, j'ai toujours voulu être la brave Magdeleine. Mais malheureusement, les siècles ne produisent pas toujours des Madeleine comme celle de Verchères.

Je suis allée souvent à cette belle campagne et je l'aime parce qu'elle me rappelle ce fait historique dont j'aurais désiré être la vainqueur. Chaque fois que j'y vais je regarde (son m) avec attention, son monument pareil si elle était en vie. Maintenant que je vous ai communiqué mon désir ne nous attardons pas trop car je suis sûre que vous avez beaucoup de réponses à lire. Bonjour.

PAQUERETTE,
10 ans.

• • •

Chère tante Suzon,

Vous me demandez quelle est l'héroïne canadienne que vous auriez voulu être? bien voici chère tante.

J'aurais voulu être Marguerite Bourgeois pour enseigner la classe aux petits enfants infidèles, car j'aimerais tant faire la classe à ces pauvres petits enfants.

Au revoir, chère tante, de votre nièce,

LUCILE MALO,
âgée de 13 ans,
Sainte-Julie de Verchères, P.Q.

• • •

L'héroïne que j'aurais voulu être est Mère Marie-Rose.

"Ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice luiront comme des étoiles dans toute l'éternité."

Voilà les paroles qui peuvent si bien s'appliquer à la chère héroïne que j'aurais voulu être. C'est une humble rose de la couronne de gloire du Canada. Puisse cette rose m'attirer par les parfums de vertu qu'elle répand.

Dans l'automne de l'année 1811, alors que la nature se dépouillait de tous ses ornements et revêtait sa parure de tristesse, Jésus, le divin jardinier cueillit de son céleste jardin une "Rose" et la transplanta dans une serre terrestre. Cette serre était la famille Durocher de la paroisse de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Cette "rose de grâce" fut baptisée sous le nom d'Eulalie. Elle grandit sous l'oeil de Dieu, de ses parents et de ses maîtresses. Eulalie frêle et délicate eût à traverser beaucoup d'épreuves. D'abord ses maladies interrompirent souvent ses études chez les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Enfin la perte cruelle de sa mère ne devait être que le commencement de ses angoisses engendrées par la perspective de la fondation d'une communauté religieuse.

Elle n'avait pas, comme au commencement de la colonie, à rassembler les petits sauvages et les petites sauvagesses pour leur faire la classe, mais ce que mademoiselle Durocher savait fort bien c'est que, pendant la ssesion de 1841, l'éducation des jeunes filles avait été négligée. Alors elle résolut de consacrer sa vie à adoucir les plaies intellectuelles et morales du peuple canadien-français. Après bien des efforts cette héroïque femme jetait à Longueuil les bases de la communauté des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.

Désormais l'héroïque fondatrice sera connue sous le nom de Mère Marie-Rose.

N'est-ce pas héroïque ce qu'elle a fait et je trouve que ses services peuvent être comparés aux exploits glorieux d'un Dollard ou d'une Magdeleine. N'a-t-elle pas sauvé la colonie d'un péril en élevant une maison d'éducation dans laquelle la jeunesse se munit d'armes intellectuelles et morales pour soutenir les combats de la vie?

Cet arbuste planté dans le sol de l'église, en 1843, est maintenant "un arbre dont les rameaux abritent des milliers d'enfants, oiselets du ciel", qui comme moi auraient voulu être à sa place où voudront continuer la belle oeuvre de la vénérée Mère Marie-Rose!

ROSE DES BOIS-FRANCS,
13 ans.

• • •

Je suis une nouvelle abonnée de la "Patrie". Ainsi je ne vous connais pas encore mais il me semble que je vais vous aimer beaucoup. Je voudrais prendre part à votre demande "Quelle est l'héroïne canadienne que vous auriez voulu être". Je vais vous dire que j'aurais bien aimé être l'héroïne Marguerite Bourgeoys, qui partant de France pour venir dans un pays peuplé de sauvages, ne sachant même pas si elle va conquérir des lauriers ou bien la palme du martyre, enseignait aux petits idolâtres de la Nouvelle-France qui ignoraient encore le nom du bon Dieu, la vraie religion. Il fallait qu'elle eût beaucoup de courage pour accomplir cet acte de dévouement, d'héroïsme et d'amour pour Jésus. J'aurais voulu avoir son dévouement, son héroïsme, son courage, enfin son amour de Dieu.

Pour terminer, bonne tante Suzon, je vous envoie un baiser affectueux avec l'espérance de gagner un des beaux prix de votre "grand concours".

De votre petite nièce
Rose de Mai, 9 ans.

• • •

Marie Rollet est l'héroïne que je préfère, sa vie n'a été qu'une longue suite de sacrifices et de dévouement. Marie Rollet est la première Française qui ait foulé le sol du Canada. Elle était en Acadie en l'année 1606. Quelques années plus tard, elle s'embarqua pour le Canada avec son mari Louis Hébert et ses trois enfants: Anne, Guillemette et Guillaume. Une tempête terrible surprend le navire qui la porte près des bancs de Terre-Neuve; des banquises énormes s'avancent vers le vaisseau. Tout le monde se presse près des Récollets pour se préparer à mourir. Marie Rollet élève ses enfants dans ses bras pour qu'ils reçoivent la bénédiction des Pères Récollets. Mais le navire parvient à se dégager des banquises et la traversée s'achève heureusement. Alors l'équipage chante le Te Deum pour remercier Dieu. Rendue à Québec, la famille Hébert construisit une jolie maison près du fort. Le printemps vient, le blé pousse et Marie Rollet apprend à ses enfants à cultiver et à aimer la terre canadienne. Mais ce bonheur fut brisé par la mort de Anne, la fille ainée de Marie Rollet; bientôt le mari de Anne meurt lui aussi et Louis Hébert le suit de près dans la tombe.

(Envoi d'Yvonne Roy, Longueuil.)

Marie Rollet est inconsolable. Dès lors elle secourt autant qu'elle peut les sauvages. Au baptême d'un petit Huron, Champlain fut parrain, Marie Rollet marraine. Elle offrit un grand festin aux sauvages. Lors de la famine de 1629, elle donna aux Récollets deux barils de pois. Québec fut pris par les Anglais en 1629. Elle ne retourna pas en France. Elle fit la classe à six petites huronnes en 1632 et mourut regretté de tous en 1649. On a élevé un monument à son mari sur la place de l'hôtel de Ville à Québec. On a gravé sur ce monument une inscription en sa mémoire.

TURQUOISE, Simonne Paré.

• • •

Chère tante Suzon,

Vous me demandez quelle héroïne j'aurais voulu être. Eh bien! j'aurais aimé être Magdeleine de Verchères; avoir eu le courage qu'elle a eu, quand elle a défendu un fort contre les Iroquois, quand elle leur fit croire qu'il y avait une armée tandis qu'elle était seule avec ses deux frères. Cela est plus que du courage, c'est de l'héroïsme. Moi je suis un peu plus jeune qu'elle; je n'ai que dix ans. J'admire cependant son courage et j'aimerais faire tout ce qu'elle a fait.

FLEUR DES BOIS, 10 ans.

• • •

Chère tante,

Chère tante Suzon, je prends l'honneur de participer au concours. L'héroïne que j'aurais voulu est la Vénérable Marguerite Bourgeois. Cette vénérable dévouée à son pays, restée parmi nous malgré sa mort qui date depuis longtemps car elle a fondé la belle et grande congrégation de Notre-Dame, et j'espère que plus tard, je

MON JEUNE AMI. (Envoi de Wilfrid Blais, Saint-André.)

LE CONCOURS est terminé, nous n'admettrons plus aucune réponse, mais tout ce qui nous a été adressé jusqu'au 30 inclusivement, sera fidèlement publié, et les réponses qui ne sont pas dans la note du Concours.

feral partie de cette congrégation. Chère tante, depuis longtemps je voulais participer au concours, et voilà enfin que j'y suis parvenue.

TITITE.
Geneviève Hotte, 10 ans.

• • •

Chère Tante Suzon,

J'aurais voulu être Magdeleine de Verchères, la plus grande et la plus dévouée de notre pays.

Bien à vous,
La Petite FERMIERE,
14 ans.

• • •

Oh que j'aurais aimé être une héroïne! mais non pas n'importe laquelle des héroïnes. C'est Magdeleine de Verchères que j'aurais voulu être. Le nom de cette jeune fille de quatorze ans demeure à jamais gravé dans l'esprit des vraies canadiennes. Toutes savent l'histoire de cette héroïne qui avec ses deux frères et deux vieux serviteurs défendit seule le fort de Verchères contre quarante-cinq Iroquois.

On entend dire parfois: "Les femmes ne peuvent rien faire; elles ne sont bonnes à rien". A ceux qui me lanceraient ces paroles fausses et injurieuses je répondrais bravement: "Voyez Jeanne Hachette, Jeanne d'Arc, Magdeleine de Verchères, beaucoup d'hommes n'auraient pu faire ce qu'elles ont fait et montrer autant de courage qu'elles.

Aux héros, je préfère l'héroïne Magdeleine parce que les premiers étaient des hommes tandis que Magdeleine n'était qu'une simple jeune fille qui a fait preuve d'autant de sang-froid que les Salaberry, les Dollard, les Montcalm.

Magdeleine de Verchères, oh que j'aimerais à m'appeler ainsi! Mais de notre temps les héroïnes de son

MON PRINCE. Envoi de M.R.L.V.

genre sont rares et je ne puis en être une. Mais ce que je puis et ce que je veux être, c'est une héroïne du devoir. "Aux armes", criait le devoir à Magdeleine. "A l'étude", me crie mon devoir. Comme elle, je veux écouter cet appel de la conscience et être une héroïne non pas aux yeux des hommes, mais à la vue de Dieu.

MAGDELEINA,
15 ans.

• • •

Entre ces quelques héroïnes qui se sont dévouées pour la colonie, j'ai hésité à faire mon choix. Après quelques réflexions, j'ai choisi Magdeleine de Verchères, dont la bravoure m'a paru extraordinaire chez une enfant de quatorze ans. Dans l'automne de 1692, cinquante Iroquois parurent sur les hautes montagnes pour s'emparer du fort de la seigneurie, au moment où tous les habitants étaient occupés aux champs. Les sauvages saisirent tous les gens dispersés, les lièrent et marchèrent au fort. Magdeleine de Verchères, âgée de quatorze ans était descendue au jardin. Un serviteur, en apercevant l'ennemi, cria à sa jeune maîtresse: "Vite, rentrez, voici les sauvages!" Les Iroquois qui étaient à deux cents pas, s'efforcèrent de prendre leur proie, en poussant des cris féroces. L'un des sauvages, s'étant empressé de la suivre, la saisit; mais la jeune fille détachant de son cou son mouchoir que cet ennemi tenait déjà, ferma la porte aussitôt. En entrant dans le fort, la brave enfant se mit à crier: "Aux armes. Il n'y avait dans l'espace de la palissade que deux soldats, un vieillard et une troupe de femmes qui, à la vue de leurs maris attachés, poussèrent de grands cris. Voyant les soldats découragés, Magdeleine saisit un fusil et donna l'alarme aux environs par des fusillades redoublées. Elle met ses deux frères en sûreté et dit à ses compagnons: C'est pour la religion et la colonie, combattons jusqu'à la mort!" L'héroïque enfant se mit à tirer elle-même du fusil et du canon, allant d'une fenêtre à l'autre, changeant d'habits pour faire croire aux sauvages que le fort était bien gardé. Les Iroquois effrayés, s'enfuirent à toutes jambes. La brave enfant avait sauvé le fort.

Brunette de la Vallée,
12 ans.

• • •

Chère Tante,

Le héros que j'aurais voulu être est d'Iberville. Tout d'abord parce qu'il était Canadien, étant né à Montréal en 1660; ensuite parce qu'il était un ardent patriote et un fervent catholique.

J'admire d'Iberville parce qu'il sut combattre, avec des armes inférieures, des ennemis supérieurs en armements et en nombre, son courage suppléant à la quantité et à la qualité. Pour moi, son plus beau fait d'armes est lorsque, entouré de trois navires anglais, dont le plus petit était plus grand que le sien, il sut leur tenir tête durant trois heures, avec, pour résultat, d'en couler un, en prendre un autre, et en mettre un troisième en fuite.

Le comté qui porte son nom peut se compter fier de cet honneur, et tous les canadiens devraient se glorifier d'avoir possédé un tel héros.

GRAND'MAMAN RACONTE....

Veuillez croire, chère tante, que je vous suis très reconnaissant de m'avoir permis, par ce concours d'exprimer mon admiration pour mon héros préféré, et je me souscris respectueusement,

Votre neveu affectueux,
"PAT RIOTE",
10 ans.

• • •

Chère Tante Suzon,

Je suis bien heureuse de pouvoir participer à votre concours. J'ai fait tout mon possible pour vous plaire.

Ce fut en 1692 que Madeleine de Verchères défendit son village attaqué par les Iroquois. Cette jeune fille héroïque habitait le fort de Verchères, situé tout près du St-Laurent. Aussi tous les matins, elle allait en promenade aux environs du fleuve. Le 22 octobre, elle alla se promener tout en fredonnant une chansonnette. Elle marchait rêveuse!... songeant à de grandes choses. Madeleine était absorbée dans ses rêveries depuis quelques instants, quand elle vit une quarantaine de sauvage qui débouchaient de la forêt. Elle se recommande aussitôt à Dieu par une courte prière. Elle se rend au fort en toute hâte et donne des armes à ceux qui savent s'en servir. Puis sans perdre un instant elle endosse le costume de sentinelle et le feutre à panache et va monter la garde sur le bastion du fort. Elle garde son poste pendant huit jours. Les sauvages voyant tant de résistance et croyant le fort bien gardé s'enfuirent et ne revinrent jamais à Verchères.

Je désirerais beaucoup avoir le courage de cette jeune fille de quatorze ans. Ainsi j'entraînerais mes compagnes dans la même voie que moi et je n'épargnerais rien pour conserver la fierté de ma patrie en me montrant toujours prête à la défendre et s'il le faut mourir un jour pour elle.

MADELON, 11 ans.

• • •

Chère tante Suzon,

J'aurais voulu être un héros comme d'Iberville et comme lui, suivre l'exemple de mes ancêtres; en soldat intrépide, j'aurais combattu pour ma patrie, et l'épée d'une main et le pistolet de l'autre, j'aurais fait les Anglais prisonniers, sur l'ordre de mon roi, j'aurais dirigé mes vaisseaux vers les mers lointaines pour prendre possession des forts. En y déployant les ennemis. En brave défenseur de la France, j'aurais voulu être comme Iberville, le brave.

JEAN BART CANADIEN.

• • •

Bien chère Tante Suzon.

J'espère que vous voudrez bien accueillir une nouvelle petite nièce qui voudrait prendre part au présent concours de la "Patrie".

—L'héroïne de mon choix, celle que je voudrais être, c'est la vaillante Blanche d'Haberville — brave canadienne qui après avoir partagé les angoisses de ses compatriotes, lesquels virent les torches incendiaires de l'ennemi réduire en brasiers, les maisons de Grand-Pré — conserve le culte de sa race et sacrifie son amour pour sa patrie.

—Arché de Lockeil, dit-elle: — "Ce serait une cruelle ironie que d'allumer le flambeau de l'hyménée sur les cendres encore fumantes de mon pays...

Il y a entre nous un gouffre que je ne saurais franchir."

C'est l'héroïque petite acadienne, Blanche d'Haberville que je voudrais être appelée à prendre pour modèle.

CAMERON-NE,
14 ans.

• • •

Le héros que j'aurais voulu être est Dollard Des Ormeaux.

A cause de son dévouement héroïque pour sa patrie, empêchant les Iroquois d'aller attaquer Québec et Trois-Rivières.

Lucien JOLY, 11 ans,
4475 Parthenais.

• • •

Chère Tante Suzon.

Oh! quel plaisir pour moi lorsque j'ai vu dans la "Patrie", au paradis des enfants un grand concours: "Quelle est l'héroïne canadienne que vous auriez voulu être?"

Moi, chère Tante Suzon, j'aurais

LE PETIT PAUL. (Envoi de Bobertine, 10 ans, (Var.)

voulu être comme Magdeleine de Verchères. Savoir manier le canon et le fusil, défendre un fort contre une bande d'Iroquois. Comme aujourd'hui, cela n'arrive pas. Je voudrais bien l'imiter, mais je défends d'un autre côté contre mon journal favori la "Patrie" et je dis que c'est le plus beau journal Canadien au Canada. N'est-ce pas que c'est imiter Magdeleine de Verchères, bonne tante.

Votre petite nièce,
SIMONNE,
10 ans.

• • •

Chère tante Suzon,

L'autre jour en lisant le Paradis des Enfants, j'ai remarqué que vous annonciez un concours nouveau pour vos petits neveux et nièces, et comme depuis longtemps je désire correspondre au Paradis des Enfants, je me risque à vous envoyer cette réponse, dans l'espérance que vous voudrez bien m'accepter comme votre petite nièce.

Vous demandiez donc, chère tante, quelle est l'héroïne canadienne que j'aurais voulu être. Je ne suis pas encore bien grande, mais je me suis toujours captivée aux récits des exploits d'une jeune héroïne de mon âge qui, retranchée dans un fort, avec ses deux jeunes frères et quelques serviteurs, résista pendant huit jours aux attaques incessantes d'une centaine d'Iroquois.

Magdeleine de Verchères mérite en effet toute notre admiration, car elle fait honneur à la Nouvelle-France.

Chère tante! Je ne suis pas craintive mais, si j'avais été à la place de Magdeleine je ne sais pas si j'aurais eu la présence d'esprit qu'elle a si bien démontrée en résistant à ces cruels barbares. Mais, je pense bien qu'elle devait bien aider sa maman et être bien gentille pour ses frères et soeurs, et en cela, je veux m'appliquer à lui ressembler et pour réussir, je veux toujours être fidèle à ma belle langue canadienne-française et avoir toujours pour guide la religion catholique.

"FEUILLE D'ERABLE", 14 ans.

• • •

Quel est le héros Canadien que vous auriez voulu être.

Quel beau sujet de concours. Tante Suzon, pour ceux qui ont lu ces pages pleines d'héroïsme, il est plutôt difficile de répondre, car à chaque page de notre histoire, il est rare qu'un héros ne vienne illustrer de son nom, notre histoire nationale.

Pour moi, le héros digne d'une mention spéciale, c'est Dollard des Ormeaux. Défendre sa patrie est réellement magnifique de la part des vrais fils de la France; mais offrir sa vie, son honneur et sa liberté pour sauver sa race, c'est de d'héroïsme au plus haut degré.

C'est par ce geste héroïque que Dollard a illustré, à jamais, son nom, emblème de l'abnégation, du dévouement, et qu'il brille aujourd'hui, dans la Page d'Or de notre Histoire.

Avec seize compagnons et quarante sauvages ils résistèrent contre des centaines d'Iroquois. Ceux-ci ayant reçu de gros renforts de troupes, les sauvages alliés se laissèrent aller au découragement et refusèrent de continuer cette lutte sacrée.

Rien ne put décourager ces braves fils de la terre, et la fleur de la jeunesse canadienne. Résolus de mourir plutôt que de se rendre, ils aimèrent mieux sacrifier leur vie, que de ternir leur honneur.

Le Dieu des forts les ayant visité la veille, donna à ces martyrs du devoir et de l'abnégation la force de boire jusqu'à la dernière goutte l'épreuve finale de leur vaillance.

Dollard, voilà le héros que j'aurais voulu être. J'aurais comme lui sacrifié mon sang et ma vie, pour une cause aussi sublime.

Il m'est impossible maintenant de prouver ces mots que je dis du fond de mon coeur, mais si l'occasion s'en présentait, je saurais avec vaillance défendre ma chère patrie, être un Dollard des Ormeaux et même s'il le fallait, chanter avec le poète:

Mourir pour ma patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

PARFUM, 15 ans.

• • •

Chère tante Suzon,

Magdeleine de Verchères est l'héroïne que j'aurais voulu être. Toute petite encore, elle aimait à manier le fusil.

Un jour, ayant 14 ans, en se promenant au bord du fleuve, elle crut entendre du bruit dans les buissons voisins. Tout à coup elle vit venir à elle une troupe d'Iroquois. Elle s'enfuit dans le fort. Elle se déguisa en soldat et tira du fusil. Les sauvages croyant que le fort était gardé, n'osèrent s'approcher et tirèrent de loin sur le fort. Après 8 jours de résistance, des soldats vinrent la délivrer.

ROSEE DU MATIN,
9 ans et demi.

• • •

Tante Suzon,

La "Patrie", Montréal.

"Villiers de Jumonville". — Le soleil baisse, baisse, disparaît... La Monongahéla coule tranquille, pas une ride ne plisse la surface de l'eau; seule la lune s'y mirolte.

Quel est ce petit point noir là-bas, tout là-bas, à l'horizon? Une barque d'Indiens, de pêcheurs?.... Elle s'avance lentement comme si elle gravissait une colline, et bientôt elle est toute entière dans le champ de notre vue.... Mais quel est cet homme sur la grève, qui regarde méchamment la petite voile?.... Une effroyable peau rouge ? "Jumonville, murmure-t-il en ricanant, je te tiens dans mes griffes, et toi et tes amis vous ne m'échapperez pas!".... Sur ce, il s'esquive, laissant la troupe française aborder sans "inquiétudes".... Pauvres braves, sans soupçonner un terrible ennemi, ils s'endorment près d'un rocher !!!!

"Trahison ! qu'entend-je? s'écrie leur commandant tout-à-coup, qu'est-ce? Des Anglais! Debout!.... A sa voix, les soldats ont bondi... hélas! un coup de feu a tué un des leurs! Entre deux décharges, Jumonville hisse le drapeau parlementaire ,le fier drapeau de France!!!

La ruse a tous les moyens!... La fusillade cesse!... Un interprète lit la fatale sommation!... Empiétant sur les droits du Français, un fourbie, un lâche habit rouge tire une balle, frappe le commandant à la tête. Les soldats français le soutiennent, il expire sous leurs yeux. "Rendez-vous, rugit Washington"... "Serions-nous les enfants de la

ELLE CAUSE. (Envoi de Florianne Langevin, Var.)

France, si nous t'écoutions!" répartit la petite troupe...

Le barbade Indien, regarde cette scène sanglante, le visage illuminé d'un large sourire. Ses petits yeux noirs méchants ne s'aperçoivent pourtant pas que deux Canadiens fuient derrière une haie emportant un lourd fardeau: Jumonville roulé dans la bannière fleurdelisse toute teinte de sang !!!!

Coulon de Villiers attend anxieux à Montréal son frère et les soldats ! Lorsque les deux survivants de la lutte arrivent enfin au fort, après maintes difficultés, ils déposent leur précieuse charge sur un lit de bois naturel, près de Coulon; celui-ci se lève, s'avance doucement, livide, sans un pleur, sans une plainte vers celui qu'il adorait, pose sur le front pâle et froid du mort un fraternel baiser, un baiser d'adieu, puis il sort du fort en murmurant: "Pour Dieu! La Patrie! Vengeance!"

Qu'il est beau et plein de vaillance le récit de ton histoire, brave commandant français !!! Avec l'inconnu, je dis: "Gloire à toi Jumonville, tu es vraiment digne de ta race et béni, soit le jour où l'on t'élèvera un monument!!!"

Voilà, tante, le héros français que préfère votre neveu.

ROGER ETUDIANT,
14 ans.
585, rue Garnier, Montréal.

• • •

C'est votre petit neveu qui vous arrive tout joyeux pour répondre à votre belle question que vous me demandez. J'aime à vous dire ma tante que j'aimerais bien être le père de Bréboeuf. Voici mes raisons: Moi, quand je serai grand je ferai un missionnaire, j'irai convertir les sauvages, je ferai tout mon possible pour les convertirs.

Votre petit neveu, Ti-Pit, Québec, Laurent Letellier, 9 ans, 24 rue S.-Albert, Limoilou.

• • •

Crère tante Suzon,

Je suis heureuse de pouvoir m'inscrire au nombre de vos nièces en participant au concours. Pour moi c'eût été rêve réalisé que d'avoir eu à défendre mon pays comme Madeleine de Verchères.

Cette jeune fille fut remarquable par sa présence d'esprit au moment critique, en déroutant toute une armée d'Iroquois au risque de sa vie. A l'âge où la plupart d'entre-nous pensent au jeu et plaisirs elle devenait le défenseur de notre cher et beau pays. Chrétienne parfaite, Dieu ne l'abandonnait point, sa récompense fut belle. Madeleine de Verchères fut l'héroïne Canadienne dont nous sommes si fiers. Pouvoir marquer notre vie d'un fait remarquable est si beau; pour maintenant ce que je puis dire est: Soyons fiers de notre pays et aimons-le car nos ancêtres ont fait plus en allant jusqu'à risquer leur vie.

Petite nièce "Lola", 11 ans, 676 rue Berri, Montréal.

• • •

Mon héros favori. Pour moi le héros que j'aurais voulu être est d'Iberville. C'est ici chassa les anglais pendant deux fois, avec un courage et une vaillance que seuls les canadiens possèdent. J'aurais voulu être d'âge, moi aussi à combattre en 1914 quand fut déclarée la grande guerre. Comme d'Iberville abattait les anglais, moi j'en aurais abattu des Boches; j'aurais fait comme nos braves poilus du 22ième régiment, j'en aurais épargné aucun. Si plus tard j'étais appelé à défendre ma patrie c'est avec le souvenir de d'Iberville que j'irais combattre et je suis certain que comme lui je remporterais la victoire.

Robin Hood, 12 ans.

• • •

Le 13 avril. — Jeanne Mance.

J'apprécie cette héroïne parce que elle se distingua dans les oeuvres de charité, parce que la charité tint la première place dans mon coeur, et que l'on nous enseigne et nous dit: c'est en faisant la charité qu'on s'enrichit, sinon d'argent mais de grâces. Elle fonda l'Hôtel-Dieu, oeuvre la plus belle, la plus grande et qui rend le plus grand secours à l'humanité.

TITITE, âgé de 15 ans.

• • •

Chère Tante Suzon,

Je voudrais être le très dévoué Dr. Chénier. A St-Eustache, malgré les pressantes exortations du curé, le Dr. Chenier fut inébranlable dans sa résolution de résister aux troupes. Il réunit environ trois cents paysans, leur donna quelques fusils et les enferma dans l'église dont on avait barricadé les portes et les fenêtres. A ceux qui lui demandaient des armes, il répondait froidement: "Soyez tranquilles, les nôtres sauront tuer vous prendrez leurs fusils."

Et le vieux général John Colborne marcha le 14 décembre sur Saint-Eustache avec une armée de mille sept cents hommes bien équipés. A leur entrée dans le village ayant voulut s'approcher de l'église elles furent accueillies par une vive fusillade. Un officier anglais entra dans une maison voisine et y trouvant un poêle rempli de feu, il en jeta le contenu sur le plancher et l'incendie se propagea malheureusement jusqu'à l'église. Bon nombre de patriotes chassés par les flammes et la fumée allèrent se réfugier dans le cimetière, où ils continuaient quand

MAIRE ACTUEL. (Envoi de R. Bélanger.)

même à fusiller les anglais. C'est là qu'une balle atteignit Chénier. Il tomba et expira presque aussitôt victime de son exaltation et de sa témérité. N'est-ce pas une belle mort que de mourir pour sa patrie. Encore une fois j'aurais voulu être Dr. Chénier.

FEUILLE D'ERABLE, 13 ans.

• • •

Chère tante Suzon,

Voilà ce que votre petit neveu aurait aimé être.

J'aurais aimé être Salaberry et voilà pourquoi. C'était en 1813 l'armée d'Hampton, forte de sept mille hommes s'avançait contre Montréal. Le colonel de Salaberry qui commandait trois cents voltigeurs canadiens reçut l'ordre de s'opposer à la marche de cette nombreuse armée. Il alla l'attendre à la rivière Châteauguay. Quelle que fut la supériorité des ennemis, l'abondance même de leurs munitions, Salaberry, protégé par des abâtis d'arbres engage bravement la bataille. Pendant quatre heures Hampton se rua contre les Français. Partout repoussé il abandonna le combat, laissant plusieurs prisonniers aux Français. La victoire de Châteauguay détermina la retraite de quinze à vingt mille hommes; le Canada était sauvé.

UN PETIT CANADIEN,
Âgé de 15 ans.

• • •

Parmi ce grand nombre de héros qui illustrèrent en lettres d'or et de sang, les meilleures pages de notre histoire du temps de [illegible]

peau aux fleurs de lys flottait sur les bastions de la citadelle de Québec, il en est un tout particulièrement dont les incomparables exploits, marqués du plus sublime dévouement comme du plus pur patriotisme pour cette terre qu'il voulait conserver au roi de France, qui fait battre mon coeur d'enfant un peu plus vite.

C'est Dollard des Ormeaux, le héros français qui m'a le plus touché et m'a porté à vous dire sur cette petite correspondance que c'est lui "Mon Favori".

MARQUIS BLEU, 10½ ans.

• • •

"Magdeleine de Verchères". — L'eau coule insouciante et monotone... le ciel sombra faiblement éclairé par dame la Lune se mirolte dans le fleuve canadien. Une jeune fille d'environ 14 ans se promène rêveuse sur la grève déserte; elle est jolie avec ses grands yeux qui expriment une candeur d'enfant! Ses traits fins quoique hâlés par le soleil, sa taille gracieuse et souple dénotent une santé robuste gagnée sur les terres de la Nouvelle-France!

A quoi donc songe-t-elle, cette noble française?... Ne soyons pas indiscrets!... cependant regardons-la agir un moment et nous reconnaîtrons bientôt Magdeleine de Verchères!!

L'héroïne marche doucement, lorsque des pas précipités la font se retourner presque malgré elle... "Mademoiselle, sauvez-vous, voilà nos ennemis les plus terribles, les ...Mais déjà Madgeleine avait d'éparu dans la cour du fort! "Mes frères, les Iroquois nous attaquent, manqueriez-vous de courage?... Prenez ces fusils, chargez les canons, combattez jusqu'à la mort! ...Les nobles français sont nés pour servir Dieu et le Roi!!"

Deux serviteurs légèrement courbés complètent la petite armée.

"Sauvons le fort de Verchères, s'écrie Magdeleine et l'intatigable jeune fille va, vient pour faire croire aux Iroquois que les flèches lancées sont inoffensives sur un si gros bataillon.

Après huit longs jours de siège, M. de la Monnerie arrive enfin; devant l'accoutrement ridicule de Mademoiselle de Verchères, il se prit à rire mais elle, sérieuse, lui rend les armes... l'âle mais encore vaillante elle se décide à prendre un peu de repos!!... Une seconde Jeanne d'Arc, cette noble française du Canada!!

"Les Iroquois sont loin de tous,
"Mais la foi souffre violence;
"Qu'elle triomphe parmi nous,
"Gloire de la Nouvelle-France!"

MINOU ETUDIANTE.
14 ans.
585 rue Garnier, Montréal.

* * *

Chère tante Suzon,

Voyons, êtes-vous de mon opinion, chère tante Suzon ?

Oh ! savez-vous que c'est embarrassant de choisir parmi nos héroïnes canadiennes, car elles sont si nombreuses. Mais enfin, préférons Catherine Tékawouita. Maintenant, pourquoi. Ah ! facile à résoudre: elle embrassa le catholicisme malgré la cruauté et la vengeance que le cruel indien portait à ce sujet.

Voyons, chère tante, êtes-vous encore de mon opinion ?

De votre petite nièce.

PIERRETTE, âgée de 13 ans.

• • •

Tante, j'aurais préféré être Magdeleine de Verchères, fille du Seigneur, âgée de 14 ans. Ce fort était appelé "Le Château dangereux" du Canada.

Un jour que son père était parti pour Québec, Magdeleine demeurait seule dans le fort avec deux soldats et ses frères de 11 ans et 12 ans. Ils prirent tous deux un fusil et obéissaient aux commandements de Magdeleine. Les Iroquois rôdaient depuis une semaine, lorsque le secours arriva.

La colonie était sauvée.

RENEE, 10 ans.

• • •

Tante, Cousins, Cousines, connaissez-vous la fée Soupir et la fée Sourire ? La fée Soupir est une petite qui se renfle... renfle ! ! Elle est habillée de violet, elle a des souliers noirs, dans ses yeux il y a du rêve... On l'appelle quand on a le coeur gros et elle soulage. Je l'aime bien... La petite fée Sourire est toute fluette. Elle a une robe bleue de ciel en dentelle fine comme une toile d'araignée. On l'appelle aux berceaux des bébés de ses petits doigts elle leur creuse des fossettes aux joues et les petits rient toujours pour montrer ça ! Quand on est grande, on veut charmer; alors on appelle la petite fée car le sourire est charmeur. Puis quand on est vieille on l'appelle encore, et au lieu des vilaines rides la fée Sourire dessine des beaux petits plis fins près des yeux, et de la bouche et les mémères restent jolies. Alors moi je veux être la fée Sourire pour que tout le monde soit joli.

CLAIRINETTE.
Claire Sauvé, 7 ans, 1869 William David, Montréal.

• • •

Chère tante Suzon,

Moi, le héros, que j'aurais voulu être est le père de Bréboeuf, toute mon admiration va pour ce grand martyr, qui n'a pas craint d'affronter les Iroquois jusqu'à la mort, pour donner des âmes à Dieu. Y a-t-il de plus grand héros que celui qui donne sa vie pour Dieu. Voilà celui que je voudrais être.

Painson, 11 ans.

Vous dansez Marquise. (Envoi de [illegible] Gamache.)

L'AIMABLE HORTENSE

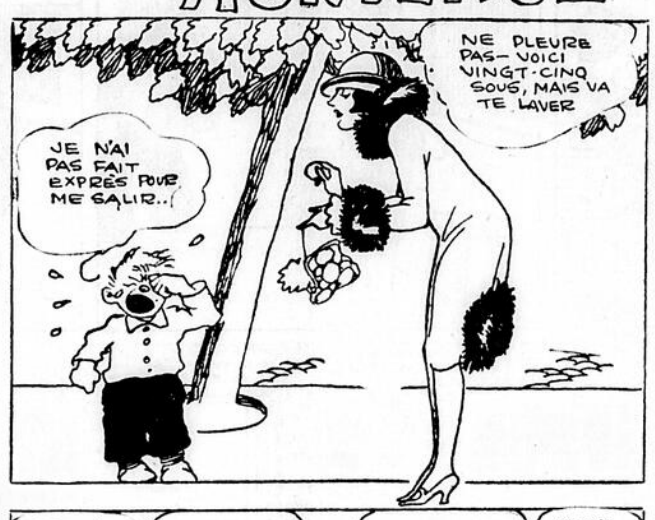

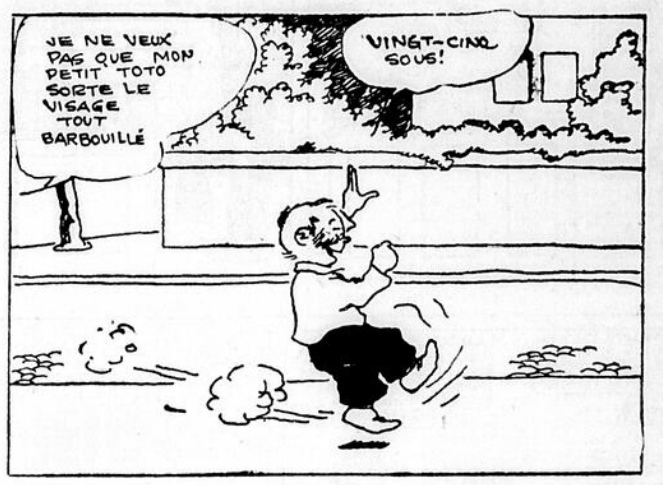

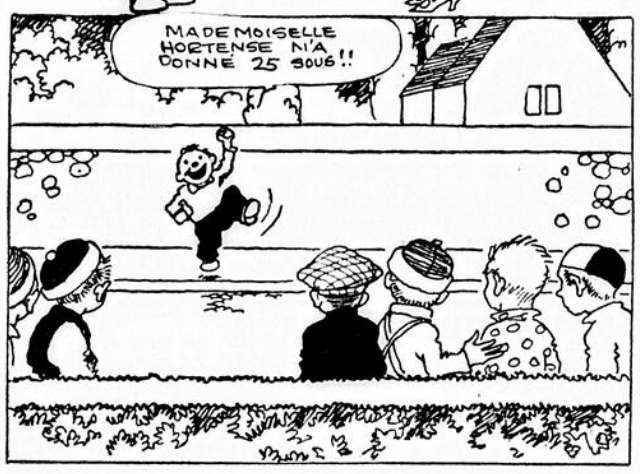

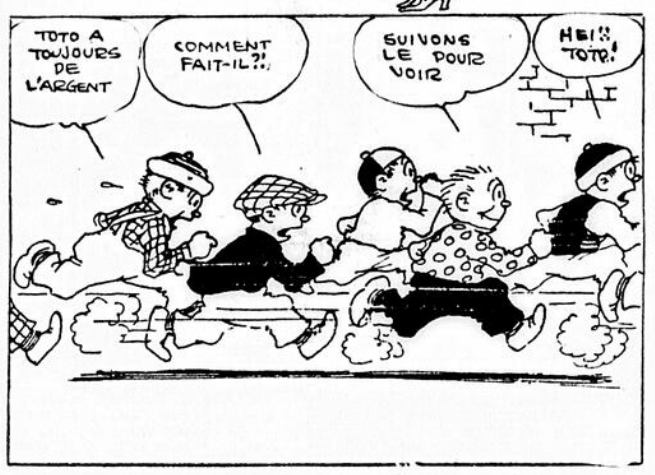

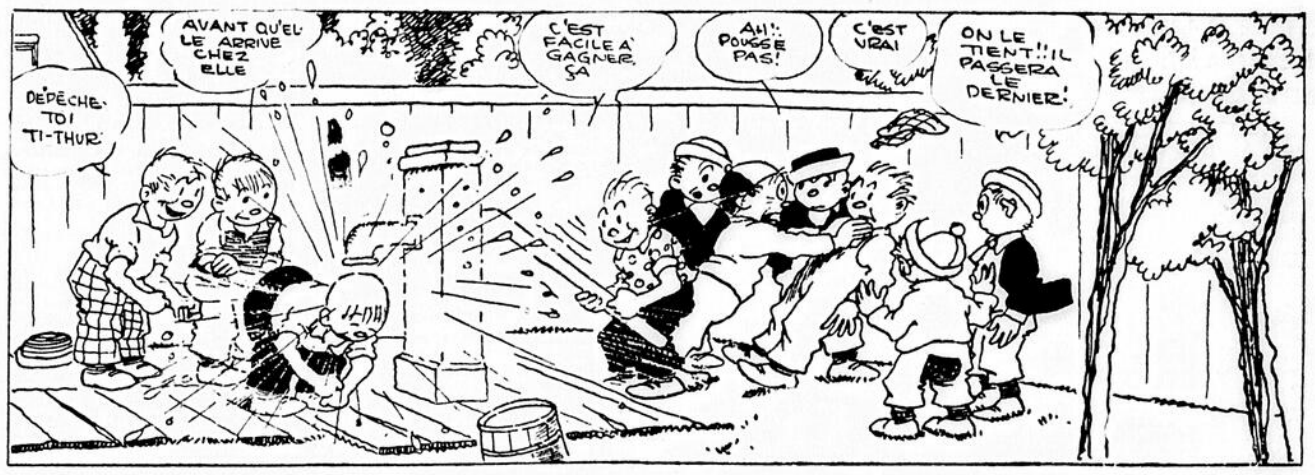

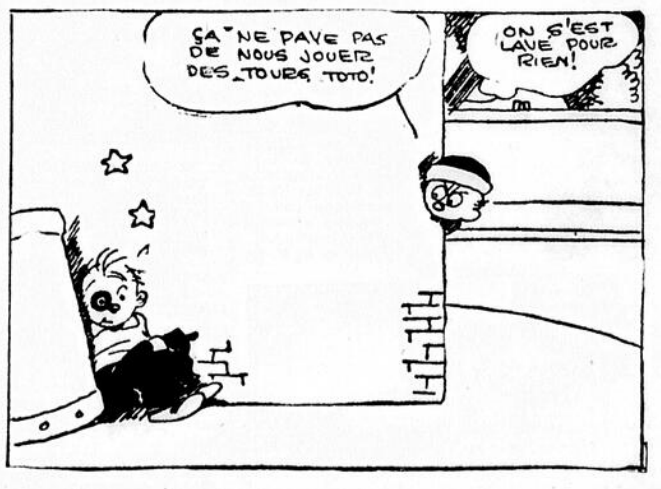

LES AVENTURES DE TIMOTHÉE PAR MAURICE GAGNON

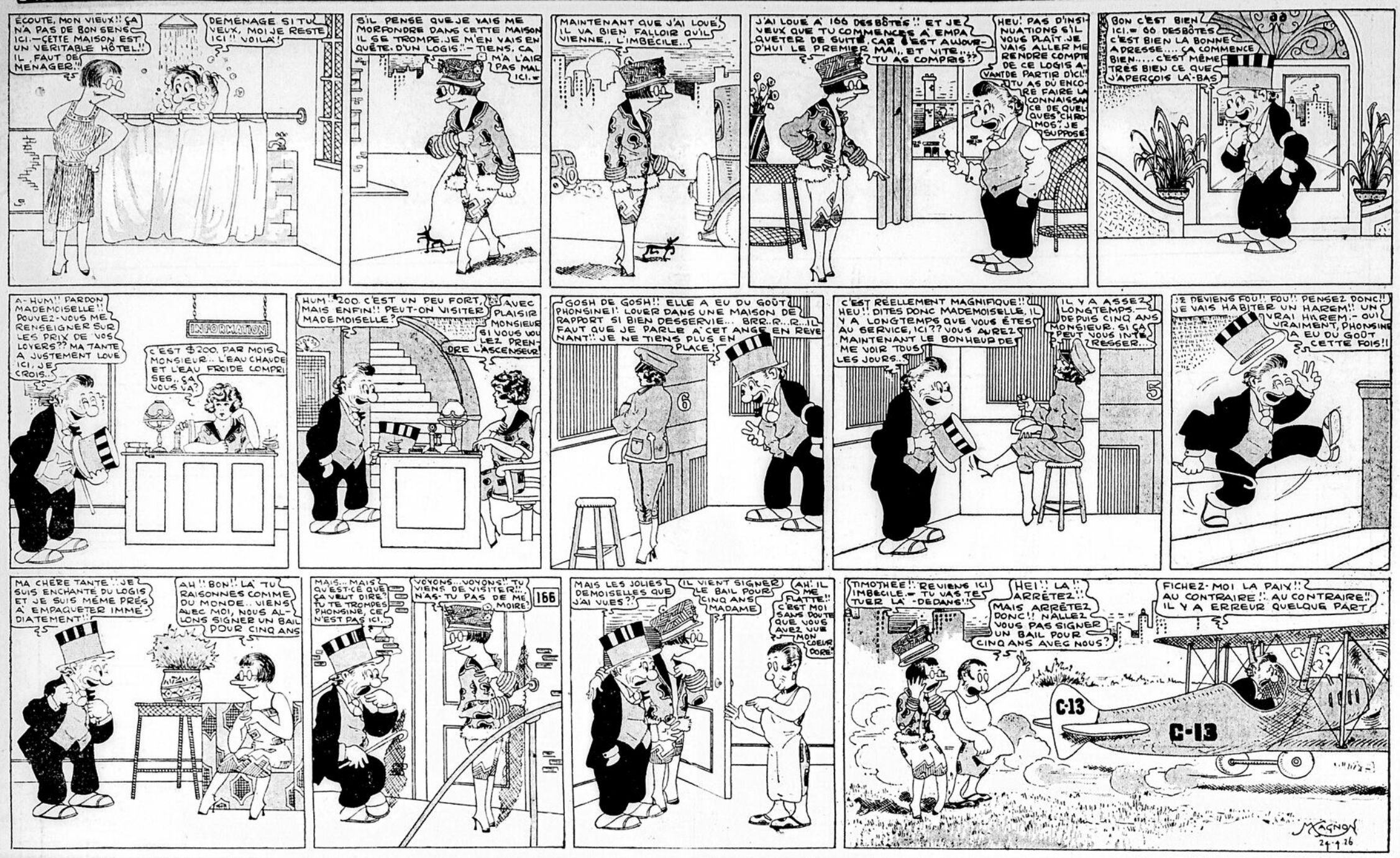

M. MICHEL LAROCHELLE ET C. JAMESON DEMISSIONNENT

Ces deux membres de la Commission du Service Civil prennent cette décision à la suite des témoignages entendus à l'enquête sur les douanes.

TEXTE DES LETTRES

OTTAWA, 30. (Presse Canadienne)— Les révélations faites devant le comité parlementaire au cours de l'enquête sur l'administration du ministère des douanes ont amené la démission de deux membres de la commission du service civil, MM. Clarence Jamieson et G. Larochelle, qui fut soumise, jeudi soir, au premier ministre King, dans deux courtes lettres de ces deux employés du gouvernement.

M. Jamieson déclare que dans l'accomplissement de ses devoirs officiels il ne fut nullement influencé par les faits dont il a été question devant la commission parlementaire. Il croit, cependant, que les incidents en question donneront lieu à tant de malentendus et de commentaires que son efficacité comme membre de la commission en sera affectée.

"J'ai scrupuleusement fait mon devoir pendant près de dix-huit années. J'ai la conscience absolument tranquille, déclare M. Larochelle dans une courte lettre de démission."

M. MICHEL LAROCHELLE, membre de la Commission du service civil, qui a donné sa démission à la suite des révélations faites à l'enquête Stevens sur les Douanes.

Voici le texte de la lettre de M. Jamieson:

"Après avoir réfléchi aux faits dont il a été question dans la déposition que j'ai rendue devant la commission parlementaire il y a quelques jours, je comprends que les incidents mentionnés sont et seront le sujet de tels malentendus et commentaires que mon utilité comme membre de la commission du service civil en sera affectée".

"Afin que l'oeuvre importante de la commission ne soit pas mal jugée par le public ou sujette à d'injustes critiques, j'ai décidé de donner ma démission comme membre de ce corps. Par conséquent, je vous offre ma démission du service civil à partir d'aujourd'hui.

"Je désire, toutefois, déclarer que dans l'accomplissement de mes fonctions je n'ai été nullement influencé par les faits soumis à la commission parlementaire et que je suis convaincu que personne n'a cherché à m'imposer une influence indue. Sur réflexion, je comprends que j'ai peut-être agi sans discrétion quoique sans motifs indus; mais vu la décision que j'ai prise, il ne sert de rien d'insister davantage sur cette question".

La lettre de démission de M. Larochelle se lit comme suit:

"Ottawa, 29 avril 1926

"Au très honorable premier ministre du Canada.

Ottawa.

"Monsieur,

"Je vous remets par la présente lettre ma démission comme membre de la commission du service civil du Canada. J'ai scrupuleusement accompli mon devoir pendant près de dix-huit ans. J'ai la conscience absolument nette.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,

"Votre obéissant serviteur,

M. G. LAROCHELLE.

Explication de M. King

OTTAWA, 30. (Dépêche de la Presse Canadienne) — Le premier ministre a conseillé à MM. Jamieson et Larochelle, membres de la commission du service civil, de demander à être relevés de leurs fonctions en attendant le rapport de la commission d'enquête des douanes.

Les deux commissaires ont répondu que la suggestion du premier ministre serait prise en sérieuse considération.

Le premier ministre fait part de son attitude dans le communiqué suivant, publié en réponse à une question de la Presse Canadienne au sujet de savoir si le gouvernement a pris des mesures concernant le maintien en fonctions de MM. Jamieson et Larochelle:

"La sous-section 3 de la section 3 de la loi du service civil de 1918 se lit en partie comme suit:

"Chaque commissaire restera en fonctions tant que sa conduite restera bonne, mais sera destitué par le gouverneur général sur adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

"D'après cette section, il appert que les membres de la commission du service civil ont été placés par une loi du parlement en dehors du contrôle du gouvernement. D'après la loi, en présumant qu'on le désire, sauf au moyen d'une résolution des deux Chambres du parlement, ni la suspension ni la résignation d'aucun membre de la commission du service civil ne peut être effectuée.

"Lorsque j'ai appris les révélations faites devant une commission de la Chambre, révélations incriminant deux membres de la commission du service civil, j'ai cru de mon devoir d'avoir immédiatement une entrevue avec les commissaires intéressés et nonobstant les dispositions de la loi de leur suggérer l'opportunité de leur demander d'être relevés de leurs fonctions en attendant le rapport de la commission parlementaire.

"J'ai eu cette entrevue mardi après-midi. J'ai expliqué aux commissaires que je n'avais pas le droit ni le pouvoir de contrôler leur conduite de quelque manière que ce soit, mais qu'il me semblait que l'opinion publique attendait la manière d'agir que je leur suggérais et que dans les circonstances je devais m'exprimer de la sorte. Les commissaires me remercièrent de la suggestion que je venais de faire et répondirent qu'ils la prendraient en sérieuse considération".

M. EDGAR CHEVRIER, ancien député d'Ottawa, est le candidat des fonctionnaires d'Ottawa à la place laissée vacante dans la Commission du service civil par la démission de M. Michel Larochelle.

M. CLARENCE JAMIESON, membre de la Commission du service civil, qui a donné sa démission à la suite des témoignages rendus à l'enquête sur les Douanes.

LES DEMISSIONNAIRES

OTTAWA, 30. (Presse canadienne).—Le colonel Michel LaRochelle, C.R., B.A., LL.D., qui vient de démissionner comme membre de la Commission du Service Civil, a abandonné une position qui comportait un salaire de $6,000 par année. M. LaRochelle, est âgé de 59 ans et il eut l'honneur d'être secrétaire de Sir Wilfrid Laurier en 1887 à 1889. Il étudia le droit dans l'étude de Sir Wilfrid.

En 1900 M. LaRochelle tenta vainement de se faire élire député du comté de Richelieu à la législature de Québec. En 1907, on lui offrit la candidature pour le même comté aux Communes, mais il la refusa. Nommé commissaire du service civil quand la commission fut créée en 1908 par Sir Wilfrid Laurier. M. Larochelle a été membre de cette commission depuis près de dix huit ans. Il est bien connu à Ottawa et est membre du club de golf Rivermead. Il est veuf et a un fils.

Clarence Jamieson, son collègue a aussi, en démissionnant, abandonné une poition de $6,000 par année. Il est âgé de 54 ans. Alors qu'il était greffier de la ville de Digby, N.-E. M. Jameson réussit à se faire élire en 1908 comme député conservateur à la Chambre des Communes. Il fut réélu en 1911. Quand fut formé le gouvernement d'union, en 1917. Sir Robert Borden le nomma membre de la commission du service civil. M. Jamieson, qui est célibataire, est bien connu et est membre du club Rideau et du Country Club.

DECLARATION DE M. RYAN

Ottawa, 30. — (Presse canadienne). — L'Association du Service Civil va demander au premier ministre que le rapport de la Commission du Service Civil ne soit pas considéré. C'est ce que J.-H. Ryan, président de l'Association a déclaré hier soir. Ceci est à cause des démissions des commissaires M.-G. Larochelle et Clarence Jameson.

"Je considère que la démission de ces deux commissaires est le seul moyen de restaurer la confiance en la Commission du Service Civil", a déclaré M. Ryan. "Les employés ne pouvaient plus avoir confiance en l'administration à la suite de la preuve placée devant le comité d'enquête des douanes".

"M. E.-R.-E. Chevrier, ex-député, a prouvé, je crois, qu'il avait beaucoup de connaissances dans les affaires du service civil, et je pense qu'il ferait un commissaire de première classe", continua M. Ryan. "La seconde nomination devrait être faite dans les rangs des employés civils.

Il est entendu que le rapport ne satisfait pas les employés civils en général, comme il ne recommande aucune augmentation.

M. CHEVRIER SERAIT NOMME

OTTAWA, 30, (Du correspondant de la "Patrie"). — La démission de MM. Jamieson et Larochelle sera officiellement annoncée aux Communes cet après-midi.

M. Larochelle était le doyen de la commission du Service civil ayant été nommé le premier septembre 1908 lorsque la commission fut établie par sir Wilfrid Laurier.

M. Clarence Jamieson, ancien député fédéral était commissaire du Service civil depuis 1918.

On croit que le succeseur de M. Larochelle sera M. E.-R.-E. Chevrier, avocat, ancien député d'Ottawa à la Chambre des Communes, qui est très au courant de tout ce qui concerne le Service civil. Quant à M. Jamieson il est possible qu'il soit remplacé soit par M. George Kyte ou M. Hance Logan, l'un des deux devant aller au Sénat, l'autre restent en disponibilité.

Cette affaire est la question du jour à Ottawa et rarement sujet n'a provoqué autant de commentaires.

Les examens des mesureurs de bois dans la province

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie").—Le Bureau d'examinateurs des candidats au diplôme de mesureurs de bois de la province de Québec fera subir des examens cette année à Hull, Chicoutimi, Rimouski et Trois-Rivières aux dates suivantes:

A Hull, les 15 et 16 juin, 1926.

A Chicoutimi, les 13 et 14 juillet, 1926.

A Rimouski, les 17 et 18 août, 1926.

A Trois-Rivières, les 14 et 15 septembre, 1926.

Les aspirants devront communiquer avec le département des terres et forêts et désigner l'endroit où ils doivent se présenter.

Un honoraire de six ($6.00) dollars ainsi qu'une photographie (la plus récente) du candidat sont exigés avec l'application.

Aucun candidat qui n'a pas fait de pratique dans le mesurage ou le travail de scieries, durant au moins deux saisons, ne sera admis aux examens. De plus, il devra fournir des lettres de références à l'appui de sa prétention.

Aucun candidat ne pourra se présenter plus d'une fois chaque année aux examens.

ON FÊTERA DOLLARD LES 23 ET 24 MAI PROCHAIN, A MONTREAL

La journée du dimanche sera spécialement consacrée aux enfants des écoles et autres, et le lundi à la foule et aux sociétés patriotiques.

LE PROGRAMME

Ils étaient partis dix-sept et pas un n'est revenu. Ils ont sauvé la colonie, la Nouvelle-France. Celle-ci devenue colonie anglaise, mais restée française dans son peuple, dans sa langue, dans sa foi se souvient de ses héros.

Adam Dollard des Ormeaux et ses seize compagnons, aidés de quelques sauvages ont tenu tête aux Iroquois, des légions de ces barbares, pendant dix jours et tous sont morts là, dans un mauvais fort, au Long Sault, sur la rivière Ottawa. Avant de partir, ils avaient mis Dieu dans leur coeur et ils sont morts pour la jeune patrie, sans hésitation, sans regrets, avec vaillance et le sourire aux lèvres.

Et Dollard des Ormeaux, le héros du Long Sault et ses seize compagnons restent les modèles parfaits de toute notre jeunesse. Et c'est à elle tout spécialement que s'adresse le comité spécial de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne qui, chaque année, organise les démonstrations en l'honneur de Dollard des Ormeaux.

Elle fait ce même appel cette année. Mais cet appel s'adresse plus spécialement à la belle jeunesse, celle des écoles et Dieu sait s'il y en a des enfants, dans les écoles de la ville de Montréal.

Cette année la fête de Dollard sera célébrée deux jours consécutifs. Les dates choisies par le comité sont le dimanche, 23 mai et le lundi 24 mai. Le dimanche, 23 mai, c'est la fête réservée aux enfants tant des écoles qu'aux autres.

Avec la gracieuse permission du comité exécutif de la ville de Montréal le comité de la fête de Dollard pourra se servir du Parc Lafontaine, les deux jours durant, pour les manifestations qu'il prépare.

Le dimancheè 23 mai, donc grand ralliement des enfants au Parc Lafontaine. A deux heures, défilé des petits garçons au pied du monument Dollard. Chacun déposera sur la pierre, la rose de Dollard qu'il portera à sa boutonnière. Puis viendront les petites filles, en aussi grand nombre que les petits garçons. Un petit groupe portera une magnifique gerbe de roses qui sera déposée au pied du monument. Ce sera là l'hommage de la jeunesse. Son geste magnifique sera sûrement le plus beau spectacle qu'on ait vu à Montréal.

Après cet hommage à la mémoire du héros du Long Sault, des orateurs adresseront la paroie. Leurs noms ne sont pas encore connus, mais très versés dans l'art de connaître l'enfance, pédagogues bien connus, il sauront parler au coeur de l'enfant et faire vibrer en lui la corde du patriotisme. Dans l'intervalle des discours des chants patriotiques seront exécutés par les enfants eux-mêmes sous la direction d'un maître.

Et la jeunesse aura fait sa part dans la journée de Dollard. Le lundi sera consacré aux sociétés patriotiques, à la foule en général. A elle s'adresseront aussi les leçons de patriotisme puisées dans la vie des dix sept héros et des indiens inconnus qui ont donné leur vie pour sauver la colonie naissante.

Le lundi 24 mai, à deux heures de l'après-midi, la ville de Montréal, la société S.-Jean-Baptiste de Montréal, l'association catholique de la jeunesse canadienne, toutes les associations catholiques et canadiennes françaises, prendront place au pied du monument. On a toujours déploré l'absence de nos sociétés patriotiques à cette manifestation de Dollard. La société S.-Jean-Baptiste de Montréal a été la première à répondre favorablement, cette année, elle s'organise pour cette circonstance et du Nord de la ville partira un long défilé de membres de la société S.-Jean-Baptiste de Montréal, fanfare en tête et qui se rendra au Parc Lafontaine pour la manifestation.

80c la boîte à toutes les pharmacies.

LES HOMMES SAVENT

QUE la force est impuissante contre l'infection si la plus petite coupure ou éraflure est négligée!

QUE l'empoisonnement du sang signifie douleur—incapacité—perte de travail.

QUE Zam-Buk tue et élimine tous les microbes de maladie empoisonnée.

QUE, en plus d'être parfaitement antiseptique, on peut toujours compter sur Zam-Buk pour apaiser la douleur et faire pousser une nouvelle peau.

QUE, aucun onguent de graisse ou minéral ne peut jamais égaliser Zam-Buk pour les maladies de la peau.

Zam-Buk

"Un chirurgien dans une boîte de 2 pouces"

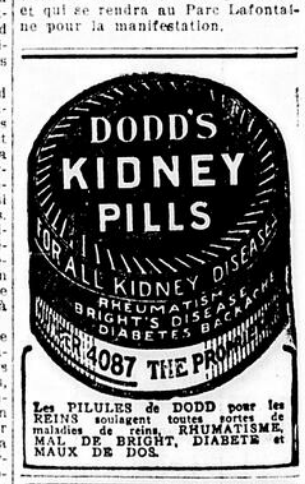

Les PILULES de DODD pour les REINS soulagent toutes sortes de maladies de reins, RHUMATISME, MAL DE BRIGHT, DIABETE et MAUX DE DOS.

Appliquez à la région malade du Liniment Minard mêlé à de l'eau chaude et vous serez bientôt soulagé. Il est prudent d'avoir chez soi un flacon de Minard au cas de rhumes, entorses, coupures, contusions, etc. 60F

LINIMENT
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
MINARD

FEUILLETON DE LA "PATRIE" HEBDOMADAIRE

5 (suite)

Elle est fort jolie et a grand air. Quant à moi, je ne les embarrasserai pas, je quitterai le pays, tout de suite après le mariage et je n'y reviendra jamais."

—Oui, dit madame de Juversac, la contrée est brûlée pour lui, maintenant, il va aller porter sa jolie petite industrie ailleurs.

—Non, il vivra de ses rentes... comprenez, cinq millions pour sa fille, autant pour lui.

—A-t-il dû écorcher sans pitié tout le monde pour en arriver là!

—C'est abominable, déclara Philippe. Et je me considérerais comme plus gredin que lui si de près ou de loin, je touchais à une semblable fortune. Non, non, cet argent-là, on devra le restituer immédiatement à ceux auxquels il a été volé.

—Je vous supplie de ne pas vous prononcer tous les deux, surtout, avec cette violence, implora M. de Flarambel. Vous avez un mois, ma cousine, pour réfléchir et rendre votre réponse. J'ai obtenu ce délai de Chassan... D'ici là, adressez-vous ailleurs, voyez vos parents, vos amis et après vous déciderez ce que vous avez à faire. Quant à moi, si je vous ai répété cette proposition, c'est que, vu la gravité de la situation, je ne me suis pas cru le droit de vous la cacher.

Il se leva et partit aussitôt, voulant ainsi échapper aux récriminations surtout aux doléances qui lui déchiraient l'âme.

La nuit était venue.

Dans la grande salle à manger du château, le dîner était servi.

Un silence de mort régnait.

Nul ne pouvait rien avaler.

Madeleine, fine et perspicace, au-delà du possible, demanda:

—Comme vous avez l'air préoccupée, maman, nous arrive-t-il encore quelque chagrin?

—Oui, ma fille, un bien grand.

Madeleine n'osa pas insister.

Pauline, elle qui avait toujours un formidable appétit, haussa les épaules et sourit avec pitié.

Ce que la marquise appelait d'ordinaire des chagrins étaient des froissements d'amour-propre ou des échecs d'orgueil qui ne la touchaient pas.

Madame de Juversac avait besoin d'être seule.

Elle monta chez elle avec Arlette.

Puis, au bout d'une heure, s'étant mise au lit et éprouvant une grande fatigue morale, elle dit:

—Causer ne m'est pas agréable. Laisse-moi, je vais essayer de lire un peu.

...Autrement je ne dormirais pas de la nuit. Toi, chérie, va prendre l'air dans le parc, et marche, tu dois en avoir besoin.

Arlette l'embrassa et descendit.

On était en plein été.

Après une journée de chaleur torride, la brise était délicieuse.

Neuf heures sonnaient aux horloges des écuries.

Le parc semblait désert.

La lune, faiblement, éclairait toutes choses.

Mais sous les grands arbres dont les branches s'entrelaçaient, il y avait une obscurité mystérieuse et douce.

Arlette marcha au hasard le long des allées solitaires.

Le parfum des roses et des héliotropes, ces deux fleurs gasconnes, était subtil et pénétrant.

Un calme, un silence divins régnaient, ajoutant encore à la majesté sereine et tranquille de cette incomparable nuit d'été.

Et Arlette songeait...

Quel abominable malheur s'abattait sur cette famille qui était devenue la sienne!

Un malheur, non pas tant parce que la fortune était partie... on peut être heureux dans la médiocrité... certes!

Mais un malheur, parce que la marquise se mourrait certainement d'abandonner la vieille maison qui gardait en elle tant de souvenirs saints et sacrés... qui avait vu d'abord ses joies, plus tard ses larmes.

Un malheur, oui, parce que, pour le conjurer, Philippe devait aliéner sa vie entière.

Il était probable qu'il ne consentirait pas à donner son nom à la fille de cet homme louche et véreux... surtout à toucher un sou de cette fortune si notoirement volée.

Il refuserait à coup sûr d'être le mari de mademoiselle Chassan.

Oui, mais si ce n'était pas celle-là on lui en trouverait une autre... Une autre, pas aussi riche que la fille de l'usurier, mais qui pourrait quand même redorer le vieux blason des Juversac.

Et Arlette qui avait au coeur un amour profond pour Philippe, se sentait mourir de douleur.

Il ne paraissait pas la voir, cette tendresse ardente et pure... Mais quelque jour, ne s'en serait-il pas aperçu?... Car Arlette croyait le coeur de Philippe libre.

La douce Madeleine, en effet, ne lui avait jamais dit un mot de ce mystère que tous, à part elle, ignoraient, et qui, un jour ou l'autre, briserait le coeur de la blonde étrangère, Madeleine le redoutait.

Et Arlette ignorante se disait encore:

—Si la nécessité le force à se marier, c'est fini... jamais plus il ne m'aimera!...

Et elle eût voulu quitter pour toujours ce pays où un si dur martyre se préparait pour elle.

Tout à coup elle s'arrêta.

Il lui a semblé entendre un sanglot.

Dans l'obscurité qui tombe des grands arbres, il est impossible de rien distinguer.

Elle écoute.

Non, elle s'est trompée!...

Elle ne perçoit plus rien, à part le bruit mélancolique de la Gélise sautant lente et monotone sur la digue d'un vieux moulin.

Elle fait encore quelques pas.

Malgré elle, son coeur est serré.

Comme il bat ce pauvre coeur blessé.

Comme elle est malheureuse!

Et ce qui augmente sa douleur, c'est qu'elle est seule à souffrir.

Là-haut, dans son grand lit armorié, sa bienfaitrice ne pleure-t-elle pas le bonheur de tous les siens enfui pour toujours?

Et Philippe, son Philippe au coeur si haut, ne souffre-t-il pas aussi à l'idée de donner son nom sans donner son coeur?

De nouveau, elle tressaille.

Ah! cette fois, elle a bien entendu!

Le sanglot profond, déchirant, de nouveau a frappé son oreille.

Elle marche.

Elle appelle...

Un nom, instinctivement, monte à ses lèvres:

—Philippe!...

Une voix coupée de larmes répond:

—Oui, Arlette, c'est moi, viens!

Le coeur de la jeune fille se serre d'angoisse.

—Où es-tu? demande-t-elle.

—Ici, sur le banc du tilleul.

Elle fait quelques pas et sa main est saisie par une autre main brûlante de fièvre.

La même voix brisée s'élève:

—Arlette, dit-il je suis le plus malheureux des hommes. J'aime mieux mourir qu'endurer un pareil tourment...

—Mourir, toi, Philippe, quand notre mère est si malheureuse et a tant besoin d'être entourée, aimée.

Il soupire plus fort et murmure:

—Tu la consoleras. Mais moi je ne puis pas accepter ce devoir terrible qui est au-desus de mes forces.

Elle croit qu'il fait allusion à son union avec Françoise Chassan et elle répond:

—Ta mère elle-même ne consentira jamais à avoir une telle belle-fille.

—Non. Mais elle m'en cherchera une autre capable de nous sauver de l'épouvantable naufrage qui menace de nous engloutir tous.

Or, Arlette, tu ne sais pas ce qui est en moi. Non, par discrétion, mes lèvres sont restées closes vis-à-vis de toi!... Mais je veux tout te dire... Mon coeur n'est plus à moi, il n'est plus libre...

Il sanglote plus fort, et, au milieu de ses larmes, il ajoute:

—J'aime mieux me tuer que de renoncer à mon amour...

Arlette ne vit plus... elle ne respire plus.

N'est-ce pas elle que Philippe aime ainsi?...

Philippe si discret, si noble, qui n'a pas parlé parce que celle qu'il adore vit sous le même toit que sa mère?...

Un trouble délicieux et une grande souffrance s'emparent d'elle en même temps.

Etre aimée de Philippe et renoncer à lui!...

...L'encourager même dans son sacrifice!

..Car c'est là ce que les lois de l'honneur et de la reconnaissance lui imposent.

Est-il semblable douleur?

Mais Philippe qui a essuyé ses larmes, reprend dans son besoin de confidences impossible à contenir:

—Oui! Je l'adore, ma douce bien-aimée, depuis longtemps et longtemps.

Je l'ai rencontrée alors que ma mère, impitoyable, voulait faire de moi un prêtre.

Arlette subitement est devenue plus blanche que la neige, aussi froide qu'elle.

—Ah! Dieu terrible!... Ce n'est pas elle!

Philippe, alors, ne la connaissait pas.

Et lui, aveugle, ne songeant qu'à son propre tourment, ne voit rien, ne devine rien... Il continue sans pitié:

—Alors, j'étais malheureux!... Autant qu'aujourd'hui, et cette enfant si douce et si belle a été la consolation et le soutien de mon malheur!

Arlette n'est pas capable de répondre... Ainsi ce coeur de diamant, ce coeur qu'elle adore, appartient à une autre!

Une autre en est, en sera probablement toujours la souveraine maîtresse.

Ah! pauvre... pauvre Arlette, que la vi eest donc cruelle!...

Philippe ne voit ni son émotion ni son silence.

Il dit:

—Arlette, toi seule a de l'empire sur maman. Il faut, si tu m'aimes, que tu obtiennes qu'elle me laisse épouser celle qui est tout pour moi, Sybille de Lupiac...

—J'essaierai, répond Arlette, désespérée mais résolue.

A cet instant, un pas léger se fait entendre à côté même des deux interlocuteurs.

Malgré l'ombre noire des ténèbres, leurs yeux habitués à l'obscurité leur permettent de distinguer la silhouette élégante de Madeleine.

Est-elle là depuis longtemps?

C'est probable. Car c'est d'une voix émue, trempée de larmes, qu'elle dit à sa soeur d'élection:

—Il n'y a pas sur terre de créature aussi admirablement bonne et noble, et généreuse que toi, mon Arlette.

Et s'avançant, elle ajoute en entourant l'étrangère de ses bras caressants:

—Laisse-moi t'embrasser, ma vaillante!

Arlette s'est ressaisie.

Elle veut garder pour elle le secret de son martyre, et dit, essayant de sourire:

— Je ne mérite pas de si grands compliments!... Implorer une mère que j'adore et qui me le rend, ce n'est pas chose bien terrible en effet, et il ne faut pas grand courage pour le faire...

— Et crois-tu réussir? demanda Philippe plus aveugle que jamais.

Ce fut Madeleine qui répondit:

— A ce que maman donne son consentement à ton mariage avec Sybille, ce serait une folie de le lui demander!... Tu sais bien, Philippe, que l'honenur des Juversac doit être sauvé, et Sybille est aussi pauvre que nous le somme aujourd'hui.

— Tu sais-donc?... demanda Arlette.

— Oui, maman à table n'a pas voulu me répondre, mais Antoine, qui sait toujours tout ce qui nous touche, m'a mise au courant de ce nouveau malheur.

—Alors, balbutia Philippe, éperdu, je suis condamné à être désespéré toute ma vie... Car tu me connais, Madeleine,... Tu sais bien que je n'oublierai jamais Sybille même dans les bras d'une autre. !

Arlette baissait la tête, plus froide que le marbre des tombes.

— Avant de te désespérer, attend! déclara la douce Madeleine.

Elle continua:

— Arlette ne fais pas auprès de maman la commission de Philippe, mais obtiens d'elle qu'Antoine, en qui elle a une confiance absolue, me porte demain chez la soeur de mon grand'père, la vieille comtesse de Baudreuil.

— Elle ne voudra pas, murmurait Philippe, que la peur maintenant poignait.

— Ce sera bien difficile à obtenir d'elle, affirma Arlette qui connaissait les sentiments de haine profonde qui animaient les deux femmes l'une contre l'autre.

— Elle t'aime et ne te refuse rien, insista Madeleine. Du reste, pour combattre ses arguments, dis-lui que mon père m'a bien des fois conduite jadis à Saint-Martin-des-Anges, et, cela, sans se cacher d'elle.

— Je sais ce que je lui dirai, Madeleine.

—Espères-tu réussir, mon Arlette chérie continua Philippe inconsciemment cruel.

— Je l'espère, affirma Arlette, brave, calme et fière comme si la plus horrible des douleurs ne lui eût pas déchiré le coeur.

Le lendemain à son réveil, la marquise de Juversac tout d'abord appela sa fille adoptive.

— Je suis à bout de forces, lui dit-elle. Toi qui est vaillante par nature, console-moi.

Elle ne savait pas si bien dire.

Oui, Arlette était courageuse entre toutes.

Elle le prouva sur le champ.

Elle s'agenouilla devant le lit magnifique, et portant à ses lèvres la main toute petite de sa bienfaitrice, elle murmura:

— Vous pouvez être sauvée, si vous le voulez, mère chérie.

Madame de Juversac poussa un cri.

Elle se releva soudain sur ses oreillers avec une vivacité de jeune femme, et elle demanda:

— Par toi, mon trésor?... Oh! parle vite, mon ange, parle vite!.

— Quoique je sois prête à donner tout le sang de mes veines pour arrêtez vos larmes, ma chère bienfaitrice, répondit Arlette, ce n'est pas moi qui puis vous apporter le salut.

— Qui alors?

— Madeleine.

— Madeleine?... mon Dieu... je ne comprends pas.

— Voulez-vous me permettre de m'expliquer?

— Je t'en conjure.

— Et vous ne vous fâcherez pas?... Et vous n'incriminerez pas mon ardente tendresse pour vous, mère adorée?

— Tu me fais frémir!... Pourquoi tant de circonlocutions avec moi?... C'est donc bien grave?

— Non, mais, étant donné votre caractère c'est difficile à dire.

— Mon caractère?... As-tu le droit de t'en plaindre, toi ingrate? Et n'ai-je pas toujours fait plier mon orgueuil devant ta raison, ma violence devant ta douceur, mon ange aimée?...

— Il faut le faire une fois de plus, mère chérie.

— Explique-toi, je verrai après ce que je dois décider.

— Vous devez permettre à Madeleine d'aller à Saint-Martin-des-Anges chez la comtesse de Baudreuil

— Avec toi, sans doute ?

— Non, seule avec Antoine. Moi, je ne vous quitte pas.

Ce dernier mot adoucit visiblement la marquise.

— Et que veut-elle y aller faire? demanda madame de Juversac au bout de quelques instants de réflexion.

L'étrangère faisant appel à tout son courage, répondit:

— Madeleine veut aller demander à sa vieille tante le bonheur de Philippe et votre salut à tous !

— L'implorer cette méchante et orgueilleuse créature, jamais...

— Vous, ou pour vous, non, Mais en faveur de votre fils!... Dites, ne le voulez -vous pas?

— Toutes tes paroles sont obscures pour moi. Parle plus clairement. Je veux tout savoir.

— Philippe ne peut pas envisager la possibilité du mariage dont M. de Flarambel est venu vous parler hier, d'abord parce qu'il ne voudrait pour rien au monde voir porter votre nom si pur par la fille de ce misérable.

La marquise l'interrompit violemment.

— Moi, non plus, dit-elle. Non, sur la mémoire de tous les miens, je n'y consentirai jamais. Ensuite, l'autre raison de son refus? Car il refuse, n'est-ce pas?

— Oui, mère, il refuse parce que son coeur est plein d'une autre aussi digne de vous qu'est indigne la fille de cet usurier... Une autre de votre race, belle, chaste et pure comme Madeleine.

La marquise eut un cri du coeur dont elle ne fut pas maîtresse.

— Ah! si ce pouvai être toi!... s'exclama-t-elle.

L'héroïque enfant refoula les larmes cuisantes qui, instantanément étaient montées à ses yeux, et doucement, avec une voix douce, mais ferme, elle répondit:

— Ce n'est pas moi!... L'étrangère, mère chérie, ne sera votre fille que par la reconnaissance et l'amour infini qu'elle éprouve pour vous, sa bienfaitrice.

Madame de Juversac la regarda fixement.

Que cachaient ces paroles?

Mais sur les traits expressifs de la jeune fille, elle ne sut rien démêler.

—Si elle aimait Philippe, son dévouement serait trop beau, murmura-t-elle tout bas.

Plus bas encore au dedans d'elle-même, elle pensa:

—C'est peut-être possible, car elle est capable de tous les héroïsmes!...

Tout haut, la marquise ajouta:

—Et celle que mon fils veut faire entrer dans notre maison, qui est-elle?

—Une de vos petites parentes, Sybille de Lupiac.

—Où l'a-t-il connue?

—Au Sacré-Coeur de Bordeaux, quand il allait y voir Madeleine.

—Elle est d'excellente souche, c'est incontestable, Mais quelle est donc chétive et malingre. La mère est morte de la poitrine!... Et puis pas riche du tout.

—Aussi est-ce pour cette dernière raison que Madeleine veut aller demander à madame de Baudreuil de rendre la chose possible.

—Et cette vieille folle m'accusera d'avoir dissipé la fortune des Juversac.

—Non, Madeleine dira la vérité à sa tante. La comtesse aimait Maurice, elle aimait M. le marquis, elle no les accusera ni l'un, ni l'autre.

—Mais moi, moi tu entends, je ne veux pas implorer madame de Baudreuil et j'exige que Madeleine explique tout d'abord que je ne veux rien, mais rien de sa tante. Qu'elle paye les dettes de ceux qui lui tenaient de près, moi j'ai plus qu'il ne me faut de ma fortune personnelle pour vivre... si on me la laisse.

—Mère chérie, Madeleine a autant que moi le sentiment de votre juste dignité, elle la sauvegardera, soyez-en certaine...

Madame de Juversac regarda fixement Arlette.

—Alors mignonne, dit-elle tout à coup, tu tiens vraiment à ce que ce mariage se fasse.

Une fois de plus, l'étrangère fit appel à tout son courage et, impassible, refoulant sa douleur amère, elle répondit:

—Oui, j'y tiens, parce que, d'abord il vous sauvera tous et vous permettra de garder cette demeure qui vous est si chère. Aussi parce que Philippe ne peut pas être heureux s'il ne le fait pas.

—Eh bien! soit... Aux conditions que je t'ai dites, que Madeleine aille lui chercher son bonheur.

Arlette se mit aussitôt en quête de mademoiselle de Juversac.

—Ta mère consent à ce que tu ailles chez madame de Baudreuil, dit-elle. Je te conseille de partir le plus tôt possible.

—Avec Antoine.

—Nécessairement.

—Demain matin alors?

—Je te le répète, le plus tôt possible.

Elles allèrent à l'office où le vieux domestique passait son temps à faire luire la vieille argenterie des Juversac, et le trouvèrent en effet.

—Veux-tu me conduire demain à Saint-Martin-des-Anges? demanda la jeune fille. Mère le permet.

—Chez mademoiselle Marie-Madeleine répondit le vieillard pour lequel la comtesse de Baudreuil était restée toujours la splendide créature de jadis, au mariage de laquelle il avait assisté.

La fillette sourit.

—Oui, dit-elle. Est-ce que cela te contrarie par hasard. Tu as l'air singulier.

—Que mademoiselle fasse excuse. Mais madame la comtesse n'est pas chez elle en ce moment.

—Comment le savez-vous? demanda Arlette.

—Le petit Pierrillon, le fils de la métayère de Manaut, qui est à Saint-Martin-des-Anges comme second valet de chambre est arrivé ces jours-ci pour voir sa mère.

Madame la comtesse lui a donné congé jusqu'à son retour. Je crois qu'elle est actuellement à Toulouse.

Arlette réprima un vif mouvement de contrariété.

—Quand revient exactement madame de Baudreuil? demanda-t-elle.

—C'est facile à savoir par Pierrillon, répondit Antoine. Il doit être de retour à St-Martin deux jours avant madame la comtesse.

Immédiatement les deux jeunes filles se dirigèrent vers la métairie de Manaut, la plus belle de la Roche-Verte.

Il faisait une admirable journée d'été.

Un orage, arrivé la nuit précédente, avait fait reverdir les prairies où quelques regains de foin embaumaient

A perte de vue, un léger brouillard mettait sa gaze d'argent entre le ciel et la terre, accrochant ses lambeaux au faîte des grands arbres.

L'air était pur et vivifiant.

Mais les jeunes filles, préoccupées par la catastrophe qui venait d'atteindre la famille entière, ne s'arrêtaient point à contempler les beautés qui les entouraient.

—Mon Dieu, disait Madeleine, pourvu que l'absence de ma tante ne se prolonge pas!

Tu as entendu M. de Flarambel, Arlette. Cet abominable Chassan n'a donné qu'un mois à ma mère. Ce délai passé, il demandera l'expropriation de la Roche-Verte.

—On pourra écrire à la comtesse pour la supplier de revenir, répondit l'étrangère.

—Et si on ne sait pas son adresse?

—Dieu aura pitié de nous, fit Arlette en levant vers le ciel ses splendides prunelles de velours, que des larmes à cet instant obscurcissaient.

Pierrillon heureusement était chez lui.

—Madame la comtesse ne doit pas revenir avant quinze jours, déclara-t-il.

—Où est-elle? demanda Madeleine.

—A Toulouse. Elle voulait y rencontrer son neveu, M. le vicomte de Beaulieu.

Madeleine rougit violemment.

—Son adresse exacte? demanda-t-elle.

—On l'ignore.

—Et si elle ne revient pas dans quinze jours!... C'est que je voudrais bien la voir, Pierrillon.

—Elle reviendra, que mademoiselle se rassure. Madame la comtesse a donné des rendez-vous à Saint-Martin-des-Anges pour cette époque-là.

—Vous nous préviendriez si vous receviez d'autres nouvelles, n'est-ce pas? insista Arlette.

—Ces demoiselles peuvent en être sûres.

Elles se retirèrent.

Madame de Juversac, mise au courant de ce contre-temps, y voulut voir un avertissement de Dieu.

Non, elle ne devait pas laisser sa fille aller implorer cette orgueilleuse, cette intraitable comtesse de Baudreuil qui l'avait tant humiliée.

Et, comme M. de Flarambel lui avait affirmé que personne ne voulait lui prêter sur la Roche-Verte la somme nécessaire pour désintéresser Chassan, elle pensa qu'elle serait plus heureuse que son vieux cousin, et la haine qu'elle éprouvait pour madame de Baudreuil la poussant, elle entreprit, elle, de se tirer toute seule d'affaire.

Alors de chez un notaire chez un autre, de visites en visites, de renvois en renvois elle connut toutes les humiliations par lesquelles passent les gens qui implorent.

Le temps marchait.

Madame de Baudreuil avait retardé son retour de huit jours.

Madame de Juversac devenait folle d'angoisse et de douleur. ..

Il n'était plus question, maintenant d'empêcher Madeleine de se rendre à St-Martin des Anges.

L'orgueil de la marquise pliait...

Sauver la demeure dernière de Gérard!... elle ne demandait plus que cela.

Elle eût donné son sang à qui lui fût venu en aide.

Un jour M. de Flarambel arriva plus soucieux qu'à l'ordinaire.

— Ah! Gaëtan, s'écria madame de Juversac bouleversée, vous allez m'apprendre encore quelque nouveau malheur!

— Oui, Chassan a su que vous aviez fait des démarches pour trouver l'argent que vous lui devez. Il en a conclu que vous ne vouliez pas entendre parler de sa fille pour Philippe. Il est devenu furieux. Il affirme que l'expropriation aura lieu.

La marquise l'interrompit violemment.

—Le délai qu'il vous a donné n'est pas encore écoulé, dit-elle.

M. de Flarambel eut un geste de découragement.

— Il n'y a plus qu'une semaine, répliqua-t-il. Si madame de Baudreuil n'est pas revenue ces jours-ci, ou si elle n'accorde pas à votre maison l'assistance que Madeleine va lui demander, vous êtes perdue! Du reste, Chassan y compte. Voici les affiches qu'il vient de faire imprimer.

Et il tira de sa poche une de ces affiches vertes, énormes, avec en grosses lettres en tête:

VENTE
PAR AUTORITE DE JUSTICE
AU TRIBUNAL DE CONDOM
du Domaine de
LA ROCHE-VERTE

La marquise n'en voulut pas lire davantage.

Elle se retourna vers son fils qui assistait blanc comme un cierge, à la visite du vieux cousin.

Philippe, cria-t-elle. Vous seul pouvez nous sauver. Allez-vous laisser vendre notre pauvre maison?

Le marquis balbutia:

— Ne pleurez pas ainsi. Vos larmes m'arrachent les entrailles. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir.

— Alors dévouez-vous?

— Je suis prêt, mais encore faut-il que ce soit possible.

— Les cinq millions de Chassan sont toujours là.

— Moi, toucher à cet argent volé... O ma mère!

Madame de Juversac n'eut pas le temps de répondre.

Madeleine entrait comme une folle dans le salon de la marquise.

— Maman, maman, s'écria-t-elle sans saluer son tuteur, sans même le voir. Ma tante de Baudreuil est revenue chez elle. Elle va nous sauver, j'en suis sûre!...

La marquise eut une émotion si intense que sa pâleur devint celle d'une morte.

Elle attira Madeleine vers elle.

— Maintenant, lui dit-elle, très bas, il faut réussir ou la Roche-Verte va nous être volée.

M. de Flarambel répondit, en voyant la jeune fille si animée, si enthousiaste, si confiante.

—Elle réusira.

Au bout de quelques secondes durant lesquelles il avait semblé regarder très loin, il murmura:

—Marie-Madeleine de Juversac n'avoir pas pitié des siens dans la peine, c'est invraisemblab.e, ou bien alors elle aurait joliment changé.

Et la marquise, oubliant sa rancune, sa haine, tout ce qui avait empli son coeur vis-à-vis de la femme hautaine qui n'avait pas voulu l'accepter pour nièce, murmura à son tour:

—Ah! qu'elle nous sauve, et je la bénirai...

Ces sentiments nouveaux étaient l'oeuvre d'Arlette.

Philippe respira.

Le spectre de ce mariage d'argent qu'on voulait lui imposer et qu'il aurait fini par accepter, sinon ave cmademoiselle Chassan, du moins, avec un eautre, s'éloignait.

Il fut convenu que Madeleine, avec Antoine, partirait le lendemain matin, à la première heure.

VIII

LES BAUDREUIL

Dans la partie la plus abrupte et la plus belle de la Gascogne, celle que l'on appelait jadis l'Armagnac Noir, est situé le splendide château de Saint-Martin-des-Anges. Ce château a été restauré, il y a une cinquantaine d'années, par un comte de Baudreuil qui, plus intelligent que beaucoup d'autres, était allé demander à l'Amérique le moyen de redorer son blason.

Il y avait pleinement réussi.

Car les richesses qu'il avait rapportées, de cette terre, beaucoup moins connue, alors qu'aujourd'hui étaient, dit-on, incalculables.

Ce coin du vieil Armagnac serait désert, mélancolique et triste si le site admirable qu'est celui de Saint-Martin-des-Anges n'égayait la vue par le panorama sans pareil qu'il offre aux yeux éblouis.

Tout proche, c'est une vallée assez large au fond de laquelle en des anneaux infinis serpente la Risolette, dont les eaux vertes et fraîches courent sous les aulnes tout le long des prairies étoilées des mille fleurs de cette flore féconde.

Puis, au-dessus des arbres magnifiques d'un parc jadis dessiné par Le Nôtre, on aperçoit les cimes splendides des Pyrénées quelques-unes sont lointaines, coupées en inégales dents de scies, couronnées de leurs neiges immaculées qui étincelles sous les chauds rayons du soleil; d'autres, moins hautes, sont au contraire, assez rapprochées pour que l'on distingue leurs croupes brunes et velues sur lesquelles les forêts des sapins centenaires posent l'ombre bleuâtre de leurs reflets.

Ce château, sans conteste le plus considérable de la Loire aux frontières d'Espagne, appartenait depuis un temps immémorial à la famille de Baudreuil.

Jadis d'une richesse proverbiale, cette famille s'était vue absolument ruinée après la Révolution.

Le comte, chef alors de la famille, prit son mal en patience et parut accepter la vie misérable qui avait succédé à l'ancienne opulence des siens.

Il vivait seul, chez lui, de misère et de privations, abandonnant tout ce qu'il avait à ses métayers, lesquels ne revanche lui fournissaient le pain, le vin et quelques paires de volailles.

Il n'en fut pas de même de son fils Jacques Martin de Baudreuil.

Il eut, dans une contrée où cela ne se fait jamais, le courage de s'expatrier, à l'aube même de sa vie.

Des ressources, il n'en avait d'aucune espèce. Mais il était intelligent, actif et énergique.

Il fit, dit-on, en Amérique, où son bon vent l'amena, de tous les métiers, quelques-uns, prétendait-on, des plus infimes, mais tous honorables.

Lorsqu'il avait déjà réussi à force de volonté et de travail, et qu'il songeait ayant deux millions et demi en poche, à revenir chez lui, sa bonne chance lui fit rencontrer à New-York, un habitant des rives de la Plata et de l'Uruguay, auquel, dans une rixe dangereuse, il sauva la vie.

L'individu, n'avait pas de famille. Il s'attacha à son sauveur qui était un garçon sympathique, aux grands yeux bleus clairs, brun, jovial, et gai comme tous ceux du Midi.

Sa volonté, son courage, sa raison lui plurent. Il l'emmena avec lui, lui fit partager sa vie d'éleveur.

Dix ans après, il mourait en lui laissant toute sa fortune.

Cette fortune, après la liquidation de toutes choses, bêtes, prairies et domaines, donna un actif de quinze millions de piastres.

Il s'empressa de revenir en France, avec ses richesses, dont il ne parla du reste à personne.

Son père était mort. Sa mère, elle, était partie en le mettant au monde.

Martin de Baudreuil ne trouva que fort peu d'empressement parmi ses parents. Un mot expliquera cette froideur: on croyait qu'il n'avait pas réussi en Amérique.

Il ne détrompa quiconque et demeura seul dans un coin.

Il vivait fort modestement, mais faisait de fréquents voyages à Paris.

Cependant, par dessous main, le notaire, maître Baron, achetait à peu près toutes les terres du pays.

Pour qui ?

Nul ne s'en doutait.

Le notaire avait, disait-il, une procuration d'un étranger, pas autre chose.

Martin, dans son coin, ne soufflait mot à âme qui vive.

Il portait des habits plutôt râpés, et avait une seule servante qui cumulait les fonctions de cuisinière, de basse-courrière, et même de bonne à tout faire. Elle recevait des semonces journalières parce qu'elle dépensait trop.

Ce trop consistait en une livre de veau le dimanche, et le reste du temps, elle comme le maître, vivaient d'une soupe aux choux, la fameuse "garbure" dans laquelle entrait une aile d'oie, ou un morceau de confit de porc.

Et les voisins disaient en haussant les épaules :

—Si ce n'est pas une pitié d'être allé si loin pour en revenir plus gueux que n'importe quel porte-besace. Un de ces jours, on le verra aller aux pare-mains !...

Même quelquefois, l'observation était faite de manière à ce qu'il l'entendit.

On ne le vexait pas; bonasse, avec un soupir très fin, il répondait :

—Vous pouvez avoir raison.—Pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Un jour, alors que le notaire avait acheté plus de trois mille hectares de terre et des meilleures, s'il vous plaît, alors que les plus vignes, les forêts seigneuriales, les étangs poissonneux, les champs les plus fertiles étaient la propriété de ce mystérieux inconnu, on vit arriver à Préchac, le village voisin du château, des entrepreneurs, des architectes, et tout un monde d'ouvriers.

La curiosité du petit pays arriva à son paroxysme.

Pour qui tout cela ?

Les ouvriers ne savaient pas le nom de celui qui allait les employer. Les entrepreneurs et les architectes ne voulurent pas le dire.

Depuis quelques jours, Martin de Baudreuil qu'on n'appelait plus M. le comte, tant s'en faut,—pensez, un si pauvre hère, — avait quitté son vieux château, où un donjon haut, superbe, dominant la contrée tout entière, était à peu près tout ce qui restait de cette demeure jadis si considérable. Il s'était installé dans une petite métairie voisine, lui appartenant encore : et là, il recommandait à son unique servante une économie encore plus stricte.

Dans les petits pays où l'aiguille ne se tire pas dans une maison sans que tout le monde en soit informé, on quetta avec un intérêt brûlant, les pas et démarches de tous ces étrangers.

A la stupéfaction de tous, on les vit se diriger vers la métairie où Martin de Baudreuil s'était réfugié.

Ils restèrent d'abord longtemps, en conférence avec le comte, puis ils sortirent tous ensemble et se dirigèrent vers le château.

Alors, ils arpentèrent, mesurèrent, marchèrent de long en large.

M. de Baudreuil les laissait faire. Mais lorsqu'ils revenaient vers lui, empressés et aimables, le comte discutait, contrecarrait, parlait haut.

Il avait, ma foi, l'air de donner des ordres !...

Le lendemain, nouvel émoi: une armée de terrassiers était arrivée la veille au soir sans dire gare. Elle mit la pioche dans toutes les masures qui entouraient le château... Tout y passa, tout... jusqu'aux ruines qui entouraient la vieille maison, et tours, et façades, et murs, tout s'en alla... On ne laissa debout que le fameux donjon, qui, seul, entouré de plâtras, parut plus haut, plus redoutable, plus menaçant que jamais.

Puis des terrassiers s'en allèrent au bout de plusieurs mois: seulement, les maçons les remplacèrent.

Alors, on vit commencer les fondations magnifiques.

Est-ce qu'on allait construire un palais?

Ça en avait l'air.

D'abord on avait salué Martin de Baudreuil plus bas et avec plus d'empressement.

Quelques-uns, plus roublards, lui redonnaient même le titre de sa famille.

C'était M. le comte par-ci, M. le comte par-là.

Mais un jour, comme un négociant en eaux-de-vie, qui se croyait tout permis parce qu'il avait amassé quelque fortune, lui dit en prenant le revers de son habit:

—Comme ça, mon cher, nous avons fait fortune; et sans que personne le sache encore; en voilà un veinard!

Martin détacha doucement son paletot que l'autre avait harponné et ne lâchait pas.

Il le regarda d'une certaine façon, de bas en haut, ce qui fit trembler légèrement l'individu, et glacial, quoique en riant, il lui répondit:

—Si c'était vrai, avec ça que tous ici ne le sauraient pas!

—Alorsse!

—Naïf, ce n'est pas pour moi, toutes ces splendeurs. Je ne suis que le mandataire d'un de mes amis.

—Que vous nommez?

—Trop curieux. Rentrez un peu votre langue et méditez le proverbe: Trop parler nuit.

Le négociant furieux de la leçon dite avec un fort grand air, lâcha le revers du paletot et alla colporter partout que le Martin était pauvre comme Job, et que tous ces frais n'étaient pas pour lui.

—Vous savez, il a même vendu sa terre. Il est devenu une espèce de régisseur, ajouta-t-il dédaigneux et rageur.

La bonne volonté générale se ralentit du coup, et le titre disparut de plus belle.

Toutes ces clabauderies n'avaient pas l'air d'impressionner M. de Baudreuil.

Il vivait seul dans sa métairie, surveillait ses architectes et ses entrepreneurs, ne se liant pas, n'allant chez personne, n'ouvrant sa porte à nul dans le pays.

Comme tout a une fin, au bout de deux ans, la bâtisse fut achevée. Une autre année encore se passa, et tous les accessoires furent également terminés.

Des sculpteurs, des tapissiers, des peintres, des ornementistes de toutes sortes étaient venus de Paris; les salons étaient ornés de plafonds faits par les plus grands artistes du moment.

Et personne ne savait le nom de l'heureux mortel qui allait habiter ces lambris dorés.

(A SUIVRE)

Aucun remède comme les Pastilles Baby's Own

Soit pour le bébé nouveau-né ou l'enfant qui grandit.

Il n'y a pas d'autre remède pour égaler les Pastilles Baby's Own pour les tout petits—que ce soit pour le bébé nouveau-né ou l'enfant qui grandit, les Pastilles font toujours du bien. Elles sont absolument exemptes d'opiats ou d'autres drogues dangereuses et la mère peut toujours être sans inquiétude quand elle les emploie. Voici ce que dit Mme John Armour, R.R.1, South Monaghan, Ont., à propos de ces Pastilles: — "Nous avons trois beaux enfants robustes, lesquels quand ils ont eu besoin d'un remède, nous avons donné seulement les Pastilles Baby's Own. Les Pastilles sont le meilleur remède que vous puissiez avoir à la maison quand il y a de jeunes enfants."

Les Pastilles Baby's Own sont un doux mais complet laxatif qui règle l'estomac et les intestins; chasse la constipation et l'indigestion; enraie les rhumes et la fièvre bénigne et facilite la dentition. Elles sont vendues par les marchands de remèdes ou directement par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont. (aan)

Les femmes aux nerfs épuisées regagnent force et vigueur en prenant la

Nourriture du Dr CHASE Pour les NERFS

La saveur originale du

SALADA
THÉ VERT

se révèle pleinement dans la tasse.

F2

CRISES arrêtées de façon permanente par le remède Trench contre Epilepsie et Crises. Simple traitement à domicile. Plus de 35 années de succès. Des milliers de témoignages de toutes les parties du monde. Faites venir la brochure gratuite donnant détails complets. Ecrivez tout de suite à TRENCH'S REMEDIES LIMITED 807 St. James' Chambers, 79 rue Adelaide est (Découpez ceci). Toronto, Canada

Aidez la Nature si Vous Souffrez d'Anémie

L'excès de travail, les veilles prolongées, les soins incessants du ménage ont appauvri votre sang, anéanti vos forces et l'anémie s'est déclarée. Si vous ne voulez pas vous préparer une existence misérable, prenez immédiatement des Pilules Rouges qui vous donneront un sang plus généreux, une vigueur nouvelle, soulageront votre lassitude, calmeront vos migraines, apaiseront vos palpitations, chasseront vos idées noires. Les

PILULES ROUGES

contiennent l'élément dont votre sang a besoin et c'est avec leur aide que vous rétablirez votre santé comme l'a fait Mme A. Paré:

"Depuis deux ans j'étais très faible, si faible que si je faisais des mouvements un peu brusques je voyais tout tourner autour de moi et ma vue était troublée par des points de diverses couleurs. J'avais des douleurs à l'estomac parce que ma digestion se faisait mal et des maux de tête revenaient fréquemment.

"J'étais de plus bien chétive, ne pesais que quatre-vingt-dix-huit livres.

"Je m'étais soignée. J'étais même allée à l'hôpital croyant trouver là le meilleur traitement, mais ne constatant aucune amélioration, je suis ensuite allée, avec une amie consulter le médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine qui m'a parfaitement renseignée sur les soins à me donner et m'a prescrit les Pilules Rouges.

"Au bout de deux mois j'avais acquis beaucoup de forces et ma famille était toute surprise de voir comme je me rétablissais promptement.

"J'ai très bonne santé maintenant et je ne manque jamais une occasion de faire l'éloge des Pilules Rouges".

Mme A. Paré, 677, rue Wolfe, Montréal.

Faites usage des Pilules Rouges dans tous les cas de

Anémie, chlorose	Troubles d'estomac
Maux de reins	Douleurs internes
Dérangement	Nervosité
Irrégularités	Douleurs périodiques
Migraines	Troubles du retour d'âge

et ne vous gênez pas de consulter notre médecin spécialiste dans toutes vos craintes. Ecrivez-lui ou venez le voir. Ses consultations sont gratuites et se donnent tous les jours, les dimanches et fêtes religieuses exceptés, de 9 heures du matin à 8 hrs du soir, au No 1570 rue St-Denis.

Pilules Rouges en vente partout ou envoyées par la poste. Prix 50 sous, la boîte.

Cie Chimique Franco-Américaine ltée, 1570, S.-Denis, Montréal.

CHRONIQUE DES DAMISTES

NOUVELLE ADRESSE DU CHRONIQUEUR: 4226, RUE HOCHELAGA.—LE GRAND MATCH DE DEMAIN. — ELECTIONS DU PLESSIS. — EQUIPES CANADIENNE ET AMERICAINE. — NOTES DU TOURNOI DE MAISONNEUVE. — GOODFELLOW GAGNE AU JEU FRANC. — UN BANQUET DE LA LIGUE AU QUEENS.

GENDRON vs OTTINA

Il n'y a pas encore bien longtemps que toute l'attention du monde damiste était portée vers l'issue, très incertaine jusqu'à la huitième partie, du match Ottina-Deslauriers, pour le championnat du Canada. Malgré que défait, la jeune étoile du Delorimier fit preuve d'une performance qui en surprit plusieurs. Ce n'était pas d'ailleurs un résultat trompeur, car les rapports de la saison montreront, si je ne me trompe, Marcel en tête de la classe "A", en plus d'avoir enlevé galamment la bourse du tournoi de Maisonneuve, contre neuf concurrents, dont M. Ottina.

L'intérêt n'a pas été moins grand, au contraire, lorsque M. Alfred Gendron s'attaquait, il y a plus d'un an, à son adversaire de demain, M. L. Ottina, qui en était à son troisième match heureux, ayant vaincu, tour à tour, Letang, en match de détail, Tanguay et R. Dussault, sur des défis pour le titre. S'il eut contre Letang et R. Dussault, des victoires faciles, ce ne fut toutefois qu'après force misère qu'il conserva son championnat devant Tanguay. Le beau travail de ce dernier ne saurait être oublié. Frais déposé dans la classe "A", la défense qu'il opposa au champion fut, quant au nombre de parties,, aussi imposante que celle de Deslauriers. A un autre titre, elle fut peut-être plus encourageante pour ses amis, et dangereuse pour le champion, car ce qui différait dans les deux matchs, ce fut les chances de gain trop négligées dans les fins de parties de Tanguay, alors que les rencontres Deslauriers-Ottina, très prodigues en beau jeu, s'acheminaient, toujours trop sûrement, vers l'égalité. On reconnaissait à Deslauriers la supériorité dans l'offensive, mais à Ottina un aplomb admirable pour forcer la nullité.

Lorsque le tour de M. Gendron vint, les rôles semblaient destinés à changer. Qui n'aurait pas accordé, en effet, la confiance à l'ex-champion d'Amérique, dont on se plait à admirer, depuis nombre d'années, le jeu solide de position, l'offensive souvent décisive parce que reposant sur un jeu théorique de première force, soutenu par les plus fines tactiques du damier canadien. Hélas! les beaux jours d'Alfred étaient-ils écoulés? Le match fut une révélation, mais pas à l'honneur habituel de l'ex-champion d'Amérique, resté inactif après ses défaites contre Lafrance de Montréal, et Beauregard. Un long passé, pleins de lauriers, lui avait peut-être aussi ajouté un surcroit de confiance. On voyait bien là le jeu de Beauregard, mais.. moins bien conduit.

Gendron se sera évidemment ressaisi. Dans les parties de pratique où nous avons pu le voir à l'oeuvre, depuis ce temps, tout nous porte à croire qu'il donnera la pleine mesure de sa force. Et à ce compte, on se figure un peu le genre de lutte que Ottina aura à soutenir. Une formation solide qui progresse graduellement mais sûrement, tant par l'avance du jeu que par la position maintenue. Qu'une fausse manoeuvre de l'adversaire, si petite soit-elle, se présente, qu'une possibilité de trouée se fasse jour, et l'on verra Alfred mettre en usage toutes ses facultés d'opportuniste. Théoriquement parlant, il doit dépasser son homme, et si sa virtuosité d'antan et son endurance proverbiale se manifestent, — lesquelles ne peuvent toutefois lui revenir qu'avec un entrainement très sérieux — on ne serait pas surpris de le voir terminer ses parties avec un avantage numérique.

Et puisque j'en suis à la "terminaison", c'est le moment d'examiner le travail du champion. M. Gendron sera le premier à admettre que M. Ottina a un "finishing touch" d'artiste. Et sans cela, il ne serait pas aujourd'hui champion du Canada. C'est pourtant le titre qu'il défend avec un grand honneur, depuis plusieurs années, et ce serait la plus grande erreur du camp de Gendron si on méjugeait les qualités du champion actuel. Il y a même une autre considération qu'il ne ferait pas bon d'oublier.

Ottina d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a dix ans. C'est là qu'il a surpris tous ses adversaires, à leurs dépens. Dans la première phase du travail de M. Ottina, sur le damier canadien, on remarquait surtout l'effet des tactiques particulières au jeu de quarante.—dont il fut jadis champion de Paris.—Gaté cependant par des faiblesses théoriques, quant à la "position" canadienne. Ses fins de parties ont toujours été dignes de mention.

Aujourd'hui, Ottina a conservé des "tendances" un peu différentes de la majorité des maitres au jeu de soixante. Tous, cependant, ont des caractéristiques spéciales. Un Beauregard, un St-Maurice, un Paquette, un Deslauriers, un Lafrance, chacun possède un jeu à soi. Le champion du Canada se "défend" contre la position qu'on appelle communément le "jeu de centre". Mais cette défense se soutient par une attaque de droite dont il faut se défier. Et l'on note souvent qu'une tentative d'avantage, de l'adversaire, qui ne réserve quelquefois qu'une réponse juste, est arrêté par un pion, bien trouvé, du champion. Et il profite bien plus de ces circonstances en matchs sérieux qu'en parties amicales, de Ligue, et j'ajouterai même, de tournoi. Quant aux fins de parties, quant à forcer la nullité, au besoin, la comparaison est à son avantage. Etant un fait admis que Ottina est aujourd'hui dans sa force, on pourrait plus facilement pronostiquer sur l'issue du match, si l'on était assuré que Gendron pourrait faire usage de son ancienne forme. En ce cas, j'inclinerais, pour un, de son côté,... mais il sera toujours temps d'en parler !

Un mot maintenant sur l'organisation. Un fait saillant se détache du nouveau défi de M. Gendron comme des défis récents; c'est que, depuis que les titres d'Amérique ou du monde sont aux Américains, les conditions fort acceptables qui régissent le championnat canadien lui ont valu une importance qu'il ne possédait pas. Ajoutez à cela la renommée grandissante de M. Ottina, et vous aurez les principales causes d'intérêt à son titre.

Le match se joue le premier gagnant deux parties. S'il y avait dix nulles,— l'improbale est toujours possible— la première victoire suivante suffirait. On jouera à la cadence de 100 coups dans deux heures, ou 125 coups dans deux heures et demie. Toutes les séances ont lieu au spacieux local du Social Delorimier, dont la première demain après-midi, à deux heures. Admission: 25 sous.

MM. J. Hudon, président de la Ligue du Jeu de Dames d'Amérique, et D. Corbeil, président de la Ligue du Jeu de Dames Canadien, officieront à tour de rôle, dans la nomination des juges et autre personnel.

Et j'ajouterai, comme dernier mot, que je donnerai, pour la "Patrie", dont l'espace m'a été gracieusement accordé pour le bénéfice du public amateur un rapport très détaillé, après chaque partie de ce match qui promet d'être mémorable, étant sûrement une tentaive décisive de M. Gendron, de revenir dans l'arène ou il a occupé, durant de nombreuses années, la première place.

RENE DUSSAULT.

PROBLEME CANADIEN, No 1621
Par M. Nap. Brochu, Lévis.
Noirs: 7 pièces, 1 d. 67

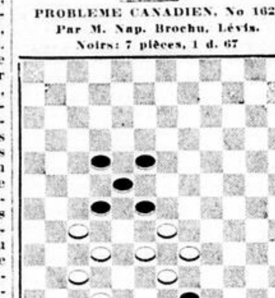

Blancs: 10 pièces.
Les blancs jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN, No 1622
Par M. A. Poirier, Verdun, Qué.
Dédié à M. P. A. Lamarre
Noirs: 14 pièces, 3 ds. 32-67-72

Blancs: 12 pièces, 1 d. 30
Les blancs jouent et gagnent.

NOUVELLE ADRESSE DU CHRONIQUEUR

J'ai avisé mes lecteurs, dans le cours de la semaine écoulée, de ma nouvelle adresse, où l'on voudra bien, à l'avenir, me faire parvenir toutes correspondances: numéro 4226, rue Hochelaga, Montréal. Je mentionnerai mon nouveau numéro de téléphone samedi prochain, avec les derniers changements au tableau des adresses. Si quelques clubs ont des indications nouvelles, à ce propos, qu'on veuille bien m'en aviser sans délai.

SI C'ETAIT JOHN...

Ce n'est pas un bien vilain tour que m'ont joué les metteurs en page, samedi dernier, en publiant la photo de M. John Gendron, sous le nom d'Alfred. La chose aurait certes été tout aussi possible, et personne n'aurait regretté que ce fût réellement John, puisqu'on disait qu'il doit revenir pour de bon dans l'arène. Cette erreur du journal nous faisait rappeler les beaux jours de M. John Gendron, alors qu'il allait de plein pied dans la lutte contre nos champions. Ces temps-là peuvent bien revenir...

L'ASSISTANCE DE DEMAIN

On s'attend à une assistance monstre à la première du match Gendron-Ottina, demain, au Social Delorimier. En effet, il y a de quoi. Sans compter la qualité des deux joueurs, le seul fait que chacun représente la Ligue Canadienne et la Ligue d'Amérique, respectivement, c'en est assez pour qu'une foule de partisans viennent encourager leur favori. Et ils en auront pour leur peine.

LES AMERICAINS SE PREPARENT

Le 25 courant, on recevait, au Cercle Rochambeau de Holyoke la visite de MM. O.-J. Paquette, W. et Jos. Berthiaume, de Southbridge, venant rencontrer amicalement MM. W. Beauregard et Ed. Beauregard, sr., Gilbert Beauséjour et L.-N. Authier, membres de l'équipe américaine, ainsi que M. P. Paquereau, de Springfield, et N. Piquette. Deux nulles bien contestées entre Paquette et Beauregard furent le clou de l'après-midi. Cette pratique fut des plus appréciées par la nombreuse assistance.

Dimanche, 2 mai, les joueurs de Holyoke se rendront à Southbridge. On voit donc que nos prochains visiteurs se préparent très activement à la lutte qu'ils viendront engager ici.

UN BANQUET AU QUEENS

L'organisation de la Ligue du Jeu de Dames d'Amérique prépare un programme de choix à l'occasion de la visite de nos amis des Etats-Unis. Il est dès à présent assuré que le mercredi, jour de repos durant la semaine du 16 au 23 mai, un banquet de circonstance aura lieu au Queens, où toute la classe damiste sera conviée. La Ligue d'Amérique fera rehausser cette superbe fête par la présence de hauts dignitaires de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. On assure même que l'hon. Médéric Martin, maire de Montréal, assistera, ainsi que quelques membres du gouvernement provincial, et plusieurs échevins de Montréal.

Voilà un programme tout à fait digne de notre grande association damiste, digne de son passé et des éloges de notre public. On en reparlera.

A L'OEUVRE

J'ai donné connaissance, cette semaine, des joueurs parmi lesquels M. J. Hudon, président de la ligue et capitaine de l'équipe canadienne, choisira nos représentants. Ce sont MM. Ottina, Deslauriers, L. Dussault, L. Paquette, Ph. Gauthier, A. S.-Georges, A. Tanguay, R. Dussault, V. Léveillé, W. Chartrand. D'autres pourront certainement être ajoutés. Ceci n'est pas une liste officielle, mais ce sont les joueurs appelés à la pratique commencée cette semaine, et dont la plupart feront partie de l'équipe. Il y aura plus de développement à expliquer après les premières réunions, ou divers sujets ne manqueront pas d'être soulevés, attendu que quelques points importants méritent considération.

On le répète, tous nos amateurs et surtout nos experts sont priés de prendre part aux pratiques et d'aider nos équipiers.

LES ELECTIONS DU PLESSIS

Beaucoup de travail, de bruit et d'harmonie mêlés, ont terminé la belle réunion du Club Plessis, dimanche dernier, avec le résultat qu'un bureau de direction, garant du succès futur, a été élu à la satisfaction générale.

Patron: MM. E. Bouvier.
Prés. hon.: T. Guilbault, C. Masson et J.-P. Picotte.
Président: Arthur Ready.
Vice-président: C. Cholette.
Secrétaire-trésorier: J. Lafortune
Directeurs: J. Hudon, E. Moreau E. Renaud, Alb. Ethier, D. Grisé, J.-C. Carrier, C. Cardinal.
Délégué: E. Moreau.

La nomination des capitaines d'équipes pour la prochaine saison sera décidée plus tard.

On a applaudi surtout à l'élection de M. Ready à la charge de président. Après la démission de M. Ph. Gauthier, dont les services furent très appréciés, ce n'était pas une mince affaire que de trouver un remplaçant digne du travail à accomplir. M. Ready était bien l'homme, mais il n'a cédé que devant les instances répétées de l'assemblée. C'est un heureux présage pour le Club Plessis qu'il faut féliciter de nouveau.

NOTES DU TOURNOI

Tout n'a pas été dit concernant le tournoi de Maisonneuve. Voici les résultats détaillés des concurrents, après la dernière partie cédulée:

	G.	P.	N.	Points
Deslauriers	10	0	8	14
Ludger Dussault	8	2	8	12
A. St-Georges	7	4	7	10½
xOttina	5	3	10	10
xGauthier	7	5	6	10
Tanguay	5	5	8	9
Métivier	4	5	9	8½
René Dussault	3	5	10	8
Daigle	1	9	8	5
Phaneuf	1	13	4	3

On voit donc un joli record de Deslauriers, passant par toutes les épreuves, sans subir une seule défaite. Ci-dessous l'explication qui évitera un tableau, toujours très long de préparation pour le journal:

DESLAURIERS

gagne deux contre Phaneuf et Métivier, annule et gagne contre Gauthier, Tanguay, Daigle, R. Dussault, St-Georges et Ottina, fait deux nulles contre Ludger Dussault, (deuxième prix).

LUDGER DUSSAULT

gagne deux contre Phaneuf, Daigle et St-Georges; perd et annule contre Gauthier et Ottina; annule et gagne contre Métivier et Tanguay; fait deux nulles contre Deslauriers et R. Dussault.

A. ST-GEORGES

annule et gagne contre Phaneuf, Gauthier, Tanguay et Ottina; perd et annule contre Deslauriers; perd et gagne contre Métivier; gagne deux contre Daigle, annule deux contre R. Dussault et perd deux contre Ludger Dussault.

L. OTTINA

gagne deux contre Phaneuf; perd et annule contre Gauthier, Deslauriers et St-Georges; annule deux contre Métivier et R. Dussault; annule et gagne contre L. Dussault, Tanguay et Daigle.

PH. GAUTHIER

gagne deuxx contre Phaneuf et R. Dussault; annule et perd contre Deslauriers, Métivier et St-Georges; annule et gagne contre L. Dussault et Ottina; perd et gagne contre Tanguay; perd et annule contre Daigle.

On comprendra, par les indications précédentes, qu'il s'agit de deux parties contre chaque joueur. L'espace étant bien rempli, aujourd'hui, je donnerai les mêmes renseignements pour les autres concurrents, dans une prochaine chronique.

J'ajouterai quelques mots sur la réunion de dimanche dernier, alors que les gagnants ont reçu les prix annoncés, lesquels furent remis par M. J. Hudon, président de la Ligue. Assistaient aussi MM. A. S.-Jean, du National, et le vice-président de la Ligue, M. Cardinal. Avec les félicitations d'usage aux gagnants, M. Hudon a attiré l'attention des spectateurs sur l'aide nécessaire et auquel il doit s'attendre, lors de la prochaine rencontre internationale. M. S.-Jean termina en faisant remarquer le bon fonctionnement du tournoi de Maisonneuve, preuve nouvelle de la bonne foi et de la sincérité, de l'esprit sportif des membres de la Ligue du Jeu de Dames d'Amérique engagés dans ces importantes rencontres.

GOODFELLOW GAGNE AU JEU FRANC

Le tournoi annuel du Y.M.C.A. a pris fin cette semaine, avec M. Goodfellow remportant la coupe, pour la première année, avec M. Scobie, gagnant des deux dernières années, second. Goodfellow gagna une et annula l'autre contre Scobie; gagna deux à Matthews.

Pour le tournoi handicap, M. Wm. Findlay sortit vainqueur, contre MM. Johnston, Rév. D.-H. Woodhouse, H.-J. Parsons, et John Maththews, éliminé par défaut.

C'est un beau succès pour M. Goodfellow d'avoir réussi à vaincre un aussi fort adversaire que M. Scobie. Comme je l'ai déjà annoncé, je publierai une partie de ces deux experts.

La fête de clôture eut lieu mercredi soir dernier, par un souper au Y.M.C.A.

SOLUTION

Blancs	Noirs
69 à 62	53 à 66
44 à 37	55 à 33
40 à 35	66 à 18
52 à 57	36 à 45
57 à 50	18 à 44
37 à 6 Gagnent.	

SOLUTION

Blancs	Noirs
51 à 45	16 à 42
68 à 62	56 à 69
67 à 61	55 à 68
52 à 46	69 à 71
45 à 38	42 à 39
34 à 45	68 à 22
38 à 3	71 à 38
3 à 10 Fin.	

QUELQUES CONSEILS AUX AGRICULTEURS

Les causes principales de contamination du lait. – Les frais d'entretien et de conduite des machines agricoles

LES PLANTES A FOIN

Les producteurs de lait en général n'ignorent plus aujourd'hui l'effet des bactéries ou "germes" sur la conservation du lait ou sur son utilité pour la fabrication des produits laitiers, ou pour la vente en nature. Ils savent que le secret du succès est d'empêcher les bactéries de pénétrer dans le lait ou d'enrayer leur développement. Le refroidissement est le meilleur moyen d'empêcher les bactéries de se développer, mais le refroidissement seul ne suffit pas, car il ne fait que retarder le développement des germes qui se trouvent déjà dans le lait. Il s'agit pour bien faire d'empêcher les bactéries de pénétrer dans le lait; on a déjà beaucoup écrit sur le sujet de la contamination du lait et sur tous les genres possibles d'infection auquel le lait est exposé.

Elles sont bien nombreuses les causes de contamination du lait. Leur liste est si longue que le cultivateur ordinaire se demande par où il pourrait bien commencer pour améliorer la qualité de son lait. Peut-être a-t-on trop insisté jusqu'ici pour que les producteurs prennent en considération toutes les causes possibles d'infection, et peut-être vaudrait-il mieux s'arrêter d'abord aux sources principales. Des essais élaborés, effectués à la ferme expérimentale centrale, sur l'importance relative des différentes sources d'infection, montrent que deux de ces sources ont une importance spéciale, savoir, le mauvais nettoyage des seaux, chaudières et autres contenants, et la saleté qui tombe directement de la vache dans le lait. D'autres causes de contamination, comme l'atmosphère de l'étable, la traite à mains humides, le premier lait que l'on garde au lieu de le jeter, les mains sales, la mamelle sale, la distribution de foin aux vaches avant la traite, etc.; augmentent naturellement la proportion de germes, mais elles ont beaucoup moins d'importance comme causes réelles de contamination.

Sans doute, il convient de ne pas négliger les causes secondaires de contamination, mais le soin qu'on leur donnera ne produira des résultats que si les chaudières et les bêtes sont propres; sinon, tout ce supplément de précautions sérait perdu. On ne saurait trop insister sur le fait que le producteur qui désire améliorer la qualité de son lait devrait tout d'abord être sûr que ses chaudières sont propres et couvertes, et que la vache elle-même est propre.

LES MACHINES AGRICOLES

Les frais de machines entrent pour environ 9 pour cent dans le coût total de la production des récoltes dans l'Est du Canada. Ces frais varient beaucoup d'une ferme à l'autre. On a constaté qu'ils s'élevaient jusqu'à $13.46 par acre sur certaines fermes qui emploient un nombre relativement considérable de machines spéciales. Ailleurs, sur d'autres fermes, qui règlent avec soin l'emploi des machines, de façon à éviter le double emploi, tout en tirant de chacune d'elles une somme maximum de travail, ces frais peuvent ne pas dépasser 89 cents par acre. Les écarts ne dépassent pas cependant des limites beaucoup plus étroites sur la majorité des fermes. Le coût moyen de l'emploi des machines générales de ferme dans l'Est du Canada est de $2.34 par acre; ceci ne comprend pas les automobiles, tracteurs, batteuses ou camions-automobiles.

Les facteurs principaux qui affectent les frais de machines sont le nombre d'acres en culture, le coût des réparations, l'abri et la durée des machines. On a constaté que le coût annuel de l'emploi des machines est en moyenne de 20 pour cent de la valeur actuelle inventoriée. La durée et le coût des réparations dépendent l'un de l'autre, en ce sens que l'on peut prolonger presqu'indéfiniment la durée de certaines machines au moyen de réparations repétées. A la longue, cependant, le coût des réparations devient trop élevé et la machine n'offre plus assez de garanties pour que l'on puisse continuer à s'en servir. Les frais de réparations constituent la plus grosse somme à inscrire au débit des machines tous les ans; Ils représentent enviro. 6.5 pour cent de la valeur de l'inventaire. On voit donc que les bons soins et la bonne conduite sont l'un des meilleurs moyens d'abaisser ces frais de réparations. Le nombre d'acres en culture est le facteur principal qui règle le coût par acre; plus le nombre d'acres en culture est considérable, jusqu'à un certain point, plus les frais de machines sont faibles. Si l'on parvient à augmenter le nombre d'acres cultivés tous les ans l'intérêt, la dépréciation et même les frais de réparations par acre seront moins élevés.

PLANTES LEGUMINEUSES A FOIN

La culture des plantes légumineuses à foin, comme le trèfle rouge, le trèfle d'alsike et la luzerne, devrait recevoir plus d'attention qu'elle n'en reçoit actuellement dans l'Est du Canada, où le maintien de la fertilité du sol et la production économique du lait sont essentiels au succès de l'agriculture. Les légumineuses, en effet, se servent de l'azote libre de l'air ; elles aident ainsi à maintenir la fertilité du sol, et, comme fourrages, elles sont riches en protéine et en matière minérale.

La culture du trèfle rouge pour le foin est devenue une pratique régulière sur la plupart des fermes qui produisent du lait, mais il y a encore bien des fermes cependant, où le trèfle rouge n'est pas régulièrement cultivé, ou ne l'est que sur une petite échelle. Le trèfle rouge, qui est bisannuel de nature, ne donne la meilleure récolte de foin que l'année qui suit les semis; une petite proportion parait dans le foin de la deuxième année. Le pourcentage de foin de trèfle que l'on obtient sur les prairies de quatre ans n'est pas considérable. On voit donc que le seul moyen d'augmenter le pourcentage de foin de légumineuses sur la ferme, est d'adopter un système d'exploitation où les semis de trèfle reviennent plus fréquemment, à moins que l'on ne cultive de la luzerne.

Beaucoup de gens s'opposent à cette méthode, en prétendant qu'elle est coûteuse, parce qu'il est nécessaire de semer souvent. Ces critiques ne sont pas fondées, quand on considère le surcroit de valeur des fourrages produits, l'effet bienfaisant exercé par le trèfle sur la fertilité du sol, et quand on sait que pendant une moyenne de six années, la graine de trèfle rouge a été produite sur les stations fédérales de démonstration d'Ontario et de Québec, pour 11 3-4 cents la livre. En cultivant soi-même une quantité suffisante de graine pour ses propres besoins, on peut beaucoup abaisser le coût de la semaine, on obtient une espèce rustique et on n'introduit pas de mauvaises erbes nouvelles. Il est important d'employer beaucoup de graine, surtout si la terre est pauvre. Sur les sols lourds, le mélange le plus satisfaisant est le suivant: 8 livres de trèfle rouge, 2 livres de trèfle d'alsike et 10 livres de mil. Sur les sols plus légers et ceux qui sont portés à être humides, un mélange de 5 livres de trèfle rouge, 5 livres de trèfle d'alsike et 10 livres de mil donnera les meilleurs résultats. Dans tous les cas, on doit semer 20 livres de ce mélange à l'acre.

Bien des tentatives de culture de la luzerne ont partiellement échoué, mais beaucoup ont réussi, et la production de cette plante croit constamment. Le manque de drainage, l'acidité du sol et l'emploi de semence non acclimatée et non inoculée, sont les causes d'un bon nombre de ces échecs. Un fait encourageant en ce qui concerne l'avenir de cette récolte, c'est qu'il s'en cultive aujourd'hui une étendue suffisante pour que l'on puisse se procurer de la graine rustique, produite au pays même, à des prix qui encouragent les cultivateurs à faire un essai de cette plante. Dans les districts qui n'ont pas encore essayé la luzerne, ou sur les fermes où le succès de cette récolte est encore incertain, le Service des stations de démonstrations recommande d'ajouter quelques livres de luzerne au mélange régulier de graminées fourragères et de trèfle avant de semer. Il faut d'abord traiter la graine de luzerne avec de la nitroculture, puis on sème 20 livres d'un mélange composé de 6 livres de luzerne, 6 livres de trèfle rouge, 2 livres de trèfle d'alsike et 10 livres de mil par acre. Si la luzerne pousse bien dans ce mélange, on peut alors la semer seule et l'on a de bonnes chances de succès; pour ceta, on met 20 livres de luzerne de Grimm ou panachée d'Ontario par acre. La terre à luzerne doit être fertile, bien égouttée et ne doit contenir que peu de mauvaises herbes.

L'EXPEDITION DU BLE PAR NOS PORTS

Défense de diriger les cargaisons par les Etats-Unis.

Le grain d'hiver.

WINNIPEG, 4. — Les navires américains, qui sont maintenant dans les ports des lacs, avec des cargaisons de grain d'hiver, ont reçu la défense de quitter ces ports à moins que ce ne soit pour aller décharger leurs cargaison aux ports canadiens de l'est. C'est l'avis qui vient d'être reçu par les membres de la Bourse des grains de Winnipeg.

C'est la première fois dans l'histoire du mouvement des grains, que le gouvernement applique la règle de décharger leurs cargaisons d'hiver dans les ports américains.

Après une assemblée d'urgence les représentants de compagnies de transport et des "pools", ont envoye une dépêche à Ottawa, demandant la suspension de ces instructions.

A la mémoire d'un fait d'armes de 1885

OTTAWA, 3. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le régiment des Gardes à pied du Gouverneur-Général a déposé hier une couronne de fleurs au pied du monument sur le carré de l'hôtel de ville érigé à la mémoire des soldats Osgoode et Rogers, d'Ottawa, tués dans l'engagement de Cut Knife Hill, lors de la rebellion du Nord-Ouest en 1885.

TERRES PROPICES A L'AGRICULTURE

Les facilités d'établissement qu'offre aux nouveaux colons la région du Sud-Est de Québec

LE COMTE DE TEMISCOUATA

Par le Sud-est de Québec, au point de vue de la colonisation, nous voulons parler de la lisière de terrain situé en arrière des paroisses qui bordent la rive sud du Saint-Laurent, dans les comtés de Témiscouata, de Rimouski, de Matane et de Gaspé. Cet immense territoire, traversé par des voies ferrées et pourvu de chemins et de routes, comprend des centaines de milliers d'acres de terre propre à la culture, plus ou moins boisé, et abondamment arrosé par des lacs et des rivières.

Les diocèses de Rimouski et de Gaspé se partagent toute cette belle contrée, riche en ressources naturelles.

Pour le but que nous nous proposons, qui est celui de faire connaître les paroisses de colonisation, nous partagerons ce territoire en trois régions: Témiscouata-Rimouski, la Vallée de la Matapédia et la Gaspésie.

I.

TEMISCOUATA ET RIMOUSKI.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, vis-à-vis le sombre estuaire du Saguenay, par où s'écoulent les eaux du Lac Saint-Jean, se trouvent deux vastes comtés que le chemin de fer Canadien National traverse en longeant le Saint-Laurent: ce sont les comtés de Témiscouata et de Rimouski. Le premier a l'avantage de posséder une autre voie ferrée: le chemin de fer Témiscouata, qui le parcourt du nord au sud.

Au sud de ces comtés, en retranchant les seigneuries de Témiscouata et de Métis, il y a de grandes étendues de terrain, pouvant fournir des milliers d'acres de terre dont une grande partie est colonisable. Et cet immense territoire, situé à proximité des vieilles paroisses, est encore, en grande partie, une solitude.

Dans l'arrière-partie de Rimouski, se trouvent de belles terres non encore habitées, mais propres à la culture. La partie arpentée comprend les cantons de Bédard, Biencourt, Chénier, Duquesne, Macpès, Flynn, Ouimet, Neigette et Massé, où se trouvent plusieurs colonies naissantes, sans compter les parties non ouvertes à la colonisation, mais susceptibles de former plusieurs florissantes paroisses.

Le comté de Témiscouata est arpenté à peu près au complet. Dans les cantons de Raudot, Hocquart, Demers, Armand, Estcourt, Cabano, Auclair, Packington, Bostford, Robinson, Robitaille et Bégon, on estime que 75 pour cent de leur superficie est propre à la culture. Dans à peu près tous ces cantons, il y a des commencements de colonie qui ont besoin de colons pour acquérir rapidement le développement dont ils sont susceptibles.

Au point de vue religieux, le comté de Témiscouata est partagé entre les diocèses de Québec et de Rimouski; le premier comprend cinq paroisses et le second en compte vingt-deux, avec trois dessertes et une mission. Toutes les paroisses situées dans le comté de Rimouski appartiennent au diocèse de ce nom.

Le comté de Témiscouata comprenait, en 1924, vingt-neuf municipalités, avec une population de 43,000 âmes, et le comté de Rimouski, possédait une population de 28,400 âmes, réparties dans 22 municipalités; soit, en tout, 71,400 âmes. Mais cette région atteindra bientôt 100,000 âmes, en complétant les anciennes paroisses et en ouvrant de nouveaux établissements dans les cantons nouvellement classés comme propres à la culture ou qui le seront bientôt. En effet, il importe de compléter, le plus tôt possible, les cadres des nouvelles colonies avec le surplus des vieilles paroisses.

Voici, d'après l'inspecteur des travaux de colonisation de cette région, les paroisses où il y a encore de la colonisation à faire:

COMTE DE TEMISCOUATA

Estcourt. (Saint-David). — Cette nouvelle paroisse date de quelque années, à peine. Elle a été érigée en 1919. Elle comprend la partie nord-est du canton d'Estcourt. L'église est construite sur le lot 34 du rang III, à un demi-mille de la gare de Sully, sur le parcours du chemin de fer Canadien National. Le bureau de poste porte aussi le nom de Sully.

A 2 milles de l'église de Saint-David-d'Estcourt se trouve la station d'Estcourt. Une cinquantaine de familles y sont établies. Cette colonie vient de se constituer en municipalité sous le nom de Saint-Pierre-d'Estcourt, mais elle dépend de la paroisse pour les fins religieuses.

La paroisse de Saint-David-d'Escourt possède une église construite en 1920, 6 écoles, une banque, 6 moulins à scies, etc. La population actuelle est de 1,110 âmes.

Le sol de cette région est propre à l'agriculture ;il est considéré excellent. Il y a encore de la colonisation à faire dans les rangs IV, V et VI. Plusieurs fermes sont à vendre.

Lamy. — Entre les paroisses de Saint-Honoré et de Saint-Hubert, dans la partie sud du canton de Demers, se trouve un groupe de colons, comprenant une vingtaine de familles de cultivateurs. Il y a de la colonisation à faire sur les rangs V, VI, VII et VIII du canton de Demers. Il y a là d'excellentes terres à défricher.

Les Etroits. (Saint-Marc-duLac-Long). — Cette paroisse a été érigée canoniquement en 1922, puis civilement en 1923. Elle comprend une partie des cantons de Bottsford de Packington et de Robinson. La population actuelle est de 855 âmes.

L'église est construite sur le lot 43 du rang VIII du canton de Botsford, sur le parcours du chemin de fer Canadien National. La paroisse possède une église construite en 1914, 4 écoles, 6 magasins, une banque, 6 moulins, etc.

Il se trouve encore des lots disponibles dans les cantons de Botsford, de Packington et de Robinson. Quelques fermes en partie défrichées sont à vendre à des conditions faciles de paiement.

Packington. (Saint-Benoit). — Cette mission a été fondée en 1921 avec curé résidant. La paroisse a été érigée canoniquement le 8 mars 1922. Elle est située à 6 milles de Sainte-Rose-du-Dégelé. Un presbytère-chapelle a été construit sur le lot 31 du rang VIII du canton de Packington, à 7 milles de la station de SainteRose-du-Dégelé. On y trouve une population d'environ 400 âmes, 3 écoles, 2 magasins, un

La mission est organisée en municipalité scolaire. Elle comprend moulin à scies, une fromagerie, etc. la plus grande partie du canton de Packington et les 10 premiers lots des rangs IV, V, VI, VII, VIII et IX du canton de Robinson. On y trouve un bon nombre de lots disponibles dans ces deux cantons. Plusieurs fermes, avec bâtisses, sont à vendre à bonne condition. S'adresser au curé de l'endroit.

Rivière Bleue. (Saint-Joseph).— Cette paroisse a été fondée vers 1905. Elle comprend une partie des cantons d'Estcourt, de Cabano, de Packington et de Botsford. On y trouve une population catholique de 1.870 âmes. L'église est construite sur le lot 65 du rang V du canton d'Estcourt, à quelques arpents de la station de Rivière-Bleue, sur le parcours du chemin de fer Canadien National.

La paroisse possède 6 écoles, des moulins à scies, une beurrerie, 2 hôtels, un médecin et un notaire, etc.

On peut encore trouver des lots disponibles sur les rangs VII et VIII du canton d'Estcourt et sur les rangs I, II et III du canton de Packington.

Plusieurs terres, en partie défrichées, sont à vendre à des conditions faciles. Toutes les terres sont favorables à l'industrie laitière.

Squatec. (Saint-Michel). — Cette mission est comprise dans le canton de Robitaille. L'église est bâtie sur le lot 12 du rang V de ce dernier canton, à la tête du lac Squatec. Un bon chemin conduit à la station de Cabano, sur le chemin de fer Témiscouata.

Un curé réside dans cette nouvelle paroisse depuis 1918. On y trouve déjà une population de près de 700 âmes, une église, des écoles, des moulins à scies, des magasins, etc. Le sol est généralement propre à l'agriculture et bien arrosé. Un bon nombre d'autres familles pourraient encore s'établir dans le canton de Robitaille.

Saint-Juste-du-Lac. — Cette mission a été fondée vers 1921. Les premiers colons lui avaient donné le nom de Saint-Dominique-du-Lac, mais lors de l'érection canonique en 1923, Mgr l'évêque de Rimouski lui donna pour patron saint Juste, martyr. Le territoire de la paroisse comprend une partie de la seigneurie du Lac Témiscouata. La municipalité comprise dans les cadres de cette paroisse a été érigée en 1923, sous le nom de Saint-Dominique-du-Lac.

Il reste encore un certain nombre de lots à prendre dans les rangs IV, III et II. Le sol est très fertile, peu rocheux et facile à mettre en culture. Il y a suffisamment de bois pour payer les premiers défrichements. On y trouve une église, un presbytère, des écoles, 2 moulins à scies, etc.

M. le curé de cette paroisse nous écrit qu'il se trouve plusieurs fermes en partie défrichées à vendre à de bonnes conditions. Quatre-vingts familles sont déjà établies dans la paroisse, donnant une population totale de 465 âmes.

Le village est situé sur la rive est du lac Témiscouata, en face de la statoin de Notre-Dame-du-Lac. Le service régulier d'un bateau entre les deux rives assure une communication facile avec le chemin de fer Témiscouata.

Saint-Maur. — Cette mission, desservie par le curé de Saint-Benoit-de-Packington, comprend la partie sud-est du canton de Robinson. On y trouve une population de 110 âmes, un bureau de poste, etc. C'est un bon endroit de colonisation. Le centre de cette mission se trouve à environ 10 milles du village de Packington. Le curé de Saint-Benoit-de-Packington, desservant la mission, se fera un plaisir de renseigner les colons qui s'adresseront à lui pour connaître les avantages qu'offre cette future paroisse.

Sainte-Rita. (B. de P. "Raudot"). — Il s'est formé une jeune mission au sud de Saint-Jean-de-Dieu, il y a une dizaine d'années. Cette mission a d'abord porté le nom de Sainte-Philomène-de-Raudot. Par un décret de Mgr l'évêque de Rimouski, daté du 15 mars 1924, la mission a été érigée sous le vocable de sainte Rita.

La chapelle est construite sur le lot 28 du rang III du canton de Raudot, à 20 milles de la station de Trois-Pistoles, et à 8 milles de Saint-Jean-de-Dieu. C'est le curé de cette dernière paroisse qui dessert cette mission.

C'est un centre excellent de colonisation. Le sol est généralement boisé et bien arrosé. Il est excellent pour la culture. Sur les rangs III et IV du canton de Raudot, il y a encore des lots disponibles. Les colons trouveront un bon marché local pour l'écoulement de leurs produits à Saint-Jean-de-Dieu; ils pourront y vendre leur bois et se pourvoir de tout ce qu'ils peuvent avoir besoin.

La mission possède deux écoles, trois moulins à scies, etc. Elle comprend 25 familles, donnant une population de 140 âmes.

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

Nouveaux juges de paix dans Montréal, Québec, Saint-François, etc.

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie").—Le gouvernement provincial annonce officiellement les diverses nominations qui suivent :

MM. Pitre Gaudreault, de Hamilton Cove, comté de Saguenay, marchand, et Alexandre Warren, de Pointe-au-Pic, comté de Charlevoix, plombier, juges de paix pour le district de Saguenay.

M. le lieutenant-colonel William-John Cox, de Saint-Lambert, juge de paix avec juridiction sur la province de Québec, aux fins de recevoir le serment seulement, conformément aux dispositions des S. R. Q., 1925, Ch. 145, section 358.

M. Oscar Gagné, de Saint-Pierre-de-Broughton, cultivateur, juge de paix pour le district de Beauce.

M. Philippe Poulin, de Valley-Junction, agent, juge de paix, avec juridiction sur le district de Beauce, aux fins de recevoir le serment seulement, conformément aux dispositions des S. R. Q., 1925, Ch. 145, section 358.

M. Joseph-Odilas Coyer, de Ville Saint-Laurent, marchand, juge de paix pour le district de Montréal.

MM. Louis-Freddy Laflamme et Laurent Geoffrion, de la cité de Montréal, tous deux assistants-greffiers de la municipalité, juges de paix avec juridiction sur le district de Montréal, aux fins de recevoir le serment seulement, conformément aux dispositions des S.R.Q., 1925, Ch. 145, section 358.

M. Allan-J. Moore, of Rock-Island, comptable, juge de paix avec juridiction sur le district de Saint-François, aux fins de recevoir le serment seulement, conformément aux dispositions des S.R.Q., Ch. 145, section 358.

M. le lieutenant-colonel E.-W. Pope, du district militaire No 5, Québec, C.M.G., A.A. et Q.M.G., juge de paix avec juridiction sur le district de Québec, aux fins de recevoir le serment seulement, conformément aux dispositions des S. R. Q., 1925, Ch. 145, section 358.

MM. Alfred Lessard, rentier, L.-W. Ricard, agent d'assurance, Desithé Leduc, épicier, et Arthur Surprenant, rentier, tous de Grand-Mère, commissaires pour tenir la Cour de commissaires de la ville de Grand'Mère, dans le district de Trois-Rivières.

M. H.-M. Gall, de Lachute, maître de poste, juge de paix pour le district de Terrebonne.

Il neige à Ottawa

OTTAWA, 4. (Du correspondant de la "Patrie") — Il a neigé de bonne heure, ce matin, fait sans précédent à Ottawa le 4 mai.

Voyez! ce que cette nouvelle De Laval retire de votre lait écrémé!

— Grandeurs à la main, électrique, à courroie vendues à termes ou par versements

CES personnes furent surprises de voir une nouvelle écrémeuse De Laval écrémer une pinte de riche crème d'un bidon de leur lait écrémé. Elles pensaient que leur vieille écrémeuse faisait un bon travail, mais la nouvelle De Laval a prouvé le contraire. Ayez la satisfaction que vous ne perdez pas de crème de cette manière. Demandez à votre agent De Laval de vous apporter une nouvelle De Laval et faites cette simple expérience.

Après avoir écrémé avec votre vieille écrémeuse, lavez le bol et la partie étamée dans le lait écrémé. Conservez le lait à une température normale et faites-le passer dans une nouvelle écrémeuse De Laval. Faites peser et examiner la crème ainsi conservée; ensuite vous pourrez dire exactement si votre vieille écrémeuse perd de la crème et ce qu'une nouvelle écrémeuse De Laval pourra économiser.

La nouvelle De Laval est la meilleure écrémeuse qui ait jamais été fabriquée. C'est la meilleure production en 48 ans de fabrication d'écrémeuses

Voyez votre agent De Laval.

Voyez et essayez la nouvelle écrémeuse De Laval
Donnez votre vieille écrémeuse en paiement partiel

CLIP HERE
The De Laval Company Ltd Dépt. 8665
Montréal, Peterboro, Winnipeg, Vancouver
Veuillez envoyer le catalogue marque
Ecrémeuse ☐ Trayeuse ☐
Nom ...... R.D. ......
Ville ......
Prov. ...... No. de vaches ......

RAPPORT DES MARCHES

Statistiques officielles de la division fédérale de l'industrie animale, Ottawa, Canada.

Semaine finissant le 29 avril 1926.

TORONTO

BETES A CORNES: — Les arrivages se chiffraient à 7372 têtes, à peu près la même quantité que la semaine précédente et le commerce fut plus actif, les animaux de boucherie se vendant 25 cents de plus les cent livres. Les bouvillons d'exportation se vendirent très bien, 500 seulement étant expédiés outre-mer, mais plusieurs centaines furent achetées pour être expédiées vers la fin de la semaine.

Les bouvillons pesants se vendaient, en majorité, $7 50 à $8 00 les cent livres — quelques-uns un peu plus cher. Les presque-pesants de choix donnèrent $7.50 à $7.75 et les bons et assez bons bouvillons $6.75 à $7.25. Les bons poids de boucherie se vendaient 25 cents de plus, de $7.00 à $7.60 pour les meilleurs — la majorité entre $6.50 et $7.25 les 100 livres. Les bonnes vaches de boucherie se vendirent bien de $5 25 à $6.25. Les taureaux pesants pour l'exportation donnèrent $5.50 à $6.00 les 100 livres; les jeunes boeufs se vendent bien, par petites quantités, de $8,00 à $9,00.

Les mi-gras, consistant en quelques charges de bouvillons ordinaires, se vendirent de $5.00 à $6.25 les 100 livres. Les vaches laitières et les vaches pleines donnèrent un meilleur prix, $80.00 à $100 chacune, pour les meilleures.

VEAUX: Les arrivages de veaux 8802 têtes, furent plus nombreux que ceux de la semaine précédente. Les prix restèrent fermes dans le cas des veaux de qualités inférieures, mais baissèrent de 50 cents les 100 livres pour les meilleurs; ces derniers se vendant $11.00 à $12.00 les 100 livres, la majorité entre $8.00 à $9.50. Les acheteurs de Buffalo prirent environ 700 têtes au cours de la semaine.

PORCS: On recevait 7831 porcs, c'est-à-dire 2900 de plus que la semaine dernière et lundi, les prix étaient de 25 cents les 100 livres de moins, et les acheteurs prédisaient d'autres réductions pour la balance de la semaine. Le marché devient plus actif mardi, sans qu'on s'y attende et les prix restèrent fermes à $14.00, au sortir du wagon — quelques ventes donnèrent $14.25. A la fermeture la majorité se vendait $14 au sortir du wagon et les porcs de choix à bacon de choix, $15.30.

MOUTONS: On offrait en vente que quelques groupes d'agneaux de l'année, et les prix varièrent entre $13.00 à $15.00 les 100 livres, selon la qualité. Les agneaux du printemps se vendaient bien de $8.00 à $15.00 chacun. Les moutons étaient en plus grand nombre. Les bons moutons, légers et forts donnèrent $8.00 à $10.00 le 100 livres. Il y avait en tout, 387 bêtes.

MONTREAL

Semaine finissant le 29 avril 1926

Ventes totales sur les deux marchés la semaine dernière, 894 bêtes à cornes, 3656 veaux, 2346 porcs et 159 moutons et agneaux; en cours d'expédition directe, 1,004 bêtes à cornes.

BETES A CORNES. Le marché était bon pour les vaches et les génisses et les prix un peu moins élevés pour les catégories de bouvillons croisés. Le prix le plus élevé pour les bouvillons fut $7.62 1-2 pour une charge de bonne qualité etp lusieurs groupes y compris des bouvillons bien finis venant de l'ouest s'enlevèrent à $7.25 et $7.50. Les bouvillons ordinaires donnèrent $6.75 à $7. et les communs $6 à $6.50 excepté ceux d'un seul groupe dont la qualité laissait à désirer qui obtinrent que $5.75. Les vaches étaient en grande demande et furent les premières à partir. Il y avait un bon pourcentage de vaches de bonne qualité et elles se vendirent de $5.25 à $6.; la majorité $5.75. Quelques bonnes génisses furent offertes avec les bons bouvillons et un ou deux groupes de qualité intermédiaire réalisèrent $6.50. La demande était un peu meilleure pour les taureaux et les bons se vendaient $5.75; les communs et ceux pour la mise en conserves et la coupe rapportèrent les mêmes prix que ceux de la semaine dernière.

VEAUX: Les prix des veaux étaient plus bas. Quelques charges de veaux nourris à la chaudière mais très maigres furent offertes mais elles furent extrêmement difficile à vendre. Les charges mélangées de veaux nourris à la mamelle de qualités ordinaire et commune se vendirent de $6.50 à $7.25 et quelques-uns des meilleurs ne rapportèrent que $8. et $8.25. Vers l milieu de la semaine les ventes devinrent moins bonnes et les veaux d'assez bonnes qualits obtinrent $6.50 et les maigres $5. Un grand nombre de veaux mal nourris furent condamnés.

PORCS: Les porcs étaient rares et les prix plus élevés que ceux de la semaine dernière. Toutes les ventes furent faites par charges mélangées et la majorité allait au commerce local. Le prix général était $15; quelques groupes obtinrent $15.25 et quelques ventes du commencement de la semaine donnèrent $14.75. Les truies se vendaient de $12 à $12.25.

MOUTONS: Une petite charge d'agneaux Dorset se vendait, mardi, pour $21 chacun; quelques-uns ayant une valeur de $15.00 chacune. Les agneaux légers de qualité inférieure se vendaient $9. et les bons moutons $8.

WINNIPEG

Semaine finissant le 29 avril 1926.

Total des ventes: 3612 bêtes à cornes, 653 veaux, 4949 porcs et 1151 moutons; en cours d'expédition directe 928 bêtes à cornes, 6 veaux et 1327 porcs.

BETES A CORNES:—Arrivages peu nombreux; la demande étant meilleure dans toutes les catégories de bovine de boucherie, le Commerce fut des plus actifs. Les prix furent de 25c à 50c plus élevés que ceux de la semaine dernière. Il y avait amélioration dans le commerce des bouvillons. La demande pour les femelles était assez bonne et tout ce qui fut offert se vendit rapidement. Les mi-gras et les boeufs d'engrais étaient rares et les acheteurs payèrent de bons prix pour tout ce qu'ils prirent. Les boeufs de bon poids de choix pour la boucherie donnèrent $7 à $7.25 et, en général, ceux de qualité assez bonne et bonne obtinrent $6 à $6.75. Les bouvillons pour l'exportation se vendaient, en général, $6.50 à $7; quelques-uns $7.25. Les meilleurs bouvillons et génisses de l'année trouvèrent acquéreurs pour $7 à $7.50 et les autres $5.50 à $6.50. Les génisses de boucherie, intermédiaires et bonnes, se vendaient $5.50 à $6.25 et les meilleures $6.50 à $7.00. Les meilleures vaches de boucherie obtinrent $5.50 à $5.756 la majorité des bonnes et assez bonnes $4.50 à $5.25 et celles de qualités moins désirables $3.50 à $4. Les animaux pour la mise en conserves et la coupe donnèrent $2 à $3. et les taureaux se vendaient bien de $2.75 à $4. Les bouvillons d'engrais légers rapportèrent en majorité, $4.50 à $5.50 et les mi-gras $5 à $6; quelques-uns à un prix moins élevé. Le marché des veaux était ferme; ceux de choix et les bons donnèrent $7 à $10.50 et les autres $4 à $6.

PORCS:—Les prix des veaux augmentèrent encore de 50c. Les lisses-épais se vendaient, en commençant, $13.25 et la fermeture $13.75. La demande pour des porcs légers et d'engrais était bonne à $14 et $14.15.

MOUTONS:—Le marché des moutons et des agneaux était bien tranquille. Quelques agneaux venant de la localité se vendirent à $13.

PRINCE ALBERT

Or vendait 19 bêtes à cornes et 141 porcs; en cours d'expédition directe il y avait 12 bêtes à cornes. Les prix restèrent les mêmes. Aucun bovin de qualité supérieure ne fut offert. Un bouvillon obtint $5.50; les bonnes vaches $4; celles de qualité intermédiaire $3 à $3.75 et les animaux pour la mise en conserves $2.50 à $2.75.

Les porcs se vendaient bien à 50c de plus; les lisses-épais, nourris et abreuvés, donnant $13.25 à la fermeture.

MOOSE JAW

Les ventes furent 249 bêtes à cornes et veaux et 1166 porcs; en cours d'expédition directe 772 bêtes à cornes et veaux et 208 porcs. Le marché des bovins était ferme principalement dans les catégories de boucherie. Les bons bouvillons de boucherie et les génisses donnèrent $6 à $6.50; quelques-uns $7; les vaches de boucherie de choix $5 et les bonnes et assez bonnes $4 à $4.50; les bons mi-gras $4 . $4.50 et les boeufs d'engrais $3.50 à $4.26; les meilleurs veaux $7 à $9 et les communs $3 à $5.

Le marché des porcs était meilleur; $13.25 à l'ouverture et $13.85 à la fermeture; les porcs d'engrais $14.26.

CALGARY

Semaine finissant le 29 avril 1926

On offrait en vente 1442 bêtes à cornes, 166 veaux, 1128 porcs et 15 moutons; en cours d'expédition directe, 522 bêtes à cornes, 79 porcs et 168 moutons.

BETES A CORNES: Il y avait une assez bonne qualité de bêtes à cornes de bonne qualité. Les ventes furent actives et les cours restaient vides, tous les jours. Les prix des meilleurs bouvillons de boucherie restèrent les mêmes et ceux des autres qualités furent plus élevés. La majorité des ventes de génisses et de vaches se firent aux plus hauts prix. Les mi-gras et les boeufs d'engrais se vendirent très bien. Les prix des moutons étaient fermes. Les prix des porcs, en commençant, étaient 50c de moins, mais la perte fut reprise à la fermeture. Les bouvillons de boucherie de choix se vendaient $5 à $6.50 et les bonnes génisses $5.25 à $6.25; les vaches $4.25 à $5 et les animaux pour la mise en conserves et la coupe $1.50 à $2.65. Les bons taureaux se vendirent $2.50 à $4 et ceux pour la saucisse de Boulogne $1.50 à $2.25. Les boeufs d'engrais de choix et les bons trouvèrent acquéreurs pour $5 à $6 et les mi-gras $4.50 à $5.50.

PORCS: Les lisses-épais se vendirent, à l'ouverture, $13 et $13.50 à la fermeture, au sortir du wagon. Le bacon de choix obtint 10 pour cent de plus et les lisses-épais améliorés 25c de plus le cent livres.

MOUTONS: Les agneaux se vendaient $10 à $11.50, les brebis $6 à $7 et les antenais à peu près $9.

EDMONTON

BETES A CORNES: Le marché était décidément meilleur et les bouvillons se vendirent beaucoup plus activement. Tout ce qui fut offert partait à de très bons prix. Quelques bouvillons donnèrent $6.50; les bons $5.75 à $6.26 et les intermédiaires $5.50 et moins. Les meilleures génisses donnèrent de $5.50 à $6 et les communes et intermédiaires $3 à $4. Les animaux pour la mise en conserves et la coupe $2 à $3; les bons taureaux et les autres $2.50 à $3.50; les mi-gras furent en grande demande à de bons prix; les meilleurs boeufs d'engrais donnèrent $5 à $5.50 et les autres $4.75 et moins. Les meilleurs mi-gras trouvèrent acquéreurs de $4.75 à $5.25 et les autres de $4.50 et moins. Les meilleurs veaux donnèrent $8 à $9 et les autres $6 et moins.

PORCS: Les prix des porcs étaient plus élevés, $13.25 à $13.50.

MOUTONS: Les prix des moutons restèrent les mêmes.

MARCHE BRITANNIQUE DES BETES A CORNES

Cablogrammes de la Division Fédérale de l'Industrie Animale.

Semaine finissant le 29 avril 1926.

Le cablogramme de Glasgow n'a pas été reçu.

Birkenhead signale la vente de 580 bêtes à cornes Canadiennes à des prix semblables à ceux payés la semaine dernière. Les bouvillons 20c à 21c, poids vif, y compris les lissues; les vaches 14c à 16c et les taureaux 13c à 15c. Les ventes des bovins Irlandais consistaient en 1800 têtes et rapportèrent de 20c à 21 1-2c.

Londres n'offrait pas de fiancs Canadiens en vente. Le marché était, en général, très lent.

Les expéditions à la Grande Bretagne au cours de la semaine furent les suivantes.

SS. Can. Leader, de St-Jean, N.-B.	241	bêtes à cornes
SS. Colonian de Halifax	918	" " "
SS. Man. Commerce de St-Jean	497	" " "
	1,656	
Total à la Grande-Bretagne cette année	28,488	" " "
Total à la Gde Bretagne même période 1925	22,001	" " "
Total à la Gde Bretagne même période, 1924	17,531	" " "

MARCHE BRITANNIQUE DU PORC A BACON

Bacon Canadien en balles 118 à 124. (25 1-2c à 26 7-8c), boîtes 112 à 118. (24 1-4c à 25 1-2c), ferme. Américain 100 à 105 (21 3-4c à 22 3-4c) diminutions américains augmentèrent après avoir reçu petites quantités. Irlandais 130 à 144, (28 1-8c à 31 1-4c). Danois 130 à 135, (28 1-8c à 29 1-4). Abattage danois environ 67,000 têtes.

PRIX COMPARATIFS DU PORC A BACON ET DU BOVIN CANADIEN EN GRANDE-BRETAGNE. — Bovins (centins par livre).

BACON (shillings par 112 livres)

	Semaine finissant le 20 avril 1926	Semaine précédente	Même semaine 1925
Glasgow, poids vif	. .	20—11½	11½—13½
Birkenhead, perte de poids	20—21	20—21	22 —23
Londres, poids abattu	. .	17—18½	19 —20
Canadien en balles	118—124	118—124	118
Danois	130—135	130—135	118
Américain	100—105	98—103	98
Irlandais	130—144	130—144	138
Abattages de porcs Danois environ	67,900	160,000	incapable de le savoir

LES MARCHES D'EXPORTATION

Les cours suivants ont té reçus par câblogrammes du Commissaire Canadien du Commerce des Fruits en Angleterre:

HAMBOURG: 20 avril. Pommes d'Amérique, caisses, Winesap, très belles $2.88 à $336, belles, $2.16 à $3.12, "C" $2.16, à $2.64. Newtown, très belles, $2.88 à $3.00, belles, $2.64 à $3.12, "C" $2.16 à $2.88. Cleos d'Australie, très belles No 1, $3.36 à $3.84.

LIVERPOOL: 23 avril, Pommes de N. E., Ex. SS. Regina" barils, belles, No 1, $5.34, No 2. $4.36; Dom. $3.46, Newtown d'Amérique, caisses, très belles $2.91, à $3.64. Winesap, très belles, $2.30 à $2.43..

MANCHESTER: 20 avril. Pommes de N. E. Ex. SS. "Manchester Importer", baril Ben Davis, No 1, $3.03, No 2, $2.79, Dom. $1.94 à $3.15, No 3, $1.70 Albermarles de Virginie, No 1, $5.58 à $8.26, Baldwin de New York No 1, $4.37 à $5.34, Cleos d'Australie, caisses, très belles, $3.15 à $3.64, Jonathan, No 1, $2.18 à $2.91. Pommes de C. B. caisses, Ex. SS "Trojan Star", pour Liverpool, 30 mars, Newtown très belles $2.91 à $3.64, belles, $2.67 à $3.40.. Winesap, très belles $2.18 à $2.43..

SOUTHAMPTON: 3 avril. Pommes d'Orégon, caisses, Newtown, très belles, $2.91 à $3.40, belles, $2.43 à $3.15, "C" $2.30 à $2.67. Winesap, très belles, $2.30 à $2.67, belles, $2.30 à $2.43.

COPENHAGUE: 17 avril, Pommes d'Orégon, caisses, Newtown, très belles, $3.50 à $3.75, belles $3.25. Winesap très belles $2.50 à $3. belles, $2.50 à $2.75. Pommes de N. E. barils Ben Davis No 1, $3.75 à $5.50, Dom., $2.75 à $3.25, Stark, No 1, $3.. à $3.50. Cleos d'Australie No 1, $3 à $3.25.

HAMBOURG: 15 avril. Pommes d'Orégon, caisses, Winesap, très belles, $2.40 à $3.36, belles $1.92 à $3.36.. Newtown, très belles $3.12 à $3.60, belles $2.40 à $2.88, .

LIVERPOOL: 21 avril. Pommes d'Ontario, Ex. SS. "Montcalm", barils, Spy No 1, $6.43, No 2, $4.37, Dom. $2.91 à $309, Ben Davis No 1, $3.15, No 2, $2.67. Dom. $2.61, No 3, $2.18 à $2.36. Stark No 1, $3.15 à $3.64, No 2, $3.15, oDm. $2.97, No 3, $2.67. Golden Russet, No 1, $6.92, No 2, $5.34, Greening, Mann., No 1, $4.13. Dom. $3.40, No 3, $2.43, Gano, No 1, $3.64, No 3, $2.67. Pommes d'Orégon, caisse,s Newtown, très belles $2.67, belles, $2.67, "C" $2.43 à $2.67. Ortley, très belles, $2.91. Winesap, très belles, $1.82 à $2.67, belles, $1.82 à $2.18, Pommes de New-York, Baldwin No 1, $4.37 à $6.07, Albermarles de Virginie No 1, $6.31 à $8.26. Pommes d'Australie, caisses, Jonathan, très belles, $2.30 à $2. 67, Gleopatre, très belles $2.18 à $3.64.

Livre sterling cotée à $4.86.
Mark coté à .24.
Kroner coté à .25.

LIVERPOOL: 28 avril. Pommes d'Ontario. Ex. SS. "Montclare", baril Ben Davis, No 1, $3.15 à $3.64, No 2, $3.15 à $3.64, Dom. $2.91, No 3, $2.91 à $3.15, Spy No 1, $6.31 à 6.56, No 2, $4.61 à $5.34, No 3, $3.40 à $3.88, Gano, No 1, $4.37, No 2, $4.31, Dom. $3.82, No 3, $3.15 à $3.40, Albermarles de Virginie, No 1, $8.50. Pommes de Washington, caisses, Winesap, très belles, $2.06 à $2.43, belles, $1.94 à $2.43. Newtown très belles $2.91 à $3.40, belles, $3.03.

MANCHESTER: 27 avril. Pommes d'Australie, caisses, Cox Orange, très belle, $2.30 à $2.91, Gleopatre, très belles, $2.67 à $2.91.

Livre sterling cotée à $4.86.

MARCHES DOMESTIQUES

(A moins d'indications contraires, tous les cours mentionnés ci-dessous sont pour mercredi et représentent les prix de gros de produits marchands de bonne qualité.)

HALIFAX: 24 avril, commerce passable, pommes de terre moins ferme. Pommes de terre de l'I. P. E. blanches, qt., "A" $4. Calico, "A" $3.0. Pommes de N. E. barils, Spy, No 1, $6 No 2, $5. Dom. $3.75, caisses, belles, $3.50, Pommes de terre, blanches, qt. "A" $4. Rhubarbe, 15 cts la liv. Pommes importées, caisses, Winesap, très belles, $3.50. Fraises 30 cts la chopine. Choux de Bermude, qt. $6. Tomates, cageot de 6 paniers, $10.50. Laitue Iceberg, cageot $7. Céleri $3.25. la douz. ARRIVAGES DE WAGONS du 21 au 24 avril, I.P.E. 2 de pommes de terre, N.E., 2 de pommes. Importé, 1 de bananes, 1 de fruits et de légumes mélangés.

ST-JOHN: Commerce passable. Pommes de terre de l'I. P. E., blanches, qt. A; $4.75. Pommes de N.E. barils, Spy No 1 $5, No 2 $4. Dom. $3.75, No 3 $2.50. Pommes de terre du N.B. blanches, qt. $4.76, A: $4. B; Fruits importés, pommes, caisses, Winesap, très belles $3.50, belles $3. Fraises 30 cts la chapine. Oignons Egyptiens, régulier, qt. $5.25, de choix, $5.50. Céleri, cageot, $7.50, Choux, qt. $6.50. Tomates, cageot, de 6 paniers. $10. ARRIVAGES DE WAGONS du 22 au 28 avril, N.E. 3 de pommes, N.B., 4 de pommes de terre, Importé, 1 d'oignons, 1 de choux, 1 de fruits et de légumes mélangés.

QUEBEC: Pommes de terre de Québec, blanches, qt. A; $3.85 à $4. Laitue, cageot $4.50. Rhubarbe, fraises, cageot, $2.25. Pommes d'Ontario, barils Spy, No 1 $6 à $7, No 2 $5.50 à $6. Baldwin, No 1. $5 à $5.50, No 2 $4.50 à $5. Oignons Red Globe, qt. [illegible] régulier $3.50. Choux qt. $3.50. Pommes importées, caisses, très belles et belles, Winesap, $3.25 à $3.50. Fraises 25 cts la chopine. Céleri de Floride, cageot, $5.50 à $6. Choux-fleurs cageot $4 à $4.50, Tomates du Mexique, cageot, $5.75. Oignons espagnols cageot, de choix, $4.50. Egyptiens, qt., $5. ARRIVAGES DE WAGONS du 22 au 28 avril. Importé, 1 de pommes, 1 de choux, 2 de fruits mélangés.

MONTREAL: Marché de pommes en barils languissant. Le stock se vend pour ce qu'il peut obtenir suivant les conditions. La demande légère et les stocks assez considérables dans les wagons ont réduit les prix des pommes de terre. Commerce des légumes verts soutenu. Pommes de terre de l'I. P. E., blanchs, qt. A: $4.50 à $4.75. Pommes de terre du N.B., blanches, qt. A; $4.50 à $4.75. Pommes de terre de Québec, blanches, qt. A; $4.25 à $4.50. Oignons rouges, qt. régulier, $2.50 à $2.75. Oignons d'Ontario, rouges, qt. régulier $2.50 à $2.75., jaunes, échantillon $1.50 à $2. Pommes importées, caisses, Winesap, très belles, $3 à $3.25. Arkansas Black belles, $2.75 à $3. Oignons rouges, qt. régulier $2.50 à $2.75. Céleri, cageot de Floride, $4.50 à $5. de Calif. $11 à $10.50. Laitue Iceberg cageot, $4.50 à $5. Tomates du Mexique, panier, $4.50 à $5, de Floride, cageot de 6 paniers, $4.50 à $5..00. Choux-fleurs, cageot $3 à $4. Choux nouveaux, qt. $3.50 à $4. Fraises, Klondyke 23 à 25 cts la chopine. Pommes de terre nouvelles, barils, B; $9. ARRIVAGES DE WAGONS du 21 au 28 avril, I.P.E. 1 de pommes de terre, N.B; 4 de pommes de terre, Ontario, 5 de pommes, Sask, 8 de pommes de terre, Alberta, 1 de pommes de terre, Importé, 1 de pommes, 5 de céleri, 10 de tomates, 8 de laitue, 6 de légumes mélangés, 5 d'ananas, 4 de pamplemousses, 39 d'oranges, 5 de fruits citrus mélangés, 31 de bananes, 2 de fraises, 2 de citrons, 1 de radis, 3 d'épinards, 8 de choux, 1 de pommes de terre.

OTTAWA,: Marché de pommes languissant, Marché de pommes de terre un peu moins ferme mais passablement soutenu. Pommes d'Ontario, barils, Spy, No 1 $5.50 à $6. No 2 $4 à $4.60. Dom. $3.60 à $4, No 3 $2.50 à $2.75. Stark et Baldwin, No 1 $4.25 à $4.60, No 2 $3.50 à $3.75. Dom. $3 à $2.25. Russet No 1 $4.75 à $5. No 2, $4 à $4.25. Ben Davis, et Gano, No 1 $3.75 à $3. No 2, $3 à $3.50. Dom. $2.50 à $3. Pommes de terre, blanches sac de 90 liv. B; 3.50 à $3.75. Pommes de terre de Sask. mélangées, sac de 90 liv. C: $3.50 à $3.75. Pommes de terre d'Alberta, sac de 90 liv. Burbank Russet, B: $3.75 à $4. Fraises importées, 24 à 25 cts la chopin, cerises, caisses, de 12 casseaux, Chapman, $6. Tomates du Mexique, panier $5 à $5.50. Laitue, Iceberg, cageot, de 4 à 6 douz. de Calif. $6.50 à $6. Choux du Texas, baril, $4 à $4.26. Oignons espagnols, cageot de 140 liv. $3.50 à $4.50. Egyptien. 112 livres de choix. $4.75. ARRIVAGES DE WAGONS, du 22 au 28 avril. Ontario, 1 [illegible] de pommes de terre, Sask, 2 de pommes de terre Alberta, 1 de pommes de terre, Importé, 1 de tomates, 2 de choux, 5 de bananes, 3 d'oranges, 2 d'ananas.

TORONTO: Marché de pommes continu bien languissant. Offre de pommes de terre considérable, prix soutenus, légumes verts, bonne demaned. Pommes de terre du N.B. Delaware, sac de 90 liv. A: $4.50. Pommes d'Ontario, barils, Spy, $5; No 2 $3. Dom. $2.75. Golden Russet No 1 $4.50, No 2, $3. Dom. $2.50. Baldwin, No 1. $3.50, No 2, $2.50. Dom. caisses, Spy, bonne qualité, belle, $1.50 à $1.75. Pommes de terre, sac de 90 liv. Montagne, A: $4.25, B: $4. Oignons retriés, qt. échantillons $1.85 à $2.00, Rhabarbe, caisses de 5 douzaines $75 à $1.10. Pommes de terre de l'Alberta, variétés différentes sac de 90 livres, B $3.25 à $3.50. Oignons de C. B. Globe qt. 2.25 à 2.50. Fraises importées de Louisiane 20 à 32 cts la chopine. Pommes Winesap, caisses, belles, 2.25 à 3.00. Oignons espagnols, demi-caisses, 2.25, caisses 4.50. Céleri, caisse de 3 à 4 dz. de Floride, 4.50 à 5.50. Choux-fleurs, 2 dz. 5.00. Laitue Iceberg, caisse de 4 à 5 dz. 4.50. Choux-fleurs, 2 dz. 5.00. Laitue Iceberg caisse de 4 à 5 dz 4.50 à 5.50. Pommes de terre, barils B $11. Choux nouveaux. du Texas, cg 4.00. Tomates, du Mexique, panier 4.50 à 5.00. Arrivages de wagons du 21 au 28 avril, Ontario, 1 de pommes, 2 d'oignons, 21 de pommes de terre, Manitoba, 9 de pommes de terre, Alberta, 6 de pomme de terre, C. B. 8 de pommes de terre. Importé. 42 d'oranges 2 de carottes, 12 de laitue, 8 de tomates, 7 d'épinards, 8 de citrons, 10 de choux, 7 d'ananas, 2 d'oignons, 3 de pamplemousses, 4 de carottes et de betteraves mélangés, 5 de légumes mélangés, 1 de fruits et de légumes mélangés, 1 de pommes 1 de pommes de terre. 3 de fraises.

WINNIPEG: Marché tranquille, Pommes d'Ontario, caisses, Spy, très belles 3.25 belles 2.50. Pommes de terre du Manitoba, blanches, B qt. 2.50. Pommes de C.-B. caisses Spitz Yellow Newtown, très belles 3.25 belles 2.75. Winesap, très belles 2.75 à 3.00. Beauté de Rome, très belles 2.50. Oignons jaunes régulier qt. 2.75 à 3.00. Rhubarbe, caisse de 40 livres 3.00. Pommes importées, caisses, Winesap $2.50 à 2.75. Tomates paniers 6.00. Céleri cg de 125 lbs 13.00. Fraises, cg de 24 chopines $6. Arrivages de wagons du 22 au 28 avril. Ontario, 1 de pommes (barils) Manitoba, 39 de pommes de terre. Sask. 27 de pommes de terre. Alberta, 3 de pommes de terre. C.-B. 1 de légumes, 1 de pommes de terre, 1 de choux. Importé, 3 de fraises, 3 de pommes, 2 de légumbes, 2 de légumes 2 de laitue, 3 de choux 2 de céleri, 2 de tomates, 1 de rhubarbe.

REGINA: Commerce passable. de terre des Prairies, B qt. 2.50. à 2.75; C 2.00 à 2.25. Pommes de C.-B. Yellow Newtown, très belles 3.25 à 3.35, belles 3.00 à 3.15, variétés différentes. C 2.00 à 2.50. Oignons, jaunes, régulier cg. 4.75, sacs 4.50. Rhubarbe, caisses 2.50 à 2.75. Pommes importées, caisses, Winesap C 2.75 à 3.00. Tomates, panier 6.75 à 7.00. Céleri, qt. $15 à $16. Arrivages de wagons du 21 au 28 avril. Sask 7 de pommes de terre. Importé 2 de pommes, 3 de tomates, 2 de choux, 1 de laitue, 2 de céleri, 1 de légumes mélangés.

Edmonton: Pommes de terre d'Alberta, demande meilleure. Pommes de terre d'Alberta, B $38 à $45, la tonne C $33 à $37. Pommes de C.-B. caisses. Yellow Newtown, très belles, $3.00. Oignons qt. $3.00. Pommes importées, caisses, Yellow Newtown et Winesap, C $2.50. Tomates, panier $7.50. Rhubarbe, caisses, $2.65. Concombres, $3.25 la dz. Fraises, 24 chopines $5.00. Arrivages de wagons du 22 au 28 avril, Alberta, 1 de pommes de terre, C.-B. 2 de rhubarbe importé, 2 de légumes, 1 de pommes, 1 de tomates.

Calgary: Marché bon. Pommes de terre d'Alberta, blanches qt. B 2.50 à 3.00. Concombre de C.-B. de serre. 3.00 à 3.50 la dz. Pommes, caisses. Yellow Newtown, belles, 3.00. Winesap, belles, $2.75, variétés différentes, belles, $2.25 à $2.50. Pommes de terre Netted Gem qt. B 3.25. Ongnons régulier qt $4.00. Rhubarbe caisse de 40 livres $2.75. Frasies importées 24 chopines $5.75. Cérises, panier de 8 livres $5.25. Tomates, du Mexique, panier $8.00. Concombre de serre. $3.00 la dz. Pommes. caisses. Beauté de Rome, C $2.50. Winesap C $2.75. Céleri. 12 à 13 cents la livre. Arrivages de wagons du 24 au 28 avril, C.-B. 1 de Rhubarbe. Importé, 1 de laitue, 2 de légumes mélangés, 1 de choux, Alberta, 3 de pommes de terre.

VANCOUVER. — Marché généralement passable. Pommes de C.-B. caisses Yellow Newtown et Winesap très belles, $3.00, cageot, $1.90. Tomates de serre, cageot de 4 paniers, No 1, $10.00. Concombres de serre $2 à $2.75 la dz. Rhubarbe. caisses de 40 livres $1.50 à $1.75. Choux-fleurs dz $1.75 à $2.50. Laitue fouillue, cageot de 4 dz $1.50. Oignons jaunes, régulier, qt, $3.00. Pommes de terre Ashcroft, Ger B qt. $3.50, blanches, B $3.00. Hihgland B $2.75. Importé. Laitue pommée, cageot de 5 douz. $4.50. Choux, 7 cents la livre. Cerises, 10 liv. $1.76. Fraises. 20 casseaux, $4.50. Tomates du Mexique, panier, caisse, ..6.50. Arrivages de wagons du 21 au 28 avril. C.-B. 4 de pommes, 10 de pommes de terre, 1 de fruits et de légumes mélangés. Importé, 4 de choux. 5 de laitue, 2 de pommes, 1 de tomates.

EXPORTATIONS DE POMMES

	Barils	Demi Barils	Caisses
23 avril, St. John SS. Metagama à Liverpool	1,750	...	...
Total cette saison jusqu'à date	1,188,805	14,222	628,175
Total la saison dernière jusqu'au 28 avril	1,168,069	2,838	493,309

Les renseignements suivants ont été reçus de l'Association Internationale des Expéditeurs de Pommes, couvrant les exportations de pommes pour la semaine terminée le 17 avril, 1926:

	Barils	Caisses
Portland, Me. à Newcastle	673	...
New-York à Liverpool	317	4,761
New-York à Londres	347	1,500
New-York à Glasgow	49	2,296
New-York à Southampton	150	4,536
New-York à Copenhague	565	242
New-York à Suède	...	798
New-York à Norvège	...	75
New-York à Hambourg	1,132	4,651
New-York à Antwerp	200	...
Seattle à Rotterdam	...	19,905
Seattle à Hambourg	...	5,000
Seattle à Hongkong	...	710
Halifax à Liverpool	125	...
Halifax à Londres	1,978	...
Halifax à Manchester	151	...
St. John à Liverpool	1,720	...

Total pour la semaine 7,407 barils, 44,474 caisses.
Total pour la saison 2,890,168 barils, 5,031,864 caisses.

NOCES D'OR DE M. ET MME WIL. AUCLAIR

Journée mémorable en l'honneur du maire et de la mairesse de S.-Vincent-de-Paul

GRAND BANQUET

S.-VINCENT-DE-PAUL, 5. (De notre envoyé spécial). — La population de S.Vincent-de-Paul était en liesse, hier matin; une fête inoubliable, une fête unique en son genre marquait publiquement, et au sein des manifestations les plus sincères, le cinquantième anniversaire de mariage de M. et Mme Wilfrid Auclair.

A dix heures précises, précédé de la fanfare locale, entouré des citoyens de l'endroit et suivi par des notabilités importantes, le cortège des jubilaires traversait les rues de la ville, au milieu des applaudissements, pour se rendre à l'église paroissiale, où commencèrent les fêtes de la journée.

L'abbé Elie Auclair, cousin des héros d'her, présenta, au nom de la population, ses voeux de félicitations et de bonheur à M. et Mme Auclair, dès leur entrée à l'église. Une messe basse suivit, au cours de laquelle M. l'abbé Albert Gravel, neveu des jubilaires, fit un sermon des plus appropriés aux circonstances du jour. "Conseiller de S.-Vincent de Paul depuis 24 ans, maire du même endroit depuis seize ans; préfet local pendant de longues années; président de la compagnie d'assurance mutuelle de cette ville; marguillier, il y a quelques années, M. Wilfrid Auclair est parvenu à toutes ces charges par son travail, sa probité et par le puissant concours moral d'une épouse fidèle et dévouée en toutes circonstances", souligna l'abbé Gravel, "l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui par S.-Vincent de Paul, retombe avec gloire sur les mérites de ce couple exemplaire et c'est avec orgueil que la population locale fête en ce jour son premier citoyen."

UN GRAND BANQUET

Dans les salles du collège un grand banquet réunissait ensuite tous les amis des jubilaires dans des agapes joyeuses et la plus vive gaité marqua encore cette réunion, en l'honneur du maire et de la mairesse. On remarquait entr'autres, à la table d'honneur: l'hon. juge Calixte Ethier, juge en chef de la Cour de Circuit; M. Liguori Lacombe, député du comté Laval-Deux-Montagnes; Me Arthur Brossard, c.r.; l'échevin Magloire Dubreuil, de Montréal; M. le notaire P.-A. Longpré, maire de Sainte-Rose; M. Wilfrid Laurin, maire de l'Abord-à-Plouffe; M. H. Desjardins, maire de Terrebonne; M. l'abbé Albert Gravel, neveu des jubilaires; M. l'abbé Elie Auclair, cousin de M. et Mme Auclair. M. et Mme Em. Auclair, Théo. Laurence, le notaire J.-W. Lévesque, le notaire Amable Clermont, Alban Auclair, M. et Mme J.-B.-A. Primeau, H.-C. Fatt, préfet du pénitencier et son épouse; le frère Elzéar, neveu; Mme C. Gravel, P. Gravel, A. Joly, Mme E. Joly; le notaire et Mme J.-B. Latour, l'abbé H. Bastien, curé de St. Johnsbury; l'abbé Alb. Benoit, le frère Patrice, directeur du collège; A. Chartrand, H.-A. Auclair, M. et Mme Nap. Delorme, E. Vanier, M. et Mme R. Auclair, H. Poirier, Me Antoine Chouinard et son épouse; le notaire et Mme J.-A. Guy, le Dr et Mme Robert.

LES DISCOURS

M. l'abbé Elie Auclair fut le premier à prendre la parole, rappelant les souvenirs d'autrefois qui illustrèrent la vie de la famille Auclair; c'est en 1875, dit-il, que M. Wilfrid Auclair unissait sa vie à Mlle Léa Joly, dans l'église paroissiale de Sainte-Rose. et depuis. une vie douce, modeste et exemplaire a été partagée par ces deux époux que Dieu a bénis d'une si longue union.

L'ABBE AUCLAIR

M. l'abbé Auclair rappelle que le père et le grand'père de M. Wilfrid Auclair ont tous deux célébré leurs noces d'or depuis l'an 1761 que la famille est établie à S.-Vincent-de-Paul. La paroisse et le comté devaient bien cette belle fête à M. et madame Auclair qui ont toujours fait honneur à leur nom et à leur paroisse. M. Auclair s'est signalé dans la vie publique par les nombreuses charges qu'il a occupées avec honnêteté et loyauté. La famille est une belle famille. Elle a constamment donné de ses enfants aux communautés religieuses et à l'église. M. Auclair rappelle alors les souvenirs des abbés Magloire et Zéphirin Auclair, tous deux curés, puis il termine en saluant avec une émotion respectueuse et profonde les jubilaires, tous les Auclair et tous ceux qui leur sont unis.

LE NOTAIRE LONGPRE

Le notaire P.-A. Longpré, maire de la paroisse de Sainte-Rose, seconde la santé des jubilaires au nom des citoyens du comté en sa qualité de préfet de comté. M. Longpré parle des nombreuses qualités du jubilaire comme administrateur et il déclare que M. Auclair n'aura jamais d'adversaire tant qu'il voudra occuper une charge publique quelconque. Tous les citoyens du comté reconnaissent en vous l'homme loyal et sincère autant qu'intègre.

Le notaire Longpré parle ensuite de la famille Auclair qui a donné à St-Vincent de Paul des citoyens si honorables; à l'église des enfants si nombreux et à la société des rejetons si dignes; il termina en présentant au nom de tous ses félicitations sincères aux jubilaires des noces d'or de la journée.

M. DUBREUIL

L'échevin Magloire Dubreuil rappela ensuite la vie intègre qu'a toujours menée M. Auclair, surtout dans l'exercice de ses fonctions publiques, comme maire, conseiller et préfet de comté.

M. W. AUCLAIR

Ce fut au milieu des applaudissements de l'assistance que M. Wilfrid Auclair se leva à son tour pour remercier ses parents et ses amis de l'inoubliable fête qu'ils lui avaient faite, à lui et à sa douce épouse". Vous avez dépeint de moi un portrait où je ne me reconnais guère, dit ensuite M. Auclair, "il me semble que je ne mérite pas les qualités dont votre amitié veut bien me couvrir, mais, en tous les cas, je les attribue à votre grand coeur et je vous en remercie, avec mon épouse, du plus intime de mon âme".

M. Auclair remercia tous ceux qui avaient organisé la fête qu'on lui faisait ainsi que l'abbé Gravel, l'abbé Auclair, M. Pierre Gravel, Mlle Gravel, enfin tous ceux qui avaient voulu venir lui rendre un témoignage d'estime. Il ajoute qu'il a été bien récompensé pour le trouble qu'il s'est donné par le succès de cette fête. Il espère encore vivre longtemps.

M. Auclair termine en faisant l'éloge de son épouse qui l'a toujours aidé de ses conseils dans la vie et en rappelant des souvenirs de famille qui l'ont toujours guidé dans sa vie d'homme honnête, intègre et loyal.

L'HON. JUGE ETHIER

L'honorable juge Ethier adressa ensuite aux héros ses souhaits de longue vie et de bonheur. Il fit l'éloge de l'époux modèle que fut M. Auclair et de la compagne adorable que fut Mme Auclair.

M. Liguori Lacombe, M.P., dit que M. Auclair a traversé la vie comme le ruisseau qui coule en méandres dans la prairie, c'est-à-dire, d'une manière claire, honnête et empreinte de bontés à l'égard de tous.

M. Antoine Chauvin, avocat de Montréal, appuya davantage sur les qualités que l'on avait si bien reconnues à M. Auclair. Parlant au nom de la jeunesse, il déclara que le nom de M. Auclair était synonyme de simplicité, d'honneur et de probité.

MM. Wilfrid Laurin, l'abbé J.-A. Pageau, les notaires J.-B. Latour et A. Clermont et Mme Brossard parlèrent aussi tour à tour et appuyèrent longuement sur les qualités que les orateurs précédents avaient su si bien reconnaître aux jubilaires de St-Vincent de Paul.

L'honorable Ernest Lapointe, ministre de la justice, n'ayant pu se rendre à la fête, à cause de travail imprévu, euvoya un télégramme de félicitations à M. et Mme Auclair. La fête se termina dans la soirée par une séance en la salle académique du collège.

En terminant, il convient de féliciter les organisateurs de cette fête, spécialement MM. Alban et H.-A. Auclair. Le succès le plus complet a couronné leur travail.

L'orchestre des soeurs Dufresne, les Harmony Sisters, a aussi grandement contribué au succès de la fête grâce au beau programme de musique exécuté.

SAINT-AMOUR CONDAMNE A 3 ANS DE BAGNE

Fameux escroc qui se faisait passer pour le fils de l'hon. M. Taschereau

DANS LA SOCIETE

"D'après les renseignements que j'ai obtenus sur votre compte, je suis convaincu que vous êtes une canaille," a déclaré le juge Gustave Perrault, ce matin, en Cour des Sessions, en condamnant à 3 années de bagne un nommé Charlemagne Saint-Amour, accusé d'escroquerie.

Saint-Amour avait escroqué de l'argent de diverses personnes sous toutes sortes de prétextes. Par exemple, il se disait chargé de percevoir des souscriptions pour permettre à un musicien aveugle de continuer ses études en Europe. Saint-Amour avait même poussé l'audace jusqu'à se faire passer pour le fils de l'honorable M. Taschereau pour mieux inspirer confiance à ses victimes. Parmi ses victimes se trouvaient des personnes appartenant à l'élite de la société. Saint-Amour en effet ne craignait pas d'opérer dans le grand monde et d'approcher les citoyens les plus en vue.

Saint-Amour a été arrêté à l'Université de Montréal par la police provinciale avec l'aide de l'assistant-secrétaire, M. Damien Jasmin, avocat. Il s'était rendu à l'Université dans l'espérance de faire de nouvelles victimes.

OTTAWA, 5. — (De notre correspondant). — M. Davis Hanser, de la rue Clarence, était à marchander des meubles à la résiden ce de M. Cunnigham sur la rue Cumberland, quand il tomba subitement de faiblesse. Il expira quelques minutes après. La police fut aussitôt avertie et le coroner a décidé de ne pas tenir d'enquête. Le dfunt était âgé de 47 ans.

GLANDES EPAISSES ENFLEES

qui font renacler et souffler un cheval, qui rendent la respiration difficile et donnent des étouffements, tout cela peut être enlevé avec

ABSORBINE

de même que toute bosse ou enflure. Pas d'ampoules, pas de chutes de poil et le cheval maintenu à l'ouvrage. Economique. quelques gouttes suffisent pour une application. $2.50 la bouteille livrée. Livret 3 R gratis. ABSORBINE JR., liniment antiseptique pour les personnes. Réduit kyste, goitre, veines douloureuses enflées et ulcères, $1.25 la bouteille chez tous les marchands ou livrée. Livre avec témoignage gratis.

W. F. YOUNG, Inc. 154 Immeuble Lymans Montréal, Can.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.

MARION & MARION

164 rue Université, Montréal.

MARCHE AUX PROVISIONS

Mai, 3. — Cours fournis pour les farines par la maison Elzébert Turgeon, 131 édifice Board of Trade, pour les produits de la ferme par la maison Z. Limoges et Cie limitée, 26 rue William; et pour les viandes par Noé Bourassa limitée, 45 Marché Bonsecours; pour les volailles par P. Poulin et Cie; pour les pommes de terre par la maison A. Lalonde, 22-24 Place Jacques-Cartier.

N.B. — Les prix que nous publions sont les prix de gros, excepté pour les volailles et les viandes, dont nous donnons les prix de détail.

Prix vendant aux épiciers

Prix de gros

ELZEBERT, TURGEON, (Board of Trade). MAin 2077.

Au baril, 2 sacs

FARINE-TYPE

Première patente, Manitoba	$9.00
Deuxième patente, Manitoba	8.50
Forte à boulanger, le baril	8.30
Seconde à boulanger, le baril	7.50
Manitoba et Ontario, le baril	7.30
Farine entière, le baril	8.50
Farine à pâtisserie	6.90
Farine commune	5.50
Farine alimentaire	4.70
Gru, blanc la tonne	40.25
Gru, la tonne	32.25
Son, la tonne	31.25
Avoine roulée 20 livres	3.20
Avoine roulée, 80 livres	2.90
Farine de blé-d'Inde blanc, le baril	6.70

CEREALES ET FOURRAGES

La maison Elzébert Turgeon cote, prix vendant à Montréal:

BLE

No. 1, Northern	1.80
No. 2, Northern	1.75
No 3, Northern	1.70

AVOINE

No 2, Canada Ouest	.67
No 3, Canada Ouest	.62
No 1, d'alimentaire	.60
No 2, d'alimentaire	.57
Maïs jaune, No 2	.89
Maïs jaune, No 3	.87
Maïs jaune, No 4	94-95

Z. LIMOGES & CIE., Ltée., 26 rue William, Main 3548

OEUFS

Oeufs	.36
Seconds	.34
Frais	.31

BEURRE

Crêmerie No. 1	.35
Crêmerie, No. 2	.36

POMMES DE TERRE

A. Lalonde 22-24 Place Jacques Cartier, Main 0352

Pomme sde terre, $4.00 le sac de 80 lbs.

P. POULIN & Co., Main 7107

VOLAILLES

Dindons frais	.45, .47, .50
Poulets:	
3 à 3 1-2 lbs	.25
4 à 4 1-2 lbs	.38
3 à 3 1-2 lbs	.34
en montant.	
Poules :	
3 à 3 1-2 lbs	.23
4 à 4 1-2 lbs	.43
5 livres et plus	.23
Poulets du printemps.	
La paire	1.25 à 1.50
Oies du printemps	.26
Canards du lac de Brome, la lb.	.38
Cochon de lait, la lb	.40
Faisan anglais, chacun	3.00
Perdrix, Sud-américain, paire.	2.25
Canetons	.35
Pigeonneaux	.75
Pigeons la paire	.60
Lapin, la livre	.29

Ce sont là les prix du détail.

La maison Poulin offre des oeufs aux prix suivants: 45, 55 et 70. Le sirop d'érable nouveau se vend $2.25. Le beurre Régal en bloc d'une livre au détail .39

de crêmerie	.43
Beurre de cuisine	.37
Beurre doux	.40

NOE BOURASSA. Main 5445

Steak:

Ronde	.27
Sirloin	.33
Flanc	.25
Côtelette	.34
Pointe de sirloin	.25
Porterhouse	.45
Hamburger	.25
Rosbeaf:	
Tenderloin	.29
Epaule	.23
Sirloin	.40

Veau:

Ribs	.32
Demi-fesse, jarret	.30
Fesse entière	.30
Tranches dans la fesse	.45
Devant	.10
Quartier de derrière	.28
Bout-rond, fesse	.35
Côtelette	.38
Longe	.30
Ris	.85
Carré	.18

PORC FRAIS

Longes	.37
Epaule	.30
Côtelette	.39

Agneau du printemps.:

Quartier de derrière	.34
Quartier de devant	20 et 22
Chops	.37
Fesse	.38
Longe	.37
Porc:	
Filet	.50
Fesse	34 et 32
Lard gras	.32
Côtelette	.39
Tête	.12
Jambon entier 10 à 12 lbs	.38
" " 12 à 14 lbs	.40
Jambon Pique-nique	.27
Foie, chacun	.30
Demi-jambon jarret	.35
Bacon tranché	.45
Saucisse au boeuf	.15
Saucisse au porc frais	.27
Saucisse belle Fermière	.25
Saucisse Régal	.28
Rohaine, 3 douz.	$5.00
Asperges, 12 bottes	$7.00
Choux nouveaux, la caisse	$4.00

FROMAGE

Fromage d'Oka, la lvire	.29
Fort, au morceau	.27
A la meule	.21
Doux, ou morceau	.24
A la meule	.23

LEGUMES

Radis, dous.	75
Piment vert, dous.	.75
Oignons rouges, le sac	$2.00
Céleri de Floride:	
4 dz. à la caisse	$4.50
Laitue Iceberg, de fantaisie, 3, 4, 5 douz. à la caisse, la caisse	$4.50
caisse	$9.00
Echalottes, dz	.07
Aubergines, douz.	$3.50
Persil, douz	$1.00
Concombres, douz.	$3.00
Rhubarbe, douz	$1.50
Epinards, boisseau	$1.70
Carottes, boisseau	$2.50
Betteraves, boisseau	$2.00
Pois verts, boisseau	$6 00
Fèves vertes, boisseau	$7.00
Patates sucrées, boisseau	$6.00

MIEL

Miel coulé :	
Blanc, canistre de 5 lbs, la lb.	.18
Canistre de 3 lbs., la livre	.15
1-2 livre	.10
Brun, seau de 5 lbs, la lb.	.11
Brun, sctau de 5 lbs, la lb.	.10

PRODUITS DE L'ERABLE

Sirop, le gal.	$2.35 à $2.75

FEVES ET POIS

Fèvres blanches, le minot.	2.65
Poi, le minot	2.35

HATTON & CO. MAIN 1907

Poissons frais:	La livre
Filet non fumé boites de 20 lbs.	.19
Haddock	.7½
Morue en tranches	.09
Morue marchande	.07
Salé:	
Hareng Labrador, No. 1 baril	$12.00
Hareng Labrador, 1-2 baril	6.50
Saumon Labrador, 1-2 baril	12.50
Truite de mer, le baril	15.00
Maquereau salé, seaux 20 lbs.	3.00
Morue verte 0.06 1-2 à	0.07 1-2
Sardines salées, le demi-baril	6.00
Sardines salées, le baril	9.65
Turbot salé, le baril	14.00
Préparé:	
Morue pelée (Skinless la bte 100 lbs.	11.00
Marque "Favorite", en briques de 1 et 2 lbs, la lb.	.12
Marque "Favorite" en briques de 1 lb. la lb.	.13
Marque "Acadia", le crate, 12 btes de 2 lbs., chaque	3.70
Morue en bandes, btes de 30	
Fumé:	
Haddock fumé nouveau btes 15 lbs. la lb	.12
Filets de haddock, gros, btes 15 lbs., la lb.	.17
Harengs "Kippers", 40 poissons à la bte. la bte	2.75
Harengs Bloaters, la bte	2.25
Harengs fumés nouveaux, petites btes. la bte	.19
Nouveau gelé:	La livre moins d'une caisse
Brochet rond	.12
Brochet éventré et sans tête, btes 150 lbs.	.12 1-2
Mulet	
Saumon Cohoe, préparé	.20
Saumon Silver Bright	.13
Saumon Qualla	.12
Saumon frais	.35
Harengs frais de mer, gros, btes 200 lbs.	.08
Flétan frais	.26
Poisson blanc	.18
Truite de lac	.19
Doré	.20
Maquereau	.10

FOURRAGE

Nous cotons, prix vendant à Montréal:

Mil No 1	$12.00 à $13.00
Mil No 2	$11.00 à 12.00
Mil No 3	$10.00 à $11.00

SAINDOUX

En tinette	.19 1-2
En seau	.20
En bloc d'une livre	.21
En tinette	.14 1-4
En bloc	.17 1-2

Ordre aux marins de travailler à New-York

LONDRES, 5.—Le secrétaire de l'union nationale des matelots et des chauffeurs a déclaré aujourd'hui qu'il avait envoyé un câblogramme à New-York donnant instruction aux membres de l'union de continuer à travailler sur les bateaux dans le port de la métropole américaine. Toute action future dépendra du vote sur la question de la grève dont le résultat ne sera pas connu avant la fin de la semaine.

TROIS-RIVIERES, 5 — (Du correspondant de la Patrie). — Le conseil de Ste-Eulalie a adopté une résolution par laquelle il s'oppose énergiquement à une réduction du service des trains entre Victoriaville et Ste-Angèle de Laval. Le conseil de ville de Trois-Rivières combat actuellement devant la Commission des Chemins de Fer la demande faite de réduire ce service.

LES chevaux sont actuellement d'une grande utilité. Ne les laissez pas perdre un seul jour par suite d'un mal léger. Ayez toujours le Baume Caustique Gombault prêt pour un usage d'urgence. C'est un remède extraordinaire contre les éparvins, jarrêts coiffés, enflure des jointures, suros, laryngites, maux d'oreilles, tumeurs purulentes, tumeurs poreuses, meurtrissures frontales, foulures, fistules, écorchures sur fil de fer, boursouflures, etc. Il a été employé partout depuis plus de quarante-un ans et a été reconnu comme une nécessité absolue dans des milliers de fermes. Il ne laisse ni cicatrice ni décoloration du poil et il est facile d'emploi. Des directions complètes accompagnent chaque bouteille. Deux piastres la bouteille chez les pharmaciens ou expédié directement par nous-mêmes sur réception du prix.

La Lawrence-Williams Co.
Toronto, Ont. 2F

IL EST AUSSI EFFICACE POUR LE TRAITEMENT DES MAUX HUMAINS

BAUME Caustique GOMBAULT

SEMEZ LES GRAINES DE CHOIX

DERY

Le catalogue français le plus complet du pays. Gratis sur demande.

OFFRE SPECIALE POUR $1.00

Collection de famille

Comprend un paquet de chaque. Betterave, blé d'Inde sucré, carotte, chou, citrouille, concombre, fève à beurre, laitue (salade), navet, chou de Siam, oignon rouge, pois de jardin, radis, tomates et fleurs en mélange. En tout, 15 paquets pour $1.00. Adressez

HECTOR L. DERY
17, Notre-Dame Est, - Montréal

Elle laisse des legs au montant de $21,318

OTTAWA, 5. — (De notre correspondant). — Mme Mary Stewart, veuve de M. Robert Stewart, ancien député d'Ottawa au parlement fédéral a laissé $21.318. Mme Stewart est morte à Long Beach en Californie le 9 mars dernier. Cette somme sera partagée entre ses deux enfants.

Un citoyen de la ville de Joliette est tué à Shelby, Mon.

JOLIETTE, 5. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. M. Stakros vient d'apprendre par dépêche que son beau-frère, M. Léopold Gravel, a été tué dans un accident d'automobile à Shelby, Montana. Les détails touchant cette tragédie manquent. Le défunt appartenait à une famille bien connue de Joliette. Il était le fils de M. Nérée Gravel et apparenté à M. Donat St-Georges et Fridolin Gravel.

La Baron de Vitrolles remet à l'hon. M. Delâge plusieurs médailles et volumes pour être donnés en prix à nos collèges et couvents

QUEBEC, 3. — (Du correspondant de la Patrie). — Monsieur le Baron de Vitrolles, consul général de France au Canada, vient de faire parvenir à l'Honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction Publique, une médaille en or, deux médailles d'argent et trois médailles de bronze ainsi que huit magnifiques volumes pour être donnés en prix dans nos maisons d'enseignement. C'est un don par lequel la France manifeste une fois de plus l'intérêt qu'elle porte au Canada français.

La médaille d'or sera le prix d'un grand concours qui sera déterminé l'an prochain. Les médailles d'argent ont été décernées à l'Université de Montréal et à l'Université Laval pour être décernées aux élèves de rhétorique qui arriveront premiers au discours français au prochain baccalauréat. Une médaille de bonze sera décernée au gagnant d'un concours de français dans les écoles anglaises de la province, une autre comme prix de narration française aux jeunes filles des institutions affiliées à l'Université Laval et la troisième a été mise à la disposition des écoles catholiques de Montréal.

Quant aux ouvrages, il est probable qu'ils iront, en raison de leur haute valeur, à l'Ecole Normale Supérieure.

La fièvre typhoïde sévit à l'état épidémique, au village de Saint-Sévérin de Proulxville

GRAND'MERE, 4 (Du correspondant de la "Patrie"). — Une véritable épidémie de fièvres typhoïdes sévit actuellement, nous apprend-on, dans le village de St-Sévérin de Proulxville, situé à quelques six milles de Saint-Tite. On a enregistré à date plusieurs décès causés par cette maladie. Les médecins de St-Tite et de St-Stanislas déploient un grande zèle pour enrayer cette épidémie que l'on croit causée par l'eau que boit la population de ce village qui puise son approvisionnement dans la petite rivière des Envies qui l'on croit contaminée.

LA SITUATION EN RACCOURCI

(Suite de la 1ère page)

EFFECTIF DES GREVISTES

Ouvriers en grève, y compris les mineurs: 2,525,000.
Mineurs: 1,120,000.
Cheminots: 410,000.
Commis de ihemin de fer: 60,000.
Ouvriers du bâtiment: 300,000.
Ouvriers du transport: 330,000.
Insirits maritimes: 60,000.
Imprimeurs: 120,000.
Métallurgistes: 100,000.
Electriciens: 25,000.

CAUSES DE LA GREVE

Le Congrès des trades unions appuie les mineurs qui refusent toute diminution de salaire et toute augmentation des heures de travail, se sont mis en grève.

ATTITUDE DE L'ETAT

Par l'envoi de troupes sur le théâtre de la grève, le gouvernement veut empêcher tous désordres et par l'assistance volontaire assurer l'approvisionnement du pays.

ATTITUDE DES SYNDICATS

"Le premier ministre a déclaré la guerre; nous devons nous préparer à la lutte". Ce sera la première grève générale en Grande-Bretagne.

AUTRES GREVES GENERALES

En Espagne, 1917-18-19, toutes les industries furent paralysées. Les troupes intervinrent et des milliers d'arrestations furent faites. Nombre de grévistes furent exécutés avant qu'on pût rétablir l'ordre.

En Allemagne, 1923, les troupes mettent fin à la grève dans la région de la Ruhr.

A Seattle, Washington, deux semaines de grève en 1919.

A La Havana, avril 1924, déclaration de la loi martial; grève d'une semaine.

En mai 1924, à Buenos-Ayres les grévistes triomphent après trois trois jours de lutte.

En 1925, les communistes essaient, mais en vain, de déclancher une grève générale à Paris.

* * *

LA SITUATION

LONDRES, 3. — L'Angleterre est menacée d'une paralysie complète de l'industrie à moins qu'on ne réussisse à résoudre la grève des mineurs commencée samedi dernier.

Un million de mineurs sont en grève: ils seront appuyés, au besoin, par cinq millions d'ouvriers appartenant à 203 unions.

Les représentants de ces unions ont décidé samedi de mettre toute leur puissance à aider les mineurs. Ils considèrent que l'issue de cette lutte n'est nullement une victoire pour les propriétaires ou les mineurs, mais que la grève affecte tout le travail en général.

Une proclamation du roi accorde au gouvernement des pouvoirs presqu'illimités.

Déjà, comme mesure de précaution, on a dépêché des troupes dans les régions minières des Galles du sud, dans le Lancashire et en Ecosse.

La grève n'affecte nullement l'Irlande.

Le syndicalisme ouvrier est moins fort en Angleterre aujourd'hui qu'il ne l'était durant la guerre et tous les efforts tentés pour ressusciter le vieux triumvirat des mineurs, cheminots et ouvriers du transport ont toujours échoué par suite de la réserve faite par la riche et puissante union des cheminots qui ne veut pas se lier en aucune façon par une nouvelle alliance.

Les commentaires des journaux sont, à l'exception de ceux des organes ouvriers, tous favorables au gouvernement. Toutefois, le gouvernement n'est pas exempt complètement de blâme même de la part de ses propres partisans.

En vertu de la loi d'urgence le Board of Trade a lancé une proclamation par laquelle on réglemente la consommation du charbon. Les familles privées ont droit à cent livres de charbon par semaine; les maisons d'affaires ont leur approvisionnement réduit de moitié. On prohibe également toute dépense de lumière électrique pour l'annonce et l'on fait appel à la plus rigide économie du gaz et de l'électricité.

Londres, 3. — A la façon dont se comporte le citoyen anglais, personne ne pourrait s'imaginer qu'il est à la merci d'une grève générale. A Londres, on se montre très indifférent et personne ne s'arrête à penser qu'il pourrait se produire une disette de victuailles ou de combustible.

Le train de vie ordinaire n'a pas changé; les excursions de fin de semaine ont été aussi populaires que de coutume.

La grève fut le sujet de la plupart des sermons des pasteurs anglais qui ont unanimement recommandé le calme, le fair-play et le sacrifice pour le bien de tous.

Le chanoine Donaldson, de Westminster, prêchant à Crewe, s'est déclaré fortement en faveur des mineurs, dont la baisse des salaires se répercutait sûrement sur d'autres catégories de travailleurs. Le mineur lutte actuellement contre une forme industrielle d'esclavage et le clergé devrait faire tout en son possible pour l'aider à obtenir justice.

Les directeurs de compagnies de chemins de fer ont prié leur personnel de ne pas se joindre à la grève, et de respecter leurs contrats.

Au cas de danger, le gouvernement peut compter sur une vaste organisation de citoyens, sous la présidence de personnages distingués tels que lord Hardinge, lord Scarborough et lord Jellicoe. Cette nouvelle association a des succursales dans 155 des principaux centres d'Angleterre et de Galles ainsi qu'en Ecosse.

Les officiers de la légion anglaise se sont déclarés neutres, mais advenant le cas de danger pour la paix publique, ils interviendraient dans l'intérêt général.

Feu de forêt à Winnipeg

WINNIPEG, 3. — Un incendie dont les flammes s'élancent à cent pieds de hauteur et illuminent tous les environs, fait rage dans le district de Dauphin. Il n'y a qu'une ferme dans la zone dangereuse et jusqu'à présent la terre cultivée a maintenu le feu en échec.

LE FOYER DE

La Patrie

(Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs est

LA PATRIE HEBDOMADAIRE
(Le Cultivateur)
Publiée tous les jeudis par
La Cie de Publication de la Patrie Limitée

Angle de la rue Ste-Catherine et de l'Avenue de l'Hôtel de Ville, Montréal, Canada.

Abonnement — Pour le Canada, Un an, $1.50; six mois, 75c; pour les Etats-Unis, $2.00 par année; six mois, $1.00. Strictement payable d'avance.

AUX LECTEURS

"LA PATRIE" HEBDOMADAIRE est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquement dans tous les domaines de l'agriculture moderne et qui se fait une règle invariable de ne traiter toutes les questions qu'elle aborde qu'au stricte point de vue de l'actualité et des besoins réels de la classe rurale.

"LA PATRIE" HEBDOMADAIRE s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve qui lui commande le respect des opinions individuelles; son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui provoque un profond intérêt. D'autre part, ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

AIDEZ A LA DIFFUSION DE "LA PATRIE" HEBDOMADAIRE en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins et vos amis.

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue.

La Cie de Publication de "La Patrie," Limitée, MONTREAL, Canada

DEUX ENFANTS BRULES VIFS SUR UNE FERME

On croit qu'ils auraient joué avec des allumettes. — Un autre en danger

A WINCHESTER

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Deux enfants sont morts et un autre succombera probablement dans l'incendie sur une ferme à Cass Bridge, Winchester, Ontario, près d'Ottawa. Les victimes sont Albert McKee, âgé de 4 ans, fils de M. et de madame Hugh McKee et Herbert Summers, 3 ans et 6 mois, enfants de M. et madame William Summers; son frère William, âgé de deux ans, a été terriblement brûlé au point que l'on désespère de le sauver. Les deux familles sont voisines. Samedi M. et madame Summers se sont rendus à Ottawa, accompagnés de madame McKee, le mari de cette dernière restant pour surveiller les enfants. Les trois petits enfants jouaient dans la cuisine d'été chez Summers lorsque McKee se rendit dans sa cour pour fendre du bois et il laissa la porte de la cuisine ouverte afin de les voir. Occupé à sa besogne, il ne s'aperçut pas que la porte avait été fermée et son attention fut attirée par une femme qui passait et qui lui cria que la maison était en feu. Il se lança dans la maison et trouva les trois enfants par terre, dans la cuisine sans connaissance. Il en sortit deux, un sous chaque bras, ils étaient morts. McKee retourna pour sauver le troisième et réussit avec beaucoup de difficultés. Ce dernier était terriblement brûlé. On croit que le feu a été mis par les enfants jouant avec des allumettes, cependant les parents croient qu'un poêle surchauffé est plutôt la cause de cet incendie fatal.

LE MAI PLANTE A BEAUCEVILLE

Peu après le pont de glace disparaissait. — Le flottage du bois.

BEAUCEVILLE, 5 (Du correspondant de la "Patrie"). — Le mai a été planté sur le pont de glace qui était encore solide chez notre voisine S.-Joseph de Beauce, samedi matin, mais son règne a été éphémère, car 2 ou 3 heures après, les glaces se sont mises en mouvement et bientôt le mai disparaissait aux yeux des nombreux spectateurs de ce fait qui ne s'était pas présenté depuis près de 52 ans. La rivière Chaudière est maintenant libre de glaces d'un bout à l'autre et le flottage du bois commencera dès cette semaine.

—Nous avons eu la première tempête électrique de la saison. Dimanche entre 5 et 6 heures la pluie est tombée à torrents et plusieurs ont craint un nouveau débordement de la rivière. Le niveau de l'eau s'est élevé de 2 à 3 pieds, mais on ne rapporte aucun dommage.

—Grande réunion des citoyens, dimanche à l'hôtel de ville, en vue de l'organisation de la S.-Jean-Baptiste qui sera fêtée avec grande pompe dans notre ville le 24 juin prochain. Il y aura messe en plein air, procession avec chars allégoriques, discours par des orateurs de marque qui seront invités à cette occasion. Tout promet un grand succès et nous nous attendons à un grand nombre de visiteurs ce jour-là qui marquera en même temps l'ouverture de notre bazar.

—Dimanche, il y a eu un grand euchre organisé par Mesdames Angers pour l'Ecole Normale. M. J. Bouchard, propriétaire de l'Hôtel Beauceville, avait bien voulu mettre ses vastes salles à la disposition des organisatrices. Plus de 200 personnes y assistaient. Il y a eu chant par Mme Dr J. A. Déchêne, Mlle Charlotte Lemieux et M. Alph. Laflamme qui a fait bien rire l'assistance par ses chansons comiques qu'il sait si bien rendre. M. V. E. Lemieux en avait la direction et le succès a été complet.

LA FEMME POULIOT JETEE EN PRISON

OTTAWA, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — Mme E. Pouliot, dont le domicile est inconnu, a été condamnée à 2 ans de détention à la Réforme par le magistrat Lawlor, de Hawkesbury pour s'être faussement représentée comme agent spécial de police nommée par l'hon. M. Nickle, procureur-général d'Ontario. Cette jeune femme parcourait les rues le soir et arrêtait des hommes sous les prétextes les plus futiles, puis les remettait en liberté sur paiement de quelques dollars. Ces derniers craignant de comparaître en cour. Elle fut arrêtée à Ottawa mais a subi son procès à Hawkesbury. Mme Pouliot qui portait un nom différent dans chaque ville où elle opérait a fait un grand nombre de victimes.

Le prix de Rome en Angleterre

LONDRES, 3.—L'honorable John Collier, peintre célèbre, visitant récemment le Royal Academy où étaient exposés les tableaux des élèves qui ont concouru pour le prix de Rome, n'a pu faire autrement que d'exprimer son mécontentement.

A peu d'exceptions près les élèves appartenant à nos meilleures écoles ne semblent pas du tout qualifiés pour prendre part à ce grand concours. Ce qui m'a surtout surpris, c'est le choix des modèles essentiellement laids".

URGENCE D'UNE PROTECTION CONTRE LE FEU AU CINEMA

Le président de l'Association des chefs de pompiers dit ce qui se fait aux Etats-Unis à cet égard. — Une loi modèle dans chaque état.

UNE ENQUETE DANS LES PROVINCES

OTTAWA, 6. — (Presse Canadienne). — Parlant devant l'association des chefs de pompiers du Dominion, vendredi, M. Chester-E. Johnson, président de l'association des chefs de pompiers de l'Amérique du Nord, a traité de l'importance de la prévention des incendies dans les théâtres.

"Aux Etats-Unis, dit-il, nous voyons à la sûreté du public comme une affaire de la plus haute importance. C'est pour cette raison que, réalisant que le cinéma attire chaque jour des millions de personnes dans les salles de spectacles, nous avons insisté et nous insistons encore pour que les salles de cinéma soient munies des moyens les plus modernes et les plus effectifs pour la prévention des incendiese.

"Nous voulons maintenant que la législature de chaque état adopte une loi modèle qui portera le nom de "model motion picture film law". Cette loi a été adoptée et est déjà en vigueur dans l'état du Kansas. Les principales clauses concernent la représentation des films dans les écoles, les églises, les clubs, les loges, les manufactures et les résidences privées, qui ne sont pas munis d'appareils de sauvetage. Le seul film que l'on permet de dérouler dans ces établissements est ce qu'on appelle le "film de sûreté".

"A ce sujet, il nous fait plaisir de constater que, dans plusieurs de vos provinces, vous avez des lois qui sont déjà en vigueur ou qui doivent l'être bientôt, et qui ont trait au même sujet.

"Une autre chose que nous essayons de faire aux Etats-Unis est de faire adopter une loi contre les incendiaires. Dans plusieurs états la loi est inadéquate.

"Nous voulons aussi que les municipalités adoptent une ordonnance municipale telle que celle qui s'applique à la ville de Cincinnati et qui oblige les citoyens de se conformer aux ordres que pourrait donner le chef de la brigade des incendies de la ville pour la prévention des incendies. Si le propriétaire ou le locataire ne se conforme pas à cet ordre et si son logis prend feu; l'un ou l'autre doit payer le montant des dommages causés par le feu."

A la suite d'une enquête faite par M. Johnson dans les différetnes provinces canadiennes, celui-ci expose comme suit la législation qui existe actuellement dans les provinces suivantes:

Ontario — Aucune nouvelle législation, mais celle qui existe actuellement semble suffisante pour faire face à la situation.

Québec — Même chose.

Nouvelle-Ecosse — On a adopté un règlement concernant la pose des fils électriques; la prévention des incendies est enseignée dans les écoles, des concours littéraires ont été tenus; aucune loi spéciale n'a été adoptée concernant les cinémas, mais des appareils de sûre é protègent le public.

Ile du Prince Edouard — Aucune nouvelle législation, mais celle qui existe donne des pouvoirs illimités aux autorités.

Manitoba — Bonne législation pour la suppression de "incend e criminel et pour la prévention; les lieux d'amusement sont étroitement surveillés.

Alberta — Une nouvelle législation entrera bientôt en vigueur concernant les incendies criminels, la prévention, le châtiment des criminels et donnant au prévot des incendies les mêmes pouvoirs qu'à ceux des Etats-Unis. Il y a progrès.

Colombie britannique — Aucune nouvelle législation, mais celle qui existe apparait suffisante.

Les défenseurs d'Eugène Bigaouette en appelleront à la cour d'appel

QUEBEC, 3. — (Du correspondant de la Patrie). — Les défenseurs d'Eugène Bigaouette, trouvé coupable jeudi du meurtre de sa mère et condamné à être pendu le 2 juillet, ont annoncé qu'ils vont en appeler à la cour d'Appel. Si cet appel ne réussit pas, les procureurs de l'accusé s'adresseront probablement ensuite au ministre de la justice pour obtenir une commutation de la sentence de mort en invoquant l'expertise médicale faite dans cette affaire et qui a fait voir les médecins complètement divisés sur l'état mental de l'accusé.

L'ARRIVEE DE COLONS BELGES DANS LE PAYS

Quelques-uns se rendent dans la région du lac S.-Jean

CULTURE MARAICHERE

QUEBEC, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le département de la colonisation de la province vient de lancer un mouvement d'immigration sur lequel il fonde beaucoup d'espérance. Une cinquantaine de cultivateurs belges ont été amenés au pays ces jours derniers pour s'établir dans la région de Montréal ou ils se livreront à la culture maraichère.

Le choix de ces immigrants a été fait avec le plus grand soin. Ce sont tous des travailleurs du sol expérimentés. Ils s'engageront pour un an comme garçons de ferme et on verra ensuite à les établir sur des terres. Quelques-uns se rendront aussi dans la région du Lac Saint-Jean.

Ce premier groupe de colons belges sera suivi prochainement de plusieurs autres. Le département veut essayer sérieusement de développer l'immigration belge dans la province, et du succès de cet essai dépendra le développement que prendra ce mouvement colonisateur.

La pension du vieil âge sur les réseaux

OTTAWA, 30. (Du correspondant de la "Patrie") — La fraternité des employés de chemin de fer a soumis au gouvernement une résolution l'invitant à fixer à 65 ans pour les hommes et à 60 pour les femmes, l'âge qui donne droit à la pension du vieil âge. On voudrait aussi que la période de séjour au Canada soit réduite de 20 à 15 ans. On fait des instances auprès du gouvernement pour que ces modifications soient acceptées.

L'enquête du téléphone

OTTAWA, 3 —(Presse canadienne) — La commission des chemin de fer va reprendre l'audition de la preuve sur requête de la "Bell Telephone Company", demain matin. On s'attend à ce que le contre-interrogatoire des témoins se fasse sur les chiffres et les conditions exposés par la compagnie dans sa requête pour une augmentation des taux du téléphone dans certaines villes du pays.

Les légations des Etats-Unis

WASHINGTON, 8 (Presse associée). — Un projet de lai de la Chambre autorisant des créd'st de $10,000,000 pour l'achat ou la construction d'édifices pour les légations étrangères, a été voté par le Sénat.

L'AUTO FAIT UN PLONGEON DE 45 PIEDS

Une jeune fille d'Ottawa échappe miraculeusement à la mort

PEU DE BLESSURES

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Mlle D. Morin, rue Lisgar, a échappé miraculeusement à la mort, hier après-midi, mais elle a été blessée sérieusement à la figure et au dos, lorsque l'automobile dans laquelle elle se trouvait, un sedan Ford, tomba dans un ravin d'une hauteur de quarante-cinq pieds. L'auto tourna quatre fois sens-dessus dessous et fut mis en pièces. Le fond du ravin est rocailleux. Mlle Morin resta sous les débris de l'auto. Ceux qui sont allés à son secours croyaient ne relever qu'un cadavre. La jeune fille porte deux blessures au-dessus des yeux et des blessures au dos, mais elle reviendra à la santé.

Son compagnon M. Ovide Dumoulin, dit qu'il frappa une autre auto stationnaire sur la route et le choc fit dévier le sien qui tomba. L'accident est arrivé près des écluses de Hogsback, endroit dangereux. Dumoulin ne fut pas blessé. Au moment de l'accident l'auto faisait du 12 milles à l'heure. Les témoins de l'accident déclarent que c'est un miracle que Mlle Morin n'est pas été tuée instantanément.

Cinq mille familles ont changé de logis à Québec

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Plus de cinq mille familles ont changé de logis dans la cité de Québec, samedi, hier et aujourd'hui. Jamais les déménagements n'avaient été aussi nombreux. Beaucoup se sont trouvés dans l'obligation de déménager hier, bien que ce fut dimanche, et les rues étaient remplies de charges de ménage comme au beau milieu de la semaine.

La construction, à Ottawa, diminue

OTTAWA, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — La construction à Ottawa depuis le premier janvier n'a été que de $305,480, comparé à $1,260,709 l'an dernier. Il n'y a eu que 120 permis demandés au lieu de 245. Cette diminution considérable, près d'un million en quatre mois affecte considérablement la classe ouvrière.

Victimes d'un incendie

BOSTON, Mass., 3. — Trois personnes ont perdu la vie dans un incendie qui a endommagé un édifice de l'avenue Columbus, dans la partie sud. Les dommages ont été de $15,000. Les victimes étaient dans leur lit au moment de l'incendie.

DESARMEMENT DES TRIBUS MAROCAINES

Les alliés assureraient l'ordre au Maroc par une police armée

POURBOIRES

OUDJA, 30. (Presse associée). Les Rifains doivent faire savoir ce soir aux alliés si Abd el Krim accepte les conditions de paix qui lui ont été passées. Le général Simon leur a remis une note précisant la nature de l'organisation administrative. A la conférence d'hier, on a discuté le désarmement des tribus.

Les délégués Rifains ont déclaré que si l'on désarmait une tribu alors que leurs voisins resteraient en possession de leurs armes, ce pourrait être la cause d'incursions dans le territoire de tribus pacifiques.

Les Français et les Espagnols ont accepté le principe d'une police armée pour le pays, dont les détails d'organisation sont à l'étude.

Les chances de paix sont minces et la lutte reprendra probablement bientôt. Les alliés sont prêts. Ce matin ils ont déclaré aux Rifains qu'ils ne parlementeraient pas davantage et qu'ils leur donnaient 24 heures de répit.

Il y a au moins un Français qui espère que la conférence franco-espagnole-rifaine durera éternellement: c'est le chauffeur militaire de l'automobile qui transporte les délégués rifains.

"Ils ont le pourboire généreux", disait-il aujourd'hui. "Si Mohammed Azerkané m'a donné 200 francs l'autre jour quand je l'ai ramené du Camp Berteaux, et le jeune caïd Cheddi m'en a remis cent en rentrant d'El Aïoun. Le seul qui ne m'ait rien donné, c'est le caïd Hannou; il est trop civilisé."

Le caïd Hannou es le seul, parmi les délégués rifains, qui ait passé la majeure partie de son existence hors du Rif, à Tanger, en Espagne, en France et en Angleterre. Il est complètement européanisé et parle quatre langues.

La foudre tombe sur une grange à South Durham

SOUTH DURHAM, 4. (Du correspondant de la "Patrie"). — Un orage électrique s'est déchainé sur South Durham dimanche après-midi. Le vent était d'une grande rapidité, la foudre a tombé sur la grange de M. Frs. Larocque, à 1 mille et demie du village. Grâce aux voisins on a pu sauver tous les animaux, moins 2 veaux. Plusieurs de ses instruments aratoires n'ont pu être sauvés.

Deux prêtres jetés en prison

MEXICO, 4. — (Presse Associée) — Deux prêtres catholiques, les PP. Louis Cerda et Ezequiel Correa, ont été arrêtés à Zitacuaro à la suite des dernières bagarres. Ils sont en prison et leur avocat demande leur libération.

DECES

ARCAND — A Montréal, le 1er courant à l'âge de 70 ans est décédée Mme Alfred Arcand.

BARIBEAU — A Montréal, le 28 avril 1926, à l'âge de 37 ans, est décédée Senora Grandbois, épouse de feu Auguste Baribeau.

BRAULT — A Rosemont, le 28 avril 1926, décédé à 82 ans, 1 mois, 6 jours, M. Toussaint Brault, époux de Louise Sérin.

BARITEAU — A Montréal, le 28 courant est décédée Mme Auguste

BELANGER — A Montréal, le 27 courant à l'âge de 1 ans est décédé Joseph-Edouard, enfant bien-aimé de Eugène Bélanger, marchand, et de feue Marie-Ange Forget.

BOISVERT — A St-Denis sur Richelieu, 28 avril 1926, à l'âge de 77 ans est décédée Marie Boisvert épouse de feu Edmond Phaneuf à l'Hospice St-Louis.

BOLDUC — A Montréal, le 27 avril 1926, à l'âge de 52 ans 7 mois et 22 jours, est décédé M. Hector Bolduc.

BRAULT. — A Montréal, le 28 courant, est décédée M. Toussaint Brault.

BLANCHARD. — A Montréal, le 28 courant, à l'âge de 67 ans, est décédé Cléophas Blanchard.

BERNARD—A Longue-Pointe, quartier Mercier, le 2 mai 1926, est décédé Joseph Bernard, 4007 Notre-Dame, époux de Victoria Pepin, à l'âge de 69 ans et 14 mois.

BEAUCHAMP— A Montréal, le 2 courant, est décédé M. Albert Beauchamp, No 2164 rue Maisonneuve.

BIRON—A Montréal, le 2 mai 1926, à l'âge de 60 ans, 11 mois et 8 jours, est décédée Eusébio Mitchell, épouse de feu Alfred Biron.

BIRON — A Montréal le 2 courant à l'âge de 61 ans est décédée Mme Alfred Biron, exposée à 57 Dante.

BERNARD—A Montréal, le 2 courant, est décédé Joseph Bernard.

BRUNET — A Montréal, le 1er courant à l'âge de 8 mois est décédée Thérèse Brunet, enfant de Joseph Brunet.

BEAUDRY — A Ste-Anne de la Pérade, le 27 courant, à l'âge de 68 ans, est décédée Juliana Beaudry.

BELANGER—Le 27 avril 1926, numéro 409 Montsabré, est décédé à l'âge de 71 ans, Louis Bélanger, époux de feu Henriette Janard.

CARDINAL. — A Montréal, le 28 courant, à l'âge de 41 ans, est décédé Anthime Cardinal.

CHAUSSE—A Montréal, le 3 courant, est décédée Hélène Chaussé, No 2391 rue LaSalle.

CLERK. — A l'Hôtel-Dieu, le 28 courant, à l'âge de 34 ans, est décédé Maurice Clerk, époux bien-aimé de Marguerite Lajoie.

CHARTRAND — A Montréal, le 28 avril 1926, à l'âge de 39 ans 3 mois et 25 jours est décédé Henri Chartrand.

CARDINAL—A Montréal, le 28 courant, à l'âge de 41 ans, est décédé Anthime Cardinal.

CHARTRAND—A Montréal, le 28 courant, est décédé Henri Chartrand.

DAVIAULT—A Montréal, le 3 courant, est décédée Marguerite Daviault, No 2174 rue St-Germain.

DURRACK — A l'Hôtel-Dieu, le 29 avril 1926, est décédé à l'âge de 54 ans, Maurice Durrack époux de Maria Rogalle et père de Mme A. de Guise.

DOWD — A l'hôpital Dupont, le 30 avril 1926, est décédé Edward C. Dowd, époux bien-aimé d'Elisabeth Cooper.

DESORMEAUX—A Montréal, le 3 courant, à l'âge de 26 ans, est décédée Emilienne Desormeaux.

POUR QU'ON PLACE DES CRUCIFIX DANS NOS COURS DE JUSTICE

QUEBEC, 4 (Presse Canadienne). — Si les autorités civiles donnent effet à une résolution adoptée par le Conseil du Barreau de Québec à son assemblée tenue samedi dernier, les cours de justice de la province de Québec seront ornées de crucifix.

Armand Lavergne est l'instigateur de ce mouvement. Dans sa motion, il prétend que le signe de la rédemption avait sa place toute désignée dans les cours de justice où l'on pratique le plus les principes de la chrétienté. La suggestion a été accueillie avec enthousiasme par les membres du Barreau. Une résolution sera présentée à l'hon. M. Taschereau, premier ministre et procureur général de la province. A venir jusqu'à il y a un quart de siècle, on installait toujours un crucifix dans les cours de justice en France et ce fut la coutume dans tous les pays catholiques du monde entier.

LA CHASSE AUX PHOQUES A ETE TRES ABONDANTE

SAINT-JEAN, Terre-Neuve, 1er. — La chasse aux phoques a été, cette année, la plus heureuse qu'on ait eue depuis 1914. On en a capturé 203,943 contre 125,240 l'an dernier. La valeur totale de la prise est d'environ $400,000. La chasse se termine aujourd'hui et deux navires ne sont pas encore rentrés. Les peaux de phoques qui sont préparées l'étranger constituent aussi une excellente source de revenus.

ELECTROCUTE PAR UNE RIVIERE

GENEVE, 30. — Un accident étrange est arrivé hier à Labonne, près de Lausanne. Mme Piegat, vit son chien-berger descendre sur le bord de la rivière, y boire et tomber raide mort. On dit que la rivière est devenue électrisée soudain par une usine de pouvoir voisine et que le chien a été électrocuté.

DECES

DUFRESNE-DUBREUIL — A Montréal le 2 mai 1926, à l'âge de 59 ans, 10 mois et 21 jours, estdécédé à la maison-mère des soeurs Grises, Soeur Dubreuil, née M.-Louise Dufresne.

DAIGNEAULT — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 31 ans est décédée Mme Henri Daigneault.

DESCOTEAUX — A Montréal, le 1er courant à l'âge de 35 ans est décédé Emery Descoteaux, fils de Joseph Descoteaux, du No. 67 rue Cazelais.

DEMERS—A Ste-Anne de Bellevue, 1er mai courant à l'âge de 69 ans 11 mois, est décédée Abélina Brunet, épouse de François Xavier Demers, marchand et contracteur.

DUGAS—A Montréal, le 29 courant, à l'âge de 58 ans, 5 mois, est décédé Cyrille Dugas, époux de Joséphine Primeau.

DURAC—A Montréal, le 29 courant, à l'âge de 54 ans, 4 mois, est décédé Maurice Durac, époux de Maria Ragall.

DAGENAIS, MARIE — A Saint-Vincent de Paul, le 28 avril 1926, à l'âge de 62 ans, est décédé, Dame Marie Dagenais. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai.

DUROCHER. — A Montréal, le 26 courant, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Adélard Durocher.

DAGENAIS — A St-Elzéar de Laval, le 28 courant à l'âge de 62 ans est décédée Mlle Marie Dagenais.

DUQUETTE — A Laprairie, le 27 avril 1926, est décédée à l'âge de 99 ans 7 jours, Suzanne Marchessault, épouse de feu Louis Duquette.

DUROCHER— A Montréal, le 26 avril 1926, décédé à 58 ans, M. Léon Durocher, époux de Mme Délia Villeneuve.

FOREST—A L'Epiphanie, le 26 avril 1926, est décédé à 9 ans, Jean Forest, fils du notaire Ernest Forest, et de Marie-Joseph Pleau.

FOISY—A Montréal, le 29 courant, à l'âge de 57 ans, 4 mois, est décédée Foisy.

GRAVEL—A Montréal, le 3 mai, est décédée Mme Ludger Gravel.

GERMAIN—A Montréal, est décédée Malvina Germain, épouse de feu Joseph Gravel.

GRAVEL—A l'Hospice Bourget, le 1 courant, est décédée Mme Ludger Gravel.

GUILBAULT — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 14 ans, est décédée Laurette Guilbault.

GAUTHIER—A Montréal, le 29 avril 1926, à l'âge de 54 ans, 5 mois est décédée Rose de Lima (Rosa) Lacasse, épouse de M. Luc Gauthier, inspecteur à la banque Provinciale.

GUILBAULT — A Montréal, le 29 courant, à l'âge de 14 ans est décédée Laurette Guilbaut.

GUERNON — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 69 ans est décédée Mme Narcisse Guernon.

GOHIER — A Montréal le 29 courant à l'âge de 68 ans 3 mois, est décédée Dame Vve Célina Gohier, née St-Jean, à l'hôpital des Incurables.

GAUTHIER—A Montréal, le 30 courant, à l'âge de 53 ans, est décédée Mme Luc Gauthier.

HUDON—A Montréal, le 3 mai 1926, décédé à l'âge de 39 ans, 4 mois, Napoléon Hudon, tonnellier, autrefois des Chutes Niagara.

HANDFIELD—A Ste-Marthe sur Richelieu, le 26 avril 1926, est décédée Mme Hormidas Handfield, née Joseph Chicoine, âgée de 54 ans, 2

JULIEN. — A St-Timothée, le 27 avril courant, à l'âge de 76 ans, est décédé Alphone Julien, époux de feu Alphonsine Meloche.

KELLY—A Montréal, le 30 courant, à l'âge de 69 ans, est décédée Bella Solomon, épouse de Joseph Kelly.

LAPORTE — A Montréal, le 27 courant à l'âge de 67 ans est décédée Mme Joseph Laporte.

LAMBERT — A Montréal, le 28 courant est décédée Mme Walton Lambert, no. 5890 9ième Avenue Rosemont.

LARUE — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 24 ans est décédé

LAREAULT. — A Montréal, le 27 courant, à l'âge de 61 ans, est décédée Mlle J. Lareault.

LAFLAMME—A Ste-Dorothée, le 26 avril 1926, est décédé à l'âge de 62 ans, M. Alfred Laflamme, époux de feu Fermine Pouliot.

LARUE — A Montréal-Nord, le 29 courant, décédé à l'âge de 24 ans, Léo-Paul Larue, à 43, 2e Avenue.

LEVASSEUR. — A Montréal, le 30 courant, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme Ferdinand Levasseur.

LEMAY — A Montréal, le 3 courant, à l'âge de 33 ans est décédé Honoré Lemay. Avis des funérailles plus tard.

LECOMPTE—A Montréal, le 2 courant, est décédée Mme Paul Lecompte.

LABERGE — A Montréal le 1er courant à l'âge de 72 ans est décédé Edmond Laberge.

LAMOTHE—A Montréal, le 2 courant, à l'âge de 21 ans, 1 mois, est décédé Edmond Lamothe, fils bien-aimé de M. Edmond Lamothe.

LAMOUREUX—Hospice Gamelin, le 26 avril 1926, décédée à 78 ans, 6 mois, et inhumée, Dame veuve Napoléon Lamoureux.

MONETTE — A l'Hôpital Notre-Dame, le 28 avril 1926, décédé à 66 ans, 5 mois 11 jours, Philippe Monette, époux d'Ernestine Lussier.

MENARD — A Montréal, le 30 avril 1926, décédée à 90 ans, Catherine Brunette, Vve d'Xavier Ménard en première noces d'Hypolite Courval.

MORIN — A Montréal, le 3 courant à l'âge de 61 ans est décédé Auguste Morin.

MENARD — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 28 ans est décédé Donat Ménard.

MORACHE — A Montréal, le 28 avril 1926, décédée à 20 ans, 4 mois, Délia Morache, fille bien-aimée de M. et Mme Adélard Morache, (née Mathilda Laviolette.)

DECES

MONETTE — A l'Hôpital N.-Dame le 28 avril 1926, décédé à 66 ans 5 mois, 11 jours, Philippe Monette, époux d'Ernestine Lussier.

MORIN—A Montréal, le 3 mai 1926, décédé à 60 ans, 10 mois, Auguste Morin, époux de feu Paméla Gadbois.

MASSON—Lucas M. Masson, mchd. général de S.-Placide, décédé à l'âge de 64 ans et 3 mois, époux d'Emma Leroux.

McMILLAN—A Rigaud, le 27 avril 1926, à l'âge de 27 ans, 8 mois, 6 jours est décédée Marguerite McMillan, fille de M. Duncan McMillan et d'Emiliana Seguin.

NEVEU — A Montréal, le 1er courant à l'âge de 79 ans est décédé Louis Neveu.

NORMANDEAU—A Montréal, le 1er mai 1926, à l'âge de 60 ans, 2 mois est décédé Elzéar Normandeau époux de Sophronie Bonhomme.

PERREAULT — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 81 ans 7 mois est décédée Eliza Perreault.

POIRIER — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 70 ans est décédé Zéphirin Poirier, époux d'Albine Plante.

PRESSEAU—A Montréal, le 28 courant, à l'âge de 1 an, 4 mois, est décédé, Roméo Presseau, enfant de Maxime Presseau.

PETERKIN. — A Montréal, le 27 courant, à l'âge de 23 ans, est décédé Hervé Peterkin, époux de Clementia Héroux.

POIRIER — A Montréal, le 29 avril 1926 décédé à 70 ans, Séphir Poirier, époux d'Olivine Plante.

PELLETIER — A Montréal, le 27 courant à l'âge de 37 ans, est décédé Eugène Pelletier.

PARE—A la Rivière des Prairies le 3 courant, est décédé Joseph Paré.

PARADIS—M. L.-A. Paradis, mieux connu sous le nom de "Billy", est mort dimanche, le 2 mai, à sa demeure, 49 rue Azilda, Tétreaultville.

PARE—A Rivière des Prairies, le 3 courant, à l'âge de 87 ans, 7 mois, 3 jours, est décédé M. Joseph Paré, époux d'Adélaïde Durocher.

PORTELANCE. — A Montréal, le 27 courant, est décédée Eglantine Portelance.

PAQUETTE—A Montréal, le 27 courant, est décédé Gracia Paquette.

PELOSSE—A Montréal, le 2 courant, est décédée Mme Zoé Pelosse.

PARADIS — A Montréal le 2 courant à l'âge de 40 ans est décédé Lucien Paradis.

ROY — A Montréal le 27 courant à l'âge de 20 ans est décédée Mme Egide Roy.

RICHARD — Paroisse St-Bernard le 28 avril 1926, décédé à 81 ans, Olivier Richard.

ROBILLARD — A Montréal, le 28 avril 1926, à l'âge de 88 ans, 11 mois et 28 jours est décédée Mme veuve Thomas H. Robillard, née Adélaïde Chassé.

BANGS — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 81 ans est décédée Mme Charles Bangs.

RHEAUME — A Montréal, le 29 avril 1926, décédé à 55 ans, 10 mois Zoel Rhéaume, Exérilda Labelle.

RAINVILLE—A Montréal, le 4 courant, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Louis Rainville.

BERLINGUET—A Montréal, le 1er mai, à l'âge de 45 ans, 3 mois, est décédée Georgiana, fille bien-aimée de Alexandre Berlinguet et de Aurélie Lapierre.

SENECAL— A Montréal, le 30 courant à l'âge de 66 ans 10 mois, est décédée Délima Ladouceur épouse de Charles Sénécal.

SABOURIN — A Saint-Rédempteur, Rigaud, le 28 avril 1926, décédé à 73 ans, M. Joseph Sabourin, époux de feu Agnès Séguin.

SAURIOL — A S.-Janvier, le 27 avril 1926, à l'âge de 57 ans 4 mois, est décédée Léontine Brien dit Durocher épouse de Moise Sauriol, manufacturier.

SEGUIN — A Montréal, le 28 avril 1926, est décédée à l'âge de 64 ans, épouse de Joseph Séguin, née Geneviève Colin.

TISON—A Montréal, le 28 courant, à l'âge de 64 ans, est décédé Alfred Tison.

TELLIER. — A Berthierville, le 29 avril 1926, à l'âge de 57 ans 9 mois, est décédé J. Oscar Tellier, ancien marchand.

TURGEON — A Montréal, le 29 avril 1926, est décédée à l'âge de 18 ans et 3 jours, Mlle Marie-Jeanne Turgeon, enfant bien-aimée de Frédéric Turgeon et de Aurore Delisle, au No. 35 Walker Ave.

VEZEAU — A Verdun, le 2 courant à l'âge de 44 ans 10 mois est décédée Louise Legault, exposée à 942 Joseph, Verdun.

VALLIERES—A Montréal, le 3 courant, à l'âge de 62 ans, est décédée Dame J. R. Vallières.

WILSON—A Montréal, le 2 courant, à l'âge de 62 ans, est décédée Délima St-Jean, épouse de feu Charles Wilson.

La Patrie

Le Journal du Peuple
—Publié par—
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA "PATRIE" Limitée.

L.-J. Tarte .. .. Président
Eugène Tarte .. .... Vice-Président
J.-N.-A. Perrault: Secrétaire-trésorier

MONTREAL

Téléphone: Lancaster 3121.
Les dimanches et jours de fête et le soir: Lancaster 5650, pour l'administration, les annonces et la circulation, pour la rédaction: Lancaster 5740.

—Siège social—
Immeuble de la "Patrie", 120 Est, rue Sainte-Catherine.